

Crédit du Maroc S.A.



Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier trimestre 2023

Organisme Conseil

Crédit du Maroc S.A.



ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 26/06/2023 sous la référence EN/EM/010/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'EMISSION DES CERTIFICATS DE DEPOT

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de CD enregistrée par l'AMMC en date du 27/12/2019, sous la référence EN/EM/025/2019 et disponible sur le lien suivant :

[https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/20191227 - note relative au programme cd.pdf](https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/20191227_-_note_relative_au_programme_cd.pdf)

Avertissement

Enregistrement du Document de Référence

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications

Abréviations

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AWB	Attijariwafa Bank
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BOA	Bank Of Africa
BPI	Banque de Proximité à l'International
BRD	Banque de Réseau et de Détail
BVC	Bourse de Casablanca
CACEIS	Crédit Agricole - Caisse d'Epargne Investor Services
CACIB	Crédit Agricole - Corporate and Investment Bank
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDMA	Crédit du Maroc Assurance
CDMC	Crédit du Maroc Capital
CDMLF	Crédit du Maroc Leasing & Factoring
CDMP	Crédit du Maroc Patrimoine
CDMI	Crédit du Maroc International – Banque Offshore
CES	Créances en Souffrance
CET1	Common Equity Tier1 (Fonds Propres de base)
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CISO	Chief Information Security Officer
CP	Capitaux Propres
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CS	Conseil de Surveillance
CSS	Cotisation de Solidarité Sociale

DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DGA	Directeur Général Adjoint
DRH	Direction des Ressources Humaines
ESG	Environnement Social et Gouvernance
Ets	Etablissement
EUR	Euro
EnR	Energies Renouvelables
FCP	Fonds Commun de Placement
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GEFF	Green Economy Financing Facility
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GVC	Green Value Chain
HFC	Holmarcom Finance Company
IAS	International Accounting Standards
IFRS	International Financial Reporting Standards
IRC	Indice de Recommandation Client
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Milliers
LCN	Lettre de Change Négociable
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
M	Millions
MAD	Dirhams
Mdh	Millions de dirhams
Mrds Dh	Milliards de dirhams
MMAD	Millions de Dirhams
MRE	Marocain Résident à l'Etranger
Mrds	Milliards
NAP	Nouvelles Activités et Produits
Nb	Nombre
ND	Non Disponible
NS	Non Significatif
OIT	Organisation Internationale du Travail
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCI	Organismes de Placements Collectifs Immobiliers

OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAP	Programme d'Amélioration de la Production
Pb(s)	Point(s) de Base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
P&L	Profit And Loss
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PNB	Produit Net Bancaire
PRG	Provisions pour Risques Généraux
PSH	Personne en Situation d'Handicap
Pt(s)	Point(s)
RH	Ressources Humaines
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
ROA	Return On Asset
ROE	Return On Equity
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RWA	Risk Weighted Assets (Risques pondérés)
S.A.	Société Anonyme
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SI	Système d'Information
SIFIM	Société Immobilière et Financière Marocaine
SIRH	Système d'Information Ressources Humaines
SNGFE	Société nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (Ex. CCG)
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
VAR.	Variation

Définitions

Acquisition	Désigne l'acquisition en deux temps par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 8.563.464 actions de Crédit du Maroc (i.e., la Première Acquisition et la Seconde Acquisition).
AtlantaSanad	Désigne AtlantaSanad, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 602.835.950 dirhams, dont le siège social est situé 181, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 16747.
Banque Offshore	<p>La loi n°58-90 relative aux places financières offshore publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations.</p> <p>On entend par banque offshore :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :<ul style="list-style-type: none">- exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;- effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.▪ toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.
Crédit du Maroc International	Désigne Crédit du Maroc International – Banque Offshore, société anonyme à conseil d'administration de droit marocain dont le siège social est situé avenue Mohamed V et rue Moussa Ben Noussair, Tanger, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Tanger sous le numéro 9091.
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	Désigne Crédit du Maroc Leasing et Factoring, société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé 203 Boulevard Bourgogne, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 55671.
Certificats de dépôt standards	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du certificat de dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Contrat de Cession d'Actions	Désigne le contrat de cession d'actions conclu le 26 avril 2022 entre Crédit Agricole S.A., Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad.
Crédit Agricole	Désigne Crédit Agricole S.A., société anonyme de droit français dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.
Cross-selling	Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Emetteur / Société	Fait référence à Crédit du Maroc (la Banque).
HFC	Désigne Holmarcom Finance Company une société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 1.868.036.000 dirhams, dont le siège social est situé 20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 441371.
Première Acquisition	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company et AtlantaSanad de 6.931.282 actions de Crédit du Maroc.
Seconde Acquisition	Désigne l'acquisition par Holmarcom Finance Company de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc.

Sommaire

Avertissement	2
Abréviations	3
Définitions	6
Sommaire	8
Section I - Attestations et coordonnées	10
1. Le Président du Directoire	11
2. Les Commissaires aux Comptes	12
3. Le Conseiller financier	14
4. Responsables de l'information et de la communication financière	16
5. Agences de Notation	16
Section II - Présentation de Crédit du Maroc	17
1. Renseignements à caractère général	18
2. Renseignements sur le capital social de Crédit du Maroc	20
Section III - Gouvernance de Crédit du Maroc	38
1. Assemblée d'actionnaires	39
2. Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc	41
3. Les organes de direction	54
Section IV - Activité de Crédit du Maroc	81
1. Historique de Crédit du Maroc	82
2. Appartenance de Crédit du Maroc au Groupe Holmarcom	85
3. Relations entre Crédit du Maroc et les autres actionnaires	91
4. Filiales de Crédit du Maroc	97
5. Participations de Crédit du Maroc	117
6. Marché bancaire marocain	121
7. Activités de Crédit du Maroc	141
Section V - Informations Environnementales et sociales	172
1. Approche RSE	173
2. Capital humain	176
Section VI - Stratégie d'investissement et moyens techniques	185
1. Stratégie de développement	186
2. Stratégie d'investissement	189
Section VII - Situation Financière de Crédit du Maroc – Comptes Consolidés IFRS	192
1. Indicateurs financiers consolidés de Crédit du Maroc	193
2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes	194
3. Principaux faits marquants	212
4. Évolution de la rentabilité du Groupe - Comptes consolidés IFRS	213
SECTION VIII - ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT AU T1 2023	250
1. Informations financières consolidées au titre du T1 2023	251
2. Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes	252
3. Périmètre de consolidation	256
4. Evolution de la rentabilité du Groupe – Comptes consolidés au 31 mars 2023	257
Section IX - Perspectives	262
1. Principales orientations stratégiques de Crédit du Maroc	263
2. Prévisions chiffrées	263
Section X - Faits Exceptionnels	265
1. Provisions pour risques généraux	266

2.	Impact de la conjoncture sur l'activité	266
3.	Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	267
Section XI - Litiges et Affaires contentieuses.....		268
Section XII - Facteurs de risques		270
1.	Risque de marché	271
2.	Risque ALM.....	274
3.	Risque de Crédit ou de Contrepartie.....	277
4.	Risque de solvabilité	280
5.	Risque concurrentiel.....	283
6.	Risque opérationnel.....	283
7.	Dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.....	285
8.	Gestion des risques identifiés et découlant du changement de l'actionnaire majoritaire.....	285
Section XIII - Annexes		286

Section I - ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

1. Le Président du Directoire

1.1. Identité

Dénomination ou Raison sociale	Crédit du Maroc
Représentant légal	Ali BENKIRANE
Fonction	Président du Directoire
Adresse	48-58, Boulevard Mohamed V, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22. 47.74.25
Numéro de fax	+212.(0)5.22. 27.71.27
Adresse électronique	Ali.benkirane@cdm.ma

1.2. Attestation du Président du Directoire sur le document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier trimestre 2023

Ali BENKIRANE, Président du Directoire de Crédit du Maroc, atteste que les données du présent document de référence dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Crédit du Maroc.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ali BENKIRANE
Président du Directoire
CREDIT DU MAROC

2. Les Commissaires aux Comptes

2.1 Identité des Commissaires aux Comptes du Crédit du Maroc

Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young
Représentant légal	Abdeslam BERRADA ALLAM
Fonction	Associé
Adresse	37, avenue Abdellatif Ben Kaddour - 20050, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22.95.79.00
Numéro de fax	+212.(0)5.22.39.02.26
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2023
Date d'expiration du mandat actuel	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Raison sociale	Mazars Audit et Conseil
Représentant légal	Taha FERDAOUS
Fonction	Associé
Adresse	101, Bd Abdelmoumen - 20360 Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22.42.34.23
Numéro de fax	+212.(0)5.22.42.34.00
Adresse électronique	taha.ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2017
Date de renouvellement du mandat	20 juin 2023
Date d'expiration du mandat actuel	A l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Raison sociale	PwC Maroc
Représentant légal	Leila SIJELMASSI
Fonction	Associée
Adresse	Lot 57, Tour CFC, 19 ^{ème} étage, Casa Anfa, 20220 Hay Hassani - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22.99.98.00
Numéro de fax	+212.(0)5.22.23.88.70
Adresse électronique	leila.sijelmassi@ma.pwc.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014
Date de renouvellement du mandat	27 mars 2020
Date d'expiration du mandat	Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS du Crédit du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022, ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS arrêtés au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de Crédit du Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 tels qu'audités par PwC Maroc et Mazars Audit et Conseil ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IAS/IFRS du Groupe Crédit du Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, tels qu'audités par PwC Maroc et Mazars Audit et Conseil ;
- Les situations intermédiaires des comptes sociaux arrêtées au 31 mars 2022, et au 31 mars 2023, ayant fait l'objet d'un examen limité par les soins des co-commissaires aux comptes PwC Maroc et Mazars Audit et Conseil au titre du trimestre arrêté au 31 mars 2022 et par nos soins au titre du trimestre arrêté au 31 mars 2023 ;
- Les situations intermédiaires des comptes consolidés en normes IAS/IFRS arrêtées au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, ayant fait l'objet d'un examen limité par les soins des co-commissaires aux comptes PwC Maroc et Mazars Audit et Conseil au titre du trimestre arrêté au 31 mars 2022 et par nos soins au titre du trimestre arrêté au 31 mars 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Abdeslam Berrada Allam
Associé

Mazars Audit et Conseil
Taha Ferdaous
Associé

3. Le Conseiller financier

3.1 Identité du conseiller financier

Organisme conseil	Crédit du Maroc
Représentant	Abderrahman BENNIS
Fonction	Directeur Développement Corporate
Adresse	48-58, Boulevard Mohammed V, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22.47.70.44
Numéro de fax	+212.(0)5.22.27.71.27
Adresse électronique	Abderrahman.bennis@cdm.ma

3.2 Attestation de l'organisme conseil sur le document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier trimestre 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Crédit du Maroc.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de Crédit du Maroc ;
- les comptes sociaux et consolidés de Crédit du Maroc pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021, 2022 et les comptes trimestriels sociaux et consolidés arrêtés au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023;
- les rapports d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- les procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance, des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Crédit du Maroc relatifs aux trois derniers exercices et à l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les autres informations fournies par le management de Crédit du Maroc.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Crédit Du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La direction Développement Corporate fait partie de Crédit du Maroc. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abderrahman BENNIS
Directeur Développement Corporate

4. Responsables de l'information et de la communication financière

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Responsable	Ikram ERRYAHI
Fonction	Information financière
Adresse	48-58, Boulevard Mohammed V, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212.(0)5.22.47.53.37
Numéro de fax	+212.(0)5.22.27.71.27
Adresse électronique	ikram.erryahi@cdm.ma

Dénomination ou raison sociale	Crédit du Maroc
Responsable	Myriam NASROLLAH
Fonction	Communication financière
Adresse	48-58, Boulevard Mohammed V, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212(0)5.22.47.76.34
Numéro de fax	+212.(0)5.22.27.71.27
Adresse électronique	myriam.nasrollah@cdm.ma

5. Agences de Notation

Dénomination ou raison sociale	Moody's Middle East Ltd
Contact	Mik Kabeya – Assistant Vice President Badis Shubailat – Analyst
Adresse	Dubai International Financial Centre - Precinct Bldg 3, Level 3, Dubai - UAE.
Numéro de téléphone	+971.4.237.9590 +971.4.237.9505
Adresse électronique	mik.kabeya@moodys.com Badis.Shubailat@moodys.com

Dénomination ou raison sociale	Capital Intelligence
Contact	Darren Stubing
Adresse	Oasis Complex, Block E, Gladstone Street, PO Box 53585- CY 3303 Limassol - Chypre
Numéro de téléphone	+357.2.534.2300
Adresse électronique	capital@ciratings.com darren.stubing@ciratings.com

Section II - PRÉSENTATION DE CRÉDIT DU MAROC

1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Crédit du Maroc
Siège social	48-58, Boulevard Mohammed V. Casablanca Le conseil de Surveillance, tenu le 26 mai 2023 a décidé le transfert du siège l'adresse au 201 Boulevard d'Anfa – Casablanca et de procéder à la modification corrélative des statuts. Les formalités juridiques relatives au transfert sont en cours.
Numéro de téléphone et de télécopie	Téléphone : (212) 05 22 47 70 00 Télécopie : (212) 05 22 27 71 27
Site web	www.creditdumaroc.ma
Forme juridique	Crédit du Maroc est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
Date de création	10/04/1963
Durée de vie	99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Numéro de registre du commerce	La Société est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro RC 28 717 du registre analytique.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.
Objet social (Article 3 des statuts)	<p>La Société a pour objet d'effectuer, en conformité avec la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, avec la loi n°15-95 formant Code de Commerce et avec toutes lois existantes ou à venir touchant directement ou indirectement son activité, toutes les opérations de banque et de banque participative et principalement la réception de fonds du public en ce compris les dépôts d'investissement, la distribution de toutes sortes de crédit, la mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion et le financement de la clientèle à travers les produits Mourabaha, Modaraba, Ijara, Moucharaka, Salam, Istina'a ou par tout autre produit ayant reçu un avis conforme du Conseil Supérieur des Oulémas.</p> <p>Elle pourra également effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes opérations de change, de commerce extérieur et de gestion de patrimoine ; ▪ Le conseil et la gestion en matière financière, et en valeurs mobilières ; ▪ La prise de participation dans les entreprises existantes ou en formation tant au Maroc qu'à l'étranger. <p>Pour les besoins de ses activités, elle pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir, louer, équiper et exploiter tous locaux, bâtiments et fonds de commerce, tant au Maroc qu'à l'étranger ; ▪ Acquérir ou louer tous équipements, matériels et véhicules ; ▪ Créer toute agence ou filiale, tant au Maroc qu'à l'étranger. <p>Et d'une manière générale, effectuer, dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux banques, directement ou indirectement, toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou autres, susceptibles de favoriser son développement.</p>
Capital social au 31/05/2023	Le capital social de Crédit du Maroc est de 1.088.121.400 dirhams composé de 10.881.214 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

<p>Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur</p>	<p>Textes régissant la forme juridique de Crédit du Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. <p>Textes régissant l'activité de Crédit du Maroc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). <p>Textes régissant le recours de Crédit du Maroc à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ; ▪ La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. <p>Textes régissant le recours de Crédit du Maroc à l'émission des certificats de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du Ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
<p>Tribunal compétent en cas de litige</p>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca</p>
<p>Régime fiscal</p>	<p>En tant qu'établissement de crédit, Crédit du Maroc est soumise à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026. En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%. La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.</p>

Source : Crédit du Maroc

2. Renseignements sur le capital social de Crédit du Maroc

2.1 Composition du capital

Au 31 mai 2023, le capital social de Crédit du Maroc s'élève à 1.088.121.400 MAD et est entièrement libéré. Il est composé de 10.881.214 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

2.2 Historique du capital

Crédit du Maroc a effectué plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations se présente comme suit :

Exercices	Nature de l'opération	Capital social (avant opération) en MAD	Valeur nominale en MAD	Nombre d'actions émises	Capital social (après opération) en MAD	Taux de participation
2013	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles en paiement du dividende de l'exercice 2012 : prix d'émission 525 MAD.	922.391.600	100 MAD	419.536	964.345.200	87,79 %
2013	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles : prix d'émission 550 MAD.	964.345.200	100 MAD	715.030	1.035.848.200	87,64 %
2014	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles en paiement du dividende de l'exercice 2013 : prix d'émission 525 MAD.	1.035.848.200	100 MAD	320.512	1.067.899.400	70,78 %
2015	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions nouvelles en paiement du dividende de l'exercice 2014 : prix d'émission 493 MAD.	1.067.899.400	100 MAD	202.220	1.088.121.400	49,92 %

Source : Crédit du Maroc

Sur ces 10 dernières années, Crédit du Maroc a procédé à un renforcement de ses fonds propres à travers plusieurs augmentations de capital.

Ainsi, l'exercice 2013 a été caractérisé par la réalisation de deux augmentations de capital, une par conversion optionnelle du dividende 2012 en actions nouvelles et une par apport en numéraire. Le capital social est passé de 922 391 600 dirhams à 964 345 200 dirhams puis à 1 035 848 200 dirhams.

Puis en 2014, Crédit du Maroc a opéré une nouvelle augmentation de capital réservée aux actionnaires par conversion optionnelle du dividende relatif à l'exercice 2013 en actions. Le capital social est passé de 1 035 848 200 dirhams à 1 067 899 400 dirhams.

Enfin en 2015, Crédit du Maroc a procédé à une nouvelle augmentation de capital réservée aux actionnaires par conversion optionnelle du dividende relatif à l'exercice 2014 en actions. Le capital social est passé de 1 067 899 400 dirhams à 1 088 121 400 dirhams.

Depuis, Crédit du Maroc n'a réalisé aucune augmentation de capital.

2.2.1. Evolution de la structure de l'actionariat au 31.12.2022

Le 26 avril 2022, Crédit Agricole, HFC et AtlantaSanad ont conclu un contrat de cession d'actions (le Contrat de Cession d'Actions) portant sur l'acquisition - en deux temps - par HFC et AtlantaSanad de l'intégralité des actions détenues par Crédit Agricole dans Crédit du Maroc, soit 8.563.464 actions représentant 78,70 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc (l'**Acquisition**).

L'acquisition par le groupe Holmarcom, via HFC et AtlantaSanad, des actions détenues par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc a porté dans un premier temps sur 63,7 % du capital social et de droits de vote de Crédit du Maroc (**Première Acquisition**) selon la répartition suivante :

- 5 538 538 actions par HFC, soit environ 50,9 % du capital social de Crédit du Maroc ;
- 1 392 744 actions par AtlantaSanad, soit 12,8 % du capital social de Crédit du Maroc.

L'acquisition de ce premier bloc est intervenue le 6 décembre 2022 (exécution en bourse des ordres d'achat et de vente relatifs à la Première Acquisition).

Dans un second temps, HFC fera l'acquisition de 1.632.182 actions de Crédit du Maroc représentant environ 15 % du capital social et des droits de vote de Crédit du Maroc.

Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, l'acquisition de ce second bloc d'actions sera réalisée à l'expiration d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition (la **Seconde Acquisition**).

Crédit Agricole S.A. continuera à accompagner Crédit du Maroc, pendant la phase de transition, pour assurer la continuité de ses services et contribuer à sa pleine intégration dans le groupe Holmarcom.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Crédit du Maroc avant et après la Première Acquisition :

Actionnaires	2017-2021		31.12.2022	
	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote
Holmarcom Finance Company	-	-	5 539 538	50,91%
Groupe Crédit Agricole SA	8 563 464	78,70%	1 632 182	15,00%
AtlantaSanad	-	-	1 392 744	12,80%
Wafa Assurance	1 168 523	10,74%	1 168 523	10,74%
Divers actionnaires	1 149 227	10,56%	1 149 227	10,56%
Total	10 881 214	100,00%	10 881 214	100,00%

Source : Crédit du Maroc

Sur la période 2017-2021, le groupe Crédit Agricole S.A détenait directement le bloc majoritaire de Crédit du Maroc.

Au 31 décembre 2022, à l'issue de la Première Acquisition, le bloc majoritaire est détenu par le groupe Holmarcom, directement ou indirectement à travers HFC et AtlantaSanad.

A l'issue de la Seconde Acquisition, HFC et AtlantaSanad détiendront respectivement 7.170.720 actions et 1.392.744 actions de Crédit du Maroc, soit au total 8.563.464 actions de Crédit du Maroc.

2.2.2. Offre publique d'achat obligatoire

Faisant suite à l'exécution en bourse des ordres d'achat relatifs à la Première Acquisition transmis par HFC et AtlantaSanad le 6 décembre 2022, ayant entraîné le franchissement à la hausse du seuil de 40 % du capital social et des droits de vote, HFC et AtlantaSanad agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 ont déposé, le 9 décembre 2022 auprès de l'AMMC une offre publique d'achat sur les actions Crédit du Maroc (l'**Offre**).

Ce projet d'Offre visait l'acquisition des actions Crédit du Maroc non détenues par HFC, AtlantaSanad, Crédit Agricole S.A. et Wafa Assurance dans la mesure où Crédit Agricole S.A. et Wafa Assurance ont renoncé à apporter leurs actions Crédit du Maroc à l'Offre.

Par conséquent, le nombre de titres visé par l'Offre s'est établi à 1 149 227 actions, correspondant au flottant en bourse et représentant environ 10,56 % du capital et des droits de vote de la banque pour un prix de 502 MAD par action, soit un montant total maximum de 576 911 954 MAD.

La décision de recevabilité du dossier par l'AMMC a été publiée le 17 janvier 2023.

Le 1^{er} mars 2023, la Bourse de Casablanca a enregistré l'Offre et a publié l'avis relatif aux résultats de cette dernière.

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de Crédit du Maroc avant et après l'Offre suivant les résultats publiés par la Bourse de Casablanca :

Actionnaires*	Avant l'Offre		Après l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital social et des droits de vote
Holmarcom Finance Company	5 538 538	50,90%	5 539 363	50,91 %
Groupe Crédit Agricole SA	1 632 182	15,00%	1 632 182	15,00 %
AtlantaSanad	1 392 744	12,80%	1 392 744	12,80 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74%	1 168 523	10,74 %
Divers actionnaires	1 149 227	10,56%	1 148 402	10,55 %
Total	10 881 214	100,00%	10 881 214	100,00%

Source : Crédit du Maroc

*La valeur nominale des actions est de 100 MAD. Ces actions sont entièrement libérées.

2.2.3. Actionnariat actuel

Le capital social de Crédit du Maroc est entièrement libéré. A fin mai 2023, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% de capital et des droits de vote
Holmarcom Finance Company	5 539 363	50,91 %
Groupe Crédit Agricole SA	1 632 182	15,00 %
AtlantaSanad	1 392 744	12,80 %
Wafa Assurance	1 168 523	10,74 %
M. Mohamed Hassan Bensalah	5	-
M. Karim Chiouar	223	-
M. Zouhair Chorfi	5	-
M. Michel Le Masson	5	-
Divers actionnaires ¹	1 148 164	10,55 %
Total	10 881 214	100,00 %

Source : Crédit du Maroc

2.2.4. Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital

✓ Holmarcom Finance Company (HFC)²

Holmarcom Finance Company S.A. est une holding dédiée à détenir des participations dans le secteur des services financiers. Elle porte l'ensemble des activités du Groupe Holmarcom dans le secteur financier et est en charge de leur développement.

Forte d'une longue expérience dans le secteur des assurances via notamment AtlantaSanad, Holmarcom Finance Company a pour ambition de devenir un groupe financier diversifié et intégré avec une vocation panafricaine.

Evolution des principaux indicateurs de HFC

En millions MAD	30/09/2020*	30/09/2021*	Var.	30/09/2022*	Var.
Résultat d'exploitation	-	-	-48,7%	-8	NS
Résultat financier	103	140	36,5%	138	-1,6%
Résultat net	103	140	36,5%	129	-7,7%
Total Actif immobilisé	1 868	1 868	-	1 901	1,7%
Capitaux Propres part du Groupe	1 971	2 014	2,2%	2 012	-0,1%
Total Bilan	1 971	2 014	2,2%	2 043	1,5%

Source : Comptes sociaux Holmarcom Finance Company - Exercice social du 1^{er} octobre au 30 septembre

¹Flottant en bourse essentiellement.

²Présentation détaillée du groupe Holmarcom (cf. page 86)

✓ AtlantaSanad

AtlantaSanad S.A. est une société anonyme à conseil d'administration de droit marocain au capital social de 602.835.950 dirhams, dont le siège social est situé 181, boulevard d'Anfa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 16747 et agréée en tant qu'entreprise d'assurance et de réassurance par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

Filiale du Holding Holmarcom Insurance Activities, AtlantaSanad est une société marocaine issue de la fusion réalisée en septembre 2020 entre deux acteurs majeurs du secteur des assurances au Maroc à savoir Atlanta et Sanad.

AtlantaSanad opère sur les deux branches de l'assurance, à savoir l'assurance Non-Vie et l'assurance Vie. La compagnie dispose d'un large réseau distribution à travers le Maroc assurant la commercialisation de ses produits en s'appuyant sur :

- Un réseau propre de 355 points de vente, dont 300 agents généraux et 55 bureaux directs ;
- Un réseau de partenaires composé de plus de 190 courtiers ;
- Un partenariat avec CIH Bank qui déploie son réseau d'agences bancaires à travers le Royaume pour la commercialisation des produits d'assurance vie.

AtlantaSanad est affiliée au réseau panafricain Globus et le représente exclusivement au Maroc. Elle est également membre du réseau INI Network.

Au 31 décembre 2022, la structure d'actionnariat de AtlantaSanad se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
HOLMARCOM Insurance Activities S.A	33 712 970	55,9 %	55,9 %
HOLMARCOM	6 696 847	11,1 %	11,1 %
CIH	6 019 844	10 %	10 %
CDG	5 787 653	9,6 %	9,6 %
Famille BENSALAH	409 088	0,7 %	0,7 %
Divers actionnaires	7 657 193	12,7 %	12,7 %
Total	60 283 595	100 %	100 %

Source : AtlantaSanad

Le chiffre d'affaires consolidé ressort en hausse en 2022, à 5 449 MMAD en baisse modérée de 0,5 % par rapport à 2021.

Le résultat consolidé s'élève à 414 MMAD et affiche une légère baisse de 0,7 % liée au dénouement du contrôle fiscal. Retraité de cet impact non récurrent, le résultat consolidé ressort en hausse de 22,5 %.

Evolution des principaux indicateurs de AtlantaSanad

Millions MAD	2020	2021	2022
Activité	Assurance		
Capitaux propres part groupe	1 957	2 101	2 181
Chiffre d'affaires	4 993	5 478	5 449
Résultat net	472	417	414

Source : Comptes consolidés d'AtlantaSanad

✓ Crédit Agricole S.A.

Le Groupe Crédit Agricole SA est un réseau de banques françaises coopératives et mutualistes composé de 39 Caisses régionales.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent des positions de premier rang sur tous leurs marchés de proximité en France. Avec 21,2 millions de clients particuliers au 31 décembre 2022, elles représentent 24 % du marché des dépôts bancaires des ménages et 23,9 % de celui des crédits des ménages³. Elles sont

³ Source : Banque de France, décembre 2022

leaders sur le marché des particuliers, sur le marché des agriculteurs⁴, des professionnels (taux de pénétration 32 %⁵) et en seconde position sur le marché des entreprises (part de 38 %⁶).

Le groupe s'appuie sur un réseau de près de 6 000 agences, environ 5 000 Relais Crédit Agricole installés chez des commerçants, ainsi que sur un dispositif complet de banque à distance.

Crédit Agricole S.A. détient désormais une participation de 15 % dans Crédit du Maroc suite à la cession de 63,7 % des actions de la Société intervenue le 6 décembre 2022. La cession de la participation résiduelle dans Crédit du Maroc est prévue 18 mois après la Première Acquisition.

Au 31 décembre 2022, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 127 682 148 euros, composé de 3 042 560 716 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La répartition du capital et des droits de vote du groupe se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	56,76 %	57,11 %
Actions en autodétention ⁽¹⁾	18 994 580	0,62 %	-
Salariés (FCPE)	181 574 181	5,97 %	6,01 %
Public	1 115 111 737	36,65 %	36,88 %
Total	3 042 560 716	100 %	100 %

Source : Document d'enregistrement Universel Crédit Agricole 2022

(1) Dont 16 658 366 actions liées aux programmes de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. réalisés 2022, ainsi que 2 336 214 actions au titre du contrat de liquidité.

(2) Pourcentage du capital correspond aux droits de vote théoriques.

Il n'y a pas de différence significative entre les droits de votes théoriques (pourcentage du capital) et les droits de vote exerçables (pourcentage des droits de vote) présentés dans le tableau ci-dessus.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. L'impact de l'annonce par la SAS Rue La Boétie de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A., sans intention d'accroître sa participation au-delà de 65 %, ne sera visible qu'en 2023.

Evolution des principaux indicateurs de Crédit Agricole S.A.

En millions Euros	2020	2021	2022
Activité	Groupe bancaire français		
PNB Consolidé	20 500	22 657	23 801
Résultat net part groupe	2 692	5 844	5 437
Capitaux propres part du Groupe	65 217	68 217	64 633

Source : Comptes consolidés Crédit Agricole SA au 31.12.2022

✓ Wafa Assurance

Wafa Assurance est une compagnie d'assurance marocaine qui est née en 1 989 lors d'une fusion entre la Société Nouvelle d'Assurances (SNA) et le groupe Wafa Bank.

Elle est, aujourd'hui, adossée au groupe Attijariwafa Bank, l'une des plus grandes compagnies financières marocaines.

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

⁴ Source : Adéquation 2022 avec une part de 85 %

⁵ Source : Pépites CSA 2021-2022

⁶ Source : Kantar 2021

Evolution des principaux indicateurs de Wafa Assurance

Millions MAD	2020	2021	2022
Activité	Assurance		
Capitaux propres part groupe	8 206	9 195	8 057
Chiffre d'affaires	9 075	9 785	11 639
RNPG	453	424	776
Actionnariat	Omnium de Gestion Marocain : 79,3 % Divers actionnaires : 20,7 %		

Source : Rapport financier 2022 Wafa Assurance – Comptes consolidés

2.2.5. Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte liant les actionnaires.

2.2.6. Déclarations de franchissement de seuil

Les sociétés cotées en Bourse sont soumises à l'application des seuils tels que définis par la législation et la réglementation.

Les actionnaires de Crédit du Maroc sont soumis à ces obligations légales et réglementaires.

Le 6 décembre 2022, Holmarcom Finance Company, a déclaré avoir acquis sur le marché de bloc, le 6 décembre 2022, 5 538 538 actions Crédit du Maroc au cours unitaire de 545,20 dirhams, soit 50,91 % du capital et des droits de vote de la Société, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 % dans le capital de la Société.

Le 6 décembre 2022, AtlantaSanad, a déclaré avoir acquis sur le marché de bloc, 1 392 744 actions Crédit du Maroc au cours unitaire de 545,20 dirhams, soit 12,8 % du capital et des droits de vote de la Société, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 % et 10 % dans le capital de la Société.

Le 6 décembre 2022, Crédit Agricole SA, a déclaré avoir cédé sur le marché de bloc, 6 931 282 actions Crédit du Maroc au cours unitaire de 545,2 dirhams, franchissant directement à la baisse les seuils de participation de 66,66 %, 50 %, 33,33 % et 20 % dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, Crédit Agricole SA déclare détenir directement 1 632 182 actions Crédit du Maroc, soit 15 % du capital et des droits de vote de la Société.

Suite à ces opérations, Holmarcom Finance Company déclare détenir 63,7 % du capital et des droits de vote de Crédit du Maroc :

- directement 5 538 538 actions Crédit du Maroc, soit 50,9 % du capital de ladite société,
- et indirectement 1 392 744 actions Crédit du Maroc à travers AtlantaSanad.

Le tableau suivant résume les déclarations de franchissement de seuils sur le titre Crédit du Maroc sur les cinq dernières années :

Date du franchissement de seuil	Déclarant	Quantité	Cours	Marché	Seuil franchi en %	Sens	Intention du déclarant
06/12/2022	AtlantaSanad	1 392 744	545,2	Marché de blocs	10 %	Hausse	Arrêter ses achats sur la valeur concernée
06/12/2022	Crédit Agricole S.A	6 931 282	545,2	Marché de blocs	20 %	Baisse	-
06/12/2022	Holmarcom Finance Company	5 538 538	545,2	Marché de blocs	50 %	Hausse	Poursuivre ses achats sur la valeur concernée que dans le cadre de la Seconde Acquisition

Source : Bourse de Casablanca

2.2.7. Capital potentiel de Crédit du Maroc

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social n'a été conclue ou prévue à horizon 18 mois.

2.2.8. Evolution future de l'actionnariat de Crédit du Maroc

A la date d'enregistrement du document de référence, Holmarcom Finance Company détient une participation totale (directe et indirecte) dans le capital de Crédit du Maroc de 63,7 %.

Conformément aux termes du Contrat de Cession d'Actions, l'acquisition de ce second bloc d'actions sera réalisée à l'expiration d'une période de dix-huit (18) mois à compter de la réalisation de la Première Acquisition.

À l'issue de la Première Acquisition et de la Seconde Acquisition, HFC et AtlantaSanad détiendront respectivement 7 170 720 actions et 1 392 744 actions de Crédit du Maroc soit au total 8 563 464 actions de Crédit du Maroc.

2.2.9. Négociabilité des titres de capital

Les actions CDM sont cotées à la Bourse de Casablanca et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions CDM conformément aux dispositions légales en vigueur.

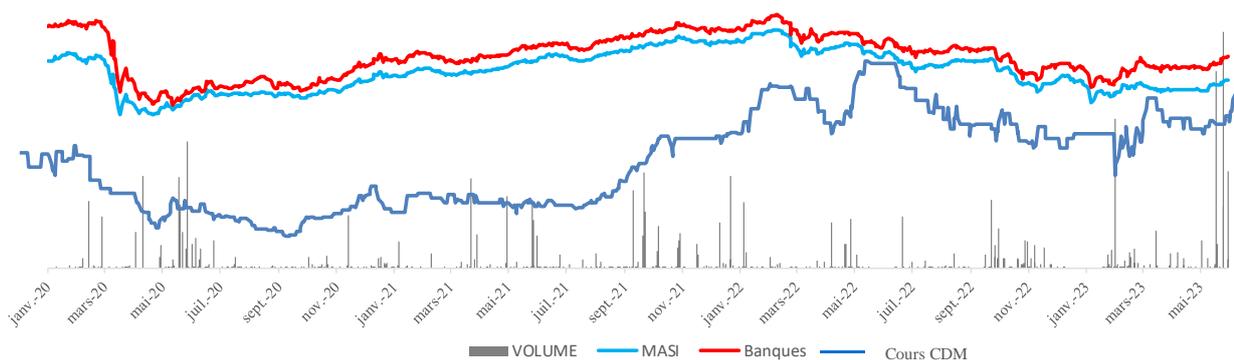
L'action Crédit du Maroc est cotée sous le ticker « CDM ». Ses caractéristiques sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	3 mai 1976
Libellé	CDM
Ticker	CDM
Code valeur	MA0000010381
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : Crédit du Maroc

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'action CDM sur la période 2020 – mai 2023 :

Evolution du cours de l'action CDM



Source : Bourse des Valeurs de Casablanca, depuis 2020

Les trois derniers exercices nous permettent de constater ce qui suit :

- **Période de janvier 2020 au 31 décembre 2020** : durant cette période, l'action de Crédit du Maroc, à l'instar de l'activité économique du pays, a connu un léger repli principalement lié aux effets de la crise sanitaire de la Covid19. Le cours de l'action CDM reprend un trend haussier à partir de fin novembre 2020 pour s'approcher de son niveau normal d'avant pandémie. Au plus haut de cette période, le cours le plus élevé de l'action a atteint 575 MAD tandis que le cours le plus bas s'est établi à 377 MAD.

- **Période de janvier à fin décembre 2021** : suite à la reprise de l'activité économique, l'Indice Masi a connu une hausse de 18,4 % pour s'approcher de son niveau d'avant pandémie. S'agissant du cours de l'action CDM, il a connu une évolution positive de 25 %, surperformant le marché. Les volumes de transactions sur le titre Crédit du Maroc se sont appréciés de +81 %. Le cours le plus haut enregistré par l'action CDM sur la période est de 602 MAD et le cours le plus bas est de 427 MAD.
- **Période de janvier à fin décembre 2022** : le cours de l'action CDM s'est inscrit dans un trend haussier par rapport aux périodes passées. Le cours le plus haut enregistré est de 758 MAD et le cours le plus bas ressort à 570 MAD. Le cours de l'action CDM, a ainsi clôturé le quatrième trimestre sur une valeur de 600 MAD et un volume transactionnel de 13 068 KMAD.
- **Durant le premier trimestre** : 17 503 actions Crédit du Maroc ont été échangées. Au plus haut sur la période, le cours de l'action a atteint 679 MAD. A l'inverse, le cours le plus bas enregistré a été de 510 MAD au 1^{er} trimestre 2023.

Au 31 mai 2023, le cours de l'action CDM a augmenté à 705 MAD.

Suspension de cotation

En conséquence du dépôt du projet d'Offre, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi 26-03, de suspendre la cotation du titre Crédit du Maroc. La valeur Crédit du Maroc a fait l'objet d'une suspension entre le 10 décembre 2022 et 19 janvier 2023.

Evolution du cours boursier du titre Crédit du Maroc

		Cours le plus bas (MAD)	Cours le plus haut (MAD)	Volume moyens de transactions en KMAD	Volume des transactions (KMAD)
Période d'observation annuelle	du 01/01/20 au 31/12/20	377	575	250	63 515
	du 01/01/21 au 31/12/21	427	602	298	74 285
	du 01/01/22 au 31/12/22	570	758	194	49 246
Période d'observation trimestrielle	T1 2022	600	710	128	8 085
	T2 2022	601	758	228	14 379
	T3 2022	586	685	211	13 715
	T4 2022	570	645	207	13 068
	T1 2023	510	679	340	21 771
Période d'observation mensuelle	Septembre 2022	586	652	506	11 130
	Octobre 2022	570	645	396	7 909
	Novembre 2022	570	615	233	4 901
	Décembre 2022	570	600	12	258
	Janvier 2023	510	616	595	12 493
	Février 2023	550	679	251	5 010
	Mars 2023	611	679	186	4 269
	Avril 2023	600	635	112	2 119
Mai 2023	620	705	2 004	44 086	

Source : Crédit du Maroc – Bourse de Casablanca

2.2.10. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 29 et 30 des statuts, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période, de tous amortissements et de toutes provisions, constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine. Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'AGO sont fixées par elle-même ou à défaut par le Directoire. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Directoire.

Lorsque la Société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la Société au bout de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la Société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Les dividendes distribués par Crédit du Maroc sont servis suite à une décision des actionnaires.

Plus globalement, la politique de distribution de dividendes sur les dernières années tient compte de la nécessité de renforcer les fonds propres de la banque et de se donner les moyens de financer le plan de développement ambitieux prévu pour les années à venir.

Le renforcement des fonds propres viendra en effet soutenir la croissance des encours mais aussi, sécuriser l'évolution des investissements et enfin faire face aux nouvelles exigences réglementaires.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Au titre de la période 2020 - 2022, Crédit du Maroc a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022
Résultat net (en MAD)	99 010 092	687 411 360	420 426 769
Dividendes bruts de n distribués en n+1 (en MAD)	49 509 524	281 823 443	293 792 778
Nombre d'actions	10 881 214	10 881 214	10 881 214
Résultat net par action (en MAD)	9,1	63,2	38,6
Dividende par action (en MAD)	4,55	25,9	27
Taux de distribution*	50 %	41 %	70 %

* Taux de distribution : dividende par action / résultat net par action

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée générale mixte tenue le 27 mars 2020 a décidé de distribuer les dividendes 2019 à hauteur de 203 478 701,8 MAD.

Cette Assemblée, tenue en amont de la recommandation de Bank Al-Maghrib relative à la suspension de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 en lien avec la crise sanitaire, a consacré un droit irrévocable acquis aux actionnaires. Néanmoins, pour se conformer à la recommandation de Bank Al-Maghrib susvisée, les actionnaires, Crédit Agricole S.A. et Wafa Assurance, ont mis à la disposition de Crédit du Maroc leurs dividendes sous forme de prêts à des fins de renforcement des fonds propres prudentiels.

Par sa correspondance datée du 15 février 2021, la Direction de la Supervision Bancaire a entériné l'éligibilité des dettes objets des conventions de dette à durée indéterminée entre Crédit du Maroc et ses

actionnaires de référence portant sur la distribution des dividendes de l'exercice 2019 décidée par l'Assemblée du 27 mars 2020 en tant que fonds propres additionnels de catégorie 1 et la possibilité qu'elles fassent l'objet d'un remboursement dans un délai inférieur à cinq années, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord de Bank Al-Maghrib.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a marqué, le 5 avril 2021, sa non objection à la distribution de dividendes de Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 49,5 millions de dirhams.

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2021 a décidé de distribuer les dividendes 2020 à hauteur de 49.509.523,70 MAD, soit un dividende de 4,55 MAD par action.

L'assemblée Générale Ordinaire du 20 juin a décidé de la mise en paiement, en numéraire, du dividende de l'exercice 2022 d'un montant global de 293.792.778 dirhams, soit 27 MAD par action. Ce dividende sera prélevé sur le résultat social de l'exercice 2022 qui s'élève à 420.426.768,79 dirhams augmenté du report à nouveau de 1.476.505.206,94 dirhams. En conséquence de cette affectation, le taux de distribution du résultat sera ainsi de 70 %.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 27 juillet 2023.

2.3 Endettement

2.3.1. Endettement privé

2.4.1.1. Certificats de dépôt émis par Crédit du Maroc

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par Crédit du Maroc dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné à 9 milliards de dirhams.

Les certificats de dépôt d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams⁷ sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement du principal selon la formule in fine, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

Caractéristiques des certificats de dépôt	
Nature	Certificats de dépôt
Plafond du programme	9 000 000 000 MAD
Montant de l'encours à fin mai 2023 (hors intérêts courus)	1 465 000 000 MAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres restant à fin mai 2023	14 650

Source : Crédit du Maroc

A fin mai 2023, l'encours des émissions de certificats de dépôt de Crédit du Maroc s'apprécie à 1 465 MMAD.

L'état des encours des certificats de dépôt émis par Crédit du Maroc se présente comme suit :

Caractéristiques des émissions de certificats de dépôt en cours au 31 mai 2023

Code ISIN	Date début	Nb actions	Taux facial	Prime de risque	Nature du Taux	Durée (année)	Mode de remboursement	Échéance	Montant émis (KMAD)
MA0001524380	28/10/2021	3 000	2,01 %	0,30 %	Fixe	2	In fine	27/10/2023	300 000
MA0001525056	30/05/2022	4 000	2,24 %	0,25 %	Fixe	2	In fine	30/05/2024	400 000
MA0001525304	29/07/2022	1 650	2,14 %	0,25 %	Fixe	1	In fine	28/07/2023	165 000
MA0001527039	28/04/2023	600	3,18 %	0,15 %	Fixe	0,25	In fine	28/07/2023	600 000
Total des émissions au 31/05/2023									1 465 000

Source : Crédit du Maroc

Toutes les émissions ont une valeur nominale de 100 000 dirhams. La date d'émission est la même que la date de jouissance.

⁷ En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à 100 000 MAD.

L'encours des certificats de dépôts a évolué depuis 2020 comme suit :

<i>Montants en MMAD</i>	2020	2021	Var.	2022	Var.	T1 2023	Var.
Certificats de dépôt émis*	1 310	603	-54 %	1 612	> 100 %	865	-46 %

*Intérêts inclus

Source : Crédit du Maroc

Au 31 mars 2023, l'encours s'élève à 865 MMAD, en baisse de 747 MMAD par rapport à décembre 2022. Toutes les émissions sont à taux fixes et non structurés.

A noter que Crédit du Maroc n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôt sur la période concernée.

Dans les prévisions budgétaires de la banque, il est prévu de garder une enveloppe moyenne de certificats de dépôt de 2,5 Mrds MAD sur les années 2023 et 2024.

2.4.1.1. Emprunts subordonnés émis par Crédit du Maroc

Au 31 décembre 2022, l'encours global de la dette subordonnée s'élève à 1 411 MMAD. Cet encours résulte de l'effet conjugué des deux dernières émissions d'emprunts obligataires subordonnés réalisées par la banque en 2016 et 2018, et ayant eu pour objectif principal de renforcer les fonds propres de la banque en vue d'accompagner le développement de son activité et de renforcer son ratio de solvabilité.

Aussi, Crédit du Maroc a mis en place un emprunt perpétuel auprès de ses deux principaux actionnaires en fin d'année 2020, en réutilisation des dividendes perçus, afin de répondre au requis du régulateur.

Cette dette, suite à la notification de Bank Al-Maghrib en 2021, pourra être remboursée dans un délai de 5 ans pour un montant de 157,8 millions de dirhams moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés accordé au prêteur.

2020 :

Le 17 novembre, Crédit du Maroc a signé deux contrats d'emprunt perpétuel qualifiés en fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avec Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance à raison de 136,1 MMAD et 21,7 MMAD respectivement.

2018 :

Entre le 5 et le 7 décembre 2018, Crédit du Maroc a réalisé son émission de dette subordonnée portant sur un volume de 750 millions de dirhams.

2016 :

En décembre 2016, Crédit du Maroc a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant global plafonné à 500 000 000 MAD en proposant deux tranches cotées à la Bourse de Casablanca et deux tranches non cotées.

Au 31 mars 2023, l'encours des emprunts subordonnés de Crédit du Maroc s'élève à 1 407 MMAD. Son évolution depuis 2020 se présente comme suit :

Evolution de l'encours des dettes subordonnées entre 2020 et mars 2023

<i>Montants en MMAD</i>	2020	2021	Var.	2022	Var.	T1 2023	Var.
Dettes subordonnées	1 926	1 410	-26,8 %	1 411	-	1 407*	-0,3 %

Source : Crédit du Maroc

*dont près de 160 MMAD d'emprunts perpétuels contractés auprès de Crédit Agricole S.A et Wafa Assurance.

L'état des émissions obligataires émis et non échus se présente comme suit :

Encours des emprunts obligataires subordonnés émis au 31 mai 2023

Code ISIN	Date d'émission/jouissance	Montant MMAD	Tranche en KMAD	Cotation de la tranche	Nb de titres	Taux d'intérêt en vigueur *	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
MA0000021917	17/12/2018	750	197 500	Cotée	1 975	4,05 %	70	Taux fixe	10 ans	In fine	17/12/2028
MA0000093858	17/12/2018		552 500	Non cotée	5 525	4,05 %	70	Taux fixe	10 ans	In fine	17/12/2028
MA0000021784	21/12/2016		55 000	Cotée	550	3,93 %	90	Taux fixe	10 ans	In fine	21/12/2026
MA0000093007	21/12/2016	500	445 000	Non cotée	4 450	3,75 %	85	Révisable annuellement	10 ans	In fine	21/12/2026
Total en KMAD au 31/05/2023			1 250 000								

Source : Crédit du Maroc

*Taux révisé le 21/12 de chaque année pour les émissions à taux variables.

2.4.1.1. Emissions décidées par les instances non encore réalisées

L'Assemblée générale du 9 juin 2021 a approuvé et autorisé l'émission par Crédit du Maroc d'un emprunt obligataire⁸. L'emprunt obligataire est à réaliser en une ou plusieurs fois, avec ou sans appel public à l'épargne et pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de l'AGO, d'un montant maximum d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams, par voie d'émission d'obligations subordonnées ou non subordonnées, libellées en dirhams ou en devises, cotées ou non cotées à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a autorisé, en date du 20 juin 2023, l'émission par Crédit du Maroc d'un emprunt obligataire à réaliser en une ou plusieurs fois, avec ou sans appel public à l'épargne, et pendant une période de cinq (5) ans, d'un montant maximum de un milliard (1.000.000.000) de dirhams, par voie d'émission d'obligations subordonnées ou non subordonnées, assorties ou non de garanties et/ou de sûretés, libellées en dirhams ou en devises, cotées ou non cotées à la Bourse de Casablanca.

⁸ Autorisation encore valable jusqu'à expiration de la durée de validité de 3 ans.

2.3.2. Dettes bancaires

Crédit du Maroc emprunte en euros sur le moyen/long terme (maturité moyenne de 5 ans) pour accompagner ses clients notamment les grands groupes étrangers désirant s’implanter au Maroc.

L’encours des ressources de Crédit du Maroc sur le moyen/long terme vis-à-vis des établissements de crédit est constitué à ce jour, d’opérations en EUR face au groupe Crédit Agricole ainsi que d’emprunt auprès de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Au 31 mars 2023, l’encours de refinancement sur le moyen/long terme en EUR s’élève à 17,3 M€ mis en place fin 2018, début 2019, mars 2022 et octobre 2022, sur 5 ans avec un remboursement linéaire trimestriel. Ces encours sont stables depuis 2018 et impactés uniquement par l’amortissement et le remboursement des échéances.

Au-delà des emprunts sur le marché de la dette locale sous forme d’émission de certificats de dépôt, Crédit du Maroc bénéficie de lignes de financement en devises auprès de Crédit Agricole et de partenaires multilatéraux. Ces lignes sont réparties entre le court terme pour 57 M€ et le moyen/long terme pour 17,3 M€. Sur le court terme, Crédit du Maroc a tiré, au 31 mars 2023, 20 M€ sur sa ligne auprès du Crédit Agricole pour une maturité de 6 mois et environ 47 M€ sur des lignes auprès de banques multilatérales et/ou commerciales.

Pour rappel, le refinancement du Crédit du Maroc fait partie des projets d’autonomisation entamés par le Crédit du Maroc depuis la signature de l’accord entre les deux Groupe Holmarcom et Crédit Agricole. Ce dernier continue de soutenir le Crédit du Maroc dans son refinancement (en termes de liquidités en devises). Néanmoins la Banque a mis en place, dans le cadre de ce projet d’autonomisation, plusieurs partenariats dans l’objectif de diversifier ses sources de financement en devises.

Dans ce sens, Crédit du Maroc et la BERD ont signé, le 16 février 2022, un partenariat portant sur une nouvelle ligne de financement de 25 millions d’euros (équivalent de 75 % en MAD et 25 % en USD) dans le cadre du programme GEF. Ce programme vise à soutenir les investissements verts réalisés par les entreprises privées clientes de Crédit du Maroc. Le prêt bénéficie du soutien financier de l’Union européenne et du Green Climate Fund et s’inscrit dans le cadre du programme de la BERD destiné à renforcer la transition vers une économie bas carbone.

Crédit du Maroc a également obtenu, en date du 7 février 2023, un prêt de 50 millions de dollars auprès de la Société Financière Internationale (IFC), afin de répondre à la demande croissante en matière de financement du commerce au Maroc. Ces fonds permettront à Crédit du Maroc de soutenir les activités commerciales des petites, moyennes et grandes entreprises du Royaume et de les aider à faire face à leurs besoins en fonds de roulement. Ce financement d’IFC intervient dans un contexte de transition dans l’actionnariat de Crédit du Maroc, devenu, depuis le 6 décembre 2022, filiale du groupe Holmarcom, et permettra à la Banque de diversifier ainsi ses sources de devises. Grâce à ce financement, Crédit du Maroc sera en mesure de consolider sa position dans le marché du financement du commerce au Maroc et de maintenir les importants volumes d’échanges commerciaux qu’elle finance pour le compte de ses clients, PME et grandes entreprises.

Le financement d’IFC sera accompagné de services-conseils en vue d’aider Crédit du Maroc à renforcer sa gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi que son engagement en faveur de la durabilité.

Notons que le contrat IFC prévoit des 3 types de covenants : des covenants déclaratifs, négative covenants et des covenants financiers. Ces covenants sont non significatifs compte tenu de la maturité de la ligne de financement (12 mois).

Evolution de la dette bancaire :

Cours de change indicatifs	2020		2021		Var. 21/20	2022		Var.22/21	T1 2023		Var.T1/22
	M€	MMAD	M€	MMAD		M€	MMAD		M€	MMAD	
Court terme	35,7	390,6	174,1	1 823,3	>100 %	159,7	1 785,4	-8,3 %	57	641,2	-64,3%
Moyen/long terme	35,4	387,3	20,2	211,6	-42,9 %	23,5	262,7	16,3 %	17,3	194,6	-26,4%

Source : Crédit du Maroc

Aucun engagement hors bilan n’est utilisé dans les émissions de la banque.

2.3.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Crédit de Maroc ont évolué comme suit, sur la période considérée :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements de financement et de garantie donnés	12 425	12 944	4,2 %	12 396	-4,2 %
Eng. de fin. donnés en faveur de la clientèle	4 423	5 425	22,7 %	6 173	13,8 %
Eng. de garantie d'ordre d'EC & assimilés	4 298	3 963	-7,8 %	2 274	-42,6 %
Eng. de garantie d'ordre de la clientèle	3 703	3 556	-4,0 %	3 949	11,1 %
Engagements de financement et de garantie reçus	2 979	3 575	20 %	3 416	-4,5 %
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	2 979	3 575	20 %	3 416	-4,5 %

Source : Crédit du Maroc – Comptes sociaux

Revue analytique 2021 – 2022

Au terme de l'exercice 2022, les engagements de financement et de garantie donnés par la banque se sont inscrits en baisse de 4,2 % comparativement à 2021, à 12 396 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'effet conjugué des éléments suivants :

- la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 11,1 % (+ 393 MMAD), en lien avec la hausse des cautions sur marché public et traites douanières ;
- la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 13,8 % (+748 MMAD). L'évolution constatée sur ces engagements résulte principalement de l'effet conjugué de la hausse sur les confirmations de crédits et la baisse sur les crédocs ;
- la baisse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 42,6 % (-1,6 Mrds MAD), liée à la baisse sur les réémissions de cautions internationales.

Les engagements de financement reçus, quant à eux, enregistrent une baisse de 4,5%, à près 3 416 MMAD à fin 2022, qui résulte principalement de la baisse des confirmations crédocs et des contre-garanties⁹ reçues sur crédits par décaissements.

Revue analytique 2020 – 2021

A fin 2021, les engagements donnés par la banque ont atteint près de 13 Mrds MAD, soit en hausse de 4,2 % comparativement à fin 2020. Cette hausse résulte principalement des éléments conjugués suivants :

- la progression des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 22,7 % (+1 Mrd MAD) à 5 425 MMAD à fin 2021 ;
- la baisse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 7,8 % (-335 MMAD) ;
- la baisse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle assimilés de 4 % (-148 MMAD).

Les engagements reçus ont affiché une hausse de 20 % à près de 3 575 MMAD à fin décembre 2021, essentiellement en lien avec l'augmentation des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

2.3.4. Nantissements d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actions de Crédit du Maroc détenues par HFC sont nanties au profit des banques ayant financé leur acquisition.

2.3.5. Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de Crédit du Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

⁹ Mécanisme de garantie permettant au Crédit du Maroc d'appréhender le risque sur une contrepartie donnée ou le niveau de risque de concentration encouru par la banque sur une contrepartie (exposition excessive).

2.3.6. Notations de Crédit du Maroc

La mission de notation de Crédit du Maroc fait l'objet d'une notation menée annuellement par Moody's et Capital Intelligence.

Notation MOODY'S

Evolution de la notation Crédit du Maroc sur la période 2020-2022

Catégorie	2020	Oct. 2021	Avril 2022*	Déc 2022
Perspective	Stable	Négative	Sous surveillance	Stable
Dépôts bancaires -Devise étrangère	Ba2/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba2/NP
Dépôts bancaires -Monnaie locale	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba2/NP
Évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA)	ba3	ba3	ba3	ba3
Évaluation de base du crédit ajustée (adj. BCA)	ba1	ba1	ba1	Ba3
Évaluation du risque de contrepartie	Baa3 (cr)/P-3(cr)	Baa3 (cr)/P-3(cr)	Baa3 (cr)/P-3(cr)	Ba1 (cr)/NP(cr)

*Notation suite à la publication du communiqué de presse de Moody's

Les perspectives concernant les notations de Crédit du Maroc en 2022 sont conformes aux perspectives stables attribuées à la notation souveraine.

Les notations en matière de dépôts et l'évaluation du risque de crédit et de contrepartie n'intègrent aucun relèvement de cran sur cette période.

Dans un communiqué publié le 29 avril 2022, le service investisseur de l'agence de notation Moody's a changé son avis sur les perspectives d'investissements à long terme de Crédit du Maroc. Ainsi les perspectives de Crédit du Maroc sont passées de « négative » à « sous surveillance » en vue d'une révision à la baisse. Ce changement de perspective s'explique par « le changement de la structure de son actionariat, suite à la signature du Crédit agricole S.A. d'un accord pour vendre sa participation de 78,7 % dans le capital de la banque au groupe marocain Holmarcom ».

Extrait traduit du rapport publié en décembre 2022¹⁰

RÉSUMÉ DE L'ARGUMENTAIRE DE NOTATION

La notation de dépôt à long terme Ba2 de Crédit du Maroc (CDM) est un cran au-dessous de l'évaluation de crédit intrinsèque de la banque (Baseline Credit Assessment - BCA) ressortant à ba3. Elle intègre un relèvement d'un cran par rapport la notation du gouvernement Marocain (Ba1 stable), fondée sur notre appréciation d'une forte probabilité de soutien gouvernemental, en cas de besoin.

La notation intrinsèque Ba3 de Crédit du Maroc reflète sa bonne capitalisation et sa rentabilité qui se remet des effets de la pandémie, ainsi que des sources financement stables et une liquidité solide. Ces avantages sont impactés par les fortes concentrations de crédit de la banque et les répercussions du conflit Russie-Ukraine engendrant des pressions inflationnistes sur l'économie marocaine qui pèseront sur les indicateurs, relativement faibles, de la qualité des actifs de la banque.

Points forts du crédit

- Une capitalisation saine, soutenue par une meilleure génération de capital ;
- Une bonne rentabilité bien que plus faible cette année en raison des besoins de provisionnement liés à la pandémie ;
- Une base de dépôts stable.

¹⁰ Dernier rapport disponible à date - Extrait traduit par le management de la banque

Défis en matière de crédit

Le ralentissement économique pose un risque pour la qualité des actifs ; les mesures déjà faibles de la qualité des actifs reflètent les concentrations de crédit, les expositions antérieures et les classifications conservatrices.

Perspectives

Les perspectives stables sur les notations de crédit du Maroc sont alignées avec les perspectives stables de la notation souveraine et reflètent notre opinion selon laquelle la rentabilité modérée et la bonne capitalisation de la banque ainsi que sa base de dépôts, stable et solide, devraient continuer à réduire les risques liés à l'importante concentration des crédits au cours des 12 à 18 prochains mois.

Facteurs susceptibles d'influencer la notation à la hausse

La notation de Crédit du Maroc pourra être revue à la hausse consécutivement à un renforcement notable du matelas de fonds propres de base de Crédit du Maroc et d'une réduction significative des créances douteuses et des risques de concentrations.

Facteurs susceptibles d'influencer la notation à la baisse

Des pressions à la baisse sur les notations pourraient apparaître en cas de dégradation significative de la capitalisation, imputable à un provisionnement important ; un affaiblissement significatif de la qualité des actifs ; ou une diminution des capacités de soutien systémique à Crédit du Maroc en cas de besoin. L'agence peut également rétrograder les notations en cas de gestion des risques et de stratégie moins prudente.

Notation de Capital Intelligence

Evolution de la notation Crédit du Maroc sur la période 2020 – 2022

Catégorie	2020	2021	2022
Soutien			
Devise étrangère			
Long Terme	BBB-	BBB-	BBB-
Court Terme	A3	A3	A3
Solidité financière	BB+	BB+	BB+
Perspectives			
Devise étrangère	Stable	Stable	Négative
Solidité Financière	Stable	Stable	Négative

Le dernier rapport de notation (Capital intelligence) a été publié en août 2022. Ce rapport est consultable sur le site institutionnel de Crédit du Maroc.

Extrait traduit du rapport édité en Août 2022

FACTEURS DE NOTATION

Notes confirmées avec une perspective négative

Capital Intelligence Ratings (CI Ratings ou CI) a annoncé la révision de la notation des emprunts en devises étrangères à long terme (LT FCR¹¹) et la notation intrinsèque de la banque (BSR¹²) de Crédit du Maroc (CDM) respectivement de stable à négative. En parallèle, CI Ratings a confirmé la notation des emprunts en devises étrangères à long terme (LT FCR) et la notation des emprunts en devises étrangères à court terme (ST FCR¹³) de la banque, respectivement 'BBB-' et 'A3'. Le BSR de Crédit du Maroc et la notation de solidité financière (CFS¹⁴) de 'BB+' ont également été confirmés. Le niveau de soutien extraordinaire (ESL¹⁵) a été ajusté de "élevé" à "modéré".

¹¹ Notation des emprunts en devises étrangères à long terme – Long Term Foreign Currencies Rating (LT FCR)

¹² Notation des emprunts en devises étrangères à court terme – Short Term Foreign Currencies Rating (ST FCR)

¹³ Notation en devises étrangères à court terme – Short Term Foreign Currencies Rating (ST FCR)

¹⁴ Notation de solidité financière – Core Financial Strength (CFS)

¹⁵ Niveau de Soutien Extraordinaire – Extraordinary Support Level (ESL)

La révision des perspectives du LT FCR fait suite à la cession imminente de la participation de l'actionnaire majoritaire – Crédit Agricole S.A. (CA) – dans le capital de Crédit du Maroc. Crédit Agricole S.A et le groupe marocain Holmarcom ont récemment conclu un accord portant sur l'acquisition de la participation majoritaire de CA (78,7%) dans Crédit du Maroc, par le groupe Holmarcom, à travers sa holding, Holmarcom Finance Company (HFC), et sa filiale, AtlantaSanad. L'acquisition est soumise à l'approbation des autorités marocaines. La transaction se fera en deux temps : une tranche de 63,7 % (50,9 % par HFC et 12,8 % par AtlantaSanad) d'ici la fin de l'année 2022 puis une seconde tranche portant sur les 15 % restants, dix-huit mois après la clôture de la transaction portant sur 63,7 % du capital. Crédit Agricole S.A continuera à accompagner Crédit du Maroc pendant cette phase de transition afin d'assurer la continuité de ses services et contribuer à sa pleine intégration dans le groupe Holmarcom. Sur le plan de la stratégie commerciale, la direction a indiqué qu'aucune information ne peut être révélée pour le moment car la première étape de la transaction n'a pas encore été formellement réalisée. Le groupe Holmarcom est un conglomérat marocain dont les activités principales sont la finance (principalement l'assurance), l'agro-industrie, la logistique et l'immobilier.

La notation LT FCR de la banque est fixée un cran au-dessus de la notation BSR. La hausse reflète notre évaluation de la probabilité modérée (précédemment élevée en raison de la participation majoritaire de Crédit Agricole (CA) d'un soutien extraordinaire, en cas de nécessité, de la part des autorités marocaines. CI note que même dans le cas improbable où la vente n'aurait pas eu lieu, ESL demeurerait modérée, étant donné que Crédit du Maroc (CM) ne semble pas faire partie des plans à long terme de Crédit Agricole (CA). En tant que sixième plus grande banque au Maroc, nous ne considérons pas Crédit du Maroc (CM) ayant une importance systémique pour le secteur. Toutefois, la banque est relativement importante et contrôle plus de 5 % des dépôts de clients dans le secteur, d'où la probabilité modérée d'un soutien des autorités.

Pour des raisons similaires reflétant le changement imminent dans l'actionnariat de la banque, les perspectives du BSR ont également été révisées de « stable » à « négative ». La notation BSR de Crédit du Maroc est dérivée d'une notation CFS de 'BB+' et d'une notation de l'Environnement Opérationnel (Operating Environment Risk Anchor - OPERA) de 'BB+'. La notation CFS est soutenue par un résultat d'exploitation et une rentabilité satisfaisants, des ratios de fonds propres solides (y compris CET1), une qualité des actifs de prêt améliorée et relativement satisfaisante avec un bon niveau de provisionnement, ainsi qu'une franchise stable et soutenable. La note reflète également le niveau modeste des principaux actifs liquides de la banque (bien que le ratio de couverture des liquidités soit élevé) et le niveau modéré des prêts classés de niveau 2 (ce dernier est faible par rapport à la plupart des banques comparables au Maroc). Bien que le niveau des actifs liquides de Crédit du Maroc soit faible, le ratio des actifs liquides nets est raisonnable. Le ratio prêts/dépôts est satisfaisant et inférieur à la moyenne du groupe de référence.

Parmi les autres défis de la banque en matière de crédit nous citons l'environnement opérationnel où la qualité des actifs est impactée par les pressions exercées sur la croissance consécutivement à la guerre en Ukraine, et les taux d'intérêt sont plus élevés en raison des pressions inflationnistes. La croissance économique marocaine devrait se contracter cette année par rapport à la forte croissance enregistrée en 2021, principalement en raison de la baisse de la production agricole et de la réduction des exportations nettes vers l'UE.

Crédit du Maroc occupe une position stable dans le secteur bancaire marocain, contrôlant un peu plus de 5% des actifs du secteur et des dépôts clients. Les activités de la banque sont concentrées sur le marché national. Crédit du Maroc possède diverses filiales, notamment dans le domaine du crédit-bail, de l'assurance, du courtage et de la gestion d'actifs, mais celles-ci sont relativement petites - bien que les revenus aient augmenté au cours des dernières années. Les postes clés de la direction et du conseil d'administration sont occupés, pour le moment, par des membres du CA, et la gestion des risques est encadrée actuellement par les principes de la maison mère, mais cela devrait certainement changer à l'avenir.

Perspectives des notations

Les perspectives pour toutes les notations sont négatives. Les notations pourraient être revues à la baisse au cours des prochains 12 mois.

Dynamique des notations : Scénario à la hausse

Compte tenu des perspectives négatives actuelles, la probabilité d'une révision à la hausse de la notation BSR et/ou la note CFS est faible. Si le contrat de cession n'aboutissait pas et Crédit Agricole demeure l'actionnaire majoritaire, la mesure de notation probable verrait la perspective revenir à Stable.

Dynamique des notations : Scénario à la baisse

Étant donné que les perspectives négatives existantes tiennent déjà compte de la probabilité d'une dégradation d'un cran à la fois du LT FCR et ST FCR, ainsi que du BSR, le scénario pessimiste le plus probable serait que ces rétrogradations s'accompagnent également d'une baisse de la CFS. Les notations pourraient être également revues à la baisse en cas d'une évaluation à la baisse par CI du risque souverain et/ou de l'environnement opérationnel.

Notations

Monnaie étrangère		Perspective	BSR	Perspective	CFS	ESL	OPERA
Long terme	Court terme	Long terme / Court terme		BSR			
BBB-	A3	Négative	BB+	Négative	BB+	Modéré	BB+

Section III - GOUVERNANCE DE CREDIT DU MAROC

Depuis 1999, Crédit du Maroc a opté pour une structure de gouvernance duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire, dissociant ainsi les pouvoirs de gestion et de contrôle.

1. Assemblée d'actionnaires

Crédit du Maroc est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, de droit privé et régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (ci-après la « Loi 17-95 ») et la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (ci-après « la Loi Bancaire »).

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de Crédit du Maroc sont conformes à la Loi 17-95.

1.1. Mode de convocation

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la Loi 17-95, l'Assemblée générale est convoquée par le Directoire. À défaut, et en cas d'urgence, l'Assemblée générale peut être également convoquée par :

- les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Directoire et le Conseil de Surveillance ;
- le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société ;
- le Conseil de Surveillance.

Trente jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, la Société doit publier, dans un journal d'annonces légales agréé, un avis de réunion et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée par le Directoire, complétés par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer à l'Assemblée en particulier des modalités de vote par procuration.

Cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, les jour, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'Assemblée ordinaire, extraordinaire ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolutions. Toutefois, lorsque la Société ne reçoit aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de la part d'un actionnaire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95, l'avis de réunion susvisé tient lieu d'avis de convocation tel qu'il a été publié. Toutes les Assemblées sont valablement constituées, sans question de délai, ni de publicité, si l'unanimité des actionnaires se trouve présente ou représentée.

Doivent être publiés sur le site internet de la société au moins vingt-et-un jours avant la réunion : l'avis de réunion, le nombre total de droits de vote existants et d'actions composant le capital de la société à la date dudit avis, les documents destinés à être présentés à l'assemblée, le texte des projets de résolutions et le formulaire de vote par procuration.

1.2. Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales, les actionnaires doivent s'inscrire sur le registre des actions nominatives ou produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la tenue de l'Assemblée.

1.3. Conditions d'exercice des droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

1.4. Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi 17-95.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 26.2 des statuts. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée générale ordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 111 de la Loi 17-95.

L'Assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social. Elle entend notamment le rapport du Directoire et celui des commissaires aux comptes. Elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu à l'article 27.2 des statuts. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée générale extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi 17-95.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée générale ordinaire.

1.5. Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels

Les statuts de Crédit du Maroc ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière, tel que régi par les dispositions de la Loi 17-95 (art. 257), demeure applicable.

1.6. L'ordre du jour

L'article 21 des statuts de Crédit du Maroc stipule que l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, représentant la proportion du capital social prévue par l'article 117 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée (au moins 5 % du capital social inférieur à 5 millions de dirhams, et 2 % pour le surplus), ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

1.7. Composition

L'article 22 des statuts de Crédit du Maroc stipule que l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

2. Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur. Il en est de même pour les Comités spécialisés.

2.1. Présentation du Conseil de Surveillance

2.1.1. Rôle et pouvoirs

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi 17-95, et s'appuie sur des comités spécialisés détaillés ci-après.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire dont il fixe les principes et les critères de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant leur rémunération totale. Il peut les révoquer à tout moment.

Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque. A ce titre, une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice et dans le délai de trois mois, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les documents prévus par la Loi 17-95.

Sur la convocation de son Président, il se réunit, aussi souvent que la loi le prévoit et que l'intérêt de la Société l'exige. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

2.1.2. Composition

L'article 15-1 des statuts de Crédit du Maroc stipule que le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus pris parmi les actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat d'une durée de trois (3) années. Ils sont rééligibles mais ne peuvent cumuler plus de quatre (4) mandats successifs. Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil de Surveillance, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats successifs qui s'impose, à l'inverse, à son représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc est composé de neuf (9) membres dont deux (2) membres indépendants. Au moment des nominations et/ou renouvellements des membres du Conseil, l'équilibre des compétences nécessaires au sein du Conseil de Surveillance a été apprécié tenant compte de la nécessité de veiller à assurer une meilleure représentation des femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Crédit du Maroc est attentif à la diversité de son Conseil de Surveillance lequel comprend trois (3) femmes dont une (1) est membre indépendant et six (6) hommes. A la date d'enregistrement du présent document de référence, le Conseil de Surveillance comprend neuf (9) membres. Le Conseil de Surveillance s'assure, avant de demander l'approbation des actionnaires lors de la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, que tous ses membres ont reçu les informations sur le candidat, nécessaires à l'appréciation de ses qualifications professionnelles notamment la liste des autres fonctions qu'il a occupées et, le cas échéant, les informations nécessaires à l'évaluation de son indépendance. La qualification de membre indépendant et les critères présidant à sa détermination font l'objet d'un examen en Comité de Nomination et de Rémunération.

Membres du Conseil de Surveillance au 31 mai 2023

Identité	Âge	Origine	Nationalité	Date de première nomination	Dernier renouvellement	Expiration du mandat	Membre d'un comité	Fonction principale
Mohamed Hassan Bensalah ⁽⁵⁾ <i>Président du Conseil</i>	52		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-	Président directeur général Groupe Holmarcom
Karim Chiouar ⁽⁵⁾ <i>Membre du conseil</i>	60		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et R	Directeur général délégué Groupe Holmarcom
Zouhair Chorfi ⁽⁵⁾ <i>Membre du conseil</i>	67		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C et R	Fonctionnaire à la retraite
Mohammed Ali Kadiri ^{(1) (4) (5)} <i>Membre indépendant</i>	68		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A et C	Directeur général du cabinet Dictys
Habiba Laklalech ^{(1) (3)} <i>Membre indépendant</i>	51		Marocaine	03/2019	06/2022	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R	Directeur général de l'Office National des Aéroports
Michel Le Masson <i>Membre du conseil</i>	65		Française	06/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A	Directeur du Développement des Banques à l'International – Crédit Agricole S.A.
AtlantaSanad S.A. ^{(2) (5)} représentée par <i>Madame Fatima Zahra Bensalah</i> <i>Membre du conseil</i>	53		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	C	Vice-Présidente de AtlantaSanad S.A.
Holmarcom Finance Company S.A. ⁽⁵⁾ représentée par <i>Madame Lamiae Kendili</i> <i>Membre du conseil</i>	39		Marocaine	12/2022	–	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	A	Directeur du développement de Holmarcom Finance Company
Crédit Agricole S.A. représenté par <i>Monsieur Régis Bezard-Falgas</i> <i>Membre du conseil</i>	62		Française	12/2005	06/2022	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	R	Chargé d'affaires en fusions-acquisitions à la Direction Financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Source : Crédit du Maroc

(A) Comité d'audit (R) Comité des risques (C) Comité de Nomination et de Rémunération

(1) Membre indépendant

(2) Président du Comité de Nomination et de Rémunération

(3) Président du Comité des Risques

(4) Président du Comité d'Audit

(5) Cooptation par le Conseil de Surveillance soumise à la ratification de la prochaine Assemblée.

Les règles applicables par la banque¹⁶ prévoient qu'un membre du Conseil de Surveillance ne peut exercer plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire du Royaume du Maroc, sauf dans les sociétés cotées ou non cotées du même Groupe ; les mandats dans les sociétés du même Groupe ne comptant que pour un seul mandat.

Par dérogation à ce qui précède, le membre du Conseil, personne morale, n'est pas concerné par ladite limite du nombre de mandats (laquelle s'impose, en revanche, à son représentant permanent).

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Conseil.

¹⁶ Source : Ces règles sont issues du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Elles sont à date en vigueur mais pourraient être amenées à évoluer compte tenu de la nouvelle composition du CS.

Le Conseil de Surveillance a enregistré des mouvements significatifs en 2022.

En avril 2022, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Gérard Ouvrier-Bufferet et de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri de leur mandat de membre du Conseil.

L'Assemblée générale du 14 juin 2022 a nommé Monsieur Michel Le Masson et Madame Morgane Saint-Jalmes en qualité de membres du Conseil et a renouvelé les mandats de Mesdames Nada Biaz et Habiba Laklalech et de Messieurs Marc Didier, François-Edouard Drion, Olivier Nicolas et Hervé Varillon et de Crédit Agricole S.A.

Compte tenu de la Première Acquisition, le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc réuni le 6 décembre 2022 a enregistré des changements dans sa gouvernance qui reflète la nouvelle structure actionnariale de la Banque. Le Conseil de Surveillance a ainsi constaté la cooptation de Messieurs Mohamed Hassan Bensalah, Karim Chiouar, Zouhair Chorfi, Mohammed Ali Kadiri et des sociétés AtlantaSanad S.A. et Holmarcom Finance Company S.A. (dont les représentants permanents sont respectivement Madame Fatima Zahra Bensalah et Madame Lamiae Kendili) en remplacement de Messieurs François-Edouard Drion, Hervé Varillon, Olivier Nicolas, Marc Didier et de Mesdames Nada Biaz et Morgane Saint-Jalmes démissionnaires.

Du fait de ce qui précède, la composition des Comités spécialisés a été modifiée en conséquence.

Le 7 mars 2023, le Conseil de Surveillance a pris acte du nouveau représentant permanent de Crédit Agricole S.A. au Conseil de Surveillance en la personne de Monsieur Régis Bezard-Falgas en lieu et place de Madame Meriem Ech-Cherfi.

2.2. Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un membre du Conseil

Chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins cinq actions, obligatoirement nominatives, pendant toute la durée de ses fonctions.

Par dérogation aux dispositions de l'article 84 de la Loi 17-95, et conformément aux dispositions de l'article 41 bis de la Loi 17-95 et de l'article 35 de la Loi Bancaire repris dans les statuts de Crédit du Maroc, les membres indépendants du Conseil de Surveillance ne doivent pas être propriétaires d'actions de la banque.

2.3. Appréciation de la parité et de la qualité d'indépendance des membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc compte trois (3) femmes, dont un membre indépendant, dont la respectabilité, la compétence et l'expérience viennent renforcer et enrichir les travaux du Conseil et ceux de ses comités spécialisés.

Ces nominations s'inscrivent aussi dans la volonté de Crédit du Maroc de :

- valoriser la diversité notamment du genre garante d'une gouvernance éclairée et efficiente ;
- répondre aux attentes des parties prenantes ;
- s'inscrire en ligne avec la Loi 17-95, les principes réglementaires en vigueur au Maroc et les meilleurs standards de gouvernance.

Le processus d'appréciation de la qualité de membre indépendant est mis en œuvre sous l'égide du Comité de Nomination et de Rémunération. Ainsi, lors de sa réunion du 24 janvier 2023, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné la situation de Madame Habiba Laklalech et Monsieur Mohammed Ali Kadiri.

Les huit critères d'indépendance définis par Bank Al-Maghrib et repris dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la Banque sont :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des

organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;

- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualité de membre indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou pour chaque renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis par la circulaire Bank Al-Maghrib n°5/W/2016 fixant les conditions et modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Après examen de leur situation, le Conseil de Surveillance du 25 janvier 2023 a considéré que Madame Habiba Laklalech et Monsieur Mohammed Ali Kadiri remplissaient toujours tous les critères d'indépendance.

2.4. Parcours des membres du Conseil

Mohamed Hassan Bensalah – Président du Conseil de Surveillance

Mohamed Hassan Bensalah est Président Directeur Général du groupe marocain Holmarcom depuis 1993.

Il est également Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance et membre du conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés et institutions marocaines. Il a été distingué en 2004 Chevalier du Wissam Al Arche par SM le Roi Mohammed VI.

Né en 1970, Mohamed Hassan Bensalah est diplômé en gestion et finances de l'Université de la Sorbonne et de l'Ecole des Cadres de Paris.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Finance Company S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Président du Conseil d'Administration
CPA S.A.	Président Directeur Général
JNP S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Yellowrock S.A.	Président Directeur Général
Yellowrock Genève	Président Directeur Général
Mass Céréales Al Maghreb S.A	Président du Conseil d'Administration
Omnium Marocain d'Investissement - OMI S.A.	Président Directeur Général
Société Chérifienne de participations – SOCHEPAR S.A.	Président Directeur Général
Jawharat Chamal S.A.	Président Directeur Général / Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
MERIMA S.A.	Président Directeur Général
Regional Air Lines S.A.	Président du Conseil d'Administration
Somathes S.A.	Président Directeur Général/ Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Les Tours Balzac S.A.	Président du Conseil d'Administration / Représentant permanent d'OMI S.A
Jet-Set Fly - J.S.F S.A.	Président Directeur Général / Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Président Directeur Général

Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Société Africaine des Boissons et Eaux Minérales - SABEM	Administrateur
Sénégal Water & Beverages Company S.A.	Administrateur
Eau Technologie Environnement - E.T.E S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Président Directeur Général
Dénia Holding S.A.	Président du Conseil d'Administration
Comptoir Métallurgique Marocain - CMM S.A.	Président Directeur Général/ Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Smart Composite Company S.A.	Administrateur / Représentant permanent d'OMI S.A
AtlantaSanad S.A.	Président Directeur Général / Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Les Eaux Minérales d'Oulmes	Président Directeur Général / Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Takafulia Assurances S.A.	Président Directeur Général
Najmat Al Bahr S.A.	Président Directeur Général
Air Arabia Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Berdil Capital S.A.	Administrateur
Biscoland S.A.	Président Directeur Général
Holmarcom Overseas Consulting DWC-LLC (DUBAI)	Directeur Général
Akwa Africa	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	Administrateur
Bourse de Casablanca	Administrateur
Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement	Administrateur
Fondation Mohammed V pour la Solidarité pour le Développement Humain Durable	Administrateur
Moroccan Financial Board (Casablanca Finance City)	Administrateur
Conseil Economique, Social et Environnemental	Membre
Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance	Président

Karim Chiouar – Membre du Conseil

Karim Chiouar est Directeur Général Délégué du groupe Holmarcom depuis 2009.

Il a passé auparavant la plus grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire marocain où il a occupé successivement les postes de Responsable Grandes Entreprises, Directeur des Grandes Entreprises et Directeur Général Adjoint en charge des crédits et des risques.

Né en 1963, Karim Chiouar est diplômé d'HEC Paris et de l'Institut des Techniques Bancaires de Casablanca.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Directeur Général Délégué
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Administrateur
Société Agricole Mimona S.A.	Président du Conseil d'Administration
JNP S.A.	Président du Conseil d'Administration
Radio Plus S.A.	Président du Conseil d'Administration
Snack Food Maroc S.A.	Président du Conseil d'Administration
Les Tours Balzac S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM/ Directeur Général

Regional Air Lines S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM / Directeur Général
Smart Composite Company S.A.	Administrateur
Mass Jordanie Pour le CIE S.A.	Administrateur
Mass Céréales Al Maghreb S.A.	Administrateur
Jawharat Chamal S.A.	Administrateur
Somathes S.A.	Administrateur
Oulmès Drinks Development S.A.	Administrateur
Denia Holding S.A.	Administrateur
Société Commune de Participation S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Peacock S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Yellowrock S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
CPA S.A.	Représentant permanent d'HOLMARCOM S.A
Atlanta Non Vie CI S.A.	Administrateur
Air Arabia Maroc S.A.	Représentant permanent de Régional Air Lines S.A
Les Eaux Minérales d'Oulmès S.A.	Représentant permanent de la société OMNIUM MAROCAIN D'INVESTISSEMENT S.A
Berdil Capital S.A.	Président du Conseil d'Administration
Biscoland S.A.	Administrateur
Dénia Ivoire S.A.	Président du Conseil d'Administration
Mass Céréales Sénégal S.A.	Président du Conseil d'Administration
Sénégal Water & Beverages Company S.A.	Administrateur
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Wolmardev S.A.	Administrateur
CIH Bank	Administrateur

Zouhair Chorfi – Membre du conseil

Zouhair Chorfi a débuté sa carrière en 1985 au sein de l'Inspection Générale des Finances avant de rejoindre la Direction du Trésor et des Finances Extérieures où il a occupé différentes fonctions avant d'être promu en 2003 Directeur du Trésor et des Finances Extérieures. En 2010, il est nommé Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects puis devient, en 2017, Secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. De 2020 à 2021, il est nommé Directeur du cabinet du Ministre des Finances.

Zouhair Chorfi a occupé plusieurs mandats au sein de plusieurs institutions : membre du Conseil de Bank Al-Maghrib, administrateur de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, de la Banque Centrale Populaire, du Fonds d'Équipement Communal, de la Société Maroc Emirats Arabes Unis de Développement, de la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique, Président du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes et membre de la Commission de Transfert des Entreprises Publiques.

Né en 1956, Zouhair Chorfi est titulaire d'un Doctorat en Sciences Économiques de l'Université de Grenoble.

Mandats occupés : Néant

Mohammed Ali Kadiri- Membre indépendant

Mohammed Ali Kadiri est Directeur Associé au Maroc de Analistas Financieras Internacionales Casablanca et Directeur général du cabinet Dictys.

Mohammed Ali Kadiri a débuté sa carrière en 1985 au sein de Citibank Maghreb en tant que Directeur des Institutions Financières Internationales. En octobre 1988, il rejoint la Banque Commerciale du Maroc (devenue Attijariwafa Bank) où il exerce successivement les fonctions de Directeur du Financement des Investissements, Directeur du Commerce Extérieur et des Financements Extérieurs, Directeur de l'Animation

Commerciale et du Correspondent Banking à l'International, Directeur de l'International, Directeur du Patrimoine Immobilier et des Services Immobiliers puis Directeur de la Conformité Groupe. En novembre 2008, il intègre CaixaBank Maroc en qualité de Directeur Général et devient de 2017 à 2018 Conseiller.

Né en 1955, Mohammed Ali Kadiri est titulaire d'un DESCAF de l'ESCAE de Bordeaux, d'un DESS Contrôle de Gestion et d'un DEA Finance et Banque de l'IAE de Bordeaux. Il est également titulaire d'un MBA de Lubin Graduate School of Business, Pace University (New-York).

Mandats occupés :

Société/Association	Mandats
Al Barid Cash	Administrateur indépendant
AttijariBank Tunisie	Administrateur indépendant
Alliances Darna	Administrateur indépendant

Habiba Laklalech - Membre indépendant

Habiba Laklalech a été nommée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI Directrice générale de l'Office National des Aéroports (ONDA) le 11 février 2021.

Durant son parcours professionnel de 27 ans dont 16 années dans le secteur aérien, Habiba Laklalech a occupé plusieurs postes de responsabilité dont celui de Directrice générale adjointe de Royal Air Maroc en charge entre autres des finances, du commercial et du support. Avant d'intégrer Royal Air Maroc, Habiba Laklalech a commencé sa carrière professionnelle dans des sociétés multinationales industrielle puis de télécommunication de 1995 à 2006.

Née en 1972, Madame Habiba Laklalech est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en optoélectronique et micro-ondes de l'université Pierre et Marie Curie de Paris. Elle a été décorée en 2014 « Chevalier de l'Ordre du Trône » par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et a reçu en 1988 le Prix Hassan II de mathématiques décerné par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Lesieur Cristal	Administrateur indépendant

Michel Le Masson – Membre du conseil

Michel Le Masson est Directeur du Développement des Banques à l'International (DBI) de Crédit Agricole S.A. depuis janvier 2022. Il est membre du Comité de Direction de Crédit Agricole S.A.

Michel Le Masson effectue sa carrière au sein du groupe Crédit Agricole, à la Banque Indosuez devenue Crédit Agricole Indosuez (CAI) puis Calyon, où il occupe différentes fonctions dans les secteurs des risques, du crédit-bail immobilier et des financements d'actifs. Après avoir été Directeur du budget, il est nommé en 1997 Directeur pour le Royaume-Uni puis en 1999, Directeur Europe chez CAI, cumulant cette fonction, en 2001, avec celle de Responsable du métier Banque Privée. En 2002, il rejoint Crédit Agricole S.A. en tant que Directeur du Développement international en conservant la responsabilité de la région Europe chez Calyon. En janvier 2005, il est nommé Inspecteur général de Calyon. En 2009, Michel le Masson est nommé Inspecteur général Groupe.

Né en 1958, Michel Le Masson est diplômé d'HEC, de l'Institut d'études politiques de Paris et licencié en droit.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Président du Conseil de Surveillance
	Membre du Comité de Nomination et de Rémunération
Crédit Agricole Egypt S.A.E	Vice-Président du Conseil d'Administration
	Président du Comité Gouvernance, Nomination et Rémunération

Crédit Agricole Italie SPA	Administrateur Membre du Comité Exécutif
JSC Crédit Agricole (Ukraine)	Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité de Nomination et de Rémunération
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse	Président du Conseil d'Administration

Fatima Zahra Bensalah - Représentant permanent d'AtlantaSanad S.A. au Conseil

Fatima Zahra Bensalah est Vice-Présidente d'AtlantaSanad Assurance et a, à son actif, un nombre important de réalisations dans le secteur des assurances, au cours d'une longue carrière au sein de la compagnie depuis 1993.

Née en 1969, Fatima Zahra Bensalah est diplômée en gestion et sciences économiques de l'Université de la Sorbonne et de l'Ecole des Cadres de Paris.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Holmarcom S.A.	Administrateur
AtlantaSanad S.A.	Administrateur / DGD (Vice-Présidente)
Les Tours Balzac S.A.	Administrateur
Takafulia Assurances S.A.	Administrateur
Atlanta Côte d'Ivoire Non Vie	Administrateur
Najmat Al Bahr S.A.	Administrateur
Société Chérifienne de Participations – SOCHEPAR S.A.	Administrateur
Somathes S.A.	Administrateur
Jet-Set-Fly – J.S.F. S.A.	Administrateur
Les Constructions de Bouskoura S.A.	Administrateur
Fondation Abdelkader Bensalah Holmarcom	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Administrateur / DGD (Vice-Présidente)
Holmarcom Finance Company S.A.	Administrateur DGD (Vice-Présidente)

Lamiaie Kendili- Représentant permanent d'Holmarcom Finance Company S.A. au Conseil

Lamiaie Kendili débute sa carrière en 2008 à Paris au sein de cabinets de conseil en stratégie et management spécialisés dans les institutions financières. Elle y a accompagné le développement de différents groupes bancaires et assurantiels en France et au Maroc.

De retour au Maroc en 2014, elle intègre un groupe d'assurance panafricain où elle travaille sur de nombreux projets stratégiques au Maroc et en Afrique subsaharienne. En 2015, elle rejoint le groupe Holmarcom en tant que chargée de mission en charge des projets de développement du Groupe sur le secteur financier au Maroc et à l'international avant d'être promue en 2019 Directeur du développement.

Née en 1984, Lamiae Kendili est diplômée d'une grande école de commerce française.

Mandats occupés :

Société	Mandats
Atlanta Côte d'Ivoire Non-Vie	Administrateur
Holmarcom Insurance Activities S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Finance Company
Holmarcom Africa Financial Services S.A.	Représentant permanent d'Holmarcom Insurance Activities

Régis Bezard-Falgas – Représentant permanent de Crédit Agricole S.A. au Conseil

Régis Bezard-Falgas est Chargé d'affaires en fusions-acquisitions à la Direction Financière Groupe de Crédit Agricole S.A. depuis 2012.

Régis Bezard-Falgas débute sa carrière en 1985 à la Banque Indosuez au sein des activités Marché Primaire Actions puis aux Etudes financières. En 1994, il rejoint Patrimonio AFJP S.A (Fonds de pension avec un réseau de distribution en Argentine) en tant que Directeur-Administrateur puis Président du Conseil d'Administration. En 1999, il intègre Crédit Agricole Indosuez – New York (aujourd'hui Crédit Agricole CIB) en tant que Directeur Adjoint en charge du réseau de la banque en Amérique Latine. En 2005, il devient Responsable des Fusions Acquisitions à l'International au sein de Crédit Agricole S.A (Paris).

Né en 1960, Régis Bezard-Falgas est titulaire d'une Maîtrise en Droit et d'un DESS de Gestion de l'I.A.E et diplômé de la SFAF.

Mandats occupés : Néant

2.5. Comités spécialisés émanant du Conseil de Surveillance

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil de Surveillance a créé, en son sein, trois Comités spécialisés dont il a fixé la composition et les attributions : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération.

La composition des comités est conforme à la loi sur la SA en termes de parité avec la nomination d'au moins un représentant de chaque sexe au sein des comités spécialisés. En effet, chacun des Comités d'Audit, des Risques et CNR est composé d'une femme.

Dans le cadre de l'activité de la fenêtre participative, le Conseil de Surveillance, conformément à la Loi Bancaire 103-12, a constitué, au sein du Comité des Risques, un sous-Comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques et au sein du Comité d'Audit, un sous-Comité chargé de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit dans son article 7 que le Conseil de Surveillance peut décider la création de comités permanents et/ou temporaires chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen destiné à faciliter le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Il n'existe, à la date du présent document, aucun comité de ce type autre que ceux sus-cités.

Nom du comité	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité d'Audit	<p>Le Comité d'Audit a pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables, dont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; - Examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance ; - Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et des recommandations émises. <p>Il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers. Il est notamment en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen et évaluation annuelle de l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ; - Évaluation et contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ; - Évaluation du dispositif de traitement des réclamations et du suivi de la satisfaction de la clientèle de la Banque ; - Validation des documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, notamment le rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ; - Examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Périodicité</u> : trimestrielle - <u>Présidence</u> : Monsieur Mohammed Ali Kadiri 	<p>Le Comité d'Audit se compose de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.</p> <p>Un membre du Comité d'Audit ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.</p> <p>Le Comité d'Audit nomme, sur proposition de son Président, parmi les membres ou en dehors d'eux, un Secrétaire.</p> <p>Composition du Comité d'Audit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Mohammed Ali Kadiri (membre indépendant) ; - Monsieur Karim Chiouar ; - Monsieur Michel Le Masson ; - Holmarcom Finance Company S.A. représentée par Madame Lamiae Kendili. <p>Peuvent participer aux réunions du comité d'audit, selon l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Directoire ; - Le directeur Finances Groupe ; - Le directeur Gestion et Contrôle des Risques Groupe ; - Le directeur Contrôles Permanents Groupe ; - Le directeur Conformité Groupe ; - Le directeur Audit Interne ; - Les représentants des Directions de la Banque ou des filiales. <p>Le quorum du Comité d'Audit est atteint par la présence de deux membres du Conseil de Surveillance au moins dont un membre indépendant.</p>

Nom du comité	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité des risques	<p>Le Comité des Risques est en charge de conseiller le Conseil de Surveillance en matière de stratégie globale de la Banque, filiales comprises, d'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs, et de l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion et contrôle des risques.</p> <p>Parmi ses principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ; - Examiner les risques financiers (ALM, GAP), en regard de l'activité commerciale (production, suivi, budget) et de l'environnement macroéconomique ; - Suivre l'évolution des ratios réglementaires : liquidité/LCR, taux de solvabilité, coefficient minimum de division des risques ; - S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par le Directoire conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par le Conseil de Surveillance ; - Vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et de procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ; - Valider les documents/reportings destinés au Conseil de Surveillance. <p>Le Comité procède également à la revue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des risques de marché, des risques de contreparties et des risques opérationnels ; - des prestations de service essentielles externalisées (PSEE) ; - des plans de continuité d'activité (PCA), des plans de secours informatique (PSI) et des plans de reprise utilisateurs (PRU) ; - de la sécurité des systèmes d'information ; - du rapport d'activité et des recommandations de la fonction Contrôle Permanent ... 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Périodicité</u> : trimestrielle - <u>Présidence</u> : Madame Habiba Laklalech 	<p>Les membres du Comité des Risques sont nommés par le Conseil de Surveillance et choisis parmi ses membres. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions.</p> <p>Le Comité des Risques se compose de trois membres au moins, dont un répondant aux critères d'indépendance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.</p> <p>Un membre du Comité des Risques ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.</p> <p>Le Comité des Risques nomme, sur proposition de son Président, parmi les membres ou en dehors d'eux, un Secrétaire.</p> <p>Le Comité des risques est composé de quatre membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Habiba Laklalech (membre indépendant) ; - Monsieur Karim Chiouar ; - Monsieur Zouhair Chorfi ; - Crédit Agricole S.A représenté par Monsieur Régis Bezard-Falgas. <p>Peuvent participer aux réunions du comité des risques, selon l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Directoire ; - Le directeur Finances Groupe ; - Le directeur Gestion et Contrôle des Risques Groupe ; - Le directeur Contrôles Permanents Groupe ; - Le directeur Conformité Groupe ; - Le directeur Audit Interne ; - Les représentants des Directions de la Banque ou des filiales. <p>Le quorum du comité est atteint par la présence de deux membres du Conseil de Surveillance au moins dont un membre indépendant.</p>

Nom du comité	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité de nomination et de rémunération (CNR)	<p>Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ; - de préparer la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et d'en assurer le suivi du bon fonctionnement. Il veille à ce que la politique de rémunération soit appropriée et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires. 	<p><u>Périodicité :</u> annuelle et à chaque fois que cela est nécessaire.</p> <p><u>Présidence :</u> AtlantaSanad S.A représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah</p>	<p>Le CNR se compose de trois membres au moins, dont au moins le tiers répondant aux critères d'indépendance, tous nommés par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Conseil de Surveillance de la Banque, sur proposition du CNR.</p> <p>Un membre du CNR ne peut être mandataire social de la Banque exerçant des fonctions de direction.</p> <p>Le CNR est composé de trois membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AtlantaSanad S.A représentée par Madame Fatima Zahra Bensalah ; - Monsieur Mohammed Ali Kadiri (membre indépendant) ; - Monsieur Zouhair Chorfi. <p>Le CNR a pour principaux interlocuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les membres du Directoire ; - la Direction des Ressources Humaines ; - et toutes personnes de la Banque qu'il jugerait utile. <p>Le quorum du comité est atteint par la présence des deux tiers des membres, étant précisé que sont réputés présents les membres qui participent à la réunion du CNR par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.</p>

Source : Crédit du Maroc

Faisant suite au lancement de l'activité participative, sous l'enseigne « Arreda », des sous-comités d'audit et des risques, dédiés à ladite activité, ont été mis en place pour se réunir respectivement à l'issue du comité d'audit et du comité des risques. Les sous-comités d'audit et des risques se réunissent au moins deux fois par an.

2.6. Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Conseil de Surveillance

2.6.1 Jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 15.9 des statuts de Crédit du Maroc, l'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Banque. Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

L'Assemblée générale des actionnaires, tenue le 14 juin 2022, a fixé le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2022 à 3.500.000 dirhams.

Aux termes de l'article 5.1 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le montant individuel des jetons de présence est fixé par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération. Le montant des jetons de présence comprend une partie fixe quelle que soit la présence et une partie variable, prépondérante, déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. La participation effective aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des Comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité.

Au titre de l'exercice 2022, le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 1 732 KMAD. Cinq membres du Conseil de Surveillance ont renoncé à la perception de leurs jetons de présence dont trois membres renoncent au profit de la Fondation Crédit du Maroc, ce qui explique la différence entre le montant approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires et le montant versé.

Au cours des trois dernières années, aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exclusion du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat de Président.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

	2020	2021	2022
Personnes physiques ou morales résidentes au Maroc	1 259	1 275	1 267
Personnes physiques ou morales non résidentes	799	825	465
Montant total brut (en KMAD)	2 058	2 100	1 732

Source : Crédit du Maroc

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2023 prévoit de fixer à 3.500.000 dirhams le montant global brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice ouvert depuis le 1^{er} janvier 2023.

2.6.2 Prêts accordés

Au 31 décembre 2022, aucun crédit n'est accordé aux membres du Conseil de Surveillance.

3. Les organes de direction

3.1. Le Directoire

3.1.1 Dispositions générales

Le Directoire exerce ses responsabilités dans le cadre de la Loi 17-95 et des dispositions des statuts de Crédit du Maroc.

Il dirige, dans les limites instaurées, la Banque et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque.

Le Directoire se réunit une fois par mois, au siège de la Banque.

Il présente, une fois par trimestre au moins, au Conseil de Surveillance, un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Banque.

Enfin, conformément aux dispositions de la Loi 17-95, le Directoire arrête, chaque année, les comptes de la Banque et établit un rapport de gestion qui est soumis au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée générale.

3.1.2 Rôle et pouvoirs du Directoire en application des dispositions légales et statutaires

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Banque, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi 17-95 et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Le règlement intérieur du Directoire décrit les modalités d'organisation et le mode de fonctionnement. Il a un caractère purement interne et n'est opposable ni à la Banque, ni aux actionnaires, ni aux tiers.

3.1.3 Composition du Directoire

L'article 14.1 des statuts de Crédit du Maroc stipule que le Directoire est composé de deux (2) à sept (7) membres nommés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils peuvent être salariés de la Banque.

Le Conseil de Surveillance désigne le Président du Directoire, ainsi que sur proposition de ce dernier, les autres membres du Directoire pour une durée de quatre (4) années. Les nominations sont soumises, en application de la Loi Bancaire, à Bank Al-Maghrib pour approbation.

Au 31 mai 2023, le Directoire de Crédit du Maroc est composé des trois (3) membres suivants :

Membres du Directoire au 31 mai 2023

Identité	Âge	Origine	Nationalité	Première nomination	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
Ali Benkirane Président du Directoire	45		Marocaine	Conseil de Surveillance du 06/12/2022	–	AGO statuant sur les comptes 2023
Luc Beiso Membre du Directoire	60		Française	Conseil de Surveillance du 29/04/2022 (avec effet au 1 ^{er} septembre 2022)	–	AGO statuant sur les comptes 2023
Saïd Jabrani Membre du Directoire	41		Marocaine	Conseil de Surveillance du 7/03/2023	–	AGO statuant sur les comptes 2023

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Ali Benkirane au 31 mai 2023

Entité	Fonctions
Crédit du Maroc Patrimoine	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Président du Conseil de Surveillance
Crédit du Maroc International – Banque Offshore	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
SIFIM	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
Fondation Crédit du Maroc	Président
Amicale du Personnel de Crédit du Maroc	Président
CDM Génération	Président du Conseil d'Administration
CDM Cash	Président du Conseil d'Administration
CDM Optimum	Président du Conseil d'Administration
CDM Expansion	Président du Conseil d'Administration
CDM Trésor Plus	Président du Conseil d'Administration

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Luc Beiso au 31 mai 2023

Entité	Fonctions
Crédit du Maroc International – Banque Offshore	Administrateur
SIFIM	Administrateur
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance

Source : Crédit du Maroc

Autres mandats et fonctions de Monsieur Said Jabrani au 31 mai 2023

Entité	Fonctions
Crédit du Maroc International – Banque Offshore	Président du Conseil d'Administration
Crédit du Maroc Leasing et Factoring - CDMLF	Membre du Conseil de Surveillance
Crédit du Maroc Patrimoine - CDMP	Administrateur Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
SIFIM	Administrateur
Fondation Crédit du Maroc	Vice-Président
CDM Génération	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
CDM Cash	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
CDM Optimum	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
CDM Expansion	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration
CDM Trésor Plus	Représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration

Source : Crédit du Maroc

3.1.4 Parcours des membres du Directoire

Ali Benkirane : Président du Directoire

Ali Benkirane a passé près de 20 ans au sein du groupe Société Générale Maroc où il a occupé plusieurs postes de responsabilité entre 2003 et 2018 avant d'être nommé en 2019 Directeur général adjoint en charge de la Business Unit Corporate Banking. En janvier 2022, le périmètre de supervision de Ali Benkirane est étendu aux activités Global Transaction & Payment Services. En mars 2022, il est nommé membre du Directoire de la Société Générale Maroc. En décembre 2022, Ali Benkirane devient Président du Directoire de Crédit du Maroc.

Né en 1977, Ali Benkirane est diplômé de l'Ecole Centrale Paris.

Luc Beiso : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement

Luc Beiso dispose à son actif d'une longue expérience dans le secteur bancaire international. Après avoir démarré sa carrière en 1988 au Crédit Lyonnais, il rejoint en 2003 la BNI Crédit Agricole Madagascar en tant que Directeur général adjoint avant d'intégrer, en 2007, la Banque Indosuez Mer Rouge à Djibouti en qualité de Président Directeur général, poste qu'il occupe jusqu'en 2011. Entre 2011 à 2016, il devient Directeur général de Crédit Agricole Albanie avant d'être nommé, de 2016 à 2021, Directeur général de Crédit Agricole Roumanie. En septembre 2021, il est dirigeant et membre du Comité Exécutif de Crédit Agricole Egypte. En septembre 2022, Luc Beiso devient Membre du Directoire de Crédit du Maroc en charge du Pôle Fonctionnement.

Né en 1962, Luc Beiso est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris.

Saïd Jabrani : Membre du Directoire en charge de la Banque commerciale

Saïd Jabrani débute sa carrière au cabinet Corporate Value Associates en 2006. En 2008, il intègre Bank Of Africa pour occuper le poste de Responsable Marketing, avant d'être nommé Directeur de Groupe d'Agences en 2011.

Il rejoint la BMCI en 2014 et occupe plusieurs postes dans le réseau, avant d'en assumer la direction en 2016. Saïd Jabrani est nommé en 2020 Directeur du Retail Banking/Membre du Comité de Direction. En septembre 2022, il rejoint le siège du groupe BNP Paribas à Paris pour superviser les activités du Retail Banking en Afrique.

Né en 1982, Saïd Jabrani est diplômé de l'Ecole Centrale Paris et est titulaire d'un mastère recherche « Mécanique, Aéronautique & Energie » au sein du laboratoire EM2C.

3.1.5 Mouvements au sein du Directoire

Le Directoire a enregistré des mouvements en 2022. Le 29 avril 2022, le Conseil de Surveillance, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, a nommé Monsieur Luc Beiso en qualité de nouveau membre du Directoire en remplacement de Monsieur Stéphane Clérisse, et ce, à compter du 1er septembre 2022. Le 6 décembre 2022, le Conseil de Surveillance a enregistré la démission de Monsieur Bernard Muselet avec effet à la date de réalisation de l'Opération de Cession et a nommé, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Ali Benkirane en tant que Président du Directoire.

Le 7 mars 2023, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Karim Diouri avec effet au 28 février 2023 et a nommé, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Saïd Jabrani en tant que Membre du Directoire sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

3.1.6 Liens familiaux et absence de conflits d'intérêts

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire, ni entre ces derniers et les membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ont également fait une déclaration de conflits d'intérêts, conformément aux dispositions de la directive de Bank Al-Maghrib 1/W/14 et de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de la banque. A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêt avéré ou potentiel entre la Banque et les membres du Directoire, les membres du Conseil tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations.

3.1.7 Les Comités spécialisés émanant du Directoire

Crédit du Maroc a mis en place, conformément à la circulaire BAM n° 4/W/2014, divers comités internes dédiés à la gestion des affaires courantes. Ces comités ont pour fonction principale le suivi, tout au long de l'année, du bon déroulement des activités de différentes entités, des sujets spécifiques ou d'actualités, dans le respect de normes générales de sécurité, des règles déontologiques établies et des principes prudentiels définis en vue de la limitation des risques opérationnels ou de gestion.

Les Comités internes sont classés en trois catégories :

- (i) les Comités dont la constitution est régie par un texte réglementaire : les « **Comités Réglementaires** ». Placés sous l'autorité d'un membre du Directoire, ces Comités constituent des instances décisionnelles, rythmant le processus de gouvernance du Groupe ;
- (ii) les Comités ne découlant pas d'un texte réglementaire : les « **Comités Métiers** ». Placés sous l'autorité d'un membre du Directoire, ces Comités constituent des instances décisionnelles ;
- (iii) les **Comités Arreda**.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité Exécutif (Comex)	Le Comex assiste le Directoire et assure la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque.	<p><u>Périodicité</u> : Le Comex se réunit sur une fréquence mensuelle.</p> <p><u>Présidence</u> : Président du Directoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Directoire ; - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Opérations et Services Clients ; - DGA IT & Transformation ; - DGA Immobilier ; - DGA Gestion globale des Risques ; - DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ; - Inspecteur général ; - Secrétaire général Groupe ; - Directeur de la Conformité Groupe ; - Directeur Marchés et Expérience Clients ; - Adjoint DGA Opérations et Services Clients ; - Directeur réseau Casablanca ; - Directeur réseau Nord ; - Directeur réseau Sud ; - Directeur réseau Centre / Oriental.
Comités Réglementaires			
Comité Satisfaction Clients	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les remontées des dysfonctionnements et proposer pour décision les solutions à mettre en place ; - Suivre la bonne prise en charge des dysfonctionnements (planification et résolution effective) ; - Analyser la performance tournée « client » des principaux processus clés (délai de traitement, réclamations, etc.) et proposer des actions d'amélioration avec des priorisations ; - Décider et suivre les actions de mesures de satisfaction clients (IRC Stratégique, IRC agence, enquête de satisfaction 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Directeur Marchés & Expérience Client</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Expérience Client</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation - Directeur Marchés & Expérience Client ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA Retail Banking ; - Directeur Adjoint Retail Banking ;

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<p>et focus Groupe Ecoute Clients, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre le système de Management Qualité (SMQ) sur les périmètres certifiés et valider les nouveaux processus à certifier ; - Présenter le tableau de bord des réclamations et proposer pour décision les actions d'amélioration nécessaires ; - Décider et suivre les actions visant l'amélioration de la satisfaction interne des collaborateurs. 	<p>au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : trimestrielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA IT & Transformation ; - DGA Immobilier ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur de l'Animation Commerciale ; - Directeur Expérience Client ; - Directeur Organisation & Entreprise Digitale ; - Directeur des Systèmes d'Information Groupe ; - Directeur Innovation et Solutions Digitales ; - Directeur Pilotage Marketing ; - Directeur Nouveau Modèle de Distribution ; - Responsable Expérience Client ; - Directeur des Risques Opérationnels et des Contrôles Permanents ; - Directeur de la Conformité Groupe.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité Crédits	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter, pour décision, les dossiers crédits non délégués pour les clientèles de la Banque ; - Décider des propositions de financement entrant dans le champ de délégation du Comité des crédits ; - Décider des dossiers de crédit à soumettre à l'avis technique du Groupe ; - Suivre le taux de renouvellement et de notification des dossiers de crédit pour chacun des marchés ; - Statuer sur des levées de réserves ou des dossiers présentant des alertes. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Crédits et Recouvrement.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeurs des Crédits (Retail ou Corporate)</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins et le DGA Crédit et recouvrement ou un de ses Directeurs des Crédits (Retail ou Corporate).</p> <p><u>Fréquence</u> : hebdomadaire.</p>	<p><i>(i) Pour la ligne commerciale selon l'ordre du jour et les besoins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ou le Directeur adjoint du Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ou le Directeur Développement Corporate ; - Président du Directoire Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF) ou un membre du Directoire de CDMLF ou un Directeur Corporate ou le Directeur général de Crédit du Maroc International - Banque Offshore. <p><i>(ii) Pour la ligne crédits et recouvrement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Crédits et Recouvrement ou le Directeur des Crédits Retail ou le Responsable des Engagements Retail ; - Directeur des Crédits Corporate ou le Directeur des Engagements Corporate ou le Responsable gestion des Crédits Corporate. <p><i>(iii) Pour la ligne risque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Gestion Globale des Risques ou son représentant.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité de Déclassement	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider les propositions de déclassement ; - Décider du passage au contentieux des dossiers de crédits en anomalie ; - Valider les statuts de souffrance et les provisions à constituer ; - Anticiper et suivre les engagements sensibles ou sous surveillance de la Banque ; - Décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux ; - Valider les décisions importantes des Comités ASR GE, PME et Retail. 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Gestion Globale des Risques.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Contrôle Central des Risques.</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : mensuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Finances Groupe ; - Directeur Recouvrement et Restructuration ; - Directeur Crédits Retail ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Contrôle Central des Risques.
Comité Anticipation et Suivi des Risques (ASR) Grande Entreprise	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper et suivre les engagements sensibles ou sous surveillance de la Banque ; - Décider des actions à mener pour un retour à la normale de la relation, un remboursement des créances ou un transfert au contentieux. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Gestion Globale des Risques.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Contrôle Central des Risques.</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : mensuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - Directeur Recouvrement et Restructuration ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Contrôle Central des Risques.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité Pilotage des risques	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la mise en œuvre des recommandations du domaine risque ; - Mener la revue des projets risques et suivre leur avancement ; - Suivre les évolutions réglementaires risques ; - Suivre les résultats des contrôles et des analyses en matière de surveillance des risques ; - Examiner l'évolution des dispositifs de surveillance des risques ; - Assurer le suivi des grands risques. 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Gestion Globale des Risques.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Contrôle Central des Risques.</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : trimestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - Directeur Audit interne et le Directeur Conformité Groupe ; - DGA IT & Transformation ; - Directeur Recouvrement et Restructuration ; - Directeur Crédits Retail ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Contrôle Central des Risques ; - Directeur Management des Risques Crédit.
Comité Recouvrement	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder au suivi global du portefeuille dans le temps ; - Décider des orientations en matière de recouvrement précontentieux et/ou restructuration et/ou contentieux ; - Passer en revue des dossiers sélectionnés en fonction de critères tels que notamment les dossiers présentant des difficultés de recouvrement et les dossiers anciens du contentieux ; - Prendre des décisions collectives concernant la gestion des dossiers impactant la Banque (politique, risque d'image, COR, etc.) ; - Valider les positions prises lors des revues réalisées par l'entité « Recouvrement & Restructuration » préalablement à la tenue du Comité. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Crédits et Recouvrement.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Recouvrement & Restructuration.</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : trimestrielle.</p>	<p>Pour la ligne commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - Président du Directoire Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF) ou un membre du Directoire CDMLF (selon l'ordre du jour). <p>Pour la ligne risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Recouvrement & Restructuration ; - Directeur Crédits Retail ; - Directeur Juridique ; - Responsables des différentes entités du « Recouvrement & Restructuration » (selon l'ordre du jour) ; - Directeur de la Finance Participative ou le Responsable des Risques de la Finance Participative (selon l'ordre du jour).

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité Juridique	<p>Principales missions :</p> <p><u>Sur le volet juridique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer en revue les dossiers sélectionnés en fonction des critères de montants et/ou de dossiers à risques ; - Présenter des statistiques de l'activité de conseils apportés aux différentes entités de la Banque ; - Prendre des décisions concernant le provisionnement des dossiers à risque liés à l'activité de conseil ; - Présenter les dossiers relatifs aux litiges en matière de droit social ; prendre des décisions concernant le provisionnement de ces dossiers ; - Présenter des thèmes spécifiques en fonction de la législation impactant l'activité bancaire. <p><u>Sur le volet fraude et corruption :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'état d'avancement du renforcement des dispositifs de prévention des fraudes et de lutte contre la corruption ; - Suivre les actions programmées de lutte contre la fraude et de lutte contre la corruption ; - Traiter les affaires de fraude externe, le cas échéant, ainsi que valider les décisions et les actions disciplinaires. 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Secrétaire Général.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Juridique.</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : au moins une fois par trimestre.</p> <p>Le volet sur la fraude et la corruption est traité dans le Comité une fois par semestre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Retail Banking ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Conformité Groupe ; - Secrétaire Général Groupe ; - Directeur des Risques Opérationnels et des Contrôles Permanents ; - Directeur Juridique ; - Responsable Prévention de la Fraude et de la Corruption (sur le volet fraude et corruption).
Comité Contrôle Interne	<p>Le Comité assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des fonctions de contrôle (Risques, Contrôle permanent, Conformité, Contrôle Périodique).</p> <p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne dans toutes ses composantes ; - Apprécier la qualité du dispositif de maîtrise des risques sous l'angle régularité, sécurité et efficacité ; - Analyser les résultats du contrôle permanent, y compris de la conformité, et sur la mesure et la surveillance des risques ; 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Directeur de l'Audit Interne.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur de l'Audit Interne.</p> <p><u>Quorum</u> : la présence du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Finances Groupe ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA IT & Transformation ; - DGA Immobilier ; - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - Directeur Marchés & Expérience Client ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur des Risques Opérationnels et des

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<ul style="list-style-type: none"> -Examiner et valider le rapport annuel et semestriel du contrôle interne ; -Examiner les principales conclusions des missions d’audit interne et externe ; -Définir les actions à engager à partir de l’examen des résultats des contrôles permanents, périodiques, de conformité et des contrôles externes ; -Recevoir une présentation du plan d’audit et en suivre la réalisation ; -Suivre l’avancement des plans d’actions correctives, issus de missions d’audit interne et externe (audit interne de la Banque, inspection générale, régulateurs tels que Bank Al-Maghrib, AMMC, etc.) et des dispositifs de contrôle permanent (conformité, risques opérationnels, etc.) ; -Veiller à se faire présenter les évolutions réglementaires et leur prise en compte dans les dispositifs de contrôle (Risques, Finances, Conformité, Comptabilité, etc.) ; -Valider la cartographie des risques opérationnels et identifier les processus et risques prioritaires ; - S’assurer, périodiquement, de la réalisation des actions demandées et ratifiées dans les réunions précédentes ; - Examiner et valider le Plan de Continuité d’Activité. 	<p>du Directoire est requise.</p> <p><u>Fréquence</u> : trimestrielle.</p>	<p>Contrôles Permanents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Audit Interne – Inspection ; - Directeur Conformité Groupe.
<p>Comité Management de la Conformité</p>	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Suivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité, l’état d’avancement des dispositifs de la Sécurité Financière LAB/FT et les sanctions internationales, la protection de la clientèle, la conformité financière, ainsi que la prévention de la fraude et la lutte contre la corruption ; - Valider les cartographies des risques et les plans de contrôles ; - Suivre la mise en œuvre du programme de mise en conformité aux avis du CSO ; 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Directeur de la Conformité.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur de la Conformité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire désigné Sponsor du projet OFAC ; - DGA Retail Banking ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ; - Directeur Marchés & Expérience Client ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ;

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le reporting des résultats des contrôles et le suivi des plans d'actions ; - Suivre les évolutions réglementaires et la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires ; - Suivre les remontées sur les manquements significatifs à la conformité ; - Suivre les recommandations et injonctions des missions d'audit du Groupe et des régulateurs, ainsi que les plans de remédiation ; - Suivre l'état des réalisations des formations réglementaires ; - Suivre le déploiement et l'état d'avancement du plan de remédiation OFAC, ainsi que les validations et les décisions sur les livrables ; - Décider du maintien ou de la cessation de relation avec la clientèle non remédiée ou dont la KYC est incomplète. 	<p><u>Quorum</u> : la présence du Président du Directoire est requise.</p> <p><u>Fréquence</u> : au moins une fois par trimestre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA IT & Transformation ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur des Risques Opérationnels et des Contrôles Permanents ; - Directeur Audit Interne – Inspection ; - Directeur de la Conformité Groupe ; - Directeur de la Conformité Métier et Pôles d'expertise ; - Responsable de la Conformité aux avis du CSO ; - Secrétaire Général Groupe.
Comité ALM	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et superviser la fonction actif-passif ; - Définir et mettre en œuvre les normes internes et politiques ALM ; - Valider les méthodologies et les conventions ALM ; - Assurer la gestion et la supervision du risque de taux d'intérêt global ; - Assurer la gestion et la supervision du risque de liquidité et du risque de change (structurel et opérationnel) ; - Assurer la fixation et le suivi du respect des limites relatives aux risques financiers et marchés ; - Valider la stratégie de couverture (emprunt CT/émission de CD/émission de dette subordonnée) et de placement (Interbancaire/ Pension / Investissement en titre public ou privé) ; 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Finances Groupe.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Gestion Financière.</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : trimestrielle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le membre du Directoire en charge du Fonctionnement ; - Le membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Gestion Financière ; - Directeur des marchés des capitaux ; <p>Invité permanent : Directeur de l'Audit Interne.</p>

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi du portefeuille titres et la validation des décisions y afférentes et le suivi des réalisations de l'activité ALM (PNB vs budget) ; - Assurer le suivi des orientations de la politique globale en matière de gestion financière : orientations commerciales, croissance du bilan, etc. ; - Assurer le suivi de l'état d'avancement des projets réglementaires et Groupe en lien avec la gestion financière ; - Assurer l'examen du reporting des risques de marché. 		
Comité de sécurité de l'information	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les résultats et le suivi des plans d'actions relatifs aux audits réglementaires ; - Valider les politiques et la stratégie sécurité SI de Crédit du Maroc et les changements éventuels de l'organisation mise en place dans le domaine de la SI ; - Piloter globalement les plans d'action dans le domaine de la Sécurité de l'information, à savoir la validation, l'engagement des moyens associés et la vérification de bonne réalisation de ces plans d'action ; - Mener les arbitrages pour les demandes de dérogation structurante ou d'évolution de la politique de sécurité SI ; - Prendre les décisions sur les actions à mener, le cas échéant, suite aux résultats des contrôles permanents ou des audits SSI. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge du pôle Fonctionnement.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA IT & Transformation.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Cybersécurité (CISO).</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Fréquence</u> : semestrielle après le Comité Systèmes d'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA IT & Transformation ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur des Systèmes d'Information Groupe ; - Directeur Contrôles Permanents ; - Directeur de la Production et Infrastructure ; - Directeur Cybersécurité (CISO) ; - Pilote des risques SI (PCA) (DCP) ; - Responsable Sécurité et Droits d'accès (DSIG).
Comité RH restreint	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traiter les affaires de fraude interne ou mixte impliquant un collaborateur de la Banque ; - Traiter les manquements caractérisés au règlement intérieur de la Banque et aux règles éthiques édictées dans la charte et le code éthiques de la Banque ; - Valider les décisions sur les poursuites, les sanctions et les 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Ressources Humaines.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Responsable des Relations sociales.</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA auquel le(s) collaborateur(s) concerné(s) est (sont) hiérarchiquement rattaché(s) ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Directeur Audit Interne ; - Directeur Conformité Groupe ; - Secrétaire Général Groupe ;

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	mesures appropriées ; -Valider les décisions à mettre en place pour pallier les manquements constatés.	<u>Fréquence</u> : dès la constatation d'une infraction entrant dans le périmètre de ses missions.	- Responsable des Relations Sociales. Le Comité peut convier lors de la tenue de Comités ad hoc devant traiter de cas de fraudes internes ou mixtes, les métiers concernés par lesdits cas à traiter (back office, front office, informatique, etc..).
Comités Métiers			
Comité Développement	<p>Le Comité Développement est un comité de priorisation et de présentation des projets en lien avec les orientations stratégiques, de la mise en marché des initiatives et de la tarification des produits et services.</p> <p>Périmètre du Développement (toutes les 6 semaines) :</p> <p>-Présenter et valider des opportunités de business en lien avec le Plan d'Actions Commerciales et décider de la stratégie de mise en marché et/ou de la stratégie prix ;</p> <p>-Définir le contexte et les enjeux de chaque opportunité ;</p> <p>-Déterminer le dispositif d'accompagnement réseau ;</p> <p>-Définir le plan de communication ;</p> <p>-Valider le mix marketing produit ;</p> <p>-Proposer de nouvelles tarifications pérennes ou promotionnelles sur les produits et services ;</p> <p>-Examiner l'évolution des TCI, les évolutions du marché et fixer les grilles de taux de l'offre de crédits.</p> <p><u>Spécificités NAP :</u></p> <p>-Autoriser la mise en marché des nouvelles activités et des nouveaux produits ou la transformation significative de produits existants ou de process ;</p> <p>-Valider le lancement de nouveaux produits / nouvelles activités.</p>	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.</p> <p>Responsable du Comité : DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ou Directeur Marchés & Expérience Client.</p> <p><u>2 Directeurs leader</u> : le Directeur Pilotage Marketing pour le périmètre Développement & le Directeur Contrôle de gestion pour le périmètre Financier.</p> <p><u>Secrétaires du Comité</u> : le Responsable Coordination Transversale et le Responsable Pilotage Financier.</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins</p> <p><u>Fréquence</u> : Chaque 6 semaines</p>	<p>- DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ;</p> <p>- Directeur Marchés & Expérience Client ;</p> <p>- DGA Corporate & Investment banking ;</p> <p>- DGA Retail Banking ;</p> <p>- Directeur Adjoint Retail Banking ;</p> <p>- DGA Finances Groupe ;</p> <p>- DGA Opérations et Services aux Clients ;</p> <p>- DGA Crédit & Recouvrement ;</p> <p>- DGA IT & Transformation ;</p> <p>- Directeur Pilotage Marketing ;</p> <p>- Directeur Expérience Client ;</p> <p>- Directeur Organisation Digitale & Entreprise ;</p> <p>- Directeur de la Communication ;</p> <p>- Directeur Contrôle de Gestion.</p> <p>Dans le cas où l'ordre du jour du Comité porte sur un sujet nécessitant d'être « nappé » et considérant que le passage dans un NAP découle d'une obligation réglementaire :</p> <p>- Directeur des Risques Opérationnels et des Contrôles Permanents ;</p> <p>- Directeur Conformité Groupe ;</p> <p>- Directeur Juridique ;</p>

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<p>Périmètre Financier (tous les 6 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Examiner la rentabilité des activités de la Banque ; -Piloter les charges d'exploitation de la Banque ; -Réaliser des bilans d'opérations commerciales majeures ; -Présenter l'évolution des grands agrégats financiers en vision Marché et Activité ; -Et de manière générale, exposer tout sujet d'intérêt financier pour la Banque. 		<ul style="list-style-type: none"> - Directeur du Contrôle Central des Risques ; - Pilote métier du produit, de l'activité ou du process à valider. <p>Le procès-verbal ou relevé de décisions spécifique au NAP devra être rédigé par le Directeur Pilotage Marketing, Secrétaire du Comité.</p>
Comité Stratégie Corporate	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaborer la stratégie Corporate de la Banque en matière de conquête et de développement ; -Décliner la stratégie en plans d'actions qui feront l'objet d'un suivi à chaque Comité ; -Définir pour chaque dossier client présenté les stratégies d'expertises Groupe CA à développer pour accompagner les projets desdits clients ainsi que les orientations de conseils qui en découlent ; -Engager une démarche prospective d'optimisation des activités à déployer avec les grandes entreprises ; -Valider les rendez-vous clients justifiant une implication du Comité de Direction Générale et du Directoire ; -Informers le Directoire des succès et difficultés rencontrés au cours des mois écoulés depuis le dernier Comité. 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Corporate.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Développement Corporate.</p> <p><u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Périodicité</u> : Trimestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Corporate ; - Directeur Développement Corporate ; - DGA Crédits et recouvrement ; - Directeur Crédits Corporate ; - DGA Risques et Contrôles Permanents Groupe. <p>Sont conviés au Comité selon l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Corporate concerné ; - Directeur des Marchés des capitaux ; - Président du Directoire de CDMLF ; - Directeur général de CDM International ; - Directeur général de CDM Patrimoine.
Comité Flux	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Analyser l'évolution des flux entrants et sortants à l'aide d'un tableau de bord ; -Proposer et décider d'actions de développement du PNB et/ou d'optimisation des flux ; -Recenser, analyser et mesurer les flux des différents canaux 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Opérations et Services aux Clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Bankig ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - Directeur Développement Corporate ; - Directeur du Marché Entreprises ; - Directeur du Marché des Particuliers ; - Directeur des Systèmes d'Information

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	de captation ; -Etablir des diagnostics et faire des propositions pour optimiser l'utilisation de ces canaux ; -Suivre les parts de marché des flux ; -Valider les actions préventives et correctives ; -Assurer un niveau d'information sur l'avancement des projets en relation avec l'activité des flux.	<u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Filière Flux internationaux. <u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins. <u>Périodicité</u> : trimestrielle	Groupe ; - Directeur Filière Cash Management ; - Directeur Filière Flux internationaux ; - Directeur Filière Paiements.
Comité Systèmes d'information	Principales missions : - Présenter les principales réalisations de la période écoulée ; - Présenter l'avancement des portefeuilles projets ; - Présenter le suivi de la production informatique et la situation budgétaire (investissements) ; - Présenter les principales réalisations à venir pour les périodes suivantes. Selon l'ordre du jour, les points suivants seront également abordés : - la revue des projets stratégiques (par rapport au PMT) ; - les arbitrages éventuels pour les travaux des périodes à venir.	<u>Président</u> : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement. <u>Responsable du Comité</u> : DGA IT & Transformation. <u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Systèmes d'Information Groupe. <u>Quorum</u> : un membre du Directoire au moins <u>Périodicité</u> : trimestrielle	- DGA IT & Transformation ; - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate 1 Investment Banking ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Opération et Services aux Clients ; - Directeur des Systèmes d'Information Groupe ; - Directeur Cybersécurité (CISO) ; - Directeur Organisation et Entreprise Digitale ; - Directeur de la Transformation Digitale ; - Directeur Innovation et Solution Digitale ; - Directeur de la Production et Infrastructures.
Comité Immobilier	Sur le volet immobilier : - Décider sur la location, la cession ou l'acquisition de locaux commerciaux (agences) par la Banque ; - Décider sur les projets immobiliers de la Banque: construction de sièges régionaux ou d'immeubles d'exploitation, location de locaux pour loger les différentes unités de l'établissement ; - Valider les budgets d'aménagement des locaux commerciaux	<u>Président</u> : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement. <u>Responsable du Comité</u> : DGA Immobilier. <u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur de l'Immobilier et Facility Management. <u>Quorum</u> : un Membre du Directoire	- DGA Immobilier ; - DGA Retail Banking ; - DGA Finances Groupe ; - Directeur Adjoint Retail Banking ; - Directeur de l'Immobilier et Facility Management ; - Responsable du Patrimoine Immobilier ; - Responsable Fonctionnement et Pilotage de l'immobilier ; - Responsable sûreté, sécurité, hygiène et

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<p>et ceux abritant les unités fonctionnelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les décisions sur l'optimisation du patrimoine de la Banque ; - Plus généralement, prendre toute décision ayant une relation avec la gestion des biens immeubles exploités par la Banque. <p>Sur le volet sécurité des personnes et des biens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des sujets relatifs à l'organisation, la gouvernance, les politiques de sécurité de l'information et les plans d'actions de la Banque dans ce domaine ; - Validation des grandes décisions en matière de sécurité des personnes et des biens. 	<p>au moins.</p> <p><u>Périodicité</u> : trimestrielle</p>	<p>environnement.</p>
Comité RSE	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider le portefeuille des actions éligibles à RSE et FReD ; - Définir les indicateurs de suivi et assurer leur suivi ; - Assurer le suivi des évaluations des différents plans d'actions inscrits dans la démarche RSE et FReD et des actions menées par la Fondation Crédit du Maroc, association à but non lucratif ; - Valider les actions correctives et préventives. 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Secrétaire Général.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Responsable RSE.</p> <p><u>Quorum</u> : la présence du Président du Directoire est requise</p> <p><u>Périodicité</u> : trimestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - Directeur Développement RH ; - DGA Retail Banking ; - DGA Immobilier ; - Secrétaire Général Groupe ; - Directeur des Achats Groupe ; - Directeur de la Communication ; - Directeur de la Conformité Groupe ; - Directeur Expérience Client ; - Responsable RSE.
Comité Gouvernance de la donnée	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la stratégie Data dans la Banque ; - Valider la stratégie et le budget, les politiques et procédures de la gouvernance Data ; - Assurer la cohérence des travaux et actions des différents acteurs Data : CDO, métiers, CISO, DMO, Analytics ; - Suivre l'avancement des projets ; 	<p><u>Président</u> : Président du Directoire.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Gestion Globale des Risques.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Chief Data Officer (CDO).</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeurs généraux adjoints ; - Directeur des Systèmes d'Information ; - Directeur Cybersécurité (CISO) ; - Directeur Data & Innovation « DMO » ; - Chief Data Officer « CDO ».

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Valider les arbitrages Data (priorisation des chantiers, modèles et architecture de données, etc.). 	<p><u>Périodicité</u> : trimestrielle</p>	
Comité de Ressources humaines	<p>Sur le volet RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décider des mouvements et nominations des cadres supérieurs ; - Valider la campagne d'évaluation et les politiques RH de la Banque ; - Définir les actions de formation spécifique. <p>Sur le volet carrières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan de succession et relève ; - Identifier les collaborateurs à fort potentiel : plan d'accompagnement, formation, mobilité ; - Assurer le suivi du tableau de bord ; - Elaborer le plan de formation et les indicateurs de performance Toubkal. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge du Fonctionnement.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : DGA Ressources Humaines & Moyens.</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur Développement RH.</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins.</p> <p><u>Périodicité</u> : trimestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA Retail Banking ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ; - Directeur Marchés & Expérience Client ; - DGA Finances Groupe ; - DGA IT & Transformation ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Immobilier ; - DGA Gestion Globale des Risques.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité de Suivi des sujets filiales/ Crédit du Maroc	<p>Principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bon fonctionnement et la bonne application des conventions d'assistance technique entre Crédit du Maroc et chacune des filiales ; - Assurer le suivi par les entités de Crédit du Maroc de supervision des sujets des filiales relevant de leurs domaines d'activité ; - Partager avec chacune des filiales les projets lancés par Crédit du Maroc afin d'identifier ceux auxquels celles-ci peuvent prendre part ; - Identifier les éventuelles pistes d'amélioration et de sécurisation des filiales ; - Partager les remontées des dysfonctionnements enregistrés lors de la réalisation des prestations externalisées au Crédit du Maroc et proposer pour décision les solutions à mettre en place ; - Suivre la bonne prise en charge des dysfonctionnements ; - Présenter un tableau de bord de suivi des prestations avec des indicateurs de performance (délai de traitement, taux de couverture des prestations prévues, etc.) et proposer pour décision les actions d'amélioration nécessaires ; - Suivre la mise en œuvre des plans d'action décidés. 	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire de Crédit du Maroc</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Directeur de la supervision des filiales</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Directeur de la supervision des filiales</p> <p><u>Quorum</u> : un Membre du Directoire au moins (Président du Comité).</p> <p><u>Périodicité</u> : semestrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membres du Directoire de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ; - Responsable Fonctionnement de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ; - Responsable Risques Contrôles et Conformité de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ; - Directeur général de Crédit du Maroc International ; - Responsable Fonctionnement de Crédit du Maroc International ; - Gérant de Crédit du Maroc Assurances ; - Contrôleur Interne et Comptable de Crédit du Maroc Assurances ; - Directeur général de Crédit du Maroc Patrimoine ; - Président directeur général de SIFIM ; - DGA Corporate & Investment Banking ; - DGA Opérations et Services aux Clients ; - DGA Immobilier ; - DGA Finances Groupe ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Ressources Humaines & Moyens ; - DGA IT & Transformation ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - DGA Stratégie, Marketing, Data et Innovation ; - Directeur Marchés et Expérience Client ; - Directeur de la Conformité ; - Directeur Filière Bancassurance. <p>L'ordre du jour précisera l'ordre de passage des filiales.</p>

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comités Arreda			
Comité des financements participatifs	Principales missions : -Présenter, pour décision, les dossiers de financements participatifs pour la clientèle de la fenêtre participative ; -Décider des propositions de financement entrant dans le champ de délégation du Comité ; -Décider des propositions de restructuration entrant dans le champ de délégation du Comité ; -Statuer sur des levées de réserves ou des dossiers présentant des alertes.	Président : Membre du Directoire en charge du pôle Développement. Responsable du Comité : DGA Crédits et Recouvrement. Secrétaire du Comité : le Directeur des Crédits Retail ou le Directeur des Crédits Corporate. Quorum : - Un Membre du Directoire ; - DGA Crédits et Recouvrement ou le Directeur des Crédits Retail ou le Directeur des Crédits Corporate ; - DGA Risques et Contrôles Permanents Groupe ou son représentant ; - Directeur de la Finance Participative ou le Directeur des Risques de la Finance Participative Périodicité : hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Responsable des Risques Finance Participative ; - Directeur Finance Participative ; - Directeur des Crédits Retail ou le Directeur des Crédits Corporate.

Comités	Principales missions	Fonctionnement	Composition au 31 mai 2023
Comité de gestion des dépôts d'investissements	<p>Principales missions :</p> <p>Décider des taux de partage des profits à appliquer aux différentes catégories de dépôts d'investissement sur la base des simulations opérées par le système informatique pour les périodes futures ;</p> <p>Décider des fourchettes de provisions (PER et IRR) à constituer ou des reprises à effectuer par la Banque dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures ;</p> <p>Valider les modalités de calcul du profit dans le cadre de la gestion des dépôts d'investissement pour les périodes futures.</p>	<p><u>Président</u> : Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.</p> <p><u>Responsable du Comité</u> : Directeur Arreda</p> <p><u>Secrétaire du Comité</u> : Responsable Marketing Arreda</p> <p><u>Quorum</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire ; - DGA Finances Groupe ; - Directeur Arreda ; - Responsable de la fonction conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. <p><u>Périodicité</u> : Non définie¹⁷</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGA Retail Banking ; - DGA Crédits et Recouvrement ; - DGA Gestion Globale des Risques ; - Responsable des Risques Finance Participative ; - Directeur Finance Participative ; - Directeur des Crédits Retail ou le Directeur des Crédits Corporate.

¹⁷ Aucun comité ne s'est tenu en 2022 dans la mesure où Crédit du Maroc n'a pas encore lancé les dépôts d'investissement.

3.1.8 Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

Crédit du Maroc a mis en place une structure de rémunération basée sur une partie fixe et une partie variable.

La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis sur le périmètre de responsabilité des membres du Directoire.

Il y a lieu de distinguer deux types d'objectifs : des objectifs économiques et des objectifs non économiques.

- Les critères économiques sont mesurés à la fois sur les objectifs du Groupe et de Crédit du Maroc ;
- Les critères non économiques ont pour objectif de mesurer la performance managériale des membres du Directoire, en appréciant leur capacité à impacter le développement de la Banque.

Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

Au titre de 2022, la rémunération brute annuelle des membres du Directoire s'élève à 16,8 millions de dirhams.

Evolution de la rémunération et de l'encours des crédits des membres du Directoire

En MMAD	2020	2021	2022
Rémunération brute annuelle *	14,3	15,1	16,8
Encours de crédit	-	-	-

(*) Rémunération brute annuelle (fixe et variable) chargée et versée courant l'année

Source : Crédit du Maroc

3.2. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a été mis en place le 7 mars 2023 par le Directoire en remplacement du Comité de Direction Générale dans l'objectif d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque. Composé de vingt-et-un (21) membres en ce compris les membres du Directoire, le Comité Exécutif se réunit de manière mensuelle.

Ses membres, chacun dans son domaine de compétence, assistent le Directoire et assurent la coordination entre les différents pôles de gestion de la Banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la Banque. Cette collégialité constitue un principe clé de bonne gouvernance.

3.2.1. Composition

Membres du Comité Exécutif au 31 mai 2023

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
Ali Benkirane	Président du Directoire	2022
Saïd Jabrani	Membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale	2023
Luc Beiso	Membre du Directoire en charge du Fonctionnement	2022
Wafae Bennani	Directeur général adjoint en charge de l'Immobilier	2020
Abderrahman Benhayoun	Directeur général adjoint Retail Banking	2023
Larbi Chraïbi	Directeur général adjoint Stratégie, Marketing, Data et Innovation	2023
Ali Chorfi	Directeur général adjoint Corporate & Investment Banking	2020
Adil Lahyane	Directeur général adjoint IT & Transformation	2022
Moncef El Harim	Directeur général adjoint Ressources Humaines & Moyens	2014
Ikram Erryahi	Directeur général adjoint Finances Groupe	2022
Siham Nour	Directeur général adjoint Opérations et Services aux Clients	2023

Si Mohamed Sraidi	Directeur général adjoint Gestion Globale des Risques	2023
Mohamed Slitine El Idrissi	Inspecteur général	2022
Nour Dine Bachkad	Directeur de la Conformité Groupe	2021
Hanane Laala	Adjoint du Directeur général adjoint Opérations et Services aux Clients	2023
Myriam Nasrollah	Secrétaire Général Groupe	2016
Faouzi Rochd	Directeur Marchés & Expérience Client	2022
Moncef Alaoui	Directeur Réseau Casablanca	2023
Nabil El Haouari	Directeur Réseau Centre / Oriental	2023
Fouad El Gui	Directeur Réseau Sud	2023
Ahd Zedgui	Directeur Réseau Nord	2023

Source : Crédit du Maroc

3.2.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Wafae Bennani : Directeur général adjoint en charge de l'immobilier (58 ans)

Wafae Bennani a démarré sa carrière au sein de Wafa Systems en tant qu'ingénieur. En 1991, elle rejoint le groupe Crédit du Maroc au poste d'ingénieur informatique au sein de la Direction Informatique & Organisation, avant d'être nommée Responsable des Méthodes Procédures et Qualité. En 1997, elle est promue Directrice des Services à la Clientèle et Flux avant d'être nommée en 2002, Directrice des Ressources Humaines Groupe puis en 2009 Directrice du Capital Humain et Organisation. En mai 2011, elle est promue Directrice générale Adjoint. En 2014, elle prend en charge la Direction Technologies et Services Clients qui regroupe la Direction des Services à la Clientèle et des Flux, la Direction des Systèmes d'Information Groupe, la Direction de l'Organisation Groupe et Direction de la Qualité. En 2020, Wafae Bennani est nommée Directrice générale Adjoint en charge de l'Immobilier.

Né en 1965, Wafae Bennani est titulaire d'un D.E.A. en informatique de l'université de Toulouse.

Abderrahman Benhayoun : Directeur général adjoint en charge du Retail Banking (48 ans)

Abderrahman Benhayoun a débuté sa carrière en 1998 au Crédit du Maroc et a occupé depuis plusieurs fonctions dans la filière distribution et plus particulièrement dans les métiers du réseau. Ainsi, après avoir démarré sa carrière en tant qu'Adjoint de Directeur d'agence à Meknès, il est nommé en 2007 Directeur régional Fès - Meknès en charge d'un dispositif de plus d'une quarantaine d'agences, d'un espace habitat et d'un Centre d'affaires Entreprises. Il accède, en 2011, au poste de Directeur Commercial Centre, en charge du pilotage d'un réseau de 102 points de vente organisé en 3 directions régionales (Casablanca Centre, Fès-Meknès et l'Oriental). En 2014, il occupe le poste de Directeur Réseau Grand Casablanca et est nommé en 2016 Adjoint Directeur Réseau en charge du développement sur les Marchés Retail, PME et PMI et de la Banque Privée puis est promu en 2020 Directeur général adjoint Marchés & Expérience Client. En mars 2023, il devient Directeur général adjoint Retail Banking.

Né en 1974, Abderrahman Benhayoun est diplômé de l'école Supérieure de Commerce – Sup de Co Marrakech.

Larbi Chraibi : Directeur général adjoint Stratégie, Marketing, Data et Innovation (37 ans)

Larbi Chraibi démarre sa carrière en 2009 au sein du Groupe Lagardère à Paris en tant que chef de projet. En 2012, il crée un cabinet de conseil en marketing et en management avec une activité principalement concentrée en Afrique Subsaharienne, au Maghreb et au Moyen-Orient et accompagne, dans ce cadre, plusieurs banques africaines et marocaines ainsi que des sociétés de financement sur des stratégies marketing et des plans de transformation digitale et de refonte de modèle relationnel. En 2019, il rejoint le bureau casablancais de McKinsey & Company au sein duquel il intervient auprès de nombreuses banques marocaines sur des sujets de stratégie, de paiements, d'organisation et de transformation digitale. Il est ensuite nommé Directeur de la Stratégie et du Business Development du groupe Azura en 2021 avant de rejoindre Crédit du Maroc en mars 2023.

Né en 1985, Larbi Chraïbi est diplômé de l'ESSEC.

Ali Chorfi : Directeur général adjoint en charge du Corporate & Investment Banking (47 ans)

Ali Chorfi débute sa carrière en audit au sein du cabinet Deloitte & Touche. En 2002, il rejoint le groupe Attijariwafa Bank en tant que Senior Banker au sein de la Grande Entreprise puis est nommé, en 2008 à Paris, Directeur Corporate d'Attijariwafa Bank Europe, membre du Comité de Direction. De retour au Maroc en 2012, Ali Chorfi intègre Crédit du Maroc en qualité de Directeur des Grandes Entreprises. Son périmètre est élargi en 2014 et il est ensuite promu en 2020, Directeur général Adjoint en charge du Corporate Banking qui devient en mars 2023 Corporate & Investment Banking.

Né en 1975, Ali Chorfi est diplômé de l'école de commerce Solvay de Bruxelles.

Adil Lahyane : Directeur général adjoint en charge de l'IT & Transformation (48 ans)

Adil Lahyane démarre sa carrière en 2005 en tant que Directeur de Projet au sein de la société Omnidata avant d'intégrer en 2007 GFI Informatique Maroc au poste de Directeur de Projet & Consultant ERP. En 2009, il intègre Sopra Banking Software en tant que Manager puis est nommé Senior Manager en 2012 avant de prendre la tête du département Services Professionnels en 2015. En 2016, Adil Lahyane rejoint CIH Bank en tant que Directeur de Pôle en charge des Systèmes d'Information à CIH Bank, avant d'intégrer en 2020 la Royale Marocaine d'Assurance (RMA) au poste de Directeur de Pôle en charge des Systèmes d'Information. En 2022, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur général Adjoint en charge de la Direction de la Transformation.

Né en 1974, Adil Lahyane est titulaire d'une Licence en Mathématiques Appliquées de l'Université Hassan II à Casablanca, d'un diplôme en Informatique Industrielle de l'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur, d'un Master en Mathématiques et Informatique Appliquées de l'Université Québec à Trois Rivières et d'un MBA de HEC Montréal.

Moncef El Harim : Directeur général Adjoint en charge des Ressources Humaines & Moyens (57 ans)

Moncef El Harim débute sa carrière en 1988 en tant que cadre financier au sein de Johnson & Johnson Morocco. En 1990, il rejoint la société Cassiopée du Groupe Zniber en tant que chef du personnel. En 1992, il intègre Métro Maroc au poste de chef du personnel pendant une période de 6 ans avant d'être nommé, en 1995, Responsable des Ressources Humaines à Alcatel Telecom Maroc. En avril 1997, il rejoint l'Oréal Maroc en tant que Directeur des Ressources Humaines puis Air Liquide Maroc en octobre 2000 en tant que Directeur des Ressources Humaines puis est promu Directeur Commercial Industrie avant d'être nommé Directeur des Ressources Humaines Afrique & Moyen Orient au sein du Groupe Air Liquide. En mai 2014, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur général Adjoint en charge du Capital Humain et de la Logistique Groupe. En 2020, Monsieur El Harim est nommé Directeur général Adjoint en charge des Ressources Humaines qui devient en mars 2023 Ressources Humaines & Moyens.

Né en 1966, Moncef El Harim est titulaire d'une maîtrise en gestion des entreprises de l'université Mohammed V de Rabat.

Ikram Erryahi : Directeur général adjoint en charge des Finances Groupe (48 ans)

Ikram Erryahi débute sa carrière en 1996 au sein de la société Britex en tant que Responsable Financier. En 1998, elle rejoint Price WaterHouse Coopers en tant qu'Auditeur Senior en 1998. Quatre ans plus tard, elle est nommée au poste de Directrice Financière au sein de BNCI Leasing puis rejoint en 2006 le groupe BNCI BNP PARIBAS Casablanca en tant que Directeur Financier Adjoint avant d'être promue en 2014 au poste de Directrice Financière. En décembre 2022, elle rejoint Crédit du Maroc en tant que Directrice générale adjointe en charge de la Finance.

Née en 1975, Ikram Erryahi est titulaire d'un Bachelor en Finance en 1996 et du Cycle d'Expertise Comptable en 2006 à l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (I.S.C.A.E.) à Casablanca. Elle est également détentrice d'un Executive MBA en Transformation Digitale de HEC Paris.

Siham Nour : Directeur général adjoint en charge des Opérations et Services aux Clients (51 ans)

Siham Nour débute sa carrière en 1996 au sein de Wafa Bourse dont elle est membre du Directoire avant de prendre en charge en 2001 le marketing stratégique de Wafabank et en 2003 d'Attijariwafa Bank.

En 2005, elle est nommée Directrice Distribution, Produits et Marchés sur la Banque des Marocains sans Frontières. En 2010, elle rejoint le groupe Crédit du Maroc en tant que Directrice du Marketing Retail, avant d'être nommée Directrice Marketing et Marchés, puis en 2016, Directrice régionale de Casablanca Centre. En 2018, elle intègre le parcours de formation des cadres de Direction du Groupe Crédit Agricole S.A. et est labellisée Cadre Dirigeant, membre de comités de Direction du Groupe en 2020. En avril 2020, elle est promue Directrice générale adjointe en charge des Services Clients et Assurances avant d'être nommée en mars 2023 Directrice générale adjointe en charge des Opérations et Services aux Clients.

Née en 1972, Siham Nour est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ENSIIE, Evry en Ile de France.

Si Mohamed Sraidi : Directeur général adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques (47 ans)

Si Mohamed Sraidi débute sa carrière dans l'enseignement et la recherche scientifique dans différentes universités, écoles françaises et Instituts de recherches. En 2005, il intègre le département des risques de Calyon à Paris en qualité d'expert de la modélisation des risques financiers. Il occupe différents postes au sein de la Direction des risques chez CACIB à Paris, le dernier en tant que poste de 'Head of Internal Models'. En octobre 2015, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur du Contrôle Central des Risques. En 2019, il est nommé Directeur des Risques et Contrôles Permanents avant d'être promu en 2021, Directeur général Adjoint en charge des Risques et Contrôles Permanents Groupe. En mars 2023, il est nommé Directeur général adjoint en charge de la Gestion Globale des Risques.

Né en 1975, Si Mohamed Sraidi est Docteur en mathématiques appliquées à l'économie de l'environnement.

Mohamed Slitine El Idrissi : Inspecteur général (47 ans)

Mohamed El Idrissi Slitine démarre sa carrière en 1999 à la Société Générale Marocaine de Banques en tant qu'Analyste Financier Senior. De 2003 à 2008, il occupe le poste de Responsable de la Cellule Bâle II au sein de Bank Al-Maghrib. En 2008, il intègre le Crédit Immobilier et Hôtelier et occupe successivement le poste de Directeur des Risques puis de Directeur de Pôle Audit et Inspection Générale avant d'être nommé Directeur du Pôle Recouvrement. En décembre 2022, il rejoint Crédit du Maroc en tant qu'Inspecteur général.

Né en 1976, Mohamed El Idrissi Slitine est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat, option Economie Appliquée, de l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée et d'un MBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Nour Dine Bachkad : Directeur de la Conformité Groupe (45 ans)

Nour Dine Bachkad a démarré sa carrière au Crédit du Maroc en 2002 en tant que chef de projet au sein de la Direction des Systèmes d'Information Groupe. En 2007, il prend en charge la responsabilité du Département SI Engagements et Risques. En 2011, il est nommé Directeur Systèmes et Projets Risques Management. En 2017, il est nommé Inspecteur Général Adjoint avant d'être promu en septembre 2021, Directeur de la Conformité Groupe.

Né en 1977, Nour Dine Bachkad est titulaire d'un DESS Audit et Gestion des Risques de l'Université d'Angers.

Hanane Laala : Adjoint du Directeur général adjoint Opérations et Services aux Clients (40 ans)

Hanane Laala débute sa carrière en 2005 au sein d'Axa Assurances en tant que chargée des études actuarielles. En 2008, elle intègre le cabinet Mazars Masnaoui en tant que Responsable de Mission Banque & Assurance. En décembre 2009, elle rejoint Crédit du Maroc en tant que Responsable Reporting Risque de contrepartie, puis évolue successivement aux postes de Maîtrise d'ouvrage Finance, Responsable Traitements Comptables et Responsable Contrôle de Gestion Central. En 2017, Hanane Laala est promue Directeur du Contrôle de Gestion Groupe et intègre à son périmètre le pilotage commercial des réseaux ainsi que le contrôle de gestion des filiales. En juin 2020, elle est nommée Directrice Pôle Finances puis Directrice de la filière Assurances et Placements collectifs en décembre 2020 avant d'être promue en mars 2023, adjointe à la Direction Générale Adjointe en charge des Opérations et Services aux Clients.

Née en 1983, Hanane Laala est ingénieure en Finance et Actuariat de l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée.

Myriam Nasrollah : Secrétaire général Groupe (46 ans)

Myriam Nasrollah a démarré sa carrière en tant qu'avocat au barreau de Paris où elle a exercé pendant sept années au sein d'un cabinet de la place développant une compétence particulière en droit immobilier, droit des sociétés et dans les opérations de restructuration. Depuis son retour au Maroc en 2008, elle a exercé la profession de juriste conseil d'entreprise dans le secteur de l'immobilier en tant que Directeur Juridique avant de rejoindre Crédit du Maroc en tant que Secrétaire générale.

Née en 1976, Myriam Nasrollah est titulaire DEA Droit des contrats d'affaires de l'Université de Montpellier I et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) de Versailles.

Faouzi Rochd : Directeur Marchés & Expérience Client (40 ans)

Faouzi Rochd débute sa carrière en 2007 à Paris au sein des cabinets de consulting Jems Consulting & Clemence Consulting dans lesquels il réalise plusieurs missions de conseil pour le compte de la Société Générale CIB et du Groupe BNP Paribas en France et à l'international. Six ans plus tard, il rejoint les équipes de la Direction Retail Banking de la BNCI en tant que Responsable Multicanal & Datamining pour évoluer en 2016 au poste de Directeur Marketing & Distribution Retail avant de prendre en charge en 2018, l'ensemble des activités marketing et distribution sur les lignes de métier Retail, Corporate et crédit à la consommation. En juillet 2020, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur du Nouveau Modèle de Distribution avant d'être promu en décembre 2022 Directeur Marchés & Expérience Client.

Né en 1983, Faouzi Rochd est titulaire d'une maîtrise en ingénierie financière de l'université de Toulouse et d'un master professionnel en gestion et systèmes d'information de Paris Dauphine.

Moncef Alaoui : Directeur Réseau Casablanca (47 ans)

Moncef Alaoui a démarré sa carrière en 2001 à la BCM en tant que Chargé d'affaires avant de rejoindre en 2004 la BNCI en tant que directeur de pôle agroalimentaire au sein de la direction des grandes entreprises et institutionnels. En janvier 2010, il rejoint le réseau entreprise en tant qu'adjoint du directeur de centre d'affaires avant de prendre, en septembre de la même année la responsabilité du centre d'affaires de Mohammedia avant de prendre la responsabilité d'autres centres d'affaires. En octobre 2020, il est promu Directeur du Réseau Retail et membre du Comex. En mars 2023, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur du Réseau Grand Casablanca.

Né en 1975, Moncef Alaoui est titulaire d'un DEA en finance internationale de l'Université Paris 13 et d'un Master spécialisé en management bancaire de l'ESSEC.

Nabil El Haouari : Directeur Réseau Centre / Oriental (44 ans)

Nabil El Haouari intègre Crédit du Maroc en 2002 en tant qu'Adjoint au Directeur d'agence puis devient successivement Directeur d'agence et Responsable de Succursale à Fès. En septembre 2011, il est nommé Directeur Régional de la Région Fès-Meknès, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 2017. En avril 2018, il intègre la Direction Réseau en tant que Directeur de l'Animation Commerciale puis est nommé en janvier 2019, Directeur Régional de la région Rabat-Kenitra. En juillet 2020, il devient Adjoint du Directeur Réseau avant d'être nommé en mars 2023 Directeur Réseau Centre / Oriental.

Né en 1978, Nabil El Haouari est diplômé de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger et est titulaire d'un DESS en Ingénierie Juridique et Financière de Rennes.

Fouad El Gui : Directeur Réseau Sud (46 ans)

Fouad El Gui rejoint la Société Générale Maroc en 2004 en tant que Senior Banker au sein de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels avant d'évoluer au sein du réseau Corporate & Particuliers en tant que Directeur Centre d'Affaires à Casablanca de 2007 à 2012 et Directeur Centre d'Affaires à Agadir de 2012 à 2015. En juin 2015, il est nommé Directeur régional Entreprise à Agadir, puis Directeur régional Entreprise à Rabat en janvier 2019. En avril 2021, il intègre la Direction de la BU Corporate où il occupe le poste de Directeur Réseau Nord. En mai 2023, il rejoint Crédit du Maroc en tant que Directeur Réseau Sud.

Né en 1977, Fouad El Gui est diplômé de l'IAE Clermont-Ferrand et est titulaire d'un DESS en Audit et Conseil.

Ahd Zedgui : Directeur Réseau Nord (45 ans)

Ahd Zedgui débute sa carrière au poste de Crédit Manager dans le secteur de l'industrie en France. En 2001, il intègre Crédit du Maroc pour occuper des responsabilités au sein du marché de l'entreprise notamment en tant que Chargé d'Affaires, puis Directeur de Centre d'Affaires PME Essalam. En 2012, il est promu responsable de pôle corporate puis, en 2013, Directeur des Grands Secteurs au sein de la Direction de la Grande Entreprise. En 2014, il rejoint le Réseau d'agences pour prendre en charge la Direction de la Région Casa Ouest. En janvier 2019, il est promu Adjoint au Directeur du Corporate Banking avant d'être nommé en octobre 2020 Directeur Institutionnels, Entreprises publiques, Promotion immobilière. En mars 2023, il est nommé Directeur Réseau Nord.

Né en 1977, Ahd Zedgui est titulaire d'un DESS en Stratégie et Gestion des entreprises de l'IAE et d'un DEA en Management de l'Ecole Doctorale de Strasbourg.

Section IV - ACTIVITÉ DE CRÉDIT DU MAROC

Filiale du groupe Holmarcom, Crédit du Maroc est une banque universelle et généraliste qui s'adresse à tous les segments de clients : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Véritable acteur économique et financier et partenaire durable de l'économie marocaine, la banque est ancrée dans l'histoire du Royaume depuis plus de 90 ans.

Sa politique de croissance, son réseau commercial étoffé à travers tout le Maroc avec 264 agences de proximité et la mobilisation de sa force vive (environ 2 500 collaborateurs) s'appuie sur un grand pouvoir d'innovation dirigé vers la satisfaction de ses clients.

Crédit du Maroc propose des offres sur mesure qui répondent à tous les besoins des clients, des services bancaires au quotidien jusqu'à la banque de financement et d'investissement en passant par les financements, l'épargne, la bancassurance, la gestion d'actifs, le leasing et le factoring, la banque à l'international mais aussi la banque à distance, la banque privée ainsi que la fenêtre participative « Arreda ».

1. Historique de Crédit du Maroc

1929	<ul style="list-style-type: none"> Le Crédit Lyonnais s'installe au Maroc avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca.
1963	<ul style="list-style-type: none"> Association entre le Crédit Lyonnais et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) pour créer le Crédit Lyonnais Maroc : 68 % du capital social détenus par le Crédit Lyonnais, et les 32 % restant par la BMCE.
1966	<ul style="list-style-type: none"> Naissance de Crédit du Maroc par absorption de la Compagnie Africaine de Banque.
1976	<ul style="list-style-type: none"> Introduction en bourse des actions de Crédit du Maroc. La part du Crédit Lyonnais dans le capital est diluée à 43,2 %.
1998	<ul style="list-style-type: none"> Le Crédit Lyonnais reprend la majorité à 51 % du capital social de Crédit du Maroc grâce au rachat de la quasi-totalité des actions détenues par SOFIPAR.
1999	<ul style="list-style-type: none"> Wafa Assurances rachète la totalité de la participation de la BMCE dans Crédit du Maroc.
2004	<ul style="list-style-type: none"> La participation du Crédit Lyonnais dans Crédit du Maroc est transférée à Calyon. Calyon étant la Banque de financement et d'investissement née suite à l'apport partiel d'actif du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez, elle-même née en 1996 du rachat de la Banque Indosuez par Crédit Agricole.
2005	<ul style="list-style-type: none"> En octobre 2005, la participation de Calyon est transférée au groupe bancaire français Crédit Agricole qui détient en 2005 52,64 % du capital social de Crédit du Maroc.
2006	<ul style="list-style-type: none"> Changement de l'identité visuelle du Groupe Crédit du Maroc.
2008	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du nouveau concept d'agences baptisé « Moustakbal 2010 ».
2009	<ul style="list-style-type: none"> Crédit Agricole S.A. a porté sa participation à 77 % par l'acquisition de 24 % supplémentaires des parts détenus par Wafa Assurance dans Crédit du Maroc.
2010	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2009 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2011	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2010 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2012	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2011 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2013	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2012 en actions nouvelles Crédit du Maroc. Augmentation de capital en numéraire.
2014	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2013 en actions nouvelles Crédit du Maroc.
2015	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de capital de Crédit du Maroc réservée aux actionnaires par conversion du dividende 2014 en actions nouvelles Crédit du Maroc.

2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture¹⁸ de 9 agences de Crédit du Maroc dans le cadre du maillage réseau.
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de l'activité de Banque participative, Arreda, sous forme de fenêtre participative. ▪ Lancement du nouveau Centre de Relation Clients.
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention de l'agrément de l'AMMC du fond OPCVM dédié à Saham Assurance dans le cadre du partenariat Saham – Crédit du Maroc. Ce fond abrite les ressources bancassurance collectée par la Banque. ▪ Cession d'une partie du terrain « les Arènes », situé sur le boulevard d'Anfa à Casablanca, à un promoteur immobilier de renom. La superficie conservée devrait servir à ériger le futur siège de la Banque et de ses filiales. ▪ Lancement de la dynamique de transformation digitale via le nouveau portail : creditdumaroc.ma. ▪ Lancement de la « Fondation Crédit du Maroc » : la Banque se donne comme mission de développer l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et favoriser l'autonomie économique des bénéficiaires en investissant dans des projets créateurs de valeur sociale et d'innovation durable. ▪ Présentation des comptes de Crédit du Maroc avec les nouvelles exigences réglementaires liées à l'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers. ▪ Signature de la convention cadre avec l'agence marocaine de l'efficacité énergétique et le lancement de l'offre Greenenergy, une solution dédiée aux financements des projets d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. ▪ Obtention du label RSE de la CGEM pour le 4 avril 2018. ▪ Certification ISO-9001 qui porte sur l'ensemble du périmètre international incluant les opérations documentaires et non documentaires.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature du contrat de promotion immobilière avec Yamed Construction pour la conception et la réalisation de son nouveau siège. ▪ Ouverture de 12 nouveaux points de vente Arreda. ▪ Certification, par le bureau Veritas, du processus de gestion des réclamations des clients de la norme ISO9001 V2005 avec zéro non-conformité.
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet d'entreprise de Crédit du Maroc baptisé « Tajdid 2022 », un plan global de transformation. ▪ Cérémonie de pose de la première pierre du futur siège Les Arènes. ▪ Exposition « Crédit du Maroc, 90 ans d'histoire » retraçant l'histoire de la Banque en présence d'institutionnels et des clients Corporate. ▪ Partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) afin de promouvoir l'offre « Green Value Chain » (GVC) destinée au financement des chaînes de valeur vertes des PME-PMI et signature d'un prêt de 20 millions d'euros dans le cadre de ce programme. ▪ Lancement du programme intégré d'appui et de financement des entreprises Intelak Al Moukawil, ayant pour objectif d'encourager la création d'entreprises et l'accompagnement des activités en démarrage. ▪ Mesures d'accompagnement des clients face à la crise Covid-19 : dispositif de report d'échéances des crédits, promotion des outils à distance, offres de financement garanties par l'état (Damane Oxygène, offre Damane Relance...).
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélération du développement de Crédit du Maroc sous l'égide de son projet d'entreprise « Tajdid 2022 ». ▪ Lancement du projet de refonte du système d'information, conjointement avec TEMENOS. ▪ Trophée « Top Performer RSE 2020 » décerné par l'agence de notation extra-financière Vigeo pour la performance générale de Crédit du Maroc. ▪ Certification environnementale HQE (Haute Qualité Environnementale) niveau exceptionnel pour la phase d'exécution du projet du futur siège « Les Arènes ». ▪ Cessation de l'activité de négociation boursière exercée par Crédit du Maroc Capital (CDMC),

¹⁸ La fermeture des 9 agences a été réalisée sur deux ans : 2015 (5 agences) et 2016 (4 agences)

filiale détenue à 100 % par Crédit du Maroc.

- « My Campus », l'application de Mobile Learning de Crédit du Maroc remporte le prix coup de cœur du jury aux Mobile Learning Awards 2021.

2022

- Poursuite du plan de transformation de la Banque en cohérence avec le Plan moyen terme « Tajdid 2022 », avec des avancées majeures sur les quatre fondations du projet d'entreprise :
- Nouveau partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et le fonds vert pour le climat (« GCF ») portant sur une nouvelle ligne de financement de 25 millions d'euros pour accélérer la transition verte au Maroc dans le cadre du programme GEF qui vise à soutenir les investissements verts des entreprises privées clientes de Crédit du Maroc.
- Renouvellement, en mars 2022, du label RSE de la CGEM attribué au Crédit du Maroc confirmant l'engagement continu de la Banque à œuvrer pour un développement durable de ses activités économiques et de son écosystème et la pertinence de son projet d'entreprise « Tajdid 2022 ».
- Renouvellement de la certification ISO 9001 de la gestion des réclamations clients, attestant de l'efficacité et de la conformité des processus opérationnels de Crédit du Maroc en réponse aux exigences de ses clients.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'ANAPEC pour accompagner et appuyer la création d'entreprises au Maroc.
- Cession interne par Crédit du Maroc Capital des 40% des titres détenus dans Crédit du Maroc Patrimoine à SIFIM.
- Signature le 27 avril, du protocole d'accord pour la cession de la totalité de la participation de Crédit Agricole SA, à hauteur de 78,7% dans le capital de Crédit du Maroc, au groupe marocain Holmarcom.
- Acquisition le 6 décembre, par Holmarcom d'une participation majoritaire dans Crédit du Maroc, à travers sa holding HFC et sa filiale, AtlantaSanad.
- Changement d'identité visuelle de Crédit du Maroc reflétant la place centrale accordée au client et de l'adoption d'une nouvelle signature « Vous d'abord » qui exprime l'engagement de la banque en faveur des citoyens et des entreprises.

2023

- Lancement, en janvier, de l'Offre Publique d'Achat obligatoire portant sur les actions de Crédit du Maroc à l'initiative de Holmarcom Finance Company agissant de concert avec AtlantaSanad.
- Signature entre Crédit du Maroc et IFC, en février, d'un accord portant sur l'octroi d'un prêt de 50 millions de dollars destinés à soutenir les financements en devises des petites, moyennes et grandes entreprises du Royaume.

Source : Crédit du Maroc

2. Appartenance de Crédit du Maroc au Groupe Holmarcom

A la date d'enregistrement du document de référence, Crédit du Maroc est détenue à hauteur de 63,7 % par le groupe Holmarcom ; (participations détenues par HFC et AtlantaSanad).

2.1 Présentation du Groupe Holmarcom

Holmarcom est une société Anonyme de droit privé marocain à Conseil d'Administration spécialisée dans la prise de participation dans toutes sociétés industrielles ou commerciales, l'administration et la gestion des dites participations.

Dénomination	Holding Marocaine Commerciale et Financière « Holmarcom »
Activité	Holding de prises de participation et de gestion de sociétés
Siège social	20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca, Maroc
Actionnariat au 31/12/2022	Famille Bensalah : 99,25 % Autres : 0,75 %
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans Crédit du Maroc au 31/12/2022	6 931 282 actions
Part du capital détenue au 31/12/2022	63,7 % indirectement
Total Bilan social au 31/12/2022	5.509 MMAD
Résultat net social au 31/12/2022	59,6 MMAD
Situation nette sociale au 31/12/2022	1.554 MMAD

Source : Holmarcom

2.1.1 Historique

En 1978, la Holding Marocaine Commerciale et Financière « HOLMARCOM » est créée par feu Abdelkader Bensalah, Président du Groupe jusqu'à son décès en juin 1993. Monsieur Mohamed Hassan Bensalah lui a succédé à la tête du Groupe et gère et développe la société depuis sa nomination.

En 2005, la restructuration de l'organigramme du Groupe fait suite à la conclusion d'un projet de partenariat stratégique pour la constitution et le développement d'un pôle d'assurances avec la CDG. Cette restructuration s'est traduite par :

- le rachat par Atlanta de 73 % du capital de la SANAD (cession des parts détenues par CPA) et,
- l'acquisition en 2006 de 40 % du capital d'Atlanta par le groupe CDG.

En 2006, Holmarcom reprend la Société marocaine du thé et du sucre « Somathes » à hauteur de 100 % du capital cédé par l'Etat.

En 2014, Holmarcom et la CDG ont procédé à une opération portant sur la cession par la CDG de 30% du capital d'Atlanta à Holmarcom. Cette transaction, réalisée pour un montant de 1,2 milliard de MAD, s'inscrit dans le cadre de la gestion stratégique des participations des deux groupes.

En 2016, Holmarcom s'est positionné dans le secteur de l'agro-industrie en prenant le contrôle de Dénia Holding, un groupe agro-industriel marocain de cinq sociétés, opérant dans le marché du snacking et des ingrédients pour l'industrie agro-alimentaire.

Le groupe consolide, en juillet 2019, son pôle agro-industriel, en acquérant, via sa filiale Berdil Capital, la Société Agricole Mimona.

En 2020, Holmarcom opère la fusion entre ses deux compagnies Atlanta et Sanad.

En décembre 2022, le Groupe finalise l'acquisition de 63,7 % du capital de Crédit du Maroc dans le cadre de la première phase de la transaction. Il lance également l'activité de la compagnie « Takafulia Assurances », dédiée à l'assurance participative au Maroc.

2.1.2 Renseignement sur le capital social de Holmarcom

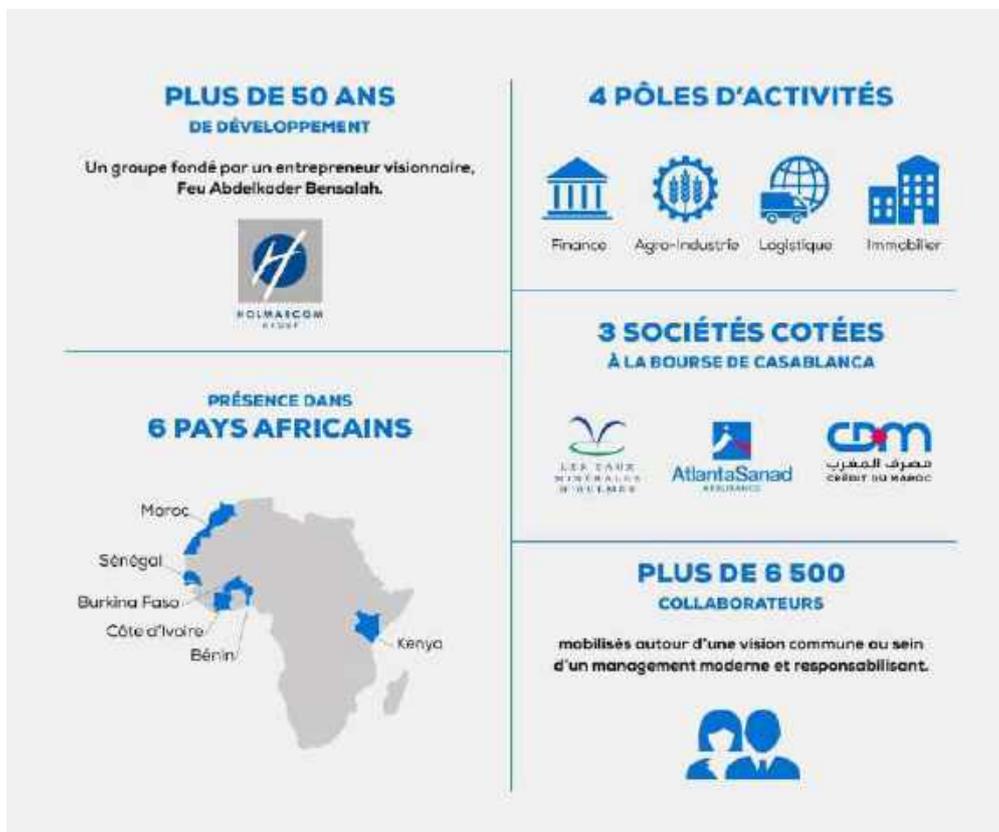
A la date d'enregistrement du document de référence, le capital social de HOLMARCOM est composé de 7 488 000 actions d'un nominal de 100 MAD chacune.

2.1.3 Présentation de Holmarcom et de ses principales filiales

Fort d'une histoire de plus de 50 ans, Holmarcom Group est l'un des principaux groupes privés marocains. Le Groupe opère dans plusieurs secteurs d'activité (l'Industrie, l'assurance et le courtage, le négoce, la distribution mais aussi l'aéronautique et le textile...) et détient plus d'une cinquantaine de sociétés à travers quatre pôles d'activité : finance, agro-industrie, logistique et immobilier.

Les filiales du groupe constituent des entreprises de référence dans leur secteur à l'image de AtlantaSanad, principal acteur de l'assurance non-vie au Maroc, les Eaux Minérales de Oulmes, principal acteur de l'eau embouteillée ou plus récemment, Crédit du Maroc, un acteur de référence dans le marché bancaire. Les trois sociétés sont cotées à la Bourse de Casablanca.

Depuis une dizaine d'années, Holmarcom Group a accéléré son développement à l'international sur ses secteurs d'expertise et est aujourd'hui présent dans 6 pays africains (Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso et Kenya).



Source : Site institutionnel Crédit du Maroc

Porté par un projet d'entreprise ambitieux et des ressources humaines mobilisées autour d'une vision commune, le Groupe consolide son leadership, en poursuivant une politique d'innovation et une stratégie de croissance ambitieuse, dans le sillage de la dynamique économique nationale impulsée au plus haut niveau. Il investit dans de grands secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et du continent africain.

Dans la lignée de sa vision stratégique, le Groupe a pour ambition de construire un pôle financier intégré avec une vocation panafricaine, à travers le renforcement de sa position dans le secteur des assurances et le secteur bancaire, la diversification de ses métiers financiers et l'accélération de son expansion en Afrique subsaharienne.

Le Groupe Holmarcom est composé de la holding mère « HOLMARCOM » qui détient plus d'une vingtaine de filiales composées de holdings et de sociétés agissant dans plusieurs branches d'activités :

Liste des principales filiales de Holmarcom par pôle d'activité

	% contrôle	% d'intérêt	Type de détention
Finance			
AtlantaSanad	67,03 %	60,28 %	Directe et indirecte
Atlanta Côte d'Ivoire Non-Vie	100 %	88,60 %	Directe et indirecte
The Monarch Insurance	51 %	44,80 %	Indirecte
CPA	100 %	98,81 %	Directe et indirecte
Takafulia Assurances	60 %	52,80 %	Indirecte
Crédit du Maroc	63,70 %	58,62 %	Indirecte
Agro-industrie			
Les Eaux Minérales d'Oulmés	74,63 %	58,91 %	Directe et indirecte
Juice & Nectar Partner	95,00 %	95,00 %	Directe
Dénia Holding	81,00 %	81,00 %	Directe
Dénia Ivoire	82 %	66,42 %	Indirecte
Eau Technologie Environnement	55 %	32,40 %	Indirecte
Biscoland	100 %	100 %	Directe
Logistique			
Mass Céréales Al Maghreb	51 %	51 %	Indirecte
Yellowrock	100 %	100 %	Directe
Air Arabia Maroc	28,75 %	28,90 %	Directe et indirecte
Immobilier			
Jawharat Chamal	70 %	61,66 %	Directe et indirecte
Peacock Investments	51,51 %	51,51 %	Directe
Autres activités			
Radio Plus	50,50 %	50,50 %	Indirecte
Smart Composite Company	100 %	100 %	Directe

Source : Holmarcom Group

Avec des ambitions régionales et internationales, ses branches métiers s'articulent autour de quatre pôles d'activité :

➤ **Le pôle finance**

Le Pôle Finance du Groupe Holmarcom est aujourd'hui structuré autour de 2 principales holdings : « Holmarcom Finance Company » et « Holmarcom Insurance Activities ». Cette dernière entité a accueilli en 2021, dans son tour de table, la Société Financière Internationale (IFI), afin d'accompagner les ambitions de croissance de Holmarcom dans le secteur de l'assurance au Maroc et dans les marchés subsahariens majeurs.

Actionnaire de référence dans plusieurs institutions financières, Holmarcom détient également un important portefeuille de participations dans différents fonds d'investissements marocains et à portée africaine. Le portefeuille du pôle finance est composé des entreprises suivantes :

- **AtlantaSanad Assurance** : Issue de la fusion des compagnies historiques du Groupe Holmarcom, AtlantaSanad occupe le 2^{ème} rang dans le marché marocain de l'Assurance Non Vie. Cotée à la Bourse de Casablanca, la compagnie bénéficie d'une longue expérience auprès des particuliers, professionnels et entreprises. Couvrant largement le territoire marocain, AtlantaSanad se veut un assureur de proximité, solide, moderne et responsable.
- **CPA** : Cabinet spécialisé dans le courtage d'assurances et de réassurance ainsi que dans les placements en assurances, CPA a su construire sa réputation grâce à son dynamisme et son expertise

des règles techniques. Sa démarche commerciale se traduit par la conception de solutions d'assurances adaptées grâce à un dialogue permanent et une présence constante auprès de ses clients.

- **Crédit du Maroc** : Banque universelle et généraliste, Crédit du Maroc s'adresse à tous les segments de clients : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Véritable acteur économique et financier et partenaire durable de l'économie marocaine, la banque est ancrée dans l'histoire du Royaume depuis plus de 90 ans. Sa politique de croissance, son réseau commercial s'appuient sur un grand pouvoir d'innovation orienté vers la satisfaction de ses clients.
- **Takafulia Assurances** : Son activité étant lancée en février 2022, Takafulia Assurances est une compagnie dédiée à l'assurance participative. Elle propose une offre d'assurance Takaful diversifiée, conforme aux principes de la Chariaa, à destination des clients particuliers, des professionnels et des entreprises. La compagnie ambitionne de contribuer au développement de l'assurance Takaful au Maroc et plus globalement au développement de l'écosystème national de la finance participative.
- **AtlantaSanad Côte d'Ivoire Non-Vie** : Créée en 2016, Atlanta Assurance Côte d'Ivoire a constitué le premier jalon du plan de développement des activités d'assurance du groupe Holmarcom en Afrique. La compagnie ambitionne de devenir à terme un acteur majeur sur le marché de l'assurance non-vie de ce pays de l'Afrique de l'Ouest.
- **The Monarch Insurance Company** : Compagnie d'assurance généraliste (vie et non-vie), The Monarch Insurance Company opère au Kenya depuis plus de 40 ans. L'arrivée d' Holmarcom dans son tour de table en 2021 a pour objectif de permettre à l'entreprise d'accélérer sa croissance dans l'objectif de devenir un acteur de référence dans le secteur de l'assurance dans ce pays.

➤ **Le pôle agro-industrie :**

Valorisant les potentialités offertes par le terroir marocain, Holmarcom est présent à travers les filières porteuses du secteur. Le Groupe est détenteur de sociétés industrielles leaders sur les marchés des eaux, du thé, des snacks et des ingrédients pour l'industrie alimentaire et disposant de marques à forte notoriété.

Le portefeuille du pôle agro-industrie est composé des entreprises suivantes :

- **Les eaux minérales d'Oulmès** : Leader du secteur des eaux minérales plates et gazeuses au Maroc, l'entreprise, cotée à la bourse de Casablanca, produit et distribue les marques emblématiques Sidi Ali et Oulmès ainsi que l'eau de table Bahia et l'eau minérale naturelle Aïn Atlas. Suite à son alliance avec le groupe japonais SBF¹⁹, la société est en charge de la production et la distribution au Maroc du portefeuille de boissons de ce groupe, notamment la marque Orangina.
- **Eau Technologie Environnement S.A.** : Implantée à Cotonou et contrôlée par les Eaux Minérales d'Oulmès, Eau Technologie Environnement est un acteur majeur dans le marché des eaux minérales naturelles au Bénin. Sa marque Fifa Ste Luce, produite en différents formats, est également exportée vers les pays limitrophes.
- **SOMATHES** : Filiale du Groupe Holmarcom depuis sa privatisation en 2006, SOMATHES est inscrite au cœur de la culture marocaine à travers ses marques historiques de thé. Forte d'une politique de diversification active, elle distribue désormais, en plus du thé, une gamme de biscuits, de chocolats et de confiserie (les crèmes glacées London Dairy, les fromages Fromy plus, les produits de snacking Dénia, etc.).
- **Dénia Holding** : Partageant des synergies industrielles et commerciales, les 5 sociétés du groupe Dénia Holding produisent une large gamme de produits de snacking (chips et fruits secs) et d'ingrédients pour l'industrie agro-alimentaire (fruits et légumes séchés et amandes blanchies), distribués en vrac ou conditionnés sous la marque Dénia, aussi bien sur le marché local qu'à l'international.
- **Dénia Ivoire** : Lancée en 2021, Dénia Ivoire est une unité industrielle spécialisée dans la transformation de noix de cajou. L'entreprise, basée à Abidjan, ambitionne de devenir à terme un producteur incontournable de noix de cajou en Côte d'Ivoire.

¹⁹ SUNTORY BEVERAGE & FOOD, filiale du groupe japonais Suntory détenant de nombreuses marques de boissons sans alcool, telles Orangina, Oasis et Pepsi (en collaboration avec le groupe américain PepsiCo).

- **Juice & Nectar Partner** : Spécialisée dans la transformation industrielle des agrumes, Juice & Nectar Partner produit du concentré de jus, du pur jus bio et conventionnel ainsi que des huiles essentielles d'agrumes, destinés aux industriels du marché local et international.

➤ **Le pôle logistique**

Dès son origine, Holmarcom accompagne le développement du Royaume en intervenant dans les secteurs clés de l'économie marocaine. Il opère ainsi dans les métiers de la logistique liés à l'importation des produits céréaliers et a également investi dans le transport aérien.

Le portefeuille du pôle logistique est composé des entreprises suivantes :

- **Mass Céréales Al Maghreb** : Mass Céréales Al Maghreb est le concessionnaire et l'exploitant de deux terminaux de déchargement de céréales aux ports de Casablanca et de Jorf Lasfar. Grâce à d'importantes capacités de manutention et de stockage, l'entreprise permet d'améliorer la productivité des céréaliers et fluidifier le trafic portuaire.
- **Yellowrock** : Basée au port de Jorf Lasfar, la société assure les services logistiques liés à l'importation des produits céréaliers. En étroite collaboration avec Mass Céréales Al Maghreb, elle simplifie pour ses clients tout le processus logistique de la chaîne d'importation de céréales, de la négociation des prix à la livraison au client final, en passant par le transport, le déchargement et le stockage.
- **Air Arabia** : Créée en 2009, en collaboration avec Air Arabia Sharjah, première compagnie low cost en Afrique du Nord, Air Arabia Maroc a vocation à offrir le produit aérien le moins cher possible, avec le meilleur niveau de qualité et de sécurité, à travers un large éventail de destinations en Europe et en Afrique, au départ de plusieurs villes marocaines, ainsi qu'à travers une dizaine de vols intérieurs.

➤ **Le pôle immobilier**

Holmarcom intervient depuis plusieurs années dans le secteur de l'immobilier à travers des projets réalisés dans différentes régions du Royaume.

Grâce à des prestations de qualité et un engagement continu de rigueur, le Groupe s'est forgé une réputation de sérieux et de professionnalisme dans ce marché.

Le portefeuille du pôle immobilier est composé des entreprises suivantes :

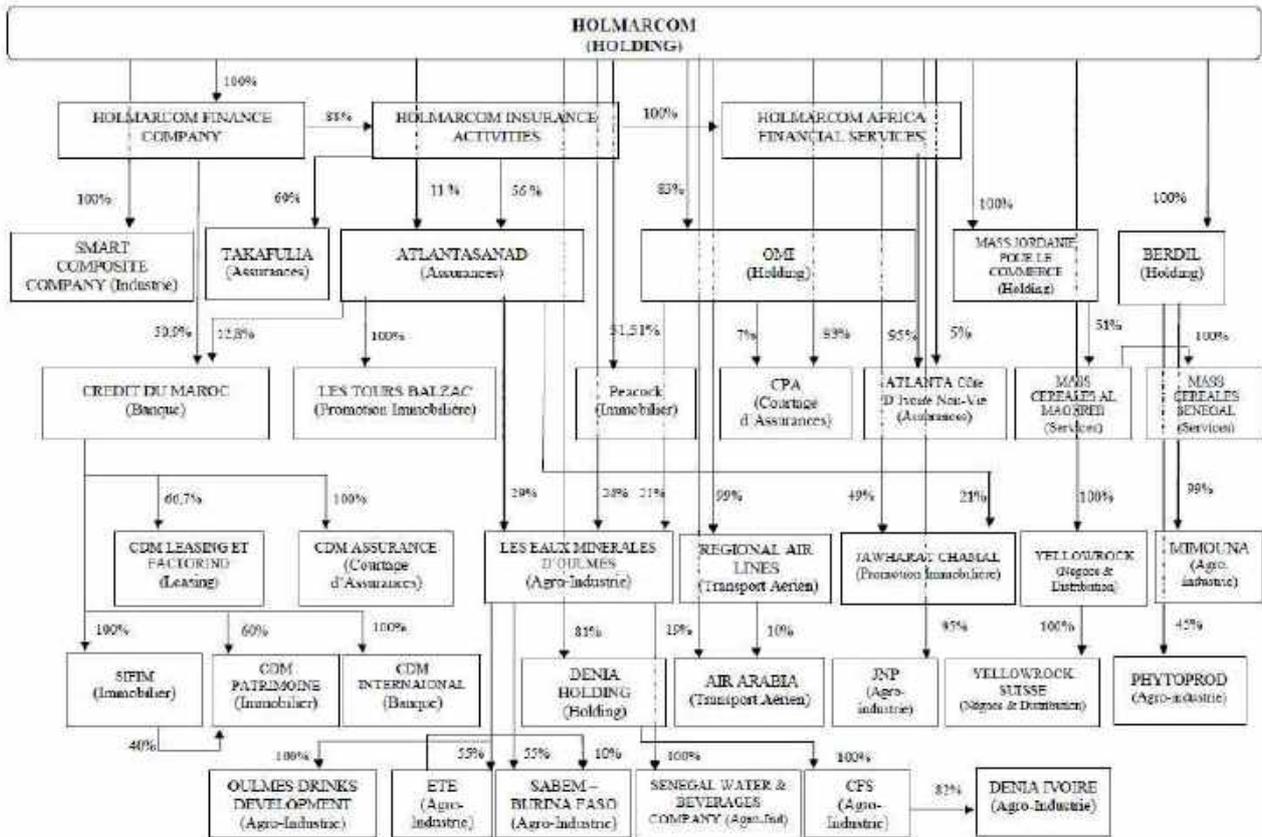
- **Jawharat Chamal** : Bénéficiant d'un emplacement exceptionnel dans la baie de Tanger, ce projet urbain et architectural exceptionnel offre une réelle mixité d'usage, à la fois d'habitation principale et secondaire, dans un espace où la nature occupe une place privilégiée.
- **Peacock Investment** : Peacock Investments a lancé en 2013 son premier projet au Sénégal, Cité des Fonctionnaires, qui porte sur la construction de 2 850 villas économiques, sur un terrain de 72 Ha dans la région de Dakar.

➤ **Autres Activités :**

- **Radio Plus** : Née à Agadir et Marrakech en 2006, Radio Plus s'est déployée depuis sur d'autres bassins d'audience : Casablanca, Fès et Khouribga. En intégrant le tour de table d'une radio, le Groupe Holmarcom s'ouvre la porte d'un nouveau domaine d'activité et participe au développement du secteur des médias au Maroc.
- **Smart Composite Company** : Spécialisée dans la conception, la fabrication et le montage de tuyauterie et d'équipements en polyester renforcé en fibre de verre pour des domaines exigeant de hautes performances de résistance chimique, mécanique et une fiabilité à long terme, la société dispose de deux usines de production à Kenitra et à Safi. Elle a recours à des matériaux de pointe et des process régis par des normes de production internationales.

2.1.4 Participations du Groupe Holmarcom

L'organigramme juridique du groupe Holmarcom (filiales contrôlées par le holding Holmarcom) se présente comme suit :

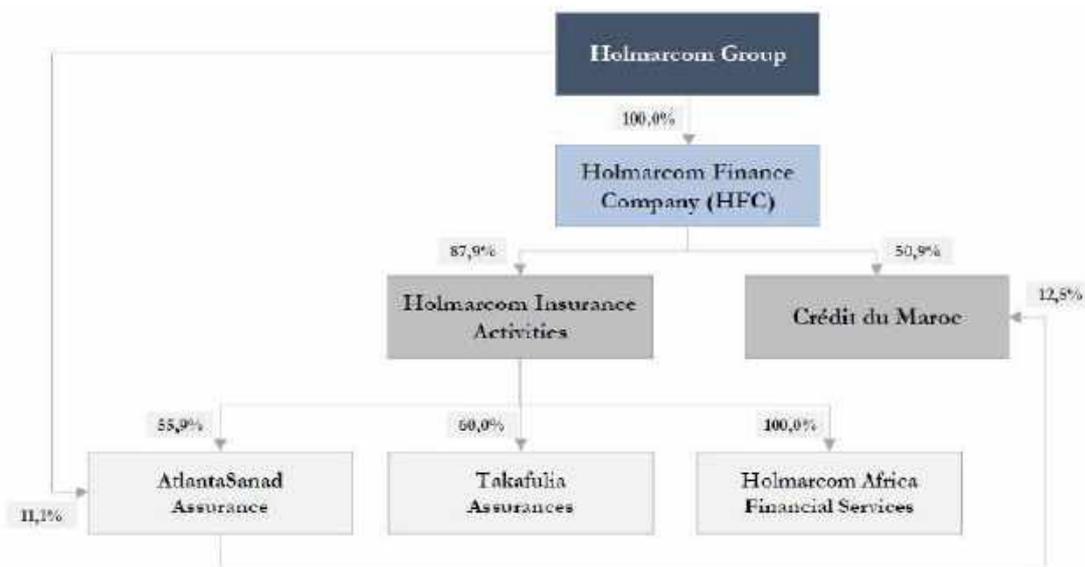


Source : Holmarcom Group

2.2 Informations relatives à Holmarcom Finance Company (HFC) :

A la date d'enregistrement du document de référence, le capital social d'Holmarcom Finance Company (HFC) est détenu à 100 % par Holmarcom. L'organigramme des participations se présente comme suit :

Organigramme des participations d'HFC



Source : Holmarcom Finance Company

- **Holmarcom Insurance Activities** : Filiale d’Holmarcom Finance Company portant l’ensemble des participations dans le secteur des assurances, elle a ouvert en 2021 son capital au profit de la Société Financière Internationale (SFI), filiale du groupe Banque Mondiale, pour une prise de participation minoritaire. Ce partenariat a pour objectif d’accompagner les fortes ambitions de croissance dans le secteur de l’assurance, aussi bien pour renforcer la position au Maroc, que pour développer sa présence dans les marchés majeurs de l’Afrique Subsahariens.
- **Holmarcom Africa Financial Services** : Filiale à 100% de Holmarcom Insurance Activities portant l’ensemble des participations dans le secteur des assurances en Afrique subsaharienne, cette société détient actuellement Atlanta Côte d’Ivoire Non-Vie et une participation dans une compagnie d’assurance au Kenya.
- **Takafulia Assurances** : Compagnie dédiée à l’assurance Takaful qui était agréée par l’ACAPS en décembre 2021, elle propose une gamme de produits d’assurances destinées aux banques participatives et ambitionne de contribuer activement au développement de l’écosystème de la finance participative au Maroc.

2.3 Relations entre Crédit du Maroc et les entités du groupe Holmarcom

➤ Conventions et opérations réalisées avec le groupe Holmarcom

Au titre de l’exercice 2022, aucune convention réglementée n’a été conclue entre Crédit du Maroc et le Groupe Holmarcom.

A la date d’enregistrement du document de référence, une convention d’assistance et de conseil, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, a été conclue entre Crédit du Maroc et le Groupe Holmarcom. Elle porte sur la mise à la disposition de Crédit du Maroc du savoir-faire d’Holmarcom et de ses compétences en matière de conseil, d’assistance, d’accompagnement ou d’animation de nature notamment stratégique, organisationnelle, administrative et commerciale.

En dehors de la convention précitée, Crédit du Maroc et le groupe Holmarcom enregistre des opérations de crédits conclues dans le cours normal de l’activité de la Banque

➤ Synergies en terme d’activité

Convaincu que Crédit du Maroc dispose de fondamentaux solides et d’un fort potentiel, le Groupe Holmarcom envisage pour la banque de nouvelles perspectives de croissance en s’appuyant, d’un côté, sur les leviers de développement qu’offre le marché bancaire marocain et d’un autre côté, sur les synergies commerciales et financières possibles avec le reste des activités du Groupe.

3. Relations entre Crédit du Maroc et les autres actionnaires

3.1. Conventions réglementées conclues au cours de l’exercice 2022

Au cours de l’exercice 2022, de nouvelles convention réglementées entre Crédit du Maroc et ses actionnaires ont été conclues et autorisées par le Conseil de surveillance.

3.1.1. Conventions entre Crédit du Maroc et le Groupe Crédit Agricole

Les conventions conclues en 2022 sont listées ci-dessous :

Convention de services de transition avec Crédit Agricole S.A

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A actionnaire commun des sociétés ci-dessous :
 - Crédit du Maroc ;
 - Group Infrastructure Plateforme ;
 - Crédit Agricole Payment Services ;
 - Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;

- LESICA ;
- PROGICA ;
- GECICA.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention établie en décembre 2022 porte sur la fourniture par les prestataires précités à Crédit du Maroc, pendant une période transitoire, de divers services (notamment IT/métier) nécessaires à la continuité opérationnelle de Crédit du Maroc jusqu'à la mise en place effective des solutions de remplacement. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2022.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

Contrat de cession et d'acquisition d'actions entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole Leasing et Factoring

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A, actionnaire commun des deux entités ;
- Mme Meriem Ech Cherfi, représentante de Crédit Agricole S.A. au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc et administrateur de Crédit Agricole Leasing et Factoring ;
- M. Hervé Varillon, membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc jusqu'au 6 décembre 2022 et Directeur général de Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention, établie en décembre 2022, porte sur l'engagement de Crédit Agricole Leasing et Factoring de céder à Crédit du Maroc, qui s'engage à acquérir, 413.328 actions Crédit du Maroc Leasing et Factoring, représentant 33,3 % de son capital social, et ce, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions suspensives. Elle a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2022. Aucune charge ni aucun investissement n'ont été constatés par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

3.2. Conventions réglementées conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022

Les conventions conclues entre Crédit du Maroc, Wafa Assurance et Crédit Agricole S.A. au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de 2022 sont répertoriées ci-dessous :

3.2.1. Convention entre Crédit du Maroc et Wafa Assurance

Convention de prêt à durée indéterminée qualifiée en fonds propres additionnels de catégorie 1²⁰

Entités et personnes concernées : Wafa Assurance, actionnaire détenant 10,7 %, soit plus de 5 % du capital de Crédit du Maroc

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, établie en novembre 2020, Wafa Assurance apporte au Crédit du Maroc un prêt à durée indéterminée qualifié en fonds propres additionnels de catégorie 1 de 21 753 KMAD. Le taux d'intérêt annuel applicable est interpolé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor Marocains, telle que publiée par Bank Al-Maghrib, conformément aux dispositions de la convention de prêt à durée indéterminée liant les deux parties.

²⁰ Par sa correspondance datée du 15 février 2021, la Direction de la Supervision Bancaire a entériné l'éligibilité des dettes objets des conventions de dette à durée indéterminée entre Crédit du Maroc et ses actionnaires de référence portant sur la distribution des dividendes de l'exercice 2019 décidée par l'Assemblée du 27 mars 2020 en tant que fonds propres additionnels de catégorie 1 et la possibilité qu'elles fassent l'objet d'un remboursement dans un délai inférieur à cinq années, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord de Bank Al-Maghrib.

Le paiement des intérêts comme celui du principal est à la seule initiative de Crédit du Maroc et soumis, dans certains cas, à l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib.

Les intérêts comptabilisés par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 876 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

L'encours du prêt à durée indéterminée au 31 décembre 2022 est de 21 753 KMAD.

3.2.2. Conventions entre Crédit du Maroc et le Groupe Crédit Agricole S.A.

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole S.A.

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A, actionnaire majoritaire de Crédit du Maroc
- M. Gérard Ouvrier-Bufferet, membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc jusqu'au 13 avril 2022 et membre du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

➤ *Convention de prêt à durée indéterminée qualifiée en fonds propres additionnels de catégorie 1*

Dans le cadre de cette convention, établie en novembre 2020, Crédit Agricole S.A. apporte au Crédit du Maroc un prêt à durée indéterminée qualifié en fonds propres additionnels de catégorie 1 de 136 116 KMAD.

Le taux d'intérêt annuel applicable est interpolé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor Marocains, telle que publiée par Bank Al-Maghrib, conformément aux dispositions de la convention de prêt à durée indéterminée liant les deux parties.

Le paiement des intérêts comme celui du principal sont à la seule initiative de Crédit du Maroc et soumis, dans certains cas, à l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib.

Les intérêts comptabilisés par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 5 483 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

L'encours du prêt à durée indéterminée au 31 décembre 2022 est de 136 116 KMAD.

➤ *Convention d'assistance technique et de coopération*

Dans le cadre de cette convention établie en mai 2007, Crédit Agricole S.A. apporte au Crédit du Maroc, les moyens procurés par son réseau mondial et l'appui technique de ses structures opérationnelles dans tous les domaines d'activité de la banque. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 9 174 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention de garantie auprès de Visa International*

Dans le cadre de cette convention conclue en Mai 2010, le groupe Crédit Agricole SA garantit Crédit du Maroc auprès de Visa International à hauteur de 2 957 KUSD (soit 7 jours de compensation financière) pour les flux domestiques et internationaux. Cette convention a été résiliée suite à la Première acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 94 KMAD hors taxes. Le montant en 2022 est à l'ordre de 69 KMAD.

Convention entre Crédit du Maroc et Unifitel

Entités et personnes concernées : Crédit Agricole S.A., actionnaire des deux entités.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de prestation de services, établie en septembre 2017 et modifiée par l'avenant de 17 septembre 2019, porte sur un contrat de prestation de services dans le cadre de l'externalisation du centre relations client.

La charge relative à l'exercice 2022 s'élève à 3 839 KMAD hors taxes.

Le montant réglé en 2022 est de l'ordre de 2 756 KMAD.

Conventions entre Crédit du Maroc et PROGICA

Entités et personnes concernées : Crédit Agricole S.A., actionnaire des deux entités.

➤ *Convention relative aux Progiciels & Services informatiques*

Cette convention de prestations de services, établie en mars 2012, prévoit la mise en place d'un dispositif de gestion permettant de calculer les expositions sur les tiers et les groupes dans le cadre du dispositif Bâle II. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 132 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention relative à MY AUDIT*

Cette convention, établie en avril 2010, porte sur l'utilisation par Crédit du Maroc de l'outil groupe My Audit. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

➤ *Convention relative au logiciel de cotation ANADEFI*

Dans le cadre de cette convention, établie en février 2008, Crédit du Maroc utilise le logiciel de cotation du groupe ANDEFI.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 179 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention relative à l'outil de gestion SCOPE*

Dans le cadre de cette convention, conclue en mai 2008, Crédit du Maroc utilise l'outil de gestion des contrôles permanents « SCOPE ». Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 70 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention relative à la plateforme LDAP*

Cette convention, établie en juin 2007, porte sur l'acquisition et la maintenance de la plateforme de l'annuaire de Crédit du Maroc. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 14 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Convention entre Crédit du Maroc et LESICA

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A., actionnaire des deux entités.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention de prestations de services, établie en octobre 2011, prévoit la mise en place d'un projet CRM analytique par LESICA à travers l'acquisition, le déploiement et la maintenance des licences UNICA pour Crédit du Maroc.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

Convention entre Crédit du Maroc et EUROFACTOR

Entités et personnes concernées : Crédit Agricole S.A., actionnaire des deux entités.

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, conclue en juin 2008, Crédit du Maroc dispose de l'accès au site BATICA d'informations financières et juridiques d'Eurofactor sur Internet. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 334 MAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Convention entre Crédit du Maroc, Crédit Agricole SA et CEDICAM

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A., actionnaire des deux entités
- M. Gérard Ouvrier-Bufferet, membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc jusqu'au 13 avril 2022 et membre du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention établie en mai 2007, Crédit du Maroc utilise la plateforme Groupe SWIFT. Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 702 KMAD hors taxes. Le montant réglé en 2022 est à l'ordre de 599 KMAD.

Convention entre Crédit du Maroc et GECICA pour l'affiliation au contrat Microsoft Souscription Entreprise (EASL)

Entités et personnes concernées : Crédit Agricole S.A., actionnaire commun de Crédit du Maroc et du GIE GECICA.

Nature, objet et modalités de la convention

Dans le cadre de cette convention, conclue en juin 2007, Crédit du Maroc adhère au contrat « Microsoft Souscription Entreprise (contrat EASL) », conclu entre GECICA et Microsoft, qui lui permet d'obtenir de Microsoft des conditions préférentielles.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5 463 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Convention entre Crédit du Maroc et l'Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel (IFCAM)

Entités et personnes concernées :

- Crédit Agricole., actionnaire commun des deux entités
- M. Marc Didier, membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc jusqu'au 6 décembre 2022 et Administrateur de l'IFCAM.

Nature, objet et modalités de la convention

Cette convention établie en mars 2006 porte sur la conception, préparation, organisation et animation des actions de formation portant sur le management des hommes, le management commercial et la formation des formateurs.

Cette convention a été résiliée suite à la Première Acquisition.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 411 KMAD hors taxes. Le montant réglé en 2022 s'élève à 65 KMAD.

3.3. Flux entre Crédit du Maroc et les autres actionnaires au cours des trois dernières années

Les flux entre Crédit du Maroc et le Groupe CA sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

INTITULE	PARTIES	DATE	Charges constatés en KMAD			Décaissement en KMAD		
			2022	2021	2020	2022	2021	2020
CONVENTION LIANT CREDIT DU MAROC AUX AUTRES ENTITES DU GROUPE								
Convention de services de transition	CA S.A.	Décembre 2022	-			-		
Contrat de cession et d'acquisition d'actions	Crédit Agricole Leasing et Factoring	Décembre 2022	-			-		
Convention de prêt à durée indéterminée	CA S.A.	Novembre 2020	5 483	5 411	270	5 483	5 411	270
Convention de prestations de services	IFCAM	Mars 2006	411	464	393	65	520	335
Convention de prestations de services	CA S.A. / CEDICAM	Mai 2007	702	617	654	599	620	657
Convention d'assistance technique et de coopération	CA S.A.	Mai 2007	9 174	10 994	11 659	9 174	10 088	12 347
Convention de garantie de Crédit du Maroc par CAsa auprès de Visa International	CA S.A.	Mai 2010	94	82	86	69	57	61
Convention de prestations de services	PROGICA – LDAP	Juin 2007	14	14	14	14	14	14
Convention de prestations de services	PROGICA – ANADEFI	Février 2008	179	149	174	179	53	174
Convention de prestations de services	PROGICA / SCOPE	Mai 2008	70	73	49	70	-	49
Convention de prestations de services	PROGICA - My Audit	Avril 2010	-	-	54	-	-	54
Convention de prestations de services	PROGICA - Progiciels & services informatiques	Mars 2012	132	175	60	132	124	60
Convention d'affiliation au contrat MICROSOFT Souscription Entreprise (EASL)	GIE GECICA	Juin 2007	5 463	4 550	4 437	5 463	4 550	0
Convention de prestations de services	EUROFACTOR	Juin 2008	0,3	0,1	0	0,3	0,1	0
Convention de prestations de services	LESICA	Octobre 2011	-	99	108	-	-	108
Convention de prestations de services	UNIFITEL	Septembre 2017	3 839	3 896	3 613	2 756	3 438	615
Total			25 561	26 524	25 571	24 004	24 875	14 744

Source : Crédit du Maroc – Chiffres issus des conventions réglementées

Les flux faisant l'objet de conventions réglementées, détaillés ci-dessus, constituent les seuls flux entre Crédit du Maroc et le groupe Crédit Agricole.

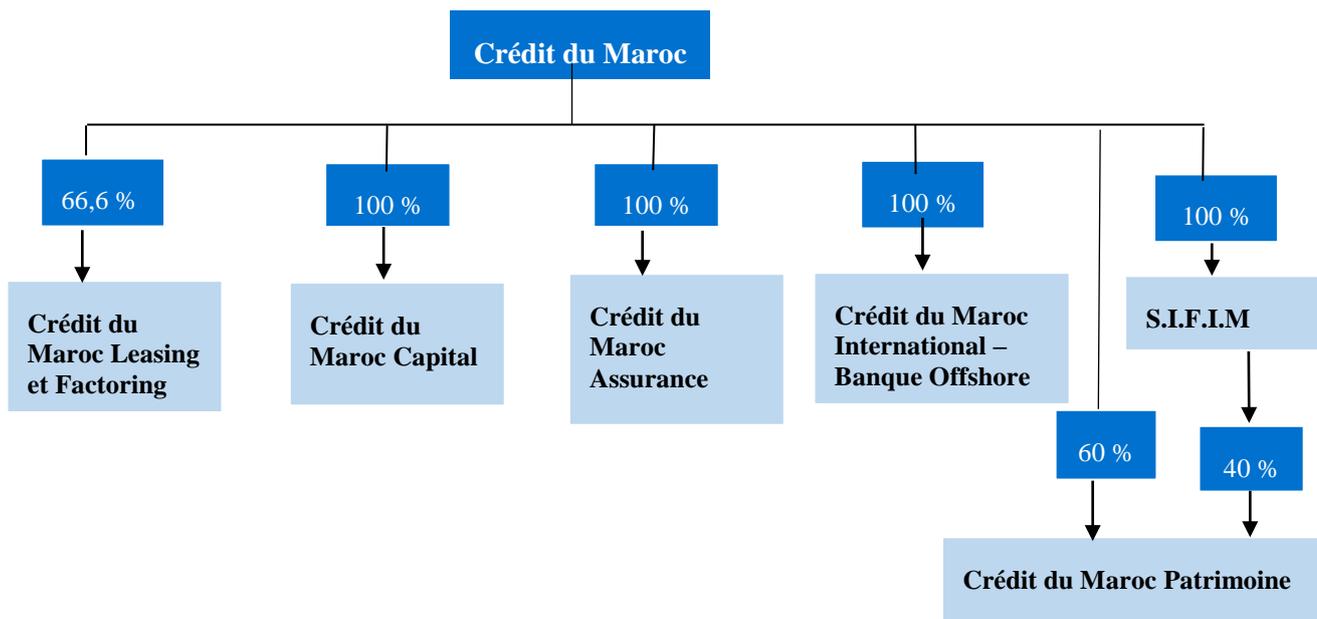
Les conventions règlementées entre Crédit du Maroc et le Groupe Crédit Agricole ont généré en 2022 un montant des charges s'élevant à 25 561 KMAD. L'essentiel des charges générées au cours de l'exercice est issu de la convention d'assistance technique et de coopération entre Crédit du Maroc et Crédit Agricole SA.

Ces conventions ont conduit à des décaissements à hauteur de 24 004 KMAD en 2022.

4. Filiales de Crédit du Maroc

4.1. Organigramme au 31 mai 2023

Aucune filiale de Crédit du Maroc n'est cotée à la bourse.



4.2. Activités des filiales

Crédit du Maroc Capital (CDMC)

Dénomination sociale	Crédit du Maroc Capital S.A.	
Siège social	48-58, Bd Mohamed V- Casablanca	
Capital en KMAD au 31/12/2022	10 000,00	
Capital détenu en KMAD au 31/12/2022	9 999,50	
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc 31/12/2022	100%	
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	99 995	
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2020	9 743,91
	2021	20 483,30
	2022	91,66
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2020	10 835,00
	2021	4 379,00
	2022	12 934,53
Total Bilan en KMAD	2020	58 197,25
	2021	25 992,58
	2022	10 033,31
Situation nette sociale en KMAD ²¹	2020	18 186,15
	2021	23 934,68
	2022	5 982,37

Créé en 1995, CDMC, société de bourse du groupe, est une entité autonome avec un capital détenu à 100% par Crédit du Maroc.

En date du 28 décembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire de CDMC a décidé de cesser l'activité d'intermédiation en actions et obligations sur le marché financier de la Bourse de Casablanca et de demander le retrait de son agrément à l'AMMC en application des dispositions de l'article 52 de la loi 19-14, relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier (la « Loi BVC »). Elle a également décidé en conséquence, et sous la condition du retrait de l'agrément par l'AMMC, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Faisant suite à cette demande, l'AMMC a prononcé le retrait d'agrément de la société de bourse.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs autorisé la cession de la totalité de la participation détenue par CDM Capital dans le capital de CDMP, soit 4 000 actions, au profit de SIFIM, autre entité du Groupe Crédit du Maroc, pour un prix total de 16 MMAD. Cette cession a eu lieu au cours de l'exercice 2021.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 octobre 2022²²

CDMC en KMAD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produits d'exploitation	6 487	1 357	-79,08%	-	-100%
Charges d'exploitation	6 079	3 282	-46,01%	5 232	59,39%
Résultat brut d'exploitation	407	- 1 925	>-100%	-5 232	>-100%
Résultat Financier	4 334	3 558	-17,90%	157	-95%
Résultat net	4 379	12 935	>100%	-5 018	>-100%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 octobre 2022

À fin octobre 2022, CDMC n'a pas enregistré de produits d'exploitation, en raison de la cession d'activité de la société.

²¹ La situation nette de CDMC au 31.10.2022 est de 5 982 KMAD (date d'arrêté des comptes suite à la décision de dissolution de la société). Au 31.12.2022, la situation nette est de 6 039

²² Date d'arrêté des comptes suite à la décision de dissolution de la société.

Les charges d'exploitation s'établissent à 5 232 KMAD en hausse de 59 % expliquée principalement par la constatation d'une provision pour risques et charges relative aux comptes d'état débiteurs.

Il en ressort, un résultat d'exploitation qui s'établit à -5 232 KMAD contre -1 925 KMAD en 2021.

Le résultat financier a baissé de 95 % pour atteindre 157 KMAD contre 3 558 KMAD en 2021. Une baisse induite par la baisse des revenus des titres de participation.

Ainsi, le résultat net à fin 2022 s'établit à -5 018 KMAD contre 12 935 KMAD en 2021, soit une baisse de 17 953 KMAD.

Résultats au 31 décembre 2021

À fin 2021, CDMC a enregistré, des produits d'exploitation se chiffrant à 1 357 KMAD, en baisse de -79,08% par rapport à 2020, une baisse induite principalement par la cessation des activités brokerage et dépositaire.

Les charges d'exploitation s'établissent à 3 282 KMAD en baisse de 46,01 % expliquée principalement par la baisse des charges du personnel.

Il en ressort un résultat d'exploitation qui s'établit à -1 925 KMAD contre de 407 KMAD en 2020.

Le résultat financier a baissé de 17,9 % pour atteindre 3 558 KMAD contre 4 334 KMAD en 2020. Une baisse qui s'explique par la régression des produits de cession sur titres de placement (OPCVM).

Ainsi, le résultat net à fin 2021 s'établit à 12 935 KMAD contre 4 379 KMAD en 2020, soit une hausse de 8 556 KMAD tirée principalement par un produit non courant de 16 MMAD lié à la cession des titres de participation CDMP à SIFIM.

Crédit du Maroc Leasing et Factoring (CDMLF)

Dénomination sociale	Crédit du Maroc Leasing & Factoring S.A.	
Siège social	203 boulevard Bourgogne - 20100 Casablanca	
Capital en KMAD au 31/12/2022	124 000,00	
Capital détenu en KMAD au 31/12/2022	87 347,24	
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	66,67 %	
Nombre d'actions détenues directement par Crédit du Maroc au 31/12/2022	826 657	
Nombre d'actions détenues par CALEF au 31/12/2022	413 328	
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2020	59 765,08
	2021	59 705,03
	2022	62 270,71
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2020	0
	2021	0
	2022	5 059,20
Total Bilan en KMAD	2020	1 736 219,90
	2021	1 822 914,20
	2022	1 807 456,40
Situation nette sociale en KMAD	2020	149 572,17
	2021	155 587,48
	2022	125 470,98

Source : Crédit du Maroc

Filiale de Crédit du Maroc et de Crédit Agricole Leasing et Factoring, Crédit du Maroc Leasing et Factoring opère à la fois dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers et dans l'activité d'affacturage.

Conformément aux engagements conclus entre CASA, HFC et AtlantaSanad, un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par Crédit du Maroc de la participation résiduelle de Crédit Agricole Leasing & Factoring (33,33%) dans le capital de Crédit du Maroc Leasing et Factoring a été conclu entre Crédit du Maroc (en qualité d'acquéreur) et Crédit Agricole Leasing & Factoring (en qualité de vendeur) à la date de réalisation de la Première Acquisition. A la date d'enregistrement du document de référence, l'opération d'acquisition n'est pas encore réalisée.

La production leasing a évolué comme suit sur la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Var.	2022	Var.
Crédit-bail immobilier (CBI)	36 227	61 322	69 %	69 197	12,84 %
Crédit-bail mobilier (CBM)	335 602	456 607	36 %	424 294	-7,08 %
Total Production	371 829	517 929	39%	493 491	-4,72%

Source : Crédit du Maroc

A fin 2022, la production leasing s'est située à 493 491 KMAD, en baisse de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse de la production s'explique principalement par une régression de l'activité crédit-bail mobilier de 7 %. Cette évolution a été nettement ressentie au niveau de :

- la production sur le matériel roulant enregistrant un recul de 1% par rapport à 2021 ;
- la production de matériel de travaux publics et autres enregistrant une forte progression de 85% par rapport à la même période en 2021 ;
- la production du matériel médical accusant une baisse de 59 % comparativement à 2021.

Sur l'activité factoring, le chiffre d'affaires est en croissance de 35 % par rapport à 2021 pour s'établir à 13 MMAD à fin 2022. Cette évolution s'explique principalement par une intégration plus large du produit factoring dans la banque conjuguée à une conjoncture favorable à la recherche, par les entreprises, de solutions de financement sécurisé.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2022

CDMLF en KMAD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produits net bancaire	55 993	69 454	24,04%	59 152	-14,83%
Charges générales d'exploitation	22 085	30 098	36,28%	33 791	12,27%
Résultat brut d'exploitation	33 908	39 357	16,07%	25 951	-34,74%
Résultat Net	9 765	10 653	9,09%	-25 057	<100%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2022

Le produit net bancaire ressort à 59,2 MMAD en baisse de près de 15 % par rapport à décembre 2021. Cette évolution s'explique principalement d'une part par un effet négatif des plus ou moins-values de cessions des immobilisations crédit-bail et de la variation des loyers et des dotations aux amortissements pour 13 MMAD, et d'autre part, par la hausse de la marge d'intérêts pour 4,6 MMAD et la constatation des dotations aux amortissements des immobilisations crédit-bail relatives à des exercices antérieurs.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 3,7 MMAD découlant de la progression des charges sur exercices antérieurs et des charges du personnel.

Le coût du risque s'établit à 48,4 MMAD contre 16 MMAD en 2021, en raison de la constatation de provisions sur terrain crédit-bail immobilier et de provisions pour risques et charges sur l'activité factoring.

Le résultat net ressort déficitaire à 25 MMAD, en baisse de près de 35 MMAD par rapport à décembre 2021 impacté principalement par la hausse du coût du risque de 32 MMAD.

Résultats au 31 décembre 2021

Le produit net bancaire ressort à 69,5 MMAD en hausse de 24 % par rapport à décembre 2020. Cette hausse s'explique principalement par le retour à la normal du niveau de production en 2021.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 8 MMAD découlant de la comptabilisation de la charge à payer sur l'assainissement de la taxe sur services communaux pour 4,5 MMAD ainsi que de la hausse des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1,2 MMAD en lien avec l'activation des immobilisation incorporelles (montée en version de l'outil CASSIOPAE).

Le résultat net ressort positif à 10,7 MMAD ressort en hausse de près + 1 MMAD par rapport à décembre 2020 tirée principalement par l'évolution du PNB et l'amélioration du coût du risque suite à la reprise totale des provisions liées à la crise sanitaire de la Covid-19 de 10 MMAD.

Crédit du Maroc Patrimoine

Dénomination sociale	Crédit du Maroc Patrimoine S.A.	
Siège social	48-58, Bd Mohamed V- Casablanca	
Capital en KMAD au 31/12/2022	1 000,00	
Capital détenu en KMAD au 31/12/2022	599,00	
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	59,9 %	
Nombre d'actions détenues directement par Crédit du Maroc au 31/12/2022	5 985	
Nombre d'actions détenues par SIFIM au 31/12/2022	4 000	
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2020	19 046,76
	2021	20 726,82
	2022	19 350,40
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2020	4 345,00
	2021	5 244,00
	2022	5 273,59
Montant des dividendes distribués en N au titre de N-1, en KMAD	2023	8 740,00
Total Bilan en KMAD	2020	13 859,18
	2021	13 791,20
	2022	12 690,30
Situation nette en KMAD	2020	9 843,91
	2021	9 904,50
	2022	9 083,90

Source : Crédit du Maroc

Créée par Crédit du Maroc le 28 février 2004, Crédit du Maroc Patrimoine est une société de gestion agréée. Cette filiale est chargée de l'animation du réseau de Crédit du Maroc pour la promotion des OPCVM ainsi que de la gestion du patrimoine auprès de la clientèle haut de gamme.

Crédit du Maroc Patrimoine est détenu par Crédit du Maroc à hauteur de 60 % et par SIFIM à hauteur de 40 %.

CDMP en KMAD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit d'exploitation	18 815	20 620	9,59%	19 252	-6,63%
Charges d'exploitation	6 706	8 005	19,36%	7 520	-6,06%
Résultat d'exploitation	12 110	12 615	4,17%	11 732	-7%
Résultat financier	297	91	-69,48%	104	14,8%
Résultat net	8 744	8 801	0,65%	7 983	-9,29%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2022

Dans un contexte de marché défavorable marqué par une forte tension sur la liquidité et une dégradation des performances des fonds, impacté par la hausse des taux directeurs, la filiale CDM Patrimoine affiche un produit d'exploitation de 19 252 KMAD au 31 décembre 2022, en baisse de 6,63 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à un effet volume négatif résultant de la gestion des SICAV et impactant négativement les commissions de gestion.

Les charges d'exploitation ressortent en baisse de l'ordre de 6,06 % à 7 520 KMAD découlant de l'évolution de la prestation variable corrélée aux frais de gestion.

Le résultat financier ressort à 104 KMAD en hausse de 14,8 % découlant de la hausse des revenus des titres de placement (OPCVM).

Après déduction de l'IS d'un montant de 3 853 KMAD, le résultat net ressort à 7 983 KMAD et affiche une baisse de plus de 9 % comparativement à 2021.

Résultats au 31 décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, la filiale CDM Patrimoine affiche un produit d'exploitation de 20 620 KMAD, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à un effet volume positif résultant de la gestion des SICAV et impactant positivement les commissions de gestion.

Les charges d'exploitation ressortent en hausse de l'ordre de 19 % à 8 005 KMAD découlant de l'évolution de la prestation variable corrélée aux frais de gestion.

Le résultat financier ressort à 91 KMAD en baisse de 69 % découlant de la baisse des revenus des titres de placement (OPCVM).

Le résultat net ressort à 8 801 KMAD et affiche une légère évolution de près de 1 % par rapport à 2020.

Crédit du Maroc Assurances (CDMA)

Dénomination Sociale	Crédit du Maroc Assurances S.A.R.L.A.U		
Siège social	66 Bd Mohamed V –Immeuble Riad - 3ème étage- Casablanca		
Capital en KMAD au 31/12/2022	200,00		
Capital détenu en KMAD au 31/12/2022	200,00		
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	100%		
Nombre de parts sociales détenues par Crédit du Maroc 31/12/2022	2 000		
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2020	62 000,54	
	2021	67 671,37	
	2022	64 977,67	
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2020	43 129,00	
	2021	39 365,00	
	2022	43 520,00	
Total Bilan en KMAD	2020	41 902,79	
	2021	47 363,73	
	2022	42 125,07	
Situation nette sociale en KMAD	2020	40 887,35	
	2021	45 041,75	
	2022	41 554,72	

Source : Crédit du Maroc

CDMA est la filiale détenue à 100 % par Crédit du Maroc, se chargeant de l'activité de bancassurance. La société s'efforce d'impulser des changements majeurs permettant à la fois d'enrichir l'offre, de fidéliser les clients en portefeuille et d'améliorer le conseil client, avec des impacts tangibles sur la production et le chiffre d'affaires générés par l'activité.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2022

CDMA en KMAD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit d'exploitation	60 904	66 911	9,86%	65 003	-2,85%
Charges d'exploitation	2 375	2 206	-7,10%	2 633	19,35%
Résultat d'exploitation	58 529	64 704	10,55%	62 370	-3,61
Résultat financier	771	1 174	52,25%	601	-48,83%
Résultat net	39 365	43 519	10,55%	40 033	-8,01%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2022

Crédit du Maroc Assurances affiche un chiffre d'affaires de 65 003 KMAD, soit une baisse de 2,85 % par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation ressortent en hausse de 19,35 % et ressortent à 2 633 KMAD. Cette hausse est liée principalement à la constatation de charges sur exercices antérieures (Assurance civile Professionnelle et provisionnement de la prime d'assurance 2021).

Le résultat financier ressort à 601 KMAD en baisse de 48,8 % découlant de la baisse des revenus des titres de placement (OPCVM) entre les deux périodes.

Le résultat avant impôt s'élève à 60 MMAD compte tenu d'un résultat non courant e 3,3 MMAD enregistré au cours de l'exercice.

Au final, le résultat net ressort à 40 033 KMAD en baisse de 8 % par rapport à l'année 2021.

Résultats au 31 décembre 2021

Crédit du Maroc Assurances affiche un chiffre d'affaires de 66 911 KMAD, soit une progression de 10 % par rapport à 2020, expliquée principalement par la reprise de l'activité commerciale et les efforts de récupération des commissions sur encours des années précédentes.

Les charges d'exploitation baissent de 7 % et ressortent à 2 206 KMAD. Cette baisse est liée principalement à l'apurement d'anciens suspens passés en charge en 2020.

Le résultat financier ressort à 1 174 KMAD en hausse de 52 % découlant de la hausse des revenus des titres de placement (OPCVM) entre les deux périodes.

Au final, le résultat net ressort à 43 519 KMAD en hausse de près 11 % par rapport à l'année 2020.

Crédit du Maroc International – Banque Offshore

Dénomination sociale	Crédit du Maroc Offshore - Banque Offshore S.A.	
Siège social	Angle Rue Moussa Ibnou Noussair & Av Med V Tanger principal	
Capital en KUSD au 31/12/2022	1 655,00	
Capital détenu en KUSD au 31/12/2022	1 655,00	
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	100%	
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc au 31/12/2022	1 655	
Contribution au PNB consolidé en KUSD	2020	21 918,97
	2021	13 478,22
	2022	16 411,43
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KUSD au titre de N-1	2020	0,00
	2021	1 203,19
	2022	284,86
Total Bilan en KUSD	2020	127 913,94
	2021	132 839,67
	2022	68 357,02
Situation nette sociale en KUSD	2020	5 774,44
	2021	5 141,00
	2022	5 735,87

Source : Crédit du Maroc

Pour rappel, filiale à 100 % de Crédit du Maroc, la Banque Offshore a pour principale activité le financement en devises à court et à moyen terme destiné aux sociétés non résidentes et principalement celles implantées dans la zone franche industrielle d'exportation de Tanger.

Principaux indicateurs de l'activité

CDMI en KUSD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produits net bancaire	2 302	1 412	-38,6%	1 690	19,65%
Charges générales d'exploitation	337	412	22,2%	333	-19,05%
Résultat courant	1 912	900	-47,8%	1 465	62,76%
Résultat net	1 204	570	-52,7%	880	54,39%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, CDM International a enregistré un PNB de 1 690 KUSD en hausse de 19,65 % par rapport à fin décembre 2021. Cette hausse découle principalement de l'amélioration du résultat de marché accompagnée d'une baisse de la marge d'intérêt et d'une hausse des commissions sur virements à l'étranger.

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 19 % pour s'établir à 333 KUSD.

Le résultat courant avant impôts se situe à 1 465 KUSD au titre de l'exercice, en hausse de 62,76 % en raison de la baisse du coût du risque. Ce dernier ressort à -109 KUSD suite au déclassement d'un dossier.

L'exercice se traduit par un résultat net de 880 KUSD.

Résultats au 31 décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, CDM International a enregistré un PNB de 1 412 KUSD en baisse de 38,6 % par rapport à fin décembre 2020. Cette baisse découle principalement de la dégradation du résultat de marché (dont principalement une perte liée à la réévaluation de la position de change €/€) accompagnée d'une baisse de la marge d'intérêt et d'une hausse des commissions sur virements à l'étranger dans un contexte de

restrictions sanitaires qui se sont poursuivies en 2021 et de perturbation de la régularité des chaînes de production.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 22 % pour s'établir à 412 KUSD. Cette hausse découle principalement du paiement de pénalités réglées à la Direction Générale des impôts (retard de paiement du 3^{ème} acompte IS 2021 & Pénalité pour complément CSS).

Le résultat courant avant impôts se situe à 999 KUSD au titre de l'exercice, en baisse de 47,8 % en raison de la hausse de 87,6 % du coût du risque. Ce dernier ressort à 100 KUSD suite au déclassé d'un dossier.

L'exercice se traduit par un résultat net de 570 KUSD.

Société Immobilière et Financière Marocaine (SIFIM)

Dénomination sociale	Société Financière et Immobilière Marocaine S.A,	
Siège social	40 boulevard du 9 avril Casablanca	
Capital en KMAD au 31/12/2022	168 320,90	
Pourcentage du capital et des droits de vote au 31/12/2022	100%	
Nombre d'actions détenues par Crédit du Maroc au 31/12/2022	1 683 209	
Contribution au PNB consolidé en KMAD	2020	4 689,93
	2021	6 320,87
	2022	4 819,36
Montant des dividendes perçus en N par Crédit du Maroc en KMAD au titre de N-1	2020	0,00
	2021	0,00
	2022	0,00
Total Bilan en KMAD	2020	173 026,71
	2021	181 590,93
	2022	186 088,40
Situation nette en KMAD	2020	159 379,03
	2021	166 357,46
	2022	170 473,88

Source : Crédit du Maroc

SIFIM est une société de portefeuille immobilier et de transactions immobilières, détenue à 100 % par Crédit du Maroc. SIFIM a accompagné Crédit du Maroc dans l'obtention des autorisations de construire et la formalisation des accords avec le cocontractant en charge de la réalisation de l'immeuble du siège.

SIFIM a acquis le 28 décembre 2021 une participation de 40 % du capital de Crédit du Maroc Patrimoine qui était détenue par Crédit du Maroc Capital.

SIFIM a également cédé, en août 2021, sa participation dans la société « Les Entrepôts Africains et entrepôt La chèvre Réunis » pour 3,7 MMAD.

Principaux indicateurs de l'activité au 31 décembre 2022

SIFIM en KMAD (Social)	2020	2021	Var.	2022	Var.
Produit d'exploitation	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	421	635	50,8%	599	-5,58%
Résultat d'exploitation	-421	-635	50,8%	-599	-5,58%
Résultat financier	184	9 556	>100%	5 102	-41,61%
Résultat net	-6 177	6 978	>100%	4 116	-41,01%

Source : Crédit du Maroc

Résultats au 31 décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, SIFIM n'a pas enregistré de produits d'exploitation. Il est à noter que SIFIM portait au niveau de son actif principalement le terrain des Arènes sur lequel Crédit du Maroc a construit son futur siège. Cet actif a été cédé ont 2018. Depuis, SIFIM n'enregistre plus de produits d'exploitation.

Les charges d'exploitation ressortent à 599 KMAD en baisse de 5,58 %. Cette baisse s'explique principalement par un effet 2021 lié au paiement de frais à la commune de Casablanca pour l'entretien du Jardin des Arènes.

Le résultat financier pour 5,1 MMAD correspond aux produits de cession des titres OPCVM pour 1,6 MMAD, ainsi que les dividendes reçus de CDMP pour 3,5 MMAD.

Le résultat net ressort ainsi à 4,1 MMAD, tiré principalement par les produits financiers de la période.

Résultats au 31 décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, SIFIM n'a pas enregistré de produits d'exploitation. Il est à noter que SIFIM portait au niveau de son actif principalement le terrain des Arènes sur lequel Crédit du Maroc construit son futur siège. Cet actif a été cédé ont 2018. Depuis, SIFIM n'enregistre plus de produits d'exploitation.

Les charges d'exploitation ressortent à 635 KMAD en hausse de 50,8 %. Cette hausse s'explique principalement par le paiement de 240 KMAD la commune de Casablanca pour l'entretien du Jardin des Arènes comme stipulé dans la convention signée entre SIFIM et la commune.

Le résultat financier pour 13,3 MMAD correspond aux produits de cession des titres OPCVM pour 9,5 MMAD.

Le résultat net ressort ainsi à 6,2 MMAD tiré principalement par les produits financiers de la période.

4.3. Conventions réglementées conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales

4.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Les conventions conclues entre Crédit du Maroc et ses filiales au cours de l'exercice 2022 et autorisées par le Conseil de surveillance sont listées ci-dessous :

Convention entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Leasing & Factoring

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire majoritaire de Crédit du Maroc Leasing et Factoring.
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Stéphane Clérisse, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring jusqu'au 31 août 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- M. Luc Beiso, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring.

Nature, objet et modalité de la convention :

Cette convention, établie en février 2017 et modifiée par les avenants du 27 août 2019, du 2 décembre 2019 et du 7 septembre 2022, porte sur la réalisation de prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion et de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines, de suivi des tests d'intrusion, de missions en matière de recouvrement et de risques et missions en matière de conformité.

L'avenant n°3 a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 29 juillet 2022.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 514 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Convention d'assistance technique entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc International

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de Crédit du Maroc International.
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration de Crédit du Maroc International jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration de Crédit du Maroc International ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Crédit du Maroc International ;
- M. Stéphane Clérisse, membre du Directoire de Crédit du Maroc et administrateur de Crédit du Maroc International jusqu'au 31 août 2022 ;
- M. Luc Beiso, membre du Directoire de Crédit du Maroc et administrateur de Crédit du Maroc International.

➤ *Avenant à la convention d'assistance technique et de prestations de services*

Cette convention, établie en février 2017 et modifiée par les avenants du 31 mars 2021 et du 30 mai 2022, porte sur la réalisation de prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion et de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines, de suivi des tests d'intrusion, de recouvrement et de risques et de missions en matière de conformité, marketing et communication.

L'avenant n°2 autorisé par le Conseil de Surveillance du 29 avril 2022 a porté sur l'ajout des prestations d'assistance, de conseil et d'encadrement de la salle des marchés de Crédit du Maroc en matière de négociation et traitement des opérations de change sur les marchés financiers.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 136 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Avenant à la convention de bail*

Cette convention, établie en mars 2005 et modifiée par l'avenant du 15 mars 2022, porte sur un contrat de bail au titre duquel quel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc International le local à usage de bureau sis à Tanger, Zone logistique de la zone franche.

L'avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022 et a porté sur la modification du montant du loyer qui s'élève à 17 KMAD mensuel TTC incluant les charges.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 204 KMAD TTC. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Avenant à la convention d'émission de garantie autonome à première demande au profit de Crédit du Maroc International*

Cette convention, établie en juin 2018 et modifiée par les avenants du 5 septembre 2019 et du 15 mars 2022, prévoit la fourniture par Crédit du Maroc d'une garantie autonome à première demande au profit de Crédit du Maroc International sur la totalité de ses encours à la clientèle.

L'avenant n°2, autorisé par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022, a porté sur la modification du taux de commission compris entre 0,15 % et 3,50 % par an (hors taxe) en fonction du risque et sur le montant maximum garanti qui est de 1 700 MMAD. Ces modifications ont pris effet à partir du 1er mars 2022.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 764 KMAD hors taxes, pour un encours de contre garantie de 285 900 KMAD. Le montant réglé en 2022 est de l'ordre de 686 KMAD.

Convention conclue avec Crédit du Maroc Capital

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de Crédit du Maroc Capital, société en cours de liquidation ;
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc jusqu'au 6 décembre 2022 et Président du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Capital jusqu'au 31 octobre 2022 ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Capital jusqu'au 31 octobre 2022 ;
- M. Stéphane Clérisse, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Capital jusqu'au 31 août 2022.

➤ *Avenant à la convention d'assistance technique et de prestations de services*

Cette convention, établie en février 2017 et modifiée par l'avenant du 28 mars 2022, porte sur la réalisation de prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion et de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines.

L'avenant qui a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022 a modifié les conditions de rémunération des prestations, portées à un montant annuel forfaitaire de 100 KMAD hors taxe.

Cette convention a été résiliée avec effet au 30 septembre 2022.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Avenant à la convention de bail*

Cette convention, établie en décembre 2015 et modifiée par l'avenant du 28 mars 2022, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Capital les locaux sis à Casablanca, 4^{ème} étage, 48-58 boulevard Mohammed V.

L'avenant au contrat de bail, qui a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022, a porté sur la réduction de la superficie et du loyer.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 62 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Conventions conclues avec Crédit du Maroc Patrimoine

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 60 % de Crédit du Maroc Patrimoine ;
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine depuis le 6 décembre 2022 ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine.

➤ *Convention d'assistance technique et de prestations de services*

En vertu de cette convention, établie en janvier 2022, Crédit du Maroc s'engage à réaliser des services support au profit de Crédit du Maroc Patrimoine pour la commercialisation des OPCVM.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 880 KMAD. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Avenant à la convention de bail*

Cette convention, établie en décembre 2015 et modifiée par l'avenant du 15 mars 2022, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Patrimoine les locaux sis à Casablanca, 4^{ème} étage, 48-58 boulevard Mohammed V.

L'avenant au contrat de bail, qui a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 24 février 2022, a porté sur la baisse de la superficie louée et du loyer.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 50 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

4.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire majoritaire de Crédit du Maroc Leasing et Factoring.
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Stéphane Clérisse, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring jusqu'au 31 août 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et membre du Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring ;
- M. Luc Beiso, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil de Surveillance de Crédit du Maroc Leasing et Factoring.

➤ *Convention de bail*

Cette convention, établie en février 2019, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc Leasing et Factoring donne en location à Crédit du Maroc les locaux sis à Casablanca, 201 boulevard Zerktouni.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 216 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention de bail*

Cette convention, établie en octobre 2021, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc Leasing et Factoring donne à bail à Crédit du Maroc les plateaux de bureaux sis à Casablanca, Sidi Maarouf - Zénith, Access finance.

La charge constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 774 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention cadre de financement – Mise en place du dispositif des lignes de crédit*

Cette convention, établie en janvier 2017, prévoit la mise en place d'un dispositif de lignes de crédit par Crédit du Maroc en faveur de Crédit du Maroc Leasing & Factoring.

Le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice 2022 s'élève à 34 430 KMAD hors taxes pour un encours de crédits débloqués de 1 158 195 KMAD. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention cadre de partage des risques et d'émission de garantie à première demande sur l'activité factoring*

Cette convention, établie en mars 2021, prévoit les termes et conditions selon lesquels Crédit du Maroc s'engage à couvrir le risque afférent aux contrats d'affacturage et à consentir une garantie autonome à première demande sans conditions suspensives, pour garantir le remboursement en capital et intérêts des contrats d'affacturage et ce, dans la limite du montant maximum garanti.

Aucun produit n'a été constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

➤ *Convention de partage des risques sur l'activité leasing*

Cette convention, établie en mars 2003, modifiée par avenants du 8 octobre 2018, du 2 décembre 2019 et du 9 septembre 2021 prévoit les conditions de la rémunération des prestations commerciales et de la couverture

du risque par Crédit du Maroc : Crédit du Maroc commercialise les contrats de crédit-bail de Crédit du Maroc Leasing et Factoring par l'intermédiaire de son réseau ; en contrepartie, Crédit du Maroc Leasing et Factoring verse au Crédit du Maroc une commission d'apport payée au moment du déblocage de chaque opération.

Par ailleurs, les opérations apportées par Crédit du Maroc sont garanties par celui-ci à hauteur de 50% de l'encours. En contrepartie, Crédit du Maroc Leasing et Factoring verse au Crédit du Maroc une commission mensuelle sur l'encours.

La commission d'apport et la commission de garantie facturées par Crédit du Maroc, au titre de l'exercice 2022, sont respectivement de 769 KMAD et 1 349 KMAD hors taxes, pour un encours de contre garantie de 806 325 KMAD. Ces commissions ont été réglées en totalité en 2022.

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Patrimoine

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 60 % de Crédit du Maroc Patrimoine.
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au Conseil d'Administration de Crédit du Maroc Patrimoine.

➤ *Convention d'assistance technique et de prestations*

Cette convention établie en février 2017, porte sur les prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion, de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 104 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Contrat de mise à disposition*

Ce contrat de mise à disposition, établi en octobre 2017 et modifié par l'avenant du 20 février 2019, porte sur la mise à disposition de la force de vente de la banque pour la commercialisation des OPCVM au profit de CDM Patrimoine.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5 638 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

Conventions entre Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Assurances

Entités et personnes concernées :

Crédit du Maroc, associé unique de Crédit du Maroc Assurances.

➤ *Convention d'assistance technique*

Cette convention, établie en février 2017, porte sur les prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion, de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique, informatique et de ressources humaines.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 304 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention de bail*

Cette convention, établie en août 2017, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à Crédit du Maroc Assurances les locaux sis à Casablanca, Immeuble Ryad, 66 bd Mohamed V.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 83 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au cours en 2022.

Conventions conclues avec SIFIM

Entités et personnes concernées :

- Crédit du Maroc, actionnaire à 100 % de SIFIM ;
- M. Bernard Muselet, Président du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au sein du Conseil d'Administration de SIFIM jusqu'au 6 décembre 2022 ;
- M. Stéphane Clérisse, membre du Directoire de Crédit du Maroc et administrateur de SIFIM jusqu'au 31 août 2022 ;
- M. Ali Benkirane, Président du Directoire de Crédit du Maroc et représentant permanent de Crédit du Maroc au sein du Conseil d'Administration de SIFIM ;
- M. Karim Diouri, membre du Directoire de Crédit du Maroc et administrateur de SIFIM ;
- M. Luc Beiso, membre du Directoire de Crédit du Maroc et administrateur de SIFIM.

➤ *Convention d'assistance technique et de prestations de services*

Cette convention, établie en octobre 2017, porte sur les prestations de services en matière comptable, de contrôle de gestion, de gestion financière, fiscale, juridique, immobilière et logistique.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 63 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

➤ *Convention de bail*

Cette convention, établie en juillet 2020, porte sur un contrat de bail selon lequel Crédit du Maroc donne en location à SIFIM les locaux sis à Casablanca, 6ème étage, 48-58 boulevard Mohammed V.

Le produit constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élève à 50 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

4.4. Flux entre Crédit du Maroc et ses filiales au cours des trois dernières années

INTITULE	PARTIES	DATE	Produits/Charges constatés en KMAD			Encaissement / Décaissement en KMAD			
			2022	2021	2020	2022	2021	2020	
CONVENTION LIANT CREDIT DU MAROC A SES FILIALES									
Convention de bail	CDM Capital	Décembre 2015	62			62			
Contrat de bail		Août 2017		264	264		0	0	
Convention d'assistance technique		Février 2017	75	415	415	75	415	415	
Contrat de bail		Décembre 2017		-	0		-	0	
Convention de partage des risques et d'émission de garantie à première demande	CDM Leasing et Factoring	Mars 2021	-	-	-	-	-	-	
Convention d'apport et de partage de risque		Mars 2003		769	642	834	769	642	834
				1 349	1 161	2 184	1 349	1 161	2 184
Convention cadre de financement -Mise en place du dispositif des lignes de crédit	CDM Leasing et Factoring	Janvier 2017	34 430	35 441	38 393	34 430	35 441	38 393	
Convention d'assistance technique		Février 2017	1 514	1 513	1 513	1 514	1 362	1 513	
Contrat de bail		Octobre 2021	-774	-193	-	-774	-	-	
Contrat de bail		Août 2017	-	-	0	-	-	0	
Contrat de bail		Février 2019	-216	216	216	-216	-	0	
Convention d'assistance technique	CDM Assurances	Février 2017	304	304	304	304	304	304	
Contrat de bail		Août 2017	83	75	75	83	75	75	
Convention de bail	CDMI - Banque Offshore	Mars 2005	204			204			
Convention d'assistance technique		Février 2017	136	136	136	136	136	136	
Contrat de la fourniture de garantie autonome à première demande		Juin 2018	764	837	476	686	921	476	
Convention d'assistance technique	CDM Patrimoine	Février 2017	104	104	104	104	104	104	
Contrat de mise à disposition		Octobre 2017	5 638	6 048	5 507	5 638	4 481	4 085	
Convention de bail		Décembre 2015	50			50			
Convention de bail		Juillet 2020			53			53	
Convention d'assistance technique et de prestations de services		Janvier 2022	880			880			
Contrat de bail	SIFIM	Juillet 2020	50	50	53	50	0	53	
Convention d'assistance technique		Octobre 2017	63	63	63	63	63	60	
Convention d'avance en compte courant d'associés de 110 MMAD		Décembre 2018		-	0	-	-	0	
Sous total			45 423	47 076	50 537	45 345	45 105	48 632	

Source : Crédit du Maroc – Chiffres issus des conventions réglementées

En 2022, les conventions réglementées entre Crédit du Maroc et ses filiales ont généré des produits s'élevant à 45 423 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention cadre de mise en place de lignes de crédit en faveur de Crédit du Maroc Leasing & Factoring. Ces conventions ont conduit à un encaissement de 34 430 KMAD au titre de l'exercice 2022.

Les flux faisant l'objet de conventions règlementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre Crédit du Maroc et ses filiales.

5. Participations de Crédit du Maroc

5.1. Présentation des principales participations de Crédit du Maroc

Ecoparc de Berrechid

Le Parc Industriel (PI) ECOPARC à Berrechid est prévu sur une superficie globale de 61 ha (176 lots industriels). Il s'agit du premier projet certifié HQE au niveau national. Il présente aux investisseurs opérant dans le secteur industriel un environnement adéquat pour la réalisation de leurs projets, avec des infrastructures de qualité et des avantages importants, notamment, des prix compétitifs, une offre commerciale diversifiée (location de terrains / bâtiments), ainsi qu'une connexion directe à la route nationale reliant Berrechid à Had Soualem. Ecoparc de Berrechid est une société anonyme au capital de 55.000.000 dirhams. Elle est détenue à hauteur de 16,36 % par Crédit du Maroc.

Société de gestion du parc industriel de Settât - Settapark

L'activité de la société est la gestion du parc industriel de Settât. En mode de gestion locative, le parc industriel de Settât propose aux investisseurs nationaux et étrangers la location de terrains et bâtiments industriels prêts à l'emploi. Settapark est une société anonyme au capital de 40.000.000 dirhams. Elle est détenue à hauteur de 16,32 % par Crédit du Maroc.

Société de gestion et d'exploitation du Parc Industriel de Bouskoura - Sogepib

La société de gestion et d'exploitation du parc industriel de Bouskoura, SOGEPiB, est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le capital social est de 18.000.000 dirhams. Créée en 2001, la société a pour objectif la réalisation, l'aménagement, la promotion, la gestion et la commercialisation du parc industriel de Bouskoura. Le parc industriel de Bouskoura a atteint un taux d'occupation de 100%. Crédit du Maroc détient 5 % du capital de Sogepib.

Société de gestion et d'exploitation du Parc Industriel de Ouled Salah - Sogepos

La société de gestion et d'exploitation du parc industriel d'Ouled Saleh, SOGEPOS, dont le capital social est de 35.000.000 dirhams, a été créée en 2009 dans l'objectif de réalisation, de promotion et de gestion du parc industriel d'Ouled Saleh. Le parc industriel d'Ouled Saleh a atteint un taux d'occupation de 100%. Crédit du Maroc détient 13,20 % du capital de Sogepos.

Société Immobilière Interbancaire

La société immobilière interbancaire est une société anonyme de service. Détenue à hauteur de 6,67% par Crédit du Maroc, son capital s'élève à 19.005.000 dirhams. Son activité s'étend à la promotion et construction d'immeuble.

Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie et des Dépôts Bancaires

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) a été créée en mai 2015, en vertu de la loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés du 24 décembre 2014. La SGFG a pour mission de gérer, conformément aux dispositions de cette loi, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts et le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces Fonds, institués par cette loi, ont pour objectif fondamental la protection des avoirs des déposants, personnes physiques ou morales, au cas où une Banque adhérente à l'un de ces Fonds ne serait plus en mesure de restituer les dépôts et les autres fonds remboursables. Ces Fonds constituent également un important dispositif permettant de contribuer au redressement des difficultés des établissements de crédit. La SGFG est une société anonyme au capital de 4.373.500 dirhams. Elle est détenue à hauteur de 4,45 % par Crédit du Maroc.

Agram Invest

Agram Invest est un fond d'investissement dédié à l'agroalimentaire. Le fond a pour objectif de prendre directement ou indirectement des participations en fonds propres et de réaliser des investissements en quasi-fonds propres dans des sociétés situées au Maroc, spécialisées dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie marocaine, de la production à la distribution. Agram Invest est une société anonyme simplifiée au capital de 40.060.000 de dirhams. Elle est détenue à hauteur de 5,54 % par Crédit du Maroc.

Atlasnet (société en liquidation)

Atlasnet est une société anonyme au capital de 8.000.000 de dirhams spécialisée dans la conception et l'hébergement des sites web. Crédit du Maroc détient 31,25% du capital d'Atlasnet.

Holding Sincomar

La Holding Sincomar est une société de participation au capital de 300.000 dirhams détenue à hauteur de 27,97 % par Crédit du Maroc et dont l'objet social est de prendre des participations dans des sociétés cotées ou non cotées.

Interbank et

Interbank est une société anonyme au capital de 11.500.000 dirhams détenue à hauteur de 16 % par Crédit du Maroc et créée par un consortium bancaire pour gérer toutes ses opérations monétiques (porteurs et commerçants).

Centre Monétique Interbancaire

Le Centre Monétique Interbancaire est une société anonyme au capital de 98.200.000 dirhams, créé par un consortium bancaire pour gérer toutes ses opérations monétiques. Il a pour principal objectif le développement et la gestion des échanges monétaires électroniques entre particuliers, commerçants, e-commerçants, établissements bancaires et administrations publiques. Crédit du Maroc détient 11,2 % du capital du CMI.

Eurochèques Maroc

Eurochèques Maroc a pour activité la gestion, le développement au Maroc de système emochèque d'encaissement de chaque tiré sur des banques étrangères affichées à la commande.

Synthèse des participations :

Récapitulatif des participations du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2022

	Capital Social KMAD	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	% droits de votes détenus
Participations :				
ATLASNET ²³	8 000	25 000	31,25%	31,25%
HOLDING SINCOMAR ¹⁹	300	839	27,97%	27,97%
ECOPARC DE BERRECHID	55 000	90 000	16,36%	16,36%
SETTATPARK	40 000	65 301	16,32%	16,32%
INTERBANK ¹⁹	11 500	18 400	16,00%	16,00%
SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU PÔLE INDUSTRIEL DE OULED SALEH (SOGEPPOS)	35 000	46 216	13,20%	13,20%
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98 200	110 000	11,20%	11,20%
EUROCHEQUES MAROC ¹⁹	500	334	6,68%	6,68%
STE IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19 005	12 670	6,67%	6,67%
STE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	4 374	1 987	4,45 %	4,45 %
AGRAM INVEST	40 060	2 221	5,54 %	5,54 %
SOCIETE DE GESTION DU PARC DE BOUSKOURA (SOGEPB)	18 000	9 000	5,00 %	5,00 %
BOURSE DE CASABLANCA	387 518	116 256	3 %	3,00 %
DAR AD DAMANE	75 000	2 584	0,86 %	0,86 %
SMAEX	50 000	21 041	4,21 %	4,21 %
MAROCLEAR	100 000	301	1,51 %	1,51 %
FARAH MAGHREB	2 889 361	104	0,04 %	0,004 %
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES		3 200	0,01 %	0,01 %
COSUMAR	944 871	221	-	-
Cité II des jeunes	1 458	3	2,79 %	2,79 %

Source : Crédit du Maroc

²³ Sociétés en liquidation

5.2. Autres conventions réglementées

Convention réglementée entre Crédit du Maroc et le Groupe ISCAE

Entités et personnes concernées :

Nada BIAZ, Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 6 décembre 2022 et Directrice générale du groupe ISCAE.

➤ *Convention cadre de partenariat*

Cette convention cadre, établie en novembre 2022, vise à définir les dispositions générales et les axes relatifs au partenariat.

Elle a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2022.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022

➤ *Convention spécifique*

Cette convention, établie en novembre 2022, porte sur les conditions d'organisation et de déploiement par l'ISCAE au profit des cadres de la banque d'une formation certifiante en Corporate Banking.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2022.

Aucune charge n'a été constatée par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022.

Convention d'avance en compte courant d'associés entre Crédit du Maroc et Ecoparc Berrechid

Entités et personnes concernées :

Crédit du Maroc, actionnaire à hauteur de 16,36 % de Ecoparc Berrechid.

Nature, objet et modalité de la convention :

Crédit du Maroc apporte à Ecoparc Berrechid deux avances en compte courant d'associé par le biais de deux conventions, une convention établie en juin 2020 pour une avance de 1 646 KMAD et une seconde convention établie en juillet 2021, pour une avance de 1 906 KMAD.

Le produit des intérêts constaté par Crédit du Maroc au titre de l'exercice 2022 est de 114 KMAD hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité en 2022.

6. Marché bancaire marocain

6.1. Cadre législatif et réglementaire²⁴

Les banques et, de façon générale, les établissements financiers, sont placés sous le contrôle de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, eux-mêmes placés sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le système bancaire marocain a entamé depuis 2006 un ensemble de réformes qui se sont traduites par une refonte de la loi bancaire orientée vers la libéralisation et la modernisation du secteur ainsi que la dynamisation des marchés des capitaux. Dans ce cadre, la loi bancaire de 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Cette loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib était ainsi habilité à octroyer ou à retirer les agréments, ou encore, à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit. Les modalités d'application de la loi sont fixées par les circulaires du gouverneur de Bank Al-Maghrib, et aussi par les arrêtés du ministre des finances.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Ces règles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Depuis, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise financière en 2008, Bank Al-Maghrib a cherché à renforcer son dispositif de veille et de surveillance prudentielle. En effet, la Banque Centrale a recommandé aux banques davantage d'exhaustivité et de fréquence des reportings sur les expositions aux crédits. En parallèle, Bank Al-Maghrib a invité le management des établissements bancaires à rehausser le niveau de vigilance et à faire preuve d'une plus grande implication dans la gestion des risques, notamment ceux liés aux activités à l'international.

Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib s'est efforcé de renforcer les assises financières des établissements de crédit et à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, est venue renforcer la résilience du système bancaire et conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme met l'accent sur l'adéquation des fonds propres au profil de risque et sur l'évaluation de la qualité des actifs des banques et de leurs pratiques de gouvernance.

Sur le plan macro-prudentiel, Bank Al-Maghrib a inscrit ses actions de supervision dans une perspective plus large de stabilité financière. En effet, la Banque Centrale réalise notamment des stress tests pour évaluer la résilience du système bancaire à différents chocs financiers.

En 2015, la nouvelle loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en mars 2015. Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit,

²⁴ Source : *Rapport annuel 2021 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire (dernier rapport disponible à cette date) et site institutionnel de Bank Al Maghrib.*

renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- l'introduction des banques participatives et du cadre régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier : institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes les mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;
- le renforcement du régime de traitement des difficultés des établissements de crédit à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- la consolidation du cadre de protection de la clientèle des services bancaires et le renforcement du système de garantie des dépôts ; et
- la mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur ;
- les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées ;
- les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

En juillet 2017, le Conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al-Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la Banque Centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018.

Au cours de l'exercice 2019, Bank Al-Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Bank Al-Maghrib a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4^{ème} trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur en 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE ;
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Il a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LCB/FT²⁵, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet ;
- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, il a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, il a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Il a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

Suite au déclenchement de la crise sanitaire au début de 2020, la Banque Centrale a dû revoir ses priorités et axer ses interventions sur le monitoring de l'impact de la crise sur les établissements de crédit ainsi que sur la préparation et le déploiement de mesures de régulation pour y faire face. Dans ce contexte, l'agenda des réformes a été révisé et l'adoption de l'essentiel des projets réglementaires prévus pour 2020 a été reportée.

Cependant, sur le plan législatif, la Banque Centrale a été partie prenante, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et des départements ministériels concernés, à la finalisation des projets de lois prioritaires pour le système financier national ayant trait à la révision du cadre de la microfinance, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'introduction du mécanisme du financement collaboratif et la transformation en Société Anonyme de la Caisse Centrale de Garantie.

En effet, elle a contribué aux discussions et échanges préalables à l'adoption de la loi n°47-95 portant réorganisation de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE ex CCG), l'objectif étant la refonte et la modernisation du cadre légal de gestion de la SNGFE en vue de lui permettre d'accompagner les stratégies et politiques publiques en matière de facilitation de l'accès au financement des populations cibles, en outre du bénéfice d'une garantie de l'Etat portant sur ses engagements au titre de l'activité de garantie, pris pour son propre compte ou pour le compte de l'Etat et ce, selon les conditions et modalités à fixer par voie réglementaire.

L'année 2021 a été marquée par une sortie graduelle de la crise pandémique et une relance progressive de l'activité économique. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a été amenée à ajuster les mesures de régulation qu'elle avait décidées l'année précédente pour faire face aux impacts de la crise. A ce titre, certaines mesures d'ordre prudentiel ont été prorogées et d'autres ont été levées.

La Banque Centrale a également adopté en 2021 des réformes prudentielles s'inscrivant dans la continuité des travaux de transposition des normes de Bâle III. Elle a aussi renforcé le dispositif réglementaire visant à répondre aux domaines prioritaires d'intervention dégagés par la crise Covid 19 notamment en lien avec le changement climatique, la digitalisation, l'inclusion financière et la protection de la clientèle.

²⁵ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Depuis, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur notamment :

- la circulaire n° 1/W/2021 : Cette circulaire modifie et complète la circulaire n° 26/G/2006 du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.
- la circulaire n° 4/W/2021 modifiant la circulaire du Wali de BAM n° 10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et des sociétés de financement participatives.
- la directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. La directive constitue un référentiel de saines pratiques pour la mise en place, par les établissements de crédit et organismes assimilés, d'un dispositif de gestion des risques financiers liés à l'environnement, y compris le changement climatique, à même de leur permettre d'identifier les sources potentielles de tels risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.
- la circulaire 6/W/2021 relative au ratio devant être observées par les banques : les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- la circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- la directive n° 1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- la directive n° 4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

6.2. Principales évolutions réglementaires

Année	Evolutions réglementaires
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018, de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers. La norme introduit un nouveau modèle de provisionnement basé sur les pertes de crédits attendues, selon lequel les banques sont tenues de provisionner l'ensemble de leurs créances, dès l'octroi du crédit, même celles qui ne présentent aucun signe de détérioration, de façon à prémunir une éventuelle insolvabilité du client ; ▪ L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit, en 2018, de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement au Maroc. Les sociétés Wafacash, Maroc Traitement de Transaction « M2T », Cash Plus et NAPS, sont agréées, soit en qualité de société intermédiaire en matière de transfert de fonds ou en tant que société de financement spécialisée dans la gestion de moyens de paiement, à étendre leurs activités à l'ouverture de comptes de paiement et l'offre de services de paiement

adossés à ces comptes. Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser la société Maymouna Services Financiers, filiale du groupe Saraya holding, à exercer en tant qu'établissement de paiement ;

- L'introduction en 2018 d'un régime de change flexible, basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

2019

- L'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats de location IFRS 16, qui remplace la norme IAS 17, obligatoire pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. Cette norme entraîne un changement important dans le traitement comptable des contrats de location chez les preneurs ;
- La première application de l'IFRIC 23 à partir de janvier 2019 clarifiant l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux ;
- La finalisation de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur de la part de Bank Al-Maghrib qui concernent notamment :
- L'accompagnement du développement de l'industrie de la finance participative et la poursuite du parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, BAM a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives ;
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LCB/FT25, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet ;
- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents.

2020

- Le lancement du programme intégré d'appui et de financement des entreprises « Programme INTELAKA » pour le financement et l'accompagnement des petites entreprises et des porteurs de projets par les banques et la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations Royales. Ce nouveau programme a pour objectif de faciliter l'accès au financement des jeunes porteurs de projets, des auto-entrepreneurs et des micro-entreprises.
- L'élargissement de la bande de fluctuation du dirham de $\pm 2,5\%$ à $\pm 5\%$ par rapport à un cours central fixé par Bank Al-Maghrib sur la base d'un panier de devises composé de l'euro (EUR) et du dollar américain (USD) à hauteur, respectivement, de 60 % et 40 %.
- L'instauration de mesures d'accompagnement adoptées par Bank Al-Maghrib face au Covid-19 et qui concernent notamment :

- l'assouplissement des conditions de provisionnement par la Banque Centrale, en rapport avec la norme IFRS9. En effet, l'instance de régulation a permis aux banques d'alléger le processus de constatation des provisions, afin de réduire l'impact sur les bénéfices ;
- la baisse du taux directeur de 2,25 % à 2 % en mars puis de 2 % à 1,5 % en juin ;
- le report des échéances de crédits pour les particuliers et les entreprises ;
- l'accompagnement des banques au niveau des règles prudentielles, des exigences en fonds propres et de provisionnement des créances et également la revue à la baisse des ratios prudentiels ;
- La libération intégrale du compte de réserve au profit des banques et appui au refinancement des banques participatives et des associations de microcrédit.
- le lancement des nouvelles distributions de crédit dans le cadre de Damane Oxygène et Damane Relance qui sont garantis par l'Etat à hauteur de 80 % ou plus. Les banques ne supportent pas la totalité du prêt en cas de défaillance du client et le risque s'en trouve donc amoindri.

2021

- Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :
 - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
 - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
 - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
 - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
 - la directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
 - la circulaire n°1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
 - la circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
 - la circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
 - la circulaire n°4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
 - la circulaire n°5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
 - la circulaire n°6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
 - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
 - la circulaire de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006 relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;

- adoption en juillet 2021 de la loi relative à la microfinance.
- introduction en juin 2021 de la loi n°12-18 modifiant et complétant la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.
- publication au bulletin officiel du 30 Septembre 2021 du Décret relatif à l'Autorité Nationale du Renseignement Financier.
- publication au bulletin officiel du 3 août 2021 du Décret relatif à la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement.
- publication au bulletin officiel du 3 septembre 2021 du Décret relatif à la mise en place du Registre National des Bénéficiaires Effectifs des personnes morales et constructions juridiques.
- publication au bulletin officiel du 31 août 2021 du Décret relatif aux ressorts territoriaux des juridictions spécialisées en matière d'infraction de blanchiment de capitaux.

2022

- En 2022, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don » ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don" ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ;
 - la circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;

	<ul style="list-style-type: none"> - la recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ; - la directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ; - la directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ; - la directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ; - la directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.
2023	<p>En 2023, Bank Al-Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; - la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.

S'agissant des conditions monétaires, les dernières données disponibles relatives au quatrième trimestre 2022 indiquent, selon Réunion du Conseil de Bank Al-Maghrib du 21 mars 2023, un accroissement du taux débiteur moyen global de 26 points de base à 4,50%. En parallèle, les taux créditeurs ont augmenté d'un trimestre à l'autre de 17 points de base pour les dépôts à 6 mois et de 18 points pour ceux à un an. Par ailleurs, au regard de la hausse prévue de la circulation fiduciaire, le besoin de liquidité des banques se creuserait de 80,9 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire en 2022 à 86,7 milliards à fin 2023 et à 99,1 milliards à fin 2024.

Pour ce qui est du crédit bancaire au secteur non financier, après un bond de 7,8% en 2022, il devrait progresser de 4% en 2023 et de 4,6% en 2024. Cette prévision tient compte de l'évolution attendue de l'activité économique, d'un effet de base lié à la hausse sensible en 2022 des besoins de financement de trésorerie des entreprises, ainsi que des anticipations du système bancaire.

Pour sa part, après une dépréciation de près de 4% en 2022, le taux de change effectif réel devrait s'apprécier de 1,6% en 2023 et de 1,9% en 2024, sous l'effet d'un accroissement de la valeur de la monnaie nationale en termes nominaux et d'un niveau d'inflation domestique supérieur en moyenne à celui des partenaires et concurrents commerciaux.

L'exercice de macro stress test réalisé par Bank Al-Maghrib sur la base des projections économiques de décembre 2022 continue de montrer à cette date la résilience des banques face aux scénarii de chocs simulant une forte détérioration des conditions économiques.²⁶

6.3. Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier 1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	9 %
Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	12 %
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	100 %
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	100 %
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≥ 20 %
Règles relatives à la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : Les créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	20 % ; 50 % ou 100 %
Ratio Levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan (article 3 directive BAM n° 6/W/2021) ²⁷	≥ 3 %
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base	≥ 8 %

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib.

En réponse à la crise, Bank Al-Maghrib a pris un ensemble de mesures d'accompagnement des établissements de crédit au plan prudentiel couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer la capacité des établissements de crédit à soutenir les ménages et les entreprises dans les circonstances *exceptionnelles* de la pandémie.

- **Ratio de liquidité à court terme (LCR)** : les banques avaient été autorisées, en cas de nécessité, à utiliser, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, les coussins de liquidité constitués sous forme d'Actifs Liquides de Haute Qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100 %. Cette mesure a été levée fin juin 2020) ;
- **Ratio de solvabilité** : Bank Al-Maghrib avaient autorisé, fin mars 2020, le relâchement sur une période de 12 mois, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 bps, ramenant les seuils minimums réglementaires à 8,5 % pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5 % pour le ratio de solvabilité. Cette mesure a été prorogée jusqu'à fin juin 2022 ;

²⁶ Source : Seizième réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

²⁷ Correspondant à la somme des expositions suivantes : exposition du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.

- **Provisionnement du risque de crédit** : Bank Al-Maghrib avaient autorisé les banques et les sociétés de financement à surseoir au provisionnement des crédits objet d'un moratoire et a demandé en parallèle de constituer, à titre préventif, des provisions pour risques généraux en couverture des risques de crédit futurs.
- **Traitement des dotations aux amortissements sur biens donnés en leasing par les établissements de crédit** : les établissements de crédit avaient été autorisés à procéder à la suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail ou en location simple pour les contrats objet de moratoires accordés à la clientèle. Cette mesure a été levée à fin 2020.

Bank AL-Maghrib a, en revanche, décidé de proroger les mesures concernant la solvabilité des banques et le provisionnement des micro-crédits portant sur ce qui suit :

- **Ratio de solvabilité** : les banques avaient été autorisées à bénéficier du relâchement du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 points de base. Cette mesure a été prorogée à fin juin 2022.
- **Distribution de dividendes** : après avoir demandé aux banques de suspendre la distribution des dividendes au titre de 2019, la Banque Centrale a requis d'adopter une approche prudente à ce sujet au titre de 2020 et de lui soumettre pour approbation préalable les propositions de distribution de dividendes selon des règles fixées par elle.
- **Provisionnement des créances relevant du secteur du Micro-crédit** : les associations de Micro-crédit avaient été autorisées à bénéficier de la mesure d'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des micro-crédits. Cette mesure a été prorogée à fin 2022.

La Banque Centrale a également adopté en 2021 des réformes prudentielles s'inscrivant dans la continuité des travaux de transposition des normes de Bâle III.

6.4. Autorités de régulation et/ou de contrôle

- **Ministère de l'économie et des Finances :**

Dans le cadre de ses attributions, le Ministère de l'économie et des Finances est en charge des questions financières et monétaires, y compris les politiques des crédits et de finances extérieures.

Par ailleurs, il assure la tutelle financière des entreprises et établissements publics ou à participation étatique et, le cas échéant, contribue dans une large mesure à leur transfert au secteur privé, dans les cadres, législatif et réglementaire du processus de privatisation.

En matière financière, le ministère définit les conditions des équilibres financiers et assure les tutelles réglementaires et techniques des établissements et intermédiaires financiers.

- **Bank Al-Maghrib :**

Bank Al-Maghrib est la Banque Centrale qui supervise le système bancaire marocain. Dans le but d'assurer la stabilité des prix, BAM arrête et met en œuvre les instruments de politique monétaire et intervient sur le marché monétaire en utilisant les instruments appropriés. Elle veille au bon fonctionnement du marché monétaire et à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'exercice et au contrôle de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés.

- **Conseil National du Crédit et de l'Épargne :**

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence. Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes les études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le ministre chargé des finances. Le secrétariat du Conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne est composé de représentants de l'administration, et des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles et des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier. Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par décret.

6.5. Autres organismes en lien avec l'activité bancaire

▪ Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le Comité des Etablissements de Crédit n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Conseil se compose comme suit :

- un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- deux rôles de représentants du ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- le rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- le rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- le rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

6.6. Faits marquants du secteur

- Bank Al-Maghrib baisse son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2 % suivi d'une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,5 % ;
- Bank Al-Maghrib supprime en juin 2020 le taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2 % à 0 % ;
- Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2021 sa politique monétaire accommodante en maintenant son taux directeur à 1,5 % malgré les tensions inflationnistes au niveau mondial. Par ailleurs, la Banque Centrale a prorogé jusqu'à fin juin 2022 le relâchement, du coussin de fonds propres de 50 points de base, en fixant les seuils minimums réglementaires à 8,5 % pour le ratio tier 1 et 11,5 % pour le ratio de solvabilité global ;
- Bank Al-Maghrib a également publié en 2021 un document de travail relatif au nouvel indice agrégé de stabilité financière IASF permettant de fournir une analyse globale de la stabilité du système financier. Il s'inscrit dans le cadre des mesures macro prudentielles qui empêchent les vulnérabilités du secteur financier de se transformer en crise systémique. Cet indice est calculé comme une moyenne pondérée de 25 indicateurs macroéconomiques et financiers, classés en cinq sous-indices :
 - ✓ le développement macroéconomique ;
 - ✓ le développement financier ;
 - ✓ la vulnérabilité bancaire ;
 - ✓ la vulnérabilité du secteur non financier ;
 - ✓ le risque systémique.
- Concernant les conditions monétaires en 2022, les données relatives au premier trimestre font ressortir un allègement du besoin de liquidité des banques, en raison notamment de la hausse des réserves de change. Les conditions monétaires ont été également caractérisées par une baisse des taux débiteurs de 16 points de base à 4,28 % et une dépréciation du taux de change effectif réel. Le crédit bancaire au secteur non financier a enregistré une hausse de 3,1 %, après celle de 3,7 % au quatrième trimestre 2021, avec une décélération de la croissance des prêts accordés aux ménages et une accentuation de la baisse de ceux octroyés aux entreprises publiques.

- En septembre 2022, le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de relever le taux directeur de 50 points de base à 2 % pour prévenir tout désancrage des anticipations d'inflation et assurer les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ;
- Le 20 décembre 2022, ledit Conseil de Bank Al Maghrib a relevé le taux directeur de 50 points de base à 2,50 %.
- GPBM, sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib, a mis au point un comparateur permettant aux usagers des services bancaires de disposer d'informations sur les tarifs bancaires appliqués par les établissements bancaires ainsi que les dates de valeur relatives à une sélection d'opérations et de services destinés à la clientèle des personnes physiques²⁸. Le communiqué relatif à ce lancement a été publié le 1^{er} mars 2023.
- Le Conseil de Bank Al-Maghrib a décidé, le 21 mars 2023, de relever le taux directeur de 50 points de base à 3% et ce, pour prévenir l'enclenchement de spirales inflationnistes auto-entretenues et renforcer davantage l'ancrage des anticipations d'inflation en vue de favoriser son retour à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix ;
- Bank Al-Maghrib et le Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT) ont annoncé le lancement, à partir du 1^{er} juin 2023, du virement interbancaire instantané.

6.7. Activité du secteur bancaire²⁹

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. À travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du financement du développement de l'économie nationale.

Au cours de 2021, la structure du système bancaire a connu l'agrément d'une société de financement spécialisée dans l'affacturage et le retrait d'agrément pour deux établissements de paiement et une association de micro-crédit. Selon le dernier rapport annuel sur la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib, le secteur bancaire comprend 89 établissements de crédit et organismes assimilés répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Société National de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE ex CCG) et la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est demeuré majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 5 banques et 4 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse, s'est maintenue à 10 établissements en 2021, dont 6 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34 % de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires marocains, disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 35 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et un en Asie. Ils disposent également de 55 bureaux de représentation dans 18 pays situés principalement en Europe.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés, à travers 6 filiales et 18 succursales, dans 7 pays en Europe et à travers une succursale en Chine.

²⁸ Communiqué BAM relatif publié le 1^{er} mars 2023

²⁹ Source : Rapport annuel de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire sur l'exercice 2021

Le réseau bancaire a continué à baisser parallèlement à un accroissement des services bancaires offerts sur les canaux digitaux. Cette tendance, qui a démarré il y a quelques années, s'est accentuée depuis la survenance de la pandémie en 2020. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 117 unités pour ressortir à 6 056 à fin 2021. Cette évolution reflète une baisse de 140 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 23 agences pour les banques participatives.

S'agissant de la zone offshore de Tanger, les banques y disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshores sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 176 agences contre 153 en 2020. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et est concentré à hauteur de 53 % au niveau de 2 régions, Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Pour sa part, le réseau des établissements de paiement s'est établi à 19 751 points de vente à fin 2021, dont 8 % en zone rurale. Il s'est renforcé de 165 %, soit 7.816 nouveaux points de vente, correspondant à un additionnel de 358 agences propres et 7 458 points de vente des mandataires.

➤ **Evolution des indicateurs du secteur :**

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique inédite, induisant une forte contraction de l'économie mondiale. Au Maroc, un confinement général a été décrété au 2^{ème} trimestre 2020 et des mesures de restrictions sanitaires ont été maintenues sur le reste de l'année. L'économie nationale a ainsi subi de plein fouet les conséquences des mesures de protection contre le virus, auxquelles se sont ajoutés les impacts de la sécheresse sur les performances du secteur agricole. Cette situation s'est traduite par une récession de 6,3 %.

Le gouvernement et Bank Al-Maghrib ont pris un ensemble de mesures d'accompagnement et de soutien pour limiter les impacts de la crise sur les activités économiques. Ces mesures ont permis de soutenir le crédit bancaire. Pour sa part, la rentabilité des banques a significativement baissé en raison notamment de la contraction de certaines activités pendant le confinement général et l'accroissement du coût du risque.

En 2021, Bank Al-Maghrib a levé la plupart des assouplissements temporaires octroyés pour les banques durant la pandémie. Le risque de crédit est demeuré toutefois élevé et les banques ont été appelées en conséquence à adopter une approche prudente en matière de distribution de dividendes.³⁰

Le secteur bancaire a néanmoins continué d'afficher des fondamentaux solides malgré un contexte de résurgence de la pandémie. En effet, l'exercice 2021 a vu le résultat net cumulé des banques rebondir de 76,4 % à 12,1 milliards de dirhams, soit son niveau pré-crise.

Les crédits bancaires enregistrent, à fin 2021, une augmentation de 2,9 % par rapport à la même période de 2020. Cette bonne tenue est redevable principalement à la hausse des crédits de trésorerie de 22,7 % par rapport à 2020 (grâce à l'assouplissement des critères d'octroi pour cette catégorie de crédits et à la prorogation de la garantie de l'Etat « Damane Relance » jusqu'au 30 juin 2021), suivie des autres crédits qui enregistrent une hausse de 7,8 %, et des crédits accordés aux particuliers (2,8 % en 2021). En revanche, les crédits à l'équipement et aux promoteurs ont enregistré des baisses respectives de 5,8 % et 4,4 %.

Les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 5,3 % à fin 2021. Cette performance tient compte de l'augmentation des ressources à vue de 7,8 % et de la hausse des comptes d'épargne de 2,9 %. Les dépôts à terme affichent une légère hausse de 0,4 %. Hors dépôts à terme, les ressources évoluent de 6,1 %.

Les effets de la pandémie continuent toutefois de peser sur certains secteurs d'activités au Maroc, impactant ainsi la solvabilité des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les créances en souffrance affichent, quant à elles, une hausse de 5,2 % à fin décembre 2021 contre 15,9 % une année auparavant. De son côté, le taux de contentieux du secteur bancaire se stabilise à 8,9 %, en hausse de 19 points de base.

Par ailleurs, le taux de couverture ressort à 67,5 %, soit une hausse de 59 bps par rapport à la même période de 2020. Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) dégagé par les banques présente un niveau moyen de 194 %, reflétant ainsi un niveau de liquidité confortable pour les banques au regard du minimum réglementaire qui est de 100 %.

³⁰ Source : Rapport annuel 2021 présenté à Sa Majesté le Roi- Bank Al Maghrib

A fin 2022, les crédits bancaires enregistrent une augmentation de 6,2 % par rapport à la même période de 2021. Cette bonne tenue est redevable principalement à la hausse des crédits de trésorerie de 18,3 % par rapport à 2021 dans un contexte de reprise économique combiné à une conjoncture inflationniste, suivie par les crédits à l'équipement qui enregistrent une hausse de 7,2 %, des comptes courants débiteurs 13,3 % et dans une moindre mesure la hausse des crédits accordés aux particuliers (1,9 %). En revanche, les autres crédits ont enregistré une baisse de 7,3 % en lien avec les valeurs reçues en pension corrélé au niveau de liquidité du secteur.

Les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 7 % à fin 2022. Cette performance tient compte de l'augmentation des ressources à vue de +9 % et de la hausse des comptes d'épargne de 3 %. Les dépôts à terme affichent une baisse de 3,2 %. Hors dépôts à terme, les ressources progressent de 8,5 %.

Les moratoires accordés à certains secteurs et la mise en place du programme Damane ont anesthésié les passages en contentieux et reporté la hausse des créances en souffrance liée à la pandémie. Dans ce contexte, les créances en souffrance affichent une hausse de 6 % à fin décembre 2022 contre 5,2 % une année auparavant.

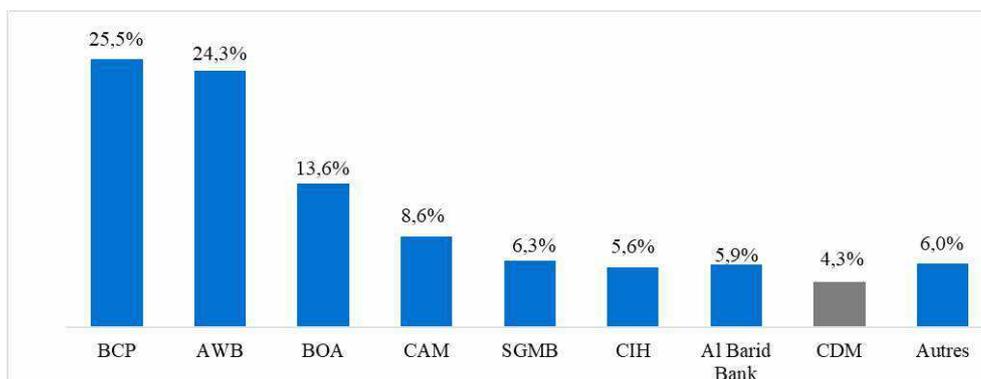
➤ **Dépôts de la clientèle :**

L'activité bancaire se caractérise par une forte concentration. En effet, en termes des dépôts collectés auprès de la clientèle, cinq banques monopolisent près de 78,2 % de ces ressources. La BCP et AWB captent une part de marché de près de 49,7 %, suivies de Bank Of Africa qui en capte 13,6 %. Crédit du Maroc collecte, quant à elle, 4,29 % du total des ressources des banques marocaines au titre de 2022 (vs 4,36 % en 2021).

Au 31 décembre 2022, les dépôts de la clientèle représentent 89 % des ressources des banques marocaines. Les parts de marché des ressources clientèle des principaux acteurs bancaires sont reprises comme suit :

Parts de marché des ressources à la clientèle des banques marocaines au 31 décembre 2022

En MMAD	2022	Part en %
BCP	286 748	25,5%
AWB	273 514	24,3%
BOA	153 312	13,6%
CAM	96 305	8,6%
SGMB	71 148	6,3%
Al Barid Bank	63 014	5,6%
CIH	66 395	5,9%
CDM	48 349	4,3%
Autres	67 561	6,0%
Total Dépôts de la clientèle	1 126 346	100%



Source : Statistiques GPBM – Version Janvier 2023

➤ **Crédits à la clientèle**

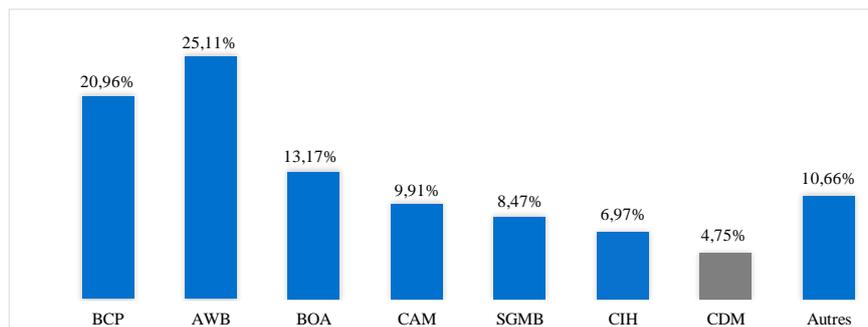
En termes d'emplois, les cinq plus grandes banques ont octroyé près de 78 % des crédits à l'économie au titre de 2022. AWB et BCP occupent les premières positions en matière de distribution des crédits à la clientèle avec des parts de marché respectives de 25,11 % et de 20,96 %, suivies de BOA qui en détient 13,17 %. Crédit du Maroc polarise 4,75 % des crédits distribués à la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les crédits à la clientèle représentent près 94 % des ressources des banques marocaines.

Les parts de marché des principaux acteurs bancaires sur le marché marocain se présentent comme suit :

Parts de marché des crédits à la clientèle des banques marocaines au 31 décembre 2022

En MMAD	2022	Part en %
BCP	210 637	20,96%
AWB	252 393	25,11%
BOA	132 376	13,17%
CAM	99 580	9,91%
SGMB	85 088	8,47%
CIH	70 038	6,97%
CDM	47 772	4,75%
Autres	107 174	10,66%
Total Crédits à la clientèle	1 005 058	100%



Source : Statistiques GPBM – Version Janvier 2023

➤ **Présentation des autres agrégats³¹**

▪ **Évolution des ressources**

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), les dépôts de la clientèle des banques commerciales³², sur la période 2020 – 2022, ont évolué comme suit :

³¹ Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques

³² Les banques comprises dans la définition « banque commerciale » sont : Al Barid Bank, Arab bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG capital, CDM, CFG Group, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, SGMB, UMB.

Ressources en MMAD	2020		2021		Var.	2022		Var.
	En valeur	%	En valeur	%		En valeur	%	
Dettes envers les Stés de financement	4 013	0,4%	3 928	0,3%	-2,1%	3 346	0,3%	-14,8%
Dépôt de la clientèle	999 939	87,9%	1 053 116	88,6%	5,3%	1 126 346	89,2%	7,0%
Comptes chèques	469 096	41,2%	498 773	41,9%	6,3%	545 415	43,2%	9,4%
Comptes courants	181 211	15,9%	202 005	17%	11,5%	218 681	17,3%	8,3%
Comptes d'épargne	168 638	14,8%	173 481	14,6%	2,9%	178 679	14,1%	3,0%
Dépôt à terme	137 426	12,1%	138 037	11,6%	0,4%	133 600	10,6%	-3,2%
Autres dépôts et comptes créditeurs	43 569	3,8%	40 821	3,4%	-6,3%	49 970	4%	22,4%
Emprunts Fin. Extérieurs	12 483	1,1%	10 797	0,9%	-13,5%	12 618	1,0%	16,87%
Titres de créances émis (1)	67 401	5,9%	66 192	5,6%	-1,8%	61 506	4,9%	-7,1%
Dettes subordonnées	51 373	4,5%	52 502	4,4%	2,2%	56 802	4,5%	8,19%
Créances titrisées	2 783	0,2%	2 489	0,2%	-10,5%	2 349	0,2%	-5,6%
Total Ressources	1 137 992	100%	1 189 023	100%	4,5%	1 262 968	100%	6%

Source : Statistiques GPBM – Version Janvier 2023

(1) Certificats de dépôt + emprunts obligataires émis + autres titres de créances émis

Revue analytique 2021 – 2022

Au terme de l'année 2022, l'ensemble des ressources collectées par les banques commerciales s'est établi à près de 1 263 Mrds MAD, soit une progression de 6,2 % par rapport à fin 2021. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des dépôts de la clientèle, dont l'encours à fin décembre 2021 a crû de 7 %) pour s'établir à fin 2022 à 1 126 Mrds MAD (+73,2 Mrds MAD).

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir une hausse des comptes Chèques de +46,6 Mrds MAD passant ainsi de 498,8 Mrds MAD en 2021 à 545,4 Mrds MAD en 2022, représentant 43,2 % du total des ressources et une progression des comptes courants qui enregistrent une croissance annuelle de 8,3 % soit + 16,7 Mrds MAD, représentant 17,3 % du total des ressources.

Les emprunts financiers extérieurs s'établissent à 12,6 Mrds MAD à fin 2022, en hausse de 16,9 % par rapport à 2021.

Cependant, on note une baisse de 7,1 % des titres de créances émis pour s'établir à 61,5 Mrds MAD (- 4,7 Mrds MAD), suite à la baisse des certificats de dépôt sur l'année.

Les dettes subordonnées, quant à elles, consolident leur part dans le total des ressources des banques commerciales à 4,5 % pour s'établir à 56,8 Mrds MAD, soit une croissance de 8,2 %.

La structure des ressources des banques commerciales reste marquée par une prédominance des dépôts de la clientèle à 89,2 %, en légère hausse comparativement à 2021.

Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de l'exercice 2021, les ressources des banques commerciales affichent une progression de 4,5 % pour un solde de près de 1 189 Mrds MAD.

La structure des ressources des banques commerciales présente une prédominance de dépôts de la clientèle à 88,6 % en légère hausse de 5,3 % pour s'établir à fin 2021 à 1 053 Mrds MAD. Cette croissance s'explique par la hausse des comptes courants de 20 794 MMAD passant ainsi de 181,2 Mrds MAD en 2020 à 202 Mrds MAD en 2021. A noter également la performance des comptes chèque qui enregistrent une croissance annuelle de 6,3 % soit + 29 678 MMAD, représentant ainsi 41,9 % du total des ressources.

Les emprunts financiers extérieurs s'établissent à 10,8 Mrds MAD à fin 2021, en baisse de 13,5 % par rapport à 2020.

Les titres de créances émis connaissent une baisse de 1,8 % (- 1 210 MMAD) pour s'établir à 66,2 Mrds MAD suite à la baisse des certificats de dépôt sur l'année.

Les dettes subordonnées, quant à elles, consolident leur part dans le total des ressources des banques commerciales à 4,4 % pour s'établir à 52,5 Mrds MAD, soit une croissance de 2,2 %.

Au 31 décembre 2022, la ventilation des dépôts des principales banques se présente comme suit :

Ressources MMAD	Dettes envers les Sociétés de Financement	Dépôts de la clientèle	Emprunts Financiers Extérieurs	Titres de créance émis	Dettes subordonnées	Créances Titrées	Total
ATW	866	273 514	3 136	8 820	17 431	-	303 767
BOA	50	153 312	1 565	6 401	11 900	-	173 229
BMCI	45	42 919	0	7 067	1 500	-	51 531
CPM	1 295	286 748	1 417	0	9 700	2 189	301 349
CAM	52	96 305	1 971	6 245	5 860	-	110 431
CDM	112	48 349	257	1 600	1 408	-	51 726
CIH	533	63 014	1 051	8 208	4 300	160	77 265
SGMB	128	71 148	483	8 247	1 600	-	81 605
Autres	265	91 037	2 738	14 919	3 104	-	112 063
Total	3 346	1 126 346	12 618	61 506	56 802	2 349	1 262 968

Source : Statistiques GPBM – Version Janvier 2023

▪ Évolution des crédits

Les crédits distribués par le système bancaire, sur la période 2020 – 2022, ont évolué comme suit :

Emplois en MMAD	2020		2021		Var.	2022		Var.
	En valeur	%	En valeur	%		En valeur	%	
Créances brutes sur stés de financement	53 730	5,5%	55 644	5,5%	3,6%	63 745	6,0%	14,6%
Comptes ordinaires des Stés de financement	3 709	0,4%	3 606	0,4%	-2,8%	3 172	0,3%	-12%
Valeurs reçues en pension JJ et à terme	500	0,1%	500	0,0%	0,0%	0	0%	-100%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	9 751	1,0%	8 792	0,9%	-9,8%	8 866	0,8%	0,8%
Prêts financiers	39 770	4,1%	42 747	4,2%	7,5%	51 707	4,8%	21%
Créances en souffrance brutes	0,1	0,0%	0,1	0,0%	-	0,1	0%	-6,1%
Créances brutes sur la clientèle	923 532	94,5%	950 656	94,5%	2,9%	1 005 058	94%	5,7%
Comptes chèques débiteurs	6 646	0,7%	6 953	0,7%	4,6%	7 770	0,7%	11,7%
Comptes courants débiteurs	72 043	7,4%	65 374	6,5%	-9,3%	74 050	6,9%	13,3%
Crédits de trésorerie	124 572	12,7%	152 901	15,2%	22,7%	180 844	16,9%	18,3%
Crédit à l'équipement	208 014	21,3%	195 997	19,5%	-5,8%	210 053	19,7%	7,2%
Crédits à la consommation	52 720	5,4%	53 931	5,4%	2,3%	55 689	5,2%	3,3%
Crédits immobiliers	272 738	27,9%	276 243	27,5%	1,3%	280 707	26,3%	1,6%
Autres crédits	106 533	10,9%	114 844	11,4%	7,8%	106 486	10%	-7,3%
Créances en souffrance brutes	80 266	8,2%	84 412	8,4%	5,2%	89 459	8,4%	6,0%
Total Emplois	977 262	100%	1 006 300	100%	3%	1 068 803	100%	6,2%

Source : Statistiques GPBM – Version Janvier 2023

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, le total des crédits à l'économie a affiché une progression de 6,2 % par rapport à fin 2021 pour s'établir à 1 068,8 Mrds MAD. Cette amélioration est attribuable à l'augmentation de 14,6 % et 5,7 % respectivement des créances brutes sur les sociétés de financement et des créances brutes sur la clientèle.

La croissance des créances sur la clientèle (+ 54,4 Mrds MAD) est due principalement à :

- la progression de 18,3 % des crédits de trésorerie (+27,9 Mrds MAD) à 180,8 Mrds MAD.
- la hausse des crédits à l'équipement de 7,2 % à 210,1 Mrds MAD, avec une contribution de 19,7 % au total des créances brutes sur la clientèle.

- la hausse des crédits immobiliers de 4,5 Mrds MAD, soit une variation de 1,6 % contre 27,5 % fin décembre 2020 ;
- la hausse des comptes courants débiteurs de 8,7 Mrds MAD, soit une progression de 13,3 % comparativement à 2021.

Leur part représente 94 % de la structure des emplois du système bancaire à fin 2022, en baisse de 50bp sur la période considérée.

Les créances en souffrance brutes sur la clientèle ont progressé de 6 % à 89,5 Mrds MAD, représentant 8,4 % des emplois.

Revue analytique 2020 – 2021

Au titre de l'année 2021, les crédits consentis par les banques commerciales à l'économie enregistrent une progression de 2,97 % pour un solde de 1 006,3 Mrds MAD.

Cette évolution intègre une augmentation de 3,6 % et 2,9 % respectivement des créances brutes sur les sociétés de financement et des créances brutes sur la clientèle.

L'évolution enregistrée par les créances brutes sur la clientèle est essentiellement imputable à la progression de 22,7 % des crédits de trésorerie (+28,3 Mrds MAD) à 152,9 Mrds MAD. Leur part représente 94,5 % de la structure des emplois du système bancaire à fin 2021, stable sur la période considérée.

Les créances en souffrance brutes sur la clientèle ont progressé de 5,2 % à 84,4 Mrds MAD, représentant 8,4 % des emplois.

Au terme de l'année 2021, le taux de contentieux du secteur s'est établi à 8,9 %, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, la ventilation des crédits octroyés par les principales banques se présente comme suit :

Emplois MMAD	Créances Brutes sur les Sociétés de Financement	Créances Brutes sur la Clientèle	Dont créances en souffrance brutes sur la clientèle	Total
AWB	19 855	252 393	16 461	272 248
BOA	8 364	132 376	12 931	140 740
BMCI	4 074	52 604	6 868	56 677
CPM	22 885	210 637	21 657	233 522
CAM	1 072	99 580	8 719	100 652
CDM	2 423	47 772	3 843	50 195
CIH	970	70 038	4 268	71 008
SGMB	3 653	85 088	12 640	88 742
Autres	450	54 570	2 072	55 020
Total	63 745	1 005 058	89 459	1 068 803

Source : Statistiques GPBM

Le taux de contentieux du secteur a évolué comme suit sur la période 2020 – 2022 :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Créances sur la clientèle	923 532	950 656	2,9%	1 005 058	5,7%
Créances en souffrance brutes	80 266	84 412	5,2%	89 459	6,0%
Taux de contentieux secteur*	8,7%	8,9%	0,2 pt	8,9%	-

Source : Statistiques GPBM

* Taux de contentieux du secteur = créances en souffrance brutes/créances clients

Au terme de l'année 2022, le taux de contentieux du secteur s'est établi à 8,9 %, stable par rapport à l'exercice précédent.

▪ Évolution des engagements hors bilan du système bancaire

Les engagements hors bilan concernent les engagements de financement ou de garanties donnés ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accréditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présentent comme suit sur la période considérée :

Evolution des engagements au 31 décembre 2022

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements de financement donnés	164 161	178 632	8,8%	203 764	14,1%
Engagements de garantie donnés	149 842	169 391	13,1%	181 847	7,4%
Engagements hors Bilan donnés	314 003	348 023	10,8%	385 611	10,8%
Engagements de financement reçus	2 998	7 570	>100%	4 297	-43,2%
Engagements de garantie reçus	101 069	139 651	38,2%	158 295	13,4%
Engagements hors Bilan reçus	104 067	147 221	41,5%	162 592	10,4%

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2021 - 2022

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2022 se sont établis à 386 Mrds MAD, en progression de 10,8 % par rapport à décembre 2021. Cette augmentation est due à la croissance des engagements de financements donnés et des engagements de garanties donnés, respectivement de 14,1 % et 7,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 10,4 % s'établissant à 163 Mrds MAD, portés par l'évolution des engagements de garantie reçus de +18,6 Mrds MAD pour s'établir à 158 Mrds MAD minorée par la baisse de 43,2 % des engagements de financement reçus à 4,3 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 97,4 % du total des engagements hors bilan reçus.

Revue analytique 2020 - 2021

Au terme de l'exercice 2021, les engagements hors bilan donnés par le secteur bancaire ont enregistré une hausse de 10,8 % comparativement à fin décembre 2020, à 348 Mrds MAD. Cette évolution est expliquée par l'effet conjugué de la hausse des engagements de financements donnés et des engagements de garanties donnés, respectivement de 8,8 % et 13,1 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 41,5 % s'établissant à 147 Mrds MAD, due principalement à l'évolution des engagements de financement reçus de +4 572 MMAD pour s'établir à 7 570 MMAD conjuguée à l'appréciation de 38,2 % des engagements de garantie reçus à 139 Mrds MAD. Ces derniers représentent 94,9 % du total des engagements hors bilan reçus.

Les engagements donnés et reçus des principaux acteurs sur le marché bancaire marocain, au 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Ventilation des engagements des principales banques au 31 décembre 2022

En MMAD	BCP	AWB	BOA	BMCI	SGMB	CDM	Autres Système Bancaire	Total
Engagements de financement donnés	41 141	97 396	17 246	7 129	6 346	6 169	28 336	203 764
dont E.F. en faveur des EC	1428	1 591	200	50	0	0	210	3 479
Engagements de garantie donnés	37 669	81 976	15 126	10 607	14 386	6 223	15 859	181 847
dont E.G. d'ordre des EC	20 849	21 402	4 021	4 738	3 833	2 274	4 253	61 371
Engagements Hors Bilan donnés	78 810	179 372	32 373	17 736	20 733	12 392	44 196	385 611
<i>Part des Engagements donnés</i>	<i>20,4%</i>	<i>46,5%</i>	<i>8,4%</i>	<i>4,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>3,2%</i>	<i>11,5%</i>	<i>100%</i>
Engagements de financement reçus	66	0	0	0	0	0	4 230	4 297
Engagements de garantie reçus	38 102	44 730	18 143	5 490	14 143	3 410	34 277	158 295
Engagements Hors Bilan reçus	38 168	44 730	18 143	5 490	14 143	3 410	38 507	162 592
<i>Part des Engagements reçus</i>	<i>23,4%</i>	<i>27,5%</i>	<i>11,2%</i>	<i>3,4%</i>	<i>8,7%</i>	<i>2,1%</i>	<i>23,7%</i>	<i>100%</i>

Source : Statistiques GPBM

AWB occupe la première place en termes d'engagements donnés (part de marché de 46,5 %), suivie par la BCP (part de marché de 20,4 %). Crédit du Maroc polarise une part de marché de 3,2 %.

Pour les engagements reçus au 31 décembre 2022, le cumul des parts de marché des trois plus grandes banques commerciales du pays en matière d'engagements reçus (AWB, BCP et BOA) s'élève à près de 62,14 %. La part de marché de Crédit du Maroc, en termes d'engagements reçus, demeure faible à 2,1%.

▪ **Évolution des principaux indicateurs du système bancaire :**

L'évolution des principaux indicateurs sur la période allant de 2020 - 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Produit Net Bancaire	49 468	52 669	6,5%	49 979	-5,1%
Charges générales d'exploitation	24 664	25 503	3,4%	26 336	3,3%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-8 970	-9 443	5,27%	-7 671	-18,8%
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-3 523	-251	-92,9%	38	>-100%
Résultat Net	6 837	12 059	76,4%	10 820	-10,3%

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2021 – 2022

A fin décembre 2022, le produit net bancaire du secteur s'établit à 49 979 MMAD, en baisse de 5,1 % (- 26 MMAD) par rapport à fin 2021.

Les dotations nettes des reprises aux provisions ont enregistré une baisse de 18,8 % par rapport à l'année 2021, et ressortent à -7,7 Mrds MAD.

Le résultat net ressort à 10 820 MMAD, en baisse de 10,3 % par rapport à fin 2021.

Revue analytique 2020 – 2021

Au titre de l'exercice 2021, le produit net bancaire des banques commerciales est en hausse de 6,5 % et s'établit à 52 669 MMAD, suite essentiellement à une hausse 5,7 % de la marge d'intérêt à 35 502 MMAD.

Comparé à 2020, le PNB des banques commerciales a cru de 6,5 %, et témoigne d'un retour à l'état normatif de l'activité post Covid-19.

Sur la période, les charges générales d'exploitations ont augmenté de 3,4 % à 25 503 MMAD.

Les dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ressortent en progression de 5,27 % et se sont établis à -9 443 MMAD.

Le résultat net est en amélioration de 76,4 % par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à 12 059 MMAD.

7. Activités de Crédit du Maroc

7.1. Réseau de distribution

Au 31 décembre 2022, le réseau du Crédit du Maroc compte 264 agences de proximité, 14 espaces Banque Privée, 9 espaces Maskane, 9 centres d'affaires et 13 espaces Arreda.

Le réseau d'agences de proximité a évolué de la manière suivante, sur la période considérée :

Réseau	2020	2021	2022	T1 2023
Agences*	304	284	264	265
Distributeurs et GAB	358	352	341	353

Source : Crédit du Maroc

* Hors Espaces Maskane, Espaces Arreda et Espaces Banque Privée

Au 31 mars 2023, le nombre d'agence s'élève à 265 agences de proximité. Le parc des Guichets Automatiques Bancaires (GAB) du Crédit du Maroc s'élève à 353 contre 359 guichets à fin 2020.

7.2. Organisation

L'année 2022 a été marquée par l'ouverture le 6 décembre, d'un nouveau chapitre dans l'histoire de Crédit du Maroc à travers la concrétisation de l'acquisition par le Groupe Holmarcom de la participation majoritaire de Crédit Agricole S.A. dans le capital de la banque.

Par ailleurs, le projet d'entreprise Tajdid 2022 a atteint ses principaux objectifs, posant ainsi les bases d'une transformation en profondeur.

Fort de cette transformation et pour accompagner l'accélération de la dynamique de développement de Crédit du Maroc, une réorganisation de la banque et de ses métiers a été lancée pour la mettre en adéquation avec les nouvelles orientations stratégiques. Ces ajustements organisationnels reposent principalement sur le nouveau modèle de distribution de la banque, séparant le périmètre du développement entre le Retail et le Coporate Investment Banking.

Ainsi, la macro-organisation de Crédit du Maroc vise à placer davantage le client au centre des préoccupations pour mieux répondre à ses besoins et s'articule autour des 3 catégories de métiers : les métiers commerciaux, les métiers spécialisés et les fonctions support.

Cette nouvelle organisation vise à accompagner la stratégie de transformation de la banque par l'optimisation du maillage territorial, l'optimisation des processus majeurs et l'évolution des métiers commerciaux vers un modèle orienté conseil, expertise, excellence relationnelle et managériale, dans une optique de cross-selling et afin d'assurer un service conforme aux meilleurs standards.

7.2.1. Les métiers commerciaux

7.2.1.1 La Banque Commerciale

La Banque Commerciale regroupe les directions Réseaux qui couvrent la clientèle des particuliers, des professionnels, TPE et PME. Placée sous la responsabilité du Directoire, elle est organisée autour de 5 directions :

➤ La direction Retail Banking

La Direction Retail Banking agit en transverse pour le compte des Directions Réseau. Elle couvre les fonctions :

- de l'animation commerciale dont les principales missions consistent à (i) accompagner la mise en marché opérationnelle des actions commerciales, (ii) assurer l'interface réseau avec la direction des marchés et autres fonctions support, (iii) accompagner la montée en compétences des commerciaux via le monitorat, l'animation d'ateliers et la diffusion régulière d'informations et (iv) optimiser l'efficacité globale en intégrant dans ses propres actions les dispositifs d'animation des filiales et partenaires.

- des partenariats qui coordonne l'animation des conventions signées avec les partenaires sur tout le territoire et notamment les conventions acquéreurs ;
- du fonctionnement et sécurisation dont l'objectif est d'améliorer le pilotage et l'allocation des moyens mis à la disposition des agences, de renforcer la maîtrise des risques opérationnels et de conformité dans le réseau, d'améliorer le suivi et la coordination des différentes directions centrales en charge du fonctionnement des risques, de piloter les projets structurants du réseau et réussir pleinement la mise en marché et l'appropriation des différents dispositifs.

➤ **Quatre directions Réseau**

Les Directions Réseau offrent aux clients particuliers, professionnels et TPE/PME une large gamme de produits et services, dans le cadre d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire national. Crédit du Maroc s'est organisé autour des principales directions suivantes :

- le Réseau Nord couvrant les régions Méditerranée et Rabat- Kenitra ;
- le Réseau Casablanca couvrant les régions Casa-Centre, Casa Ouest ;
- le Réseau Centre-Oriental couvrant les régions Fès-Meknès, et l'oriental ;
- le Réseau Sud couvrant les régions de Marrakech et le Sud du territoire.

Ayant une autonomie de pilotage accrue, ces directions ont pour mission d'unifier et d'exploiter le potentiel de développement sur le marché de l'entreprise (PME, ETI) et des particuliers dans leurs zones respectives, en ligne avec les axes prioritaires définis par la stratégie de la banque et les secteurs relais de croissance.

Ainsi, chaque Direction Réseau a la responsabilité des réseaux d'agences étendus pour les particuliers (résidents et MRE) et les professionnels et les Centres d'Affaires. En outre, les directeurs Réseau, assistés de leurs directeurs régionaux, représentent le Directoire de la banque au niveau de leurs régions respectives vis-à-vis des clients et partenaires.

Cette nouvelle organisation du réseau a été déployée dans le but d'asseoir le modèle centré client et d'accroître les dimensions de conseil et d'excellence relationnelle.

7.2.1.2 Corporate & Investment Banking (CIB)

La direction Corporate & Investment Banking de Crédit du Maroc offre des solutions financières sur-mesure et de premier plan destinées aux entreprises, dans les domaines des marchés de capitaux, des financements, de la gestion de trésorerie et du conseil financier.

Elle représente l'ensemble des expertises dédiées aux clients Entreprises : les activités de coverage Grande Entreprise, les activités de marchés, le développement corporate, le leasing & Factoring et l'activité Offshore. Les activités Cash Management et Trade Finance, en synergie avec le Corporate Banking, complètent l'offre aux entreprises.

Regroupant des banquiers conseils, des experts en Corporate Finance et en solutions de financement, la direction Corporate & Investment Banking constitue une plate-forme globale pour répondre aux besoins de financement et d'investissement des entreprises et constitue un axe majeur de développement.

S'appuyant sur la forte synergie entre les métiers et la force de vente, la direction est organisée de telle sorte à s'aligner avec les orientations de la banque et répond à des ambitions fortes :

- la pleine exploitation des gisements de croissance pour améliorer le taux de pénétration de la banque et élargir la base clients, tout en diversifiant les risques de contrepartie ;
- l'intensification de la relation avec la Grande Entreprise, par le biais des expertises métier et secteur ;
- l'accompagnement de la clientèle du groupe à travers tout le réseau, en synergie avec le développement des multinationales ;
- le développement des financements à moyen et long terme, à travers un pool d'expertises, la promotion des financements verts, les partenariats et les syndications avec des banques partenaires.

Ainsi la direction est structurée autour de 5 directions :

➤ La direction Coverage Grande Entreprise

La Direction Coverage Grandes Entreprises a pour mission de redynamiser les relations de la banque avec les entreprises publiques et les grands groupes privés marocains, d'augmenter l'intensité relationnelle avec les institutionnels majeurs du pays et de développer les fonds de commerce des clients filiales de multinationales.

Elle a également pour mission de développer sa base de clients actifs entreprises en renforçant l'approche sectorielle, permettant d'entretenir une expertise différenciante, de développer les synergies et les ventes croisées avec les différents métiers et d'assurer une plus large représentativité de la banque particulièrement auprès de la clientèle à forte valeur ajoutée.

A ce titre, la direction compte dans son effectif des Relationship Managers qui sont en charge, pour chacun d'eux d'un portefeuille de clients répartis par nature d'activité. Ils sont accompagnés de gestionnaires de comptes qui assurent au quotidien les opérations courantes des clients et d'autres tâches transverses dont les sujets de conformité.

La Direction Coverage Grandes Entreprises regroupe les services relatifs aux solutions de financement par la dette (prêts classiques et financements spécialisés, y compris les financements à l'exportation et l'ensemble des produits de transaction banking (gestion de la liquidité, cash management, collecte des dépôts et opérations de commerce international).

Les principaux indicateurs de la direction, en capitaux moyens mensuels, sur la période 2020 – 2022 sont les suivants :

Rubrique	2020	2021	Var.	2022	Var.
Total Ressources en MMAD	4 619	6 048	31%	7 593	26%
Total Emplois en MMAD	22 765	23 789	4%	27 335	15%

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2022, l'encours des ressources de la direction Corporate Banking a évolué de +26% comparé à fin 2021, se stabilisant à 7 593 MMAD. Cette évolution résulte de la hausse de :

- la hausse importante des ressources à terme dont l'encours est passé de 285 MMAD à 1 428 MMAD ;
- l'augmentation de 5 % des ressources à vue qui représentent 78 % du total Ressources contre 94 % à fin 2021.

L'évolution de l'encours des emplois ressort en hausse de +15 % pour s'établir à 27 335 MMAD expliquée par les évolutions suivantes :

- la hausse de l'encours des crédits court terme de +23 % passant de 12 424 à 15 236 MMAD (+2 812 MMAD)
- l'augmentation de l'encours des crédits d'équipement de +14 % passant de 6 526 à 7 418 MMAD soit une variation de +892 MMAD
- la croissance de l'encours des crédits accordés aux sociétés de financement de +11 % passant de 2 022 à 2 236 MMAD soit une variation de +215 MMAD
- la baisse des encours sur les crédits à la promotion immobilière de -12 % soit -136 MMAD pour s'établir à 1 003 MMAD.

➤ Salle de marché

La direction regroupe les fonctions de salle des marchés de Crédit du Maroc. Elle traite notamment :

- Produits de taux et de change, structuration financière ;
- Produits de financement et d'investissement : crédits spots, financement en devises, placement dans des opérations de pension, acquisition sur le marché primaire et secondaire, commercialisation des Bons du trésor et de titres de créances.

En particulier, la salle des marchés est composée de deux desks :

- le Desk change qui assure les cotations au comptant et la couverture des opérations clientèles à terme ainsi que la gestion des positions en devises ;
- le Desk obligataire a pour mission de :
 - participer, en tant qu'Intermédiaire en Valeur du Trésor, aux adjudications du Trésor sur le marché primaire des Bons du Trésor, assure les cotations sur le marché secondaire dans le but de servir la clientèle investisseurs ;
 - commercialiser les certificats de dépôt à la clientèle des investisseurs ;
 - placer auprès des clients investisseurs la dette obligataire privée émise au primaire par les clients de Crédit du Maroc, ou par l'ALM de la Banque.

Par ailleurs le desk Trésorerie est en charge de la gestion des positions cash en dirhams et en devises de Crédit du Maroc et intervient sur les marchés monétaires, obligataires et de change (prêt-emprunt, dépôts à terme, pensions livrées, obligations, swaps de change, etc.).

Les principaux indicateurs de la salle des marchés et de la trésorerie sont les suivants :

Rubrique en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Résultat net Activité Change	154,9	167,4	8%	242,8	45,1%
Résultat net Activité Trésorerie Devises	26,9	16,7	-37,9%	23,8	42,5
Résultat net Activité Trésorerie Dirhams	12,8	25,1	96,1%	60,2	>100%
Résultat net Activité Obligataire	40,4	33,6	-16,8%	15,3	-54,5%
PNB Global	235	242,8	3,3%	342,1	40,9%

Source : Crédit du Maroc

Le PNB de gestion des activités des marchés de capitaux a connu une hausse de 40,9 %. Cette évolution résulte des éléments conjugués suivants :

- La hausse de 45,1 % du résultat de l'activité change en 2022 expliquée par une hausse des volumes import/export, accompagnée d'une hausse significative de la volatilité, ceci grâce à la dynamique occasionnée par la reprise économique, malgré un contexte international inflationniste générant une hausse de la volatilité et des besoins de couverture. Au 31 mars 2023, le résultat de l'activité change ressort à 79,2 MMAD en hausse de 42,2 % par rapport au T1 2022 ;
- La baisse de -54,5 % du résultat de l'activité obligataire en raison de la baisse de la valeur du stock d'obligations en portefeuille (hausse des taux d'intérêts sur plusieurs périodes 2022), conjuguée avec une baisse significative des volumes clients. Au 31 mars 2022, ce résultat ressort à 9,2 MMAD en hausse de 61 % comparativement au T1 2022.

Le résultat net de l'activité trésorerie Devises ressort en hausse de 42,5 % en 2022 en raison de l'optimisation du coût de la ressource provenant principalement des dépôts à vue de la clientèle qui ont connu une hausse importante particulièrement en USD.

Le résultat net de l'activité trésorerie Dirhams affiche une forte progression à 60,2 MMAD contre 25,1 MMAD en 2020.

Le résultat global de l'activité Trésorerie à fin décembre 2022 a donc enregistré un bond de plus de 100 % comparativement à la même période de 2020.

Au 31 mars 2023, l'activité de trésorerie poursuit son évolution à la hausse avec + 8,4 % du résultat net de l'activité Dirhams, se stabilisant à 28,3 MMAD et +89,7 % du résultat net de l'activité trésorerie Devises, se stabilisant à 7,4 MMAD.

➤ La direction Développement Corporate

La direction Développement Corporate a pour mission d'accompagner la Grande entreprise sur le volet des financements, du conseil, de l'animation et des contrôles. La stratégie consistant à se positionner comme une passerelle permettant de mettre en relation les besoins en financement des entreprises avec les opportunités d'investissement.

A travers son entité Ingénierie et Finance verte, la direction opère dans les métiers du conseil et dans les opérations de haut de bilan (mandats de conseil en acquisition ou cession, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, introduction en bourse, augmentations de capital, émissions obligataires, etc.), ainsi que dans les financements de projets notamment dans le cadre de partenariat autour du financement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Afin d'accompagner les entreprises, la direction dispose d'une offre para-bancaire complète via ses filiales spécialisées (CDM Leasing & Factoring et CDM internationale). Elles constituent un relais de croissance significatif dans le développement du groupe.

7.2.2. Métiers spécialisés

Crédit du Maroc dispose d'une offre complète via les métiers spécialisés (services immobiliers aux entreprises, banque privée). Elles constituent un relais de croissance significatif dans le développement de la banque.

➤ La banque privée

Crédit du Maroc a développé un savoir-faire en matière de banque privée et a adapté en permanence sa stratégie et son modèle organisationnel de manière à se conformer aux meilleures pratiques internationales en la matière. Crédit du Maroc adopte une approche patrimoniale de sa Banque Privée. Le modèle économique est construit autour des éléments suivants :

- une équipe d'experts formés aux spécificités de sa clientèle. Le conseiller bancaire, véritable partenaire, suit l'évolution de la situation personnelle et professionnelle de ses clients, analyse leurs investissements et s'assure qu'ils correspondent parfaitement à leur projet patrimonial. Le déploiement d'une équipe experte s'intègre dans la politique de proximité et d'Excellence Relationnelle appliquée par la Banque Privée permettant ainsi d'accompagner les clients du Groupe qui souhaitent investir au Maroc ou sont à la recherche de solutions de gestion patrimoniale à l'international ;
- un réseau plus étendu et plus étoffé qui respecte la spécificité de chaque région. Aujourd'hui implantée à Casablanca et à Rabat, la Banque Privée de Crédit du Maroc a une ambition de couverture nationale. Elle s'appuiera à terme sur 3 agences dédiées et une dizaine d'espaces à travers tout le royaume. L'objectif est de mettre la Banque Privée au service du réseau de proximité, des Centres d'affaires et de la Grande Entreprise, avec une offre destinée aux dirigeants et aux cadres supérieurs des entreprises. Cette démarche de cross-selling, associée à un taux de recommandation élevé et à une meilleure capillarité du réseau de distribution permettra au Crédit du Maroc de se positionner sur le marché du haut de gamme ;
- une offre produit diversifiée qui épouse parfaitement les exigences de cette clientèle privilégiée, ce qui implique un travail de concert avec les autres métiers, marchés et fonctions supports notamment dans le domaine de l'épargne, l'assistance premium, l'assurance et des produits de placement.

➤ CDM Assurances

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de l'expérience client, la filière bancassurance a mis en place plusieurs leviers de développement en 2022. Elle maintient son positionnement en tant qu'activité stratégique de la banque et porte des ambitions de développement importantes dès l'année 2023. Elle devra accélérer le rythme de développement pour renouer avec les niveaux de production historiques. Ces ambitions s'appuieront sur une reprise de la dynamique commerciale, impulsée par le plan d'actions commercial 2023, le développement des produits Takaful et la montée en compétence des collaborateurs du réseau.

7.2.3. Fonctions support

En plus des directions opérationnelles décrites ci-dessus, des fonctions support complètent l'organisation de Crédit du Maroc, dont :

➤ **La direction Stratégie, Marketing, Data et Innovation**

La banque a validé la création de la direction stratégie, marketing et data avec une logique innovante et prospective.

L'enjeu de cette direction consiste à mettre la satisfaction client au cœur de la stratégie de développement de la banque, à accroître la connaissance client pour mieux anticiper ses besoins évolutifs et piloter la satisfaction client sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

➤ **Direction IT & Transformation**

La transformation des métiers, la digitalisation des pratiques, la numérisation des process, la digitalisation de la relation client sont les enjeux qui animent l'activité de la direction Transformation qui regroupe les fonctions support suivantes : Organisation et transformation, Systèmes d'Information Groupe, CISO le Digital, Etudes et solutions métiers...

➤ **Direction Opérations et services aux clients**

Cette direction regroupe l'ensemble des activités de back-office comprenant les Services Bancaires à la Clientèle et les activités de bancassurances de Crédit du Maroc.

La direction a fait évoluer son organisation pour répondre aux enjeux forts de transformation de la relation clients par :

- la sécurisation du fonctionnement de la Banque, visant à réduire le risque opérationnel sur les processus clés, à renforcer le contrôle sur les métiers clés et à mettre en œuvre un pilotage des projets transverses pour un déploiement sécurisé ;
- le développement de l'orientation client des fonctions support pour en faire un axe de différenciation majeure et mettre la Banque en capacité d'anticiper et d'appuyer les transformations de la relation client en cours dans le réseau commercial ;
- la transformation et l'optimisation des processus, en érigeant la qualité de service rendu aux clients comme axe de différenciation concurrentielle.

➤ **Direction Gestion Globale des Risques :**

La Direction GGR centralise la gestion des risques dans le cadre des normes réglementaires Bâloises, des bonnes pratiques à l'international et des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Indépendante des activités commerciales et de support, la direction dépend directement de la Présidence. Sa mission est de veiller à l'identification des risques liés aux activités du groupe, de les mesurer, de les suivre et de les contrôler.

Sa nouvelle organisation s'articule autour de 4 entités opérationnelles : Contrôle Central des Risques, Contrôle Permanent, Chief Data Officer, Environmental & Social Officer.

➤ **Direction Crédit Recouvrement**

Les principales missions assignées à cette direction sont les suivantes :

- la veille au respect de la politique risque de la banque ;
- le traitement via sa plate-forme les dérogations sur dépassements reçues au quotidien ;
- la réalisation du contrôle a priori de la conformité de l'instruction des dossiers de crédits ;
- la réalisation du recouvrement à l'amiable sur le marché des particuliers et professionnels.

7.3. Principaux produits commercialisés par Crédit du Maroc

Crédit du Maroc est une Banque universelle et généraliste qui s'adresse à tous les segments de clients : particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises.

La Banque propose une large palette de produits et services à destination de sa clientèle tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Sa stratégie de développement marketing est orientée sur une volonté d'offrir à l'ensemble des clients des services sur tous les canaux avec un objectif d'amélioration au quotidien de la satisfaction client.

Crédit du Maroc propose des offres sur mesure qui répondent à tous les besoins de ses clients Retail et Corporate. En effet, les solutions de la Banque s'étendent à l'ensemble des services de banque au quotidien, les financements, l'épargne, la bancassurance, la gestion d'actifs, le leasing et factoring. Chaque catégorie de clientèle relève d'une grande importance, d'où l'adoption d'une approche par segment avec des stratégies dédiées.

- **Marché des Particuliers**

Crédit du Maroc a placé le développement du fonds de commerce au cœur de sa stratégie commerciale avec une volonté de renforcer son positionnement en tant que banque partenaire qui accompagne les jeunes actifs, la clientèle intermédiaire et la clientèle haut de gamme dans leurs besoins évolutifs.

Le financement des ménages est toujours érigé en axe stratégique avec l'ambition de devenir la banque partenaire sur cet univers de besoin. Plusieurs progrès sont à noter sur cette thématique dont la refonte continue des processus ainsi que le lancement d'offres et de campagnes adaptées.

Un plan de sollicitation client renforcé ciblant 100 % de la clientèle est déployé tout au long de l'année pour accompagner les clients particuliers de très près et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Les principaux produits commercialisés et spécifiques à la clientèle particulière sont déclinés comme suit :

▪ **Les packages :**

Global Plus	<p>Solution packagée regroupant un ensemble de produits et services adaptés aux besoins de la clientèle des salariés et fonctionnaires. Ce package est décliné en 4 formules, offrant les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte chèque ; ▪ une carte bancaire au choix : « cdmSilver », « Titanium » ou « Platinum » ; ▪ le service « Banque Directe » en consultation + transactions) ; ▪ le service « 3D Secure » pour les achats sur les sites marchands ; ▪ le service « e-Relevés » permettant au client d'accéder à ses relevés bancaires en ligne ; ▪ l'exonération des opérations courantes suivantes en fonction de la formule choisie : frais de tenue de compte, remises de chèque, établissement chèque BAM, prélèvement automatique (eau, électricité, téléphone), frais de mise en place d'un virement permanent, délivrance d'attestation solde guichet, retraits auprès des GAB confrères, virements confrères EM - banking, activation dotation personnelle.
Mozaïc Free	<p>Offre pour la clientèle jeune proposant les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte chèque ; ▪ une carte « Mozaïc » : carte à puce sécurisée avec 3 visuels au choix ; ▪ le service Banque Directe transactionnel pour suivre ses opérations bancaires et réaliser ses transactions en ligne sans se déplacer en agence, avec le code multimédia ; ▪ le service e-Relevés pour accéder à ses relevés bancaires en ligne ; ▪ des avantages extra-bancaires.
Mozaïc Action	<p>Offre pour la clientèle jeune proposant les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte chèque ; ▪ une carte « Mozaïc » : carte à puce sécurisée avec 3 visuels au choix ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le service Banque Directe transactionnel pour suivre ses opérations bancaires et réaliser ses transactions en ligne sans se déplacer en agence, avec le code multimédia ; ▪ le service e-Relevés pour accéder à ses relevés bancaires en ligne ; ▪ remises illimitées de chèques ; ▪ 2 virements externes/mois ; ▪ prélèvements automatiques (téléphone, eau/électricité) ; ▪ chargement de la dotation touristique sur la carte des avantages extra-bancaires.
Contrat Confiance Jaliya	<p>Solution packagée regroupant un ensemble de produits et services adaptés aux besoins de la clientèle MRE. Ce package offre les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte chèque ; ▪ une carte cdmPass ou cdmSilver, valables sur les comptes chèque MRE, ou une carte Mastercard internationale valable sur les comptes chèque en dirhams convertibles MRE ; ▪ le service Banque Directe (en consultation et transactions) permettant à son souscripteur d'accéder, via le réseau internet, à tous ses comptes ouverts chez Crédit du Maroc ; ▪ le service e-relevés (au choix du client) permettant de consulter en ligne, télécharger et imprimer ses documents bancaires et ses relevés de compte ; ▪ le service « 3D Secure » sécurisant les achats sur les sites marchands ; ▪ la gratuité des opérations courantes suivantes : Frais de tenue de compte, remises de chèque libellés et déposés au Maroc auprès de l'agence domiciliaire du compte, virements ponctuels et permanents inter Crédit Du Maroc, frais de port de lettres ; ▪ la gratuité du service prélèvement automatique Jaliya Transfert (sauf frais de change).
Mozaïc Ados	<p>Offre regroupant un ensemble de produits et services adaptés aux besoins de la clientèle adolescente entre 11-17 ans. Ce package offre les produits et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte sur carnet rémunéré, sans obligation de durée, permettant la constitution d'une épargne combinant rémunération et disponibilité ; ▪ une carte « Mozaïc » de retrait, à débit immédiat ; ▪ le service Banque Directe en consultation pour le suivi des opérations bancaires ; ▪ la consultation du solde et du relevé des 10 dernières opérations. <p>Le retrait d'argent se fait uniquement depuis les GAB Crédit du Maroc.</p>

▪ **Les cartes :**

Carte cdmPASS	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne) à débit immédiat. Elle est utilisée au Maroc et à l'étranger dans le cadre de la dotation personnelle.
Carte cdmSilver	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne) à débit immédiat, valable au Maroc et à l'étranger dans le cadre de la dotation personnelle. Elle permet une souplesse en termes d'utilisation grâce à des plafonds plus élevés.
Carte Titanium	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne) à capacité plus étendue et offrant des avantages extra bancaires MasterCard. Elle est à débit immédiat et à usage domestique et international dans le cadre de la dotation personnelle.
Carte Platinum	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne), destinée à la clientèle haut de gamme. Elle offre des capacités de retrait et de paiement, au Maroc et à l'étranger dans le cadre de la dotation personnelle, plus importantes et offre une panoplie de services extra bancaires Visa.
Carte Mastercard International	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne), à débit immédiat, adossée aux comptes en dirhams convertibles. Elle peut être utilisée au Maroc et à l'étranger. De nombreux services extra bancaires sont associés à la carte.
Carte Mastercard International Devises	Carte de retrait et de paiement (TPE et en ligne), à débit immédiat, adossée aux comptes en devises. Elle est valable uniquement à l'étranger et offre aussi des avantages extra bancaires Mastercard.
Carte e-Buy	Carte de paiement destinée exclusivement à régler les achats en ligne sur les sites marchands internationaux.

Carte INFINITE	Carte très haut de gamme de retrait et de paiement à usage international, mise à la disposition des clients Banque Privée de crédit du Maroc.
----------------	---

▪ **Crédit Immobilier :**

Crédit Immobilier Sakane Standard	Formule de financement immobilier qui permet de financer les besoins les plus larges des clients, en matière d'accès à la propriété et en multi-usages (Résidence principale, secondaire, professionnel, patrimoine, terrain et construction). Le taux proposé est un taux fixe ou un taux variable plafonné.
Crédit Immobilier Ard	Formule de crédit immobilier permettant le financement d'acquisition de terrain en zone urbaine destiné à la construction.
Crédit Imtilak	Crédit garanti par le « Fond de Garantie Logement Education Formation » et destiné à financer les besoins du personnel de l'enseignement public et de la formation des cadres pour l'acquisition d'un bien à usage d'habitation principale, à des conditions avantageuses.
Damane Sakane – Fogaloge	Prêt pour le financement de l'acquisition de logements ou de terrains et/ou leur construction, en faveur de la classe moyenne et des Marocains Résidant à l'Etranger « MRE ».
Crédit immobilier Tajdid	Prêt immobilier pour le financement de l'acquisition d'un nouveau logement en attendant la vente du logement ancien.
ALEM	Prêt immobilier destiné aux clients des forces armées royales, leur permettant de bénéficier d'une aide frontale octroyée par l'Agence de Logements et d' Equipements Militaires.
FOS-MEF	Prêt immobilier destiné aux adhérents de la fondation des œuvres sociaux du ministère de l'économie et des finances leur permettant de bénéficier d'une bonification sur les intérêts.

▪ **Crédit à la Consommation :**

CDM SARI	Prêt personnel multi usages destiné aux salariés, fonctionnaires, retraités et futurs retraités. Il s'agit d'un crédit sans garantie plafonné à 300 KMAD, (500 KMAD pour les fonctionnaires) et destiné à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois (120 mois pour les fonctionnaires).
Crédit Mounassib	Prêt personnel multi usages, sans garantie et sans limitation de montant et destiné à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois.
Crédit Mounassib Patrimonial	Formule de prêt personnel souple, adaptée à des besoins de financement pour des cibles de clientèle disposant de capacité d'endettement très élevée.
Crédit Yassir	Prêt social subventionné par la Fondation Mohammed VI non affecté destiné aux adhérents de ladite fondation.

Univers de l'épargne et du placement

Crédit du Maroc accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets, dans le placement de leurs économies ou dans leur recherche de performance, en leur proposant une offre d'épargne et de placement diversifiée et adaptée à leur besoin, à leur horizon de placement et à leur appétence au risque du marché.

▪ **Epargne :**

Compte sur carnet	Compte d'épargne à vue rémunéré et réglementé, sans obligation de délai, combine rémunération connue à l'avance et liquidité. Le plafond maximal est de 400 000 MAD, avec une retenue à la source sur les intérêts perçus trimestriellement.
Compte sur carnet MRE	Compte de dépôt à vue rémunéré, destiné exclusivement à la clientèle MRE. Ce compte, matérialisé par un carnet, permet de constituer progressivement une épargne avec un plafond de 400 000 MAD avec une retenue fiscale retenue avec justificatif.
Dépôt à terme	Compte d'épargne avec blocage de liquidités sur une durée déterminée 3,6, 9 ou 12 mois avec une rémunération connue à l'avance par le client en fonction de la durée de souscription.

Bon de caisse	Formule de placement rémunérée sur une période déterminée de 3,6 ou 12 mois
Plan d'épargne Action (PEA)	Compte espèces associé à un compte titres permettant la constitution d'un portefeuille de valeurs cotées et l'exonération de l'impôt sur les plus-values réalisées sur les opérations achats et vente de titres.
Plan d'épargne Logement (PEL)	Produit d'épargne réglementé permettant la constitution d'une épargne programmée en vue d'obtenir un crédit à taux préférentiel pour financer l'acquisition ou la construction de l'habitation principale au Maroc.
Plan d'épargne Education (PEE)	Produit d'épargne réglementé en guise duquel le souscripteur s'engage à procéder à des versements réguliers rémunérés pendant une phase d'épargne, dont le produit est destiné au financement des études de tous les cycles d'enseignement des enfants à charge.
Pack Tawfir	Pack regroupant un ensemble de produits et services adaptés aux besoins de la clientèle majeure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un compte sur carnet rémunéré, sans obligation de durée, permettant la constitution d'une épargne combinant rémunération et disponibilité ; ▪ une carte de retrait « TAWFIR », à débit immédiat ; ▪ le service Banque Directe en consultation pour le suivi des opérations bancaires ; ▪ le retrait d'argent se fait uniquement depuis les GAB Crédit du Maroc.

▪ **Placement :**

Liberis Retraite	Solution d'assurance permettant la constitution progressive d'un capital pour préparer la retraite dans les meilleures conditions. Liberis Retraite s'inscrit dans le cadre fiscal de l'assurance vie, qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux à l'entrée et à la sortie, dès le 8ème anniversaire du contrat et dès le 50ème anniversaire du souscripteur.
Liberis Education	Solution d'assurance qui permet la constitution progressive d'un capital permettant de se préparer à financer les études supérieures des enfants ou leur entrée dans la vie active.
Liberis Epargne	Solution d'assurance permettant de constituer une épargne progressive par des versements périodiques et complémentaires, avec un rendement attractif dans un cadre fiscal avantageux.
Liberis Patrimoine	Assurance vie capitalisation qui permet de faire fructifier un capital à moyen et long terme et la distribution d'un rendement annuel dès la publication des résultats par la compagnie. Elle garantit également un capital complémentaire en cas de décès accidentel. Liberis Patrimoine est garanti par la compagnie d'assurances SAHAM Assurance.
Liberis Patrimoine Premium	Solution d'assurance destinée aux clients de Crédit du Maroc Haut de gamme de la Banque Privée. Elle permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse avec une exonération totale de l'IR pour les contrats ayant plus que 8 ans, un placement rentable, et une solution pour la transmission de patrimoine en désignant des bénéficiaires en cas de décès.
CDM CASH	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant placer leurs excédents de trésorerie à très court terme. L'objectif de gestion du fonds est d'assurer la stabilité quotidienne du capital et la liquidité aux porteurs de parts.
CDM Liquidités	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier leur disponibilité en attente d'un réinvestissement. L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance supérieure aux rendements des Bons du Trésor à court terme, en exposant à un niveau de risque limité.
CDM Génération	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier leur épargne à moyen-long terme. L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance supérieure aux rendements des Bons du Trésor à moyen-long terme, en conservant un niveau de risque modéré.
CDM Optimum	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant optimiser leur épargne à moyen-long terme. L'objectif de gestion est de profiter du dynamisme du marché actions, tout en protégeant à la baisse les rendements grâce à la poche obligataire.

CDM Trésor Plus	SICAV dans la catégorie des OPCVM obligataires court terme destiné aux particuliers et entreprises souhaitant valoriser leur épargne à court terme. L'objectif de gestion de fond est d'offrir une performance supérieure aux rendements des bons du trésor à court terme en conservant un niveau de risque maîtrisé.
CDM Profil Sérénité	FCP dans la catégorie des OPCVM obligataires à moyen-long terme, qui permet de rémunérer un capital en visant un rendement supérieur à celui des Bons du trésor à moyen terme, tout en conservant un niveau de risque maîtrisé, sous réserve de respecter l'horizon de placement recommandé. Il est destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier à moyen et long terme leur épargne et excédents de trésorerie.
CDM Profil Equilibre	FCP dans la catégorie des OPCVM diversifiés, destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier à moyen et long terme leur épargne et excédents de trésorerie. Il permet de rémunérer un capital en visant un rendement supérieur à celui du marché obligataire, sous réserve de respecter l'horizon de placement recommandé. La gestion du fonds est basée sur la recherche d'un équilibre dans les pondérations entre actions et obligations, tout en s'attachant à une bonne maîtrise du risque.
CDM Profil Dynamisme	FCP dans la catégorie des OPCVM actions, destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier à long terme leur épargne et excédents de trésorerie. Il permet de rémunérer un capital à long terme en visant un rendement élevé, supérieur à celui du marché boursier, sous réserve de respecter l'horizon de placement recommandé.
CDM Sécurité Plus	FCP dans la catégorie des OPCVM monétaires, destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier à très court terme leur épargne et excédents de trésorerie. Il permet de rémunérer un capital avec un rendement supérieur au marché monétaire tout en visant la protection du capital investi.
CDM Expansion	SICAV dans la catégorie des OPCVM actions, destinée aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier à long terme leur épargne et excédents de trésorerie. L'objectif est de rechercher à long terme une performance élevée supérieure à l'indice des valeurs les plus liquides de la Bourse des valeurs de Casablanca.
CDM Monétaire Plus	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant placer leurs excédents de trésorerie à très court terme. La politique d'investissement du fonds vise un rendement régulier. Le fonds est principalement investi en titres de maturité inférieure ou égale à 365 jours et en placements monétaires. La gestion du fonds est plutôt prudente et reste autour d'une sensibilité en milieu de fourchette.
CDM Oblig Plus	OPCVM destiné aux particuliers et entreprises désirant faire fructifier leurs disponibilités en attente d'un réinvestissement. L'objectif est de surperformer l'indice de référence à travers une gestion dynamique du portefeuille avec une pondération cible plus importante en titres privés (bancaires & quasi-bancaires) offrant une bonne prime de risque ce qui permettra de booster le rendement du fonds.
CDM Obligations	OPCVM destiné aux entreprises désirant faire fructifier leur épargne à moyen-long terme. L'objectif est d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence en investissant sur le marché obligataire.

Univers Bancassurance :

En termes de produits d'assurances, Crédit du Maroc confirme son positionnement en tant que banque assureur en mettant à disposition de ses clients des contrats d'assurance et des offres d'assistance performants.

▪ Gamme des produits d'Assistance :

Liberis Assistance Monde	Produit d'assistance destiné aux clients CDM résidant au Maroc qui souhaitent bénéficier des prestations d'assistance médicale, technique, juridique ou en cas décès au Maroc et à l'étranger.
Liberis Assistance Premium	Produit d'assistance destiné aux clients CDM haut de gamme, résidant au Maroc qui souhaitent bénéficier des prestations d'assistance médicale, technique, juridique, d'assistance en cas de décès, à domicile, et en cas de vol ou perte des moyens de paiement au Maroc et à l'étranger avec des plafonds de prestation très intéressants.
ISAAF Mondial Assistance	Produit destiné à la clientèle MRE offrant une assistance permanente au Maroc et à l'étranger avec une gamme diversifiée de prestations : assistance en cas de décès, assistance médicale, assistance technique et assistance juridique.
Tadamoun Assistance	Contrat d'assistance obsèques qui a pour objet d'accorder des garanties d'assistance funéraires au souscripteur, à sa famille et aux personnes assurées dans le contrat .

▪ Gamme des produits « dommage » :

Liberis Pro	Produit d'assurance destiné aux professionnels contre les risques qui peuvent porter atteinte au bon fonctionnement de leur activité. Il couvre les dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers ainsi que les responsabilités encourues au cours de l'exercice de l'activité.
Liberis Carte	Solution d'assurance contre l'utilisation frauduleuse des moyens de paiement perdus ou volés, le vol des espèces retirées suite à une agression, la perte ou de vol des pièces administratives et des clés et le vol sur la personne chargée du transport de fonds entre le local professionnel et l'agence Crédit du Maroc (exclusivement pour les professionnels).
Liberis Habitation	Produit d'assurance qui couvre les préjudices subis à la suite d'un sinistre. Le produit couvre les biens (bâtiments et contenu) en cas de survenance d'événements garantis, tels que l'incendie, le vol, le dégât des eaux... Il couvre tant les responsabilités que les frais, pertes et honoraires engagés suite à un sinistre et tient compte des contraintes de budget et besoins de chaque client.

▪ Gamme des produits de prévoyance :

Liberis Compte	Solution d'assurance qui permet de se protéger ainsi que ces proches contre les soucis financiers liés aux aléas de la vie en versant un capital en cas de décès aux proches et d'assurer une protection financière de l'assuré en cas de survenance d'une invalidité Absolue et Définitive.
Liberis Santé International	Produit d'assurance santé complète qui assure une prise en charge jusqu'à 100 % des frais d'hospitalisation et des traitements en cas de maladie grave, avec la possibilité de choisir les établissements de soins au Maroc et à l'étranger
Liberis Protection Accident	Garantie individuelle ou familiale qui permet de faire face aux accidents de la vie, à la survenance d'un décès accidentel, ou d'une invalidité et à l'engagement de frais médicaux et d'hospitalisation suite à la survenance d'un accident
Liberis Vie	Solution permettant de garantir le paiement à l'adhérent du capital assuré en cas d'invalidité Absolue et Définitive et aux bénéficiaires ou ayants droits, du capital assuré en cas de décès de l'adhérent.
	Solution d'assurance qui propose une protection de l'emprunteur et de sa famille en cas de décès, d'IAD ³³ ou d'ITT ³⁴ de l'adhérent, grâce au versement du capital restant dû. Cette solution

³³ Indemnités Absolue et Définitive

LIBERIS Emprunteur	d'assurance couvre également contre les risques liés à des problèmes d'échéances d'emprunt, et elle préserve le bien acheté en cas d'évènements provoquant la perte de revenus. Le produit d'assurance Liberis Emprunteur couvre plusieurs types de crédits à savoir : les crédits personnels (ADE PERSONNEL, ADE SARI), les crédits immobiliers (ADE IMMO) ainsi que le chef d'entreprise (ADE Homme Clé).
Assurance Hospitalisation	Cette assurance permet la perception d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation, en clinique ou à l'hôpital, au Maroc ou à l'étranger, à la suite d'une maladie, d'une intervention chirurgicale ou d'un accident.

▪ **Gamme des produits d'assurance Takaful :**

Moussanada	Solution d'assurance relevant de la branche Takaful Family. Elle propose une protection du client bénéficiant d'un financement Mourabaha et de sa famille en cas de décès, d'IAD ³³ , grâce au remboursement du capital restant dû, hors marge, arrêté à la date du sinistre.
------------	--

Marché des professionnels :

Avec comme ambition de devenir une banque de référence sur ce marché, Crédit du Maroc a accéléré la signature de conventions et de partenariats avec les ordres de métiers et les incubateurs d'entreprises et a également revu son modèle distributif en créant une entité par région dédiée au développement des professionnels et TPE. Ainsi, Crédit du Maroc propose une offre globale pour accompagner sa clientèle professionnelle : une offre de produits et services complète (banque au quotidien, financement et bancassurance) et des conseillers spécialisés certifiés pouvant les conseiller et les accompagner tant au niveau de leur vie professionnelle que de leur vie privée.

Crédit du Maroc propose les produits suivants :

▪ **Packages & Monétique :**

Pack Global Business	Offre packagée adaptée à l'ensemble des clients professionnels et TPE (hors professions libérales) regroupant un ensemble de produits et services, dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une carte multi compte ; ▪ le service « Banque Directe » en consultation pour le suivi à distance des opérations ; ▪ l'exonération des opérations courantes : remises de chèque, prélèvements, virements... En fonction de l'utilisation des opérations courantes, deux formules sont proposées aux clients : Formule Confort (formule limitée) et Formule Privilège (formule illimitée)
Pack Global PROLIB	Le Pack Global PROLIB est une solution adaptée à l'ensemble des professions libérales regroupant un ensemble de produits et services adaptés à leurs besoins, dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une carte multi compte ; ▪ le service « Banque Directe » en consultation pour le suivi à distance des opérations ; ▪ l'exonération des opérations courantes : remises de chèque, prélèvements, virements... En fonction de l'utilisation des opérations courantes, deux formules sont proposées aux clients : Formule Confort (formule limitée) et Formule Privilège (formule illimitée).
Cartes Business Pro & Business Pro Premium	Carte de retrait et de paiement, à débit immédiat, valable au Maroc et à l'étranger. Cette carte est destinée à couvrir les dépenses professionnelles locales et à l'international avec une sécurité optimale des transactions et une couverture complète des risques en cas d'utilisation frauduleuse. La Carte Business Pro Premium offre en plus aux clients des plafonds plus élevés, un service de cash-back et des accès exclusifs aux lounges dans les aéroports.

³⁴ Incapacité Temporaire de Travail

▪ **Financement :**

Lease Auto	Technique financière qui permet à une entreprise (crédit-preneur) de demander à une société de financement (crédit - bailleur), d'acquérir pour son compte un véhicule (roulant) professionnel. Cette démarche s'établit dans le cadre d'un contrat de location à durée déterminée, moyennant des redevances ou loyers.
Lease Immo	Technique financière qui permet à une entreprise (crédit-preneur) de demander à une société de financement (crédit-bailleur), d'acquérir pour son compte, un bien immobilier, et ce, dans le cadre d'un contrat de location à durée déterminée et moyennant des redevances ou des loyers.
Lease Equip	Technique financière qui donne la possibilité à une entreprise (crédit-preneur) de demander à une société de financement (crédit bailleur) de bien vouloir acquérir pour son compte, un équipement pour le mettre à sa disposition. Cette démarche s'établit dans le cadre d'un contrat de location à durée déterminée et moyennant des redevances ou des loyers.
Starter ProLib	Solution pour financer la 1 ^{ère} installation des professionnels libéraux de santé et l'ensemble des investissements liés au démarrage de leurs activités professionnelles : achat de matériel médical, aménagement du cabinet, besoins en fonds de roulement, achat d'un véhicule ...
Damane Relance TPE	Financement des besoins en fonds de roulement des professionnels et TPE impactées par la crise sanitaire
Damane Intelak	Solution pour accompagner les entrepreneurs et porteurs de projet dans la réalisation de leur projet dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Cette offre est destinée aux entrepreneurs avec une ancienneté inférieure à 5ans et un CA inférieur à 10 MMAD.

▪ **Assurance :**

Liberis PRO	Contrat d'assurance Dommage qui couvre les professionnels contre les risques qui peuvent porter atteinte au bon fonctionnement de leur activité.
Liberis Santé International	Contrat d'assurance qui couvre les frais d'hospitalisation au Maroc et à l'étranger, Il donne au client le libre choix du pays et de l'établissement de soins. Il lui donne également la possibilité de choisir entre 3 niveaux de franchises afin qu'il puisse bénéficier de la formule qui convient le plus à ses besoins et à son budget. Le client bénéficie dans le cadre de ce contrat d'une couverture en mode tiers payant auprès des établissements de soins conventionnés.

Marché Agri/ Agro :

Crédit du Maroc poursuit le renforcement de son positionnement en tant que partenaire des opérateurs du secteur agricole pour les accompagner avec des solutions adaptées à leurs besoins dans le cadre d'une approche éco systémique depuis l'amont agricole jusqu'à l'aval agro-industriel tout au long de la chaîne de valeur en capitalisant sur l'expérience et la connaissance du groupe Crédit Agricole. En plus de la gamme d'offre CDM en termes de services bancaires, placement, couverture et financement privé, Crédit du Maroc propose à ses clients agri agro des produits spécifiques adaptés à leurs besoins.

▪ **Packages & Monétique :**

Global Filaha	Solution regroupant un ensemble de produits et services pour répondre aux besoins des clients selon deux formules Confort ou Privilège. Cette solution permet de profiter aussi des services de banques à distance, de notification par SMS, de paiements nationaux et internationaux additionnels et d'exonérations sur des opérations courantes.
Carte Business Pro & Business PRO Premium	Carte de retrait et de paiement, à débit immédiat, valable au Maroc et à l'étranger. Cette carte est destinée à couvrir les dépenses professionnelles locales et à l'international avec une sécurité optimale des transactions et une couverture complète des risques en cas d'utilisation frauduleuse. Elle offre en plus aux clients des plafonds plus élevés, un service de cash-back et des accès exclusifs aux lounges dans les aéroports.

Carte MasterCard International	<p>Carte de retrait et de paiement, On Line, à débit immédiat, pouvant être utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au Maroc, permettant le retrait d'espèces auprès des GAB Crédit du Maroc et confrères, le règlement des achats auprès des commerçants affiliés au réseau Mastercard International et possédant un TPE (Terminal de Paiement Electronique), le paiement en ligne sur les sites marchands et le règlement des factures sur GAB ▪ à l'étranger, permettant le retrait et le paiement des achats.
--------------------------------	---

▪ **Financement :**

Global Agri developpe	Solution pour accompagner les opérateurs du secteur agricole pour la réalisation de leurs projets de développement et ou de modernisation.
Global Agri machine	Solution pour accompagner les opérateurs du secteur agricole pour la réalisation de leurs projets de mécanisation agricoles via des partenaires de références.
Greenenergy	Solution pour accompagner les professionnels pour le financement de leurs projets de réduction de la consommation d'énergie ou d'énergies renouvelables
Intilak Agri	Solution pour accompagner les entrepreneurs du secteur agricole pour la réalisation de leur projet dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Elle est destinée aux entrepreneurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans et un CA inférieur à 10 MMAD.

Marché Corporate :

Dans un contexte national et international défavorable en 2022 marqué par la flambée générale des prix, tirée par le renchérissement des produits de base suite aux tensions géopolitiques à l'échelle mondiale, Crédit du Maroc réaffirme son positionnement en tant que partenaire de confiance et se mobilise pour ses clients « Entreprises ».

Crédit du Maroc met sa clientèle Corporate au cœur de ses préoccupations, et se doit d'anticiper chacun de leurs besoins et leurs futures attentes afin de les servir et de les satisfaire au mieux dans la durée. Et parce que chaque entreprise est unique, des solutions en Cash management, financement et commerce à l'international ont été conçues pour aider nos clients à se prémunir contre les aléas et à se projeter sereinement sur le long-terme, en bénéficiant des meilleures pratiques bancaires. Crédit du Maroc propose aux entreprises PME et Large Corporate différents produits dont principalement :

▪ **Les packages :**

Pack Cdm Entreprises	Offre adaptée regroupant à la fois un ensemble de produits et services mais également des exonérations sur les opérations courantes.
Pack Trade Export	Offre optimisant la gestion quotidienne de l'activité de l'entreprise exportatrice tant au niveau local qu'à l'export.
Pack Trade Import	Offre optimisant la gestion quotidienne de l'activité de l'entreprise importatrice tant au niveau local qu'à l'import. Il englobe une offre complète.
Pack Evidence	Offre optimisant la gestion quotidienne de l'activité de l'entreprise au niveau local.

▪ **Banque à distance :**

Cdm e-Documents	Outil permettant l'accès à distance des documents bancaires. Il garantit l'accès à l'historique de plusieurs mois et la possibilité d'en disposer à tout moment sous divers formats : duplicata sous format papier, PDF ou JPEG.
-----------------	--

Cdm e-Corporate	Outil permettant la consultation des comptes et mouvements en temps réel et pour la gestion à distance des différentes opérations effectuées habituellement en agence de manière fiable, rapide et sécurisée à distance par internet 24h/24 et 7j/7.
-----------------	--

▪ **Monétique :**

Nouvelle carte Exécutive	Carte de retrait et de paiement, à débit immédiat, valable au Maroc et à l'étranger. Elle fonctionne en mode "OnLine" et "OffLine", avec ou sans contrôle sur la position du compte suivant la typologie des clients. Elle est destinée à couvrir les dépenses professionnelles des cadres dirigeants des entreprises en local et à l'international.
Carte MasterCard International	Carte de retrait et de paiement, On Line, à débit immédiat, pouvant être utilisée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au Maroc, permettant le retrait d'espèces auprès des GAB Crédit du Maroc et confrères, le règlement des achats auprès des commerçants affiliés au réseau Mastercard International et possédant un TPE (Terminal de Paiement Electronique), le paiement en ligne sur les sites marchands et le règlement des factures sur GAB. ▪ à l'étranger, permettant le retrait et le paiement des achats.
Carte MasterCard International Devises	Carte de retrait et de paiement, On Line, à débit immédiat, pouvant être utilisée uniquement à l'étranger pour les : <ul style="list-style-type: none"> ▪ retraits GAB à l'étranger ; ▪ paiements TPE auprès du réseau de commerçants affiliés au réseau Mastercard à l'étranger ; ▪ paiements en ligne en devise sur les sites marchands étrangers.
Carte cdm Corporate	Carte prépayée online à débit immédiat, destinée aux entreprises, permettant le chargement d'une somme prédéfinie par l'entreprise sur la carte utilisable par ses collaborateurs, pour des transactions de type paiement ou retrait au Maroc ou/et à l'étranger, sans donner l'accès au compte courant de l'entreprise.

▪ **Cash management :**

CDM Report	Solution de télétransmission bancaire sous le protocole ETEBAC IP permettant une gestion fiable et sécurisée des comptes tenus au Crédit du Maroc en s'appuyant sur le réseau Internet. Elle permet de rapatrier quotidiennement des relevés bancaires de manière automatique, rapide et sécurisée sous format AMB120 avec une profondeur de 365 jours.
SWIFT MT940	Solution de banque à distance qui permet de transmettre des relevés de comptes quotidiens sous format MT940, à destination d'une autre banque ou de la maison mère via le réseau Swift.
SWIFT MT101	Solution de règlement qui permet d'adresser via le réseau Swift, les instructions de paiements délocalisées via la maison mère ou via une autre banque qui est, en général, la banque principale du client ou la banque principale de la maison-mère et de l'exécuter sur votre compte ouvert au Crédit du Maroc.
CDM Pooling	Service de centralisation physique de trésorerie entre les comptes d'une même société ou les comptes d'un groupe de sociétés faisant partie d'une holding. Cette solution permet une réduction de la charge d'intérêts en compensant les soldes créditeurs et débiteurs à travers des transferts entre les différents comptes vers un compte unique.
Virements de masse	Solution de virements de masse qui permet d'optimiser la gestion de la paie et le règlement des fournisseurs, par simple envoi d'un fichier électronique de virements en faveur des bénéficiaires ayant des comptes domiciliés aussi bien chez Crédit du Maroc que chez les banques confrères.
CDM prélèvement	Solution qui permet de dématérialiser le processus de recouvrement des créances à travers le traitement des fichiers de prélèvements.
Servitude client	Service qui permet de demander une collecte ou un appel de fonds afin de faire face aux besoins de gestion du cash. Le service permet également de demander des passages réguliers pour la collecte de valeurs chèques et LCN.

CDM chèques express	Solution sur-mesure qui permet d'optimiser le traitement des remises de chèques et faciliter les rapprochements comptables sur les relevés.
---------------------	---

▪ **Commerce international :**

Crédit documentaire	Engagement pris par la banque d'un importateur de payer un montant défini en échange de la livraison des marchandises et documents énumérés y afférents (preuve de l'expédition des marchandises ou de la réalisation des services) dans un délai déterminé.
Remise documentaire	Mode de paiement à l'international qui permet à un exportateur d'autoriser un importateur à prendre possession des documents d'expédition seulement après avoir réglé la facture correspondante.
Virement International	Solution simple et fiable pour régler les importations à l'étranger ou encaisser le produit des exportations.
Lettre de Crédit Stand-by	Technique financière hybride qui se rapproche d'une part du crédit documentaire par la remise obligatoire de documents conformes pour qu'elle se réalise, d'autre part d'une garantie de paiement.
Garanties bancaires internationales	Engagement bancaire irrévocable destiné à indemniser le bénéficiaire en cas de défaillance d'un de ses partenaires étrangers, à l'import comme à l'export.
Change Spot /à Terme/ Change à Terme Unique/Flexible	Les entreprises ayant une activité à l'international ont recours au marché des changes pour pouvoir acheter ou vendre des devises étrangères. Elles peuvent également se prémunir contre la variation du cours de change qui peut avoir un impact direct sur leur résultat.
Préfinancement à l'exportation	Ligne de crédit préfinancement du cycle de production à l'exportation.
Mobilisation de créances nées à l'étranger	Avance de trésorerie permettant de garantir le financement du cycle d'exportation et de reconstituer la trésorerie avant le règlement des clients étrangers
Cdm e-Trade	Solution de service sur Internet dédiée à la gestion des opérations internationales de crédit documentaire, de remise documentaire et de transfert à l'international.
Cdm e-Swift	Solution qui permet de suivre en temps réel l'ensemble des opérations internationales.

▪ **Financement :**

Avance sur le Marché Public (AMP)	Crédit accordé par la banque au maître d'œuvre (l'entreprise adjudicataire d'un marché public), lui permettant de couvrir ses besoins de trésorerie liés aux délais de règlement du donneur d'ordre (Administration publique), à différents stades de la réalisation du marché.
Billets de trésorerie	Titres de créances négociables permettant aux entreprises d'effectuer des emprunts à court terme auprès d'autres entreprises par l'intermédiaire de leur banque et de bénéficier ainsi de conditions très proches du marché monétaire, sans exigence de garanties ou de contreparties.
Cautions et garanties administratives	Les EPS permettent aux entreprises qui en bénéficient de les aider dans la gestion de leur trésorerie. Ils se présentent sous diverses formes : la caution provisoire, la caution définitive, la caution de retenue de garantie et la caution de restitution d'acomptes ou d'avances.
Crédit d'enlèvement	Solution, considéré comme une caution bancaire ou un engagement par signature (EPS) qui facilite la tâche de l'opérateur dans le retrait et la vente de ses marchandises. La mise en jeu du crédit d'enlèvement se fait uniquement en cas de non règlement par le client des droits de douane au terme du délai convenu.

Crédit d'investissement	Offre permettant d'accompagner les clients dans le financement du projet. Qu'il s'agisse de la création de l'entreprise, de l'extension de capacité de production, de la modernisation des processus de fabrication, le projet de l'entreprise est réalisable avec un financement couvrant jusqu'à 100% du montant de l'investissement.
Crédit de trésorerie	Lignes de financement données par la banque à l'entreprise sous différentes formes : avances sur marchandises, escompte de papier commercial, mobilisation des créances nées à l'étranger en Dirhams, facilité de caisse et découvert...
Escompte de Papier Commercial	Opération par laquelle la banque avance à son client le montant d'une créance représentée par un effet de commerce (LCN), sous déduction d'agios, calculés sur la base du montant de la LCN, du taux conventionné avec le client et délai séparant la date de la remise de la date d'échéance de la LCN à escompter.
Damane Oxygène amortissable	Transformation des encours Damane Oxygène en crédits amortissables.
Damane Relance	Financement des besoins en fonds de roulement des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Crédit du Maroc propose également les produits de leasing et de factoring pour ce segment de marché.

■ **Financement des projets verts :**

Production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de la construction et de l'exploitation de projets EnR (solaires, éoliens) pour la production d'énergie raccordée au réseau ; ■ Financement de la construction de projets de dessalement d'eau de mer alimentés par les énergies renouvelables.
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de solutions en autoconsommation ; ■ Des équipements d'efficacité énergétique ; ■ Des contrats de performance énergétique.
Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement de projets visant la réduction de l'empreinte carbone, de la consommation des ressources naturelles, et de la génération de tout type de pollution (eaux usées, pollution chimique), développement recyclage des déchets, transports propres et agriculture raisonnée.

En 2022, Crédit du Maroc poursuit son partenariat avec la BERD avec une nouvelle offre « Green Economy Financing Facility (GEFFII) ». Dans la continuité de la ligne GVC, ce programme offre davantage de flexibilité et n'impose pas de contraintes ni en terme de tailles d'entreprises, ni au niveau des secteurs d'éligibilités.

Les deux lignes de financement pour une enveloppe globale de 32 millions d'euros sont destinées à soutenir les entreprises privées marocaines pour réaliser leurs investissements en efficacité énergétique et en énergies renouvelables en bénéficiant :

- d'un financement sous forme de prêt ou de leasing ;
- d'une subvention allant jusqu'à 15 % du montant d'investissement éligible financé ;
- d'une expertise technique gratuite permettant d'optimiser la viabilité du projet.

7.4. Analyse de la performance commerciale de Crédit du Maroc

L'année 2022 correspond à la dernière année d'exécution du projet d'entreprise « Tajdid 2022 » qui a atteint ses principaux objectifs et a posé les bases d'une transformation en profondeur de Crédit du Maroc.

Dans le cadre de son projet client, Crédit du Maroc a érigé la satisfaction client comme priorité absolue à travers l'optimisation de nombreux parcours clés tels que l'habitat avec la mise en place de forts engagements relationnels et de délais ou encore le commerce international avec une qualité de service reconnue plaçant Crédit du Maroc comme banque de référence dans ce domaine.

Dans ce sens, Crédit du Maroc a poursuivi, tout en long de l'exercice 2022, sa mobilisation pour répondre aux besoins de ses clients et pour les accompagner au quotidien dans la réalisation de leurs projets.

7.4.1. Une banque multi-métiers au services de tous les clients (particuliers, professionnels, TPE, agri, entreprises)

Les performances de la banque en termes de développement du fonds de commerce et de fidélisation des clients se poursuivent en 2022 s'appuyant sur le déploiement de plusieurs leviers structurants, notamment l'IRC agence, pour recueillir le degré de satisfaction des clients et le dispositif de principalisation de la relation afin de mettre en place une nouvelle approche pour servir les clients selon leur profil dans les différents univers de besoins.

Dynamisation du crédit habitat et du crédit à la consommation

Crédit du Maroc a lancé une première campagne « HANI FDARI » qui a porté sur une offre de crédit à des taux attractifs avec des avantages extra-bancaires pour accompagner les clients après le déblocage de leurs crédits (réduction sur les frais de déménagement et d'équipement en électroménager).

La deuxième campagne de l'année, « crédit DUO », est une offre combinant le crédit habitat et le crédit à la consommation, proposée à un taux compétitif et permettant aux clients le financement de l'ensemble des frais relatifs à l'acquisition de leurs biens immobiliers.

Par ailleurs, plusieurs nouvelles offres de crédit habitat, notamment le crédit relais et les offres subventionnées destinées au personnel de divers organismes publics, ont été lancées en 2022, l'objectif étant de renforcer davantage le positionnement de la banque sur le crédit habitat. Dans ce sens, un partenariat a été signé avec la plateforme « Mubawab », premier portail de l'immobilier au Maroc dans l'optique de promouvoir les offres de Crédit du Maroc.

Sur le crédit à la consommation, des offres promotionnelles visant à accompagner les clients à réaliser leurs projets ont été lancées, appuyées par plusieurs leviers permettant d'adresser les besoins des clients, notamment, l'offre bonifiée « Yassir » destinée au personnel du Ministère des Finances et le crédit à la consommation sur 10 ans.

Accompagnement des clients sur le volet assurance

Crédit du Maroc a lancé son offre Takaful en partenariat avec « Takafulia Assurances », permettant ainsi aux clients détenteurs des financements Mourabaha de couvrir leurs engagements par une assurance participative qui répond à leur besoin. Le produit, dénommé « Moussanada », couvre le décès et l'invalidité et offre une couverture adaptée aux meilleures conditions du marché.

En parallèle, Crédit du Maroc a lancé une refonte globale et une simplification des parcours sinistres et successions afin de permettre aux collaborateurs de la banque de mieux conseiller les clients et leurs proches dans ces moments difficiles.

Déploiement de plusieurs leviers pour accélérer l'équipement et développer les usages digitaux

Crédit du Maroc a pris part aux différentes campagnes lancées par Visa et Mastercard en partenariat avec des commerçants et des sites e-commerce de renom. La banque a ainsi fait bénéficier ses clients de plusieurs offres promotionnelles exclusives selon des thématiques différentes (loisirs, été, Ramadan).

Ces activations ont eu pour objectif de promouvoir et de développer les usages des cartes bancaires en paiement sans contact, TPE et e-commerce.

Dans une volonté d'accélération de ses services et solutions digitalisées, Crédit du Maroc a poursuivi ses efforts en matière de transformation de l'expérience digitale de ses clients. Six nouvelles versions de l'application mobile et web MyCDM ont été lancées intégrant de nouvelles fonctionnalités à forte valeur ajoutée ainsi que l'ajout de 18 nouveaux facturiers.

Enfin, dans le but d'accompagner le réseau dans la promotion de ces évolutions sur le digital, un important plan d'actions a été lancé au troisième trimestre 2022 visant à dynamiser l'usage des solutions proposées aux clients à travers :

- l'enrichissement du plan de sollicitation client par de nouvelles opportunités de contact visant à développer l'équipement et l'usage de MyCDM ;
 - le déploiement d'une boîte à outils du digital pour accompagner le réseau via des éléments de posture « best practices » ;
 - le déploiement d'un dispositif de marketing direct pour promouvoir la banque à distance auprès des nouvelles entrées en relations et des clients.
- ***Accompagnement continu des professionnels et agriculteurs***

Crédit du Maroc a renforcé sa présence auprès des professions libérales à travers la signature de nouvelles conventions et le sponsoring de plusieurs événements, notamment, la signature d'une convention avec l'ordre régional des architectes de Marrakech et l'association des médecins généralistes (MG Maroc).

Par ailleurs, Crédit du Maroc a lancé une campagne visant à renforcer la relation avec la clientèle des professions libérales en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets à titre professionnel et privé. Cette campagne s'est appuyée sur l'offre revue de facilité de caisse Prolib, les offres de financement en crédit-bail ainsi qu'une campagne digitale.

Crédit du Maroc a également poursuivi son engagement d'accompagner les clients professionnels, TPE et Agri en s'appuyant sur le dispositif Damane Intelak.

Dans le but d'asseoir le modèle centré client et d'accroître les dimensions de conseil et d'excellence relationnelle, une nouvelle organisation du réseau a été déployée avec la création des responsables marché Pro, TPE et AGRI en région. En parallèle, une formation certifiante, en partenariat avec l'Université Internationale de Rabat, dénommée « excellence Pro », a été assurée en faveur des conseillers professionnels et des directeurs d'agences.

▪ ***Dispositif pour accompagner des entreprises***

Crédit du Maroc accompagne ses clients corporate pour répondre à leurs besoins, dans un contexte économique national et international incertain, marqué par la persistance des tensions inflationnistes, des pressions sur les prix des matières premières et par un resserrement général des conditions financières et monétaires.

Conscient de la spécificité de chaque secteur et de la nécessité d'apporter des réponses adaptées, Crédit du Maroc a poursuivi en 2021 son approche sectorielle ciblée afin de mieux accompagner les différents écosystèmes. Ce dispositif est renforcé par une présence sur le terrain et une approche relationnelle. Il s'appuie, également, sur l'animation des partenariats et la participation aux salons professionnels.

Dans un environnement marqué par l'incertitude et par le renchérissement du dollar américain ainsi que celui des prix des matières premières, Crédit du Maroc a proposé une alternative aux clients, consistant à refinancer leurs importations en dirham au lieu de la devise, avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement complet.

La banque a également continué à accompagner les clients dans leurs projets de développement et dans le maintien de l'équilibre de leurs trésoreries. A ce titre, Crédit du Maroc a lancé un temps fort, tout au long de l'année, appuyé par plusieurs leviers permettant d'adresser les besoins des clients, notamment, par des lignes de crédit additionnelles, etc.

Pour mieux répondre aux attentes des entreprises et en alignement avec sa volonté d'accompagner la transition énergétique et stimuler l'écosystème vert, Crédit du Maroc, en partenariat avec la BERD, poursuit son engagement pour soutenir, à travers le programme Economy Financing Facility (GEFFII), les clients

corporate dans leur transition énergétique (efficacité énergétique et énergies renouvelables). Ce soutien est appuyé par un dispositif structuré, incluant, notamment, la formation des équipes sur le terrain et la construction de guides en interne et pour les clients.

7.4.2. Une organisation commerciale centrée client

Crédit du Maroc a continué tout au long de l'année 2022 à adapter son dispositif en agence afin d'assurer le meilleur accompagnement aux clients tout en garantissant la bonne marche de ses activités. De ce fait, l'exercice 2022 a été marqué par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en réponse aux enjeux du projet d'entreprise 'Tajdid 2022' :

- une mobilisation en matière d'excellence relationnelle via le lancement de plusieurs dispositifs dont la généralisation de l'IRC (Indice de Recommandation Client) à la banque privée et à la fenêtre participative « Arreda » permettant d'être à l'écoute des clients et de bâtir des plans d'actions en agence;
- une proximité accrue avec les clients grâce à la mise en œuvre d'un plan de sollicitation client ;
- une dynamique de conquête en mouvement sur 2022 avec une performance dépassant les réalisations d'avant crise ;
- une stratégie de collecte bien orientée permettant un gain de parts de marché sur les ressources à terme ;
- une forte volonté d'accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets qui s'est concrétisée par une dynamique sur le crédit à l'habitat et le crédit à la consommation.

Ces actions, ont été effectuées dans un contexte de forte synergie entre le réseau d'agences et l'ensemble des métiers spécialisés tout en permettant d'améliorer la satisfaction client et de dynamiser l'activité commerciale.

Crédit du Maroc a également poursuivi les différents chantiers de sécurisation de son fonds de commerce pour garantir son développement.

Enfin, Crédit du Maroc a accéléré son programme de transformation vers un nouveau modèle de distribution baptisé « Tahfiz », une des quatre fondations du projet d'entreprise « Tajdid 2022 », entré dans sa phase opérationnelle en 2022. Cette étape essentielle de la transformation engagée par Crédit du Maroc s'est traduite par la mise en œuvre des premières évolutions majeures de reconfiguration du réseau, de revue des métiers, de refonte des processus pour plus d'efficacité commerciale et opérationnelle.

7.4.3. Performance de la banque au quotidien et à distance

Au terme de l'exercice 2022, le stock de la production des cartes parvient à afficher des hausses respectives de 6,6 % et 3,3 % (souscription).

Au niveau de l'usage, le volume des paiements par carte a progressé de 12,7 %. De son côté, le e-commerce de Crédit du Maroc a connu une progression de 7,2 %.

Le stock des packages a enregistré, à fin 2022, une hausse de 9,6 %.

Par ailleurs, Crédit du Maroc enregistre une bonne dynamique de l'équipement en packages qui progresse de 10,5 % en 2022, traduisant les efforts de l'ensemble des dispositifs d'équipement mis en place avec les clients principalisés à fin 2022.

Par ailleurs, les opérations réalisées sur l'application MyCDM ont connu une forte croissance en 2022, dynamisées par la mise en marché des différentes versions sur le retail et le corporate ayant apporté de nouvelles fonctionnalités et amélioré de manière significative les parcours de banque au quotidien.

Ainsi, 315 634 clients ont été équipés à fin 2022 en solutions de banque à distance, soit 71 % de la base des clients actifs.

Au niveau du Centre de Relations Client, le flux des leads digitaux traités a évolué de 69 % par rapport à 2021.

Enfin, une forte percée de l'acquisition digitale a été constatée en 2022, à la fois en termes de performances commerciales émanant des canaux digitaux, qu'en termes d'enrichissement et de livraison de nouveaux

7.4.4. La bancassurance

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de l'expérience client, la filière bancassurance a mis en place plusieurs leviers de développement en 2022.

Ces leviers ont porté sur l'optimisation des parcours clés tels que la succession et les sinistres et sur le renforcement de l'expertise des collaborateurs à travers le lancement de l'Académie de la Bancassurance, pour un meilleur accompagnement des clients.

La production commerciale a enregistré une hausse de 1,7 % sur l'année 2022. Cette évolution découle d'une dynamique plus soutenue sur le deuxième et dernier trimestre de l'exercice malgré un contexte économique inflationniste.

Toutefois, le chiffre d'affaires affiche un recul de 1,2 %, à 793,6 MMAD, expliqué notamment par le retrait des gammes « épargne » et « décès des emprunteurs ». A noter que hors ces deux gammes, le chiffre d'affaires progresse de 1,4 % et découle de la reprise sensible de la gamme « assistance ». De leur côté, les commissions ressortent en baisse de 2,8 %.

La branche « décès des emprunteurs » enregistre une production en baisse de 12,3 % sur l'année 2022, en lien avec la baisse de la production des crédits bancaires, notamment des crédits à l'habitat et à la consommation. Cette branche fait l'objet d'un suivi rapproché pour une optimisation continue des parcours clients sur le volet acceptation médicale et pour une meilleure couverture des clients.

La branche « assistance » renoue avec sa dynamique d'avant crise et enregistre une production de plus de 2 000 contrats.

La branche « épargne », quant à elle, a enregistré une collecte de 607 MMAD sur l'année 2022 en baisse de 1,2 %. Cette branche a été impactée par un contexte fiscal incertain.

La bancassurance maintient son positionnement en tant qu'activité stratégique de la banque et porte des ambitions de développement importantes dès l'année 2023. Elle devra accélérer le rythme de développement pour renouer avec les niveaux de production historiques. Ces ambitions s'appuieront sur une reprise de la dynamique commerciale, impulsée par le plan d'actions commercial 2023, le développement des produits Takaful et la montée en compétence des collaborateurs du réseau.

7.4.5. La finance participative

L'année 2022 a été marquée par le déploiement des dispositifs IRC et la labellisation des espaces Arreda visant à piloter et à accroître la satisfaction client.

La sécurisation des financements a été renforcée par le lancement de l'assurance Takaful Décès Invalidité et l'équipement des clients financés.

Par ailleurs, pour accompagner le développement des activités, trois nouveaux espaces participatifs ont été inaugurés en novembre 2022 portant le réseau Arreda à 15 points de vente.

Le financement de l'habitat adresse toujours 80 % de nouveaux clients. Par ailleurs, en dépit d'une production en baisse, consécutive à la suppression des incitations fiscales en vigueur en 2021, les encours Arreda progressent de 32 % en 2022 (vs. +19 % pour le marché).

La collecte a amorcé une dynamique de croissance favorable en 2022, avec la mise en œuvre d'un dispositif de pilotage rapproché et d'animation du réseau.

7.4.6. L'activité offshore

Crédit du Maroc International est positionnée en tant que banque conseil et partenaire des entreprises multinationales opérant dans les zones d'accélération industrielle.

La filiale est installée à Tanger et couvre les 7 principales zones en activité au Maroc. Celles-ci regroupent plus de 650 sociétés à prédominance dans le secteur automobile avec plus de 110 000 postes d'emplois.

La filiale joue également un rôle clé dans le développement des écosystèmes stratégiques pour Crédit du Maroc et promus par le Maroc, notamment les secteurs automobile et aéronautique. Elle met, également, à la disposition de la clientèle une offre de produits et services adaptée à leurs besoins en cash management et en investissement.

Les flux à l'export et les volumes de change en devises ont connu une évolution positive en 2022. En revanche, les crédits d'investissement ont affiché un ralentissement, dû à une conjoncture difficile, en lien avec les conséquences des restrictions sanitaires qui ont freiné les voyages d'investisseurs étrangers au Maroc jusqu'en début 2022 et les importantes transformations post-Covid que connaît le secteur de l'automobile.

L'activité économique nationale et les Investissements Directs Etrangers (IDE) adressés au Maroc ont tous deux connu un ralentissement en 2022, en raison, notamment, des impacts de la hausse de l'inflation et des conséquences du conflit Russo-Ukrainien sur l'économie mondiale. Ces différents facteurs ont engendré des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales menant à une pénurie, sans précédent, des composants électroniques, ainsi qu'à une hausse des prix des matières premières qui ont freiné le développement du secteur automobile, principal client de la banque offshore. C'est dans ce contexte que Crédit du Maroc International se prépare à accompagner la reprise en 2023, en apportant des solutions adéquates à ses clients et en soutenant les nouveaux clients désireux de s'installer dans les zones d'accélération industrielle.

7.5. Evolution des indicateurs d'exploitation³⁵ de Crédit du Maroc

7.5.1 Évolution des indicateurs de rentabilité

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation, sur la période 2020 – 2022, se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Produit Net Bancaire	2 246	2 329	3,7%	2 407	3,4%
Charges générales d'exploitation	1 225	1 297	5,9%	1 508	16,3%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-378	-321	-15,1%	-218	-32,1%
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-256	302	>100%	-17	< -100%
Résultat Net	99	687	>100%	420	-38,8%

Source : *Crédit du Maroc*

Au niveau des comptes sociaux de Crédit du Maroc, le produit net bancaire se situe à 2 407,3 MMAD, en hausse de 3,4 % par rapport à l'année 2021. Le résultat brut d'exploitation recule de 8,9 % à 968,7 MMAD (vs 1 063,7 MMAD). Il intègre des charges générales d'exploitation de 1 508,2 MMAD, en progression de 16,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dotations nettes des engagements par signature en souffrance ressortent en baisse à fin 2022. Cette évolution mise à jours annuelle des calculs des paramètres risques couplée à la baisse des encours hors bilan.

Le résultat net s'élève à 420 MMAD, en baisse de 38,8 % par rapport à 2021. Cette évolution tient compte d'une hausse du coût du risque de 216,3 MMAD ainsi que la hausse non récurrente des charges générales d'exploitation.

³⁵ Les chiffres sont issus des États Financiers sociaux du Crédit du Maroc.

7.5.2 Évolution des crédits

Sur la période 2020 - 2022, l'encours global des crédits de Crédit du Maroc a évolué comme suit :

Créances nettes (Social) en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Crédits de trésorerie	11 418	12 095	5,9%	14 856	22,8%
%	23,7%	25%	1,1 pt	28%	5,1 pt
Crédits à la consommation	3 654	3 587	-1,8%	3 476	-3,1%
%	7,6%	7%	-0,2 pt	6%	-0,2 pt
Crédits à l'équipement	5 496	5 589	1,7%	6 803	21,7%
%	11,4%	11%	-	13%	2,3 pt
Crédits immobiliers	15 929	17 308	8,7%	17 579	1,6%
%	33%	35%	2,4 pt	33%	0,5 pt
Autres crédits	3 458	3 021	-12,6%	1 834	-39,3%
%	7,2%	6%	-1 pt	3%	-2,2 pt
Intérêts courus à recevoir	338	280	-17,1%	325	16,0%
%	0,7%	1%	-0,1 pt	1%	0,1 pt
Créances en souffrance	998	947	-5,1%	1 066	12,6%
%	2,1%	2%	-0,1 pt	2%	0,2 pt
Créances sur la clientèle	41 291	42 828	3,7%	45 939	7,3%
%	85,6%	87,6%	2,1 pt	85,6%	-2 pt
Créances acquises par affacturage	623	1 069	71,6%	919	-14,1%
%	1,3%	2,2%	0,9%	1,7%	-0,5 pt
Créances sur les Ets de crédit à vue	1 423	1 885	32,5%	2 046	8,5%
Créances sur les Ets de crédit à terme	4 928	3 100	-37,1%	4 769	53,8%
Créances sur les Ets. de crédit et assimilés	6 351	4 985	-21,5%	6 815	36,7%
%	13,2%	10,2%	-3 pt	12,7%	2,5 pt
Total crédits	48 265	48 882	1,3%	53 672	9,8%

Source : Crédit du Maroc - Comptes sociaux

% Part dans le total des Crédits

Revue analytique 2021 – 2022

A fin 2022, l'encours des crédits de Crédit du Maroc affiche une hausse de 9,8 % (+4 791 MMAD) s'élevant à près de 53 672 MMAD. Cette amélioration est principalement liée aux éléments conjugués suivants :

- l'augmentation de l'encours des créances sur la clientèle de 7,3 % (+3 111 MMAD) à 45 939 MMAD à fin décembre 2022. Cette évolution est due essentiellement à l'effet conjugué des éléments suivants :
 - ✓ l'accroissement des crédits de trésorerie de 22,8 % pour atteindre 14 856 MMAD, tiré par les bonnes performances sur les crédits aux entreprises corporate ;
 - ✓ la hausse des crédits à l'équipement de 21,7 % (+1 214 MMAD), portée par la dynamique positive de la production en 2022. Cette croissance accompagne la reprise des acteurs entreprises reflétée dans les parts de marché ;
 - ✓ la baisse de la rubrique « Autres Crédits » de 39,3 % en raison de la baisse des valeurs reçues en pensions de la clientèle, en lien avec la position de liquidité de la banque et les emplois de trésorerie ;
 - ✓ la hausse des créances en souffrance de 12,6 %, expliquée par un effet de base 2021 de radiation d'un dossier de place pour un client corporate combiné à une hausse normative corrélée à l'activité commerciale.
- l'augmentation de 36,7 % de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés suite à la hausse de l'encours créances à terme de 1 669 MMAD (+53,8 %) par rapport à fin 2021 ;
- la baisse des créances acquises par affacturage de 14,1 % (-150 MMAD) liée aux remboursements des avances sur crédit TVA en 2022.

Au niveau de la banque de détail, les crédits à l'habitat ont augmenté de 430 MMAD, dont des créances Mourabaha immobilier en forte progression. Les emplois de trésorerie ont connu une baisse liée à la gestion de la liquidité disponible et des opportunités de placement sur le marché interbancaire. Les crédits à la consommation se replient, quant à eux de plus de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Sur le marché des entreprises, les crédits à court terme sont marqués par la hausse de l'escompte du papier commercial, des mobilisations des créances, des crédits à l'importation et des découverts mobilisés.

Les crédits à la clientèle constituent 85,6 % du total des crédits. Leur part se déprécie de 2 pts par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la baisse de l'encours des crédits de consommation et des autres crédits.

Revue analytique 2020 - 2021

En 2021, l'encours des crédits de Crédit du Maroc s'établit à près de 49 Mrds MAD, en progression de 1,3 % (+617 MMAD) par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par les principaux éléments conjugués suivants :

- l'amélioration de l'encours des créances sur la clientèle de 3,7 %, soit (+1 537 MMAD) pour s'établir à 42 828 MMAD, portée notamment par :
 - ✓ l'accroissement des crédits immobiliers de 8,7 % (+1 379 MMAD) à près de 17 308, dont +592 MMAD de créances Mourabaha immobilier. A noter que la part de marché d'Arreda affiche une nette amélioration par rapport à 2020 ;
 - ✓ la progression des crédits de trésorerie de 5,9 % (+677 MMAD) dont l'encours à fin 2021 s'élève à 12 095 MMAD;
 - ✓ la hausse des crédits à l'équipement pour +93 MMAD ;
 - ✓ la baisse des intérêts courus à recevoir de -17,1 % entre 2020 et 2021, expliquée par les effets taux et volumes négatifs sur les emplois clientèle.
- la baisse des créances envers les établissements de crédit et assimilés de 21,5 % qui s'établissent à fin décembre 2021 à 4 985 MMAD. Cette baisse est drainée, essentiellement, par les créances à terme qui ressortent à 3 100 MMAD, soit une dépréciation de 37,1 % et ce malgré la progression des créances à vue qui ont connu une évolution de 32,5 % pour s'établir à 1 885 (soit +462 MMAD) ;
- la hausse des créances acquises par affacturage de 71,6 %, dans le cadre de la convention-cadre de mobilisation des créances de crédits de TVA signée en février 2021 entre la Banque et le ministère de l'Économie et des Finances, pour s'établir à 1 069 MMAD, soit une hausse de + 446 MMAD.

Les créances sur la clientèle représentent 87,6 % du total de l'encours 2021 contre 85,6 % en 2020, en hausse de 2,1 pts par rapport à l'exercice précédent. Les créances sur les établissements de crédit représentent, quant à eux, 10,2 % du total de l'encours contre 13,2 % en 2020, en retrait de 3 pts sur la période.

➤ Répartition des créances sur la clientèle par secteur d'activité

Par segment de clientèle, la structure des créances sur la cliente de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants en MMAD (social)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Secteur public	2 365	3 917	65,6%	4 868	24,3%
	% 5,6%	8,9%	3,3 pt	10,4 pts	1,5 pts
Secteur privé	39 548	39 980	1,1%	41 990	5,0%
	% 94,4%	91,1%	-3,3 pt	89,6 pts	-1,5 pts
<i>Entreprises financières</i>	2 343	2 590	10,6%	1 338	-48,4%
	% 5,6%	5,9%	0,3 pt	2,9 pts	-3,0 pts
<i>Entreprises non financières</i>	18 190	16 975	-6,7%	19 859	17%
	% 43,4%	38,7%	-4,7 pt	42,4 pts	3,7 pts
<i>Autre clientèle</i>	19 016	20 415	7,4%	20 793	1,9%
	% 45,4%	46,5%	1,1 pt	44,4 pts	-2,1 pts
Créances sur la clientèle *	41 913	43 897	4,73%	46 857	6,74%

Source : Crédit du Maroc

* Y compris les créances acquises par affacturage

Revue analytique 2021 – 2022

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de Crédit du Maroc dans le secteur privé.

Dans le détail, Crédit du Maroc est particulièrement présent sur le segment des entreprises non financières dont l'encours ressort en hausse de 17 %. Ce segment représente 42,4 % du total des créances sur la clientèle en 2022, en progression de 3,7 pts comparativement à 2021.

Le segment « Autre Clientèle » affiche un encours de 20 793 MMAD, en appréciation de 1,9 % par rapport à 2021 avec une part de 44,4 % du total des créances sur la clientèle. Ce poste concerne principalement les particuliers et les professions libérales et représente 47 % du total des créances sur la clientèle.

L'encours des entreprises financières ressort, quant à lui, en retrait de 48,4 % entre 2021 et 2022, en raison de la baisse des valeurs reçues en pension liée aux placements des excédents de trésorerie. Cet encours représente 2,9 % des créances sur la clientèle.

Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle progresse de 1,5 pt à fin décembre 2022 avec une part de 10,4 pts.

Revue analytique 2020 – 2021

A l'issue de l'exercice 2021, l'encours du secteur privé affiche une hausse de 1,1 % par rapport à 2020 pour s'établir à 39 980 MMAD, représentant 91 % du total Créances sur la clientèle.

Les créances du secteur privé se caractérisent par une prédominance des entreprises non financières à 16 975 MMAD dont l'encours a enregistré une contre-performance annuelle de 6,7 % contre 4,4 % en 2020 et une contraction de sa part dans le total des créances sur la clientèle de 4,7 pt au profit des entreprises financières. Ces dernières ont connu une évolution de leur encours de 10,6 % pour s'établir à 2 590 MMAD à fin 2021 représentant ainsi près de 6 % des créances sur la clientèle.

Le segment « Autre clientèle » affiche un encours de 20 415 MMAD en hausse de 7,4 % par rapport à 2020. Ce poste concerne principalement les particuliers et les commerçants et représente 47 % du total des créances sur la clientèle.

Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle ressort 3 917 MMAD, sur la période étudiée, soit une progression de 65,6 % liée aux opérations d'affacturage réalisées en 2021 en faveur des administrations publiques.

7.5.3 Évolution des créances en souffrance

L'évolution des créances en souffrance et provisions correspondantes se présente comme suit :

<i>Montants en MMAD</i>	2020		2021		2022	
	Créances	Provisions*	Créances	Provisions*	Créances	Provisions*
Créances pré-douteuses	385	40	286	36	320	45
Créances douteuses	670	509	516	441	658	479
Créances compromises	3 057	2 564	2 995	2 373	2 893	2 282
TOTAL	4 112	3 113	3 797	2 850	3 872	2 806

Source : Crédit du Maroc

* Y compris agios réservés

Au cours des trois dernières années, Crédit du Maroc a renforcé la couverture des créances en souffrance par des provisions, en ligne avec la politique de gestion des risques de la banque et d'assainissement du portefeuille des créances.

A l'issue de l'exercice 2022, l'encours des créances en souffrance s'affiche à 3 872 MMAD en hausse de 2 % par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution résulte principalement des créances pré-douteuses et douteuses en augmentation respectivement de 12 % et 28 % entre 2021 et 2022 conjuguée à une baisse des créances compromises de 3 %.

7.5.4 Évolution des dépôts

L'encours des dettes de Crédit du Maroc a évolué comme suit, sur la période considérée :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Comptes à vue créditeurs	30 904	33 202	7,4%	34 014	2,4%
	% 67,8%	68,5%	0,6 pts	66,4 pts	-2,1 pts
Comptes d'épargne	9 859	9 869	0,1%	9 888	0,2%
	% 21,6%	20,3%	-1,3 pts	19,3 pts	-1,1 pt
Dépôts à terme	2 119	1 741	-17,9%	3 133	80,0%
	% 4,6%	3,6%	-1,1pts	6,1 pts	2,5 pts
Autres comptes créditeurs	1 332	1 202	-9,7%	1 459	21,4%
	% 2,9%	2,5%	-0,4 pts	2,8 pts	0,4 pt
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	30	12	-59,5%	15	23,9%
	% 0,1%	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	89	58	-35,3%	53	-8,5%
	% 0,2%	0,1%	-0,1 pts	0,1 pts	-
Dépôts de la clientèle	44 332	46 084	4%	48 562	5,4%
	% 97,3%	95%	-2,3pts	94,7 pts	-0,3 pt
A vue	575	328	-42,9%	630	91,9%
A terme	664	2 084	>100%	2 068	-0,8%
Dettes envers les Ets. de crédits et assimilés	1 238	2 413	94,9%	2 698	11,8%
	% 2,7%	5%	2,3 pts	5,3 pts	0,3 pt
Total dettes	45 571	48 497	6,4%	51 259	5,7%

Source : Crédit du Maroc – Comptes sociaux

Revue analytique au 2021 - 2022

Au terme de l'exercice 2022, Crédit du Maroc génère des ressources bilan à plus de 51 259 MMAD, en hausse de 5,7 % (+2 762 MMAD) par rapport à fin décembre 2021. Cette augmentation résulte principalement des effets conjugués suivants :

- Les dettes envers la clientèle se sont établies, à fin décembre 2022, à 48 562 MMAD en hausse de 5,4 % (+2 477 MMAD) comparativement à 2021. Cette progression s'explique par :
 - ✓ l'augmentation de 2,4 % constatée sur les comptes à vue créditeurs, passant de 33 202 MMAD en 2021 à 34 014 MMAD en 2022 ;
 - ✓ la hausse de 80 % (+ 1 392 MMAD) des dépôts à terme pour s'établir à 3 133 MMAD à fin 2022, grâce notamment au lancement des offres à des conditions attractives ;
 - ✓ la progression des « Autres comptes créditeurs » de 21,4 % par rapport à l'exercice 2021 ;
 - ✓ l'accroissement des dettes envers la clientèle sur produits participatifs de 23,9 % comparativement à l'exercice 2021.
- Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés présentent une hausse de 11,8 %, expliquée principalement par l'accroissement enregistré au niveau des dettes à vue (+91,9%). Ces ressources représentent 1,2 % de la structure des dettes, en hausse par rapport à leur niveau de 0,7 % en 2021.

S'agissant de la structure des dépôts de la clientèle, elle fait état de la prédominance des comptes à vue créditeurs qui représentent 66,4 % du total des ressources contre 68,5 % en 2021.

Les comptes d'épargne représentent 19,3 % de l'encours des ressources en baisse de 1,1 pt comparativement à l'exercice précédent.

Pour leur part, les dépôts à terme se situent en 2022 à 6,1 % du total de l'encours des ressources, soit une augmentation de 2,5 pts par rapport à fin 2021.

Les ressources non rémunérées ont évolué de 3,4 % et représentent 73,1 % de l'encours global des ressources clientèle.

Les ressources rémunérées affichent une augmentation de 11 % (+1,3 Mrds MAD) et sont marquées par la hausse des comptes à terme.

Revue analytique au 2020 - 2021

Au 31 décembre 2021, Crédit du Maroc affiche une progression des ressources bilan de 6,4 %, profitant de l'orientation positive des ressources à vue tirée par les deux réseaux corporate et retail.

Les dettes envers la clientèle se sont établies à plus de 46 084 MMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants :

- l'augmentation des comptes à vue créditeurs de 7,4 % à 33 202 MMAD ;
- la baisse des comptes de dépôt à terme de 17,9 % à 1 741 MMAD, résultant d'une politique de diversification des solutions d'épargne proposées aux clients ;
- la stabilisation des comptes d'épargne à 9 869 MMAD, s'appuyant sur le dispositif de conseil des rendez-vous d'épargne. ;
- la baisse des dettes envers la clientèle sur produits participatifs (Mourabaha) de 59,5 % à 12 MMAD, en lien avec la conjoncture globale de tout le secteur participatif qui souffre de l'absence de ressources sur le marché.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont fait un bond de 94,9 % (+1 174 MMAD) pour s'établir, au 31 décembre 2021, à 2 413 MMAD, visant à financer l'activité en devises. Cette évolution est portée par la croissance des dépôts à terme.

La structure des dépôts de la clientèle présente une prédominance des dettes envers la clientèle qui représentent plus de 95 % du total des dettes.

La part des ressources non rémunérées ressort en hausse de 6,5 pts (+2,1 MMAD) pour représenter 74,4 % de l'encours global des ressources clientèles. Les ressources rémunérées ont baissé de 2,7 % et sont marquées par la baisse des dépôts à terme (DAT et BDC) et les comptes d'épargne de 10 MMAD.

La part des comptes d'épargne se situe, quant à elle, à 20,3 % en retrait de -1,3 pt par rapport à 2020.

Les dépôts à terme représentent, pour leur part, 3,6 %, en baisse de 1,1 pt.

➤ Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de Crédit du Maroc a évolué comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Secteur public	606	497	-18%	807	62,5%
	% 1,4%	1,1%	-0,3 pt	1,7%	1,54 pt
Secteur privé	43 726	45 587	4,3%	47 755	4,8%
	% 98,6%	98,9%	0,3 pt	98,3%	0,99 pt
<i>Entreprises financières</i>	80	227	>100%	690	>100%
	% 0,2%	0,5%	0,3 pt	1,4%	2,88 pt
<i>Entreprises non financières</i>	9 387	10 355	10,3%	10 683	3,2%
	% 21,2%	22,5%	1,3 pt	22,0%	0,98 pt
<i>Autre clientèle</i>	34 259	35 005	2,2%	36 382	3,9%
	% 77,3%	76%	-1,3 pt	74,9%	0,99 pt
Dépôts de la clientèle	44 332	46 084	4%	48 562	5,4%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

En termes de structure du portefeuille client, la contribution du secteur privé demeure prépondérante à 98,3 % totalisant des dépôts à 47 755 MMAD.

La catégorie « Autre clientèle », constituée des comptes chèque et comptes courants créditeurs, des comptes d'épargne et des comptes à terme, ressort à 36 382 MMAD en progression de 3,9 % par rapport à 2021.

Sa contribution est prépondérante dans la structure du portefeuille client de Crédit du Maroc avec une part de 74,9 % en 2022, en hausse de 0,99 pt par rapport à l'exercice précédent.

Les dépôts des entreprises non financières augmentent de 3,2 % en 2022, à 10 683 MMAD. Leur part dans la structure des dépôts a baissé de 0,98 point comparativement à 2021.

Pour leur part, les dépôts du secteur public enregistrent une augmentation de 62,5 % par rapport à l'exercice précédent expliquée par les mouvements liés aux opérations d'affacturage. Toutefois, leur part ne représente que 1,7 % de la collecte clientèle en 2022.

Revue analytique 2020 – 2021

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir l'importance du secteur privé qui représente en moyenne 99 % des dettes clientèle de Crédit du Maroc sur la période 2019-2021. Dans le détail, le secteur « autre clientèle » constitué de la clientèle des particuliers (commerçants, professions libérales) affiche une baisse de 2,2 % pour s'établir à 35 005 MMAD représentant ainsi 76 % du total des dépôts de la clientèle.

D'une part, les dépôts des entreprises non financières enregistrent une appréciation de l'ordre de 10,3 % à 10 355 MMAD et représentent ainsi une part de 22,5 % des dépôts globaux de la clientèle.

D'autre part, les dépôts des entreprises financières enregistrent un rebond qui se chiffre à +147 MMAD pour s'établir à 227 MMAD en 2021. Leur part dans le total des dépôts de la clientèle ressort en hausse 0,3 % comparativement à 2020.

La part du secteur public dans l'encours global a accusé un léger repli pour s'établir à 1,1 % en 2021.

7.5.5 Évolution des engagements par signature

L'évolution des engagements donnés et reçus par signature, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var.21/20	2022 ³⁶	Var.22/21
Engagements de financement et de garantie donnés	12 424	12 944	4,2%	12 396	-4,2%
Eng. de fin. donnés en faveur de la clientèle	4 423	5 425	22,7%	6 173	13,8%
Eng. de garantie d'ordre d'EC & assimilés	4 298	3 963	-7,8%	2 274	-42,6%
Eng. de garantie d'ordre de la clientèle	3 703	3 556	-4,0%	3 949	11,1%
Engagements de financement et de garantie reçus	2 979	3 575	20%	3 416	-4,5%
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	2 979	3 575	20%	3 416	-4,5%

Source : *Crédit du Maroc*

Revue analytique 2021 - 2022

À l'issue de l'exercice 2022, les engagements par signature donnés affichent une baisse de 4,2 % pour se situer à près de 12 396 MMAD suite aux éléments conjugués suivants :

- la hausse des engagements de garantie d'ordre de la clientèle de 11,1 % (+ 393 MMAD) en lien avec la hausse des cautions sur marché public et traites douanière;
- la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 13,8 % (+748 MMAD). L'évolution constatée sur ces engagements résulte principalement de l'effet conjugué de la hausse sur les confirmations de crédits et la baisse sur les crédocs ;
- la baisse des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés de 42,6 % (-1,7 Mrds MAD), liée à la baisse sur les réémissions de cautions internationales combinée à la baisse des garanties de crédits donnés d'ordre d'établissement de crédit (essentiellement en lien avec les opération de forfaiting).

En termes de structure des engagements, les engagements par signature en faveur de la clientèle affichent une part de 81,7 % du total des engagements par signature au titre de l'exercice 2022. Celle des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers ressort en régression de 12,3 pts par rapport à 2021, à 18,3 %.

³⁶ La table de concordance BAM de l'état Hors bilan n'intègre pas les comptes relatifs aux engagements en souffrance au 31/12/2022 comparativement à l'exercice précédent. L'état B18 affiche une ligne dédiée à ce type d'engagements. Suite à la demande des CAC(s) à fin Décembre 2022, seul l'état B18 affiche dorénavant les créances en souffrance dans une ligne distincte.

A l'issue de l'exercice 2022, l'encours des engagements par signature reçus est à 3 416 MMAD, en baisse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Ces derniers sont constitués exclusivement d'engagements de garantie reçus d'établissement de crédit et assimilés (confirmations crédos import, contre-garanties...)

Revue analytique 2020 - 2021

Au titre de l'exercice 2021, les engagements par signature donnés ressortent en hausse de 4,2 % pour s'établir à 12 944 MMAD. Cette évolution trouve son origine dans la hausse notable des engagements par signature en faveur de la clientèle de l'ordre de 10,5 % à 8 981 MMAD impactées par les évolutions conjuguées suivantes :

- la hausse de 22,7 % des engagements de financement donnés (+ 1 Mrds MAD) qui résulte des hausses des lignes de crédits confirmées, sur les acceptations et sur les crédocs ;
- la baisse de 4 % des engagements de garanties d'ordre de la clientèle. L'évolution constatée provient essentiellement de la baisse des contre-garanties leasing et des baisses des cautions sur marchés privés et publics.

Les engagements de garanties donnés d'ordre d'Établissements de crédit accusent un recul de 7,8 %. Cette évolution est essentiellement liée aux baisses enregistrées sur les réémissions de cautions internationales et les garanties de crédits donnés.

Enfin, les engagements par signature reçus d'Établissements de Crédit ressortent en hausse de 20 % à 3 575 MMAD. La hausse constatée résulte de la hausse des confirmations crédocs import et la baisse des contre-garantie reçues sur Damane Oxygène.

Section V - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Le détail des informations environnementales et sociales figure dans le rapport ESG de Crédit du Maroc.

1. Approche RSE

1.1. Tajdid, projet d'une banque socialement responsable

Depuis 2015, Crédit du Maroc a fait le choix d'une démarche RSE formalisée et en l'intégrant dans ses enjeux stratégiques en ce qu'elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien.



1.2. Orientations stratégiques

Avec le lancement de Tajdid 2022, la Banque a ancré l'utilité sociétale dans l'ensemble de ses activités, métiers et processus. A travers des objectifs forts, le projet d'entreprise traduit la volonté de contribuer encore davantage aux enjeux du développement durable des Nations Unies et notamment après l'adhésion de la Banque au Global Compact en 2020, la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable.

Cette ambition se décline autour de cinq orientations stratégiques formalisées et claires qui se présentent comme suit :

- le projet Client : "Faire de la satisfaction client la priorité absolue de tous" et qui porte l'ambition de devenir "la banque préférée de ses clients".
- le projet Humain: "Faire de Crédit du Maroc "the Best Place to Work" qui permet d'exprimer et de développer le potentiel de chacun".
- le projet Sociétal, en synergie avec les Projets Client et Humain, parce que Crédit du Maroc s'engage dans l'intérêt de la société et de son environnement.

Les deux autres orientations stratégiques servent de socle transversal à ces trois Projets.

1.3. Stratégie de Responsabilité sociétale de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc est résolument engagé dans son écosystème pour être un opérateur financier solide et responsable qui soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

▪ *Engagement environnemental*

Crédit du Maroc entreprend de réduire son empreinte carbone et d'accompagner les projets verts de ses clients particuliers et entreprises.

En ce qui concerne ses émissions carbone, Crédit du Maroc procède, depuis 2019, au calcul des émissions de gaz à effet de serre de la banque et de l'ensemble de ses filiales. Cet exercice annuel vise à identifier les actions de réductions prioritaires à mettre en œuvre. Parallèlement, la composante environnementale et l'efficacité énergétique ont été intégrées dans la conception et la construction de l'immeuble « Les Arènes ».

En outre, depuis 2017, la Banque a fait le choix d'être un acteur de référence sur le financement de la transition énergétique en intégrant cette volonté dans son plan stratégique. Crédit du Maroc assiste ainsi ses clients, à travers une large gamme de produits, pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement et contribuer à la réussite de leurs projets en faveur du climat. La banque accompagne également ses clients pour le financement de leurs projets de construction de centrales solaires et éoliennes, les agriculteurs pour le financement de leurs équipements de pompage solaire nécessaire à l'irrigation de leurs exploitations et tous projets permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des entreprises.

Par ailleurs, Crédit du Maroc adhère aux standards internationaux en matière de charbon. Cet engagement se traduit, notamment, par une réduction progressive de l'exposition du portefeuille.

▪ *Compensation carbone, véritable outil pour baisser les impacts des activités sur l'environnement*

Pour contribuer aux efforts internationaux inscrits dans les accords internationaux tels que le protocole de Kyoto, l'accord de Paris ainsi que l'accord de Glasgow sur les marchés carbone, Crédit du Maroc, à travers sa Fondation, a signé depuis 2021 une convention avec la Fondation du Haut-Atlas (HAF) pour un programme de compensation carbone volontaire via la plantation d'arbres fruitiers.

▪ *Optimisation de la consommation d'énergie*

Crédit du Maroc a poursuivi la mise en place des actions en faveur de l'optimisation de la consommation d'énergie à travers plusieurs actions :

- Affichage de la Charte des Eco-Gestes qui encourage les collaborateurs à réduire la consommation d'énergie en appliquant les actions suivantes : mettre en veille les appareils électriques ; éteindre les lumières et le matériel le soir ; utiliser le thermostat pour régler la température ; contacter le service d'entretien en cas de mauvais fonctionnement des installations ;
- Déploiement, depuis 2018, du remplacement de l'ensemble des enseignes des agences bancaires par des lampes à basse consommation ;
- Sensibilisation, en continu, des salariés afin de mieux gérer leurs consommations d'eau et d'énergie ;
- Déploiement du plan d'actions de réduction de la consommation énergétique de 20 % au niveau du data center principal qui représente 13 % de la consommation globale de la Banque. En 2022, ce plan d'actions a intégré une étude sur l'opportunité de remplacement des onduleurs existants par des onduleurs plus performants et moins énergivores.
- Planification de la réalisation en 2023 d'une étude sur le dimensionnement du parc photovoltaïque pour la consommation du data center principal.

- ***Protection de la ressource de l'eau***

Dans la continuité des efforts de la Banque pour préserver l'environnement, plusieurs actions ont été mises en place en vue de réduire la consommation d'eau. Il s'agit notamment de :

- la réduction du temps d'utilisation d'eau par le déploiement de solutions innovantes telles que robinetterie à fermeture automatique, etc. ;
- la remontée de toute fuite d'eau aux services concernés pour limiter le gaspillage de cette ressource ;
- la formalisation et l'affichage de la Charte Éco-gestes qui sensibilise et interpelle les collaborateurs sur l'adoption de comportements responsables.

- ***Consommation responsable du papier***

En tant qu'entreprise de services, le papier est considéré comme le premier consommable utilisé et le premier déchet généré par la Banque. Au-delà de l'enjeu économique significatif qu'il présente, il est appréhendé comme un impact environnemental sensible. Dans cette optique, une politique d'impression a été formalisée pour donner un cadre d'actions en vue de limiter le recours au papier. Crédit du Maroc a instauré un plan d'actions qui inclut :

- le projet "Print Out" qui consiste au renouvellement du parc des imprimantes à travers une nouvelle solution déployée qui a permis d'apporter des innovations d'impression conçues pour préserver l'environnement et minimiser l'utilisation des ressources naturelles telles que les impressions recto verso, les impressions en noir et blanc et la centralisation des activités d'impression ;
 - le projet de digitalisation de la Banque a inclus de nouvelles règles de gestion des flux au sein de la Banque tout en favorisant le transfert via les outils informatiques notamment la version électronique ;
 - une préférence pour l'envoi d'invitation par voie électronique ;
 - la Charte Eco-Gestes qui préconise notamment la numérisation de l'archivage, l'utilisation des vidéoprojecteurs en lieu et place des impressions, la réutilisation du papier imprimé comme brouillon et la réutilisation des chemises et des enveloppes pour un usage interne.
 - Le recours au papier écoresponsable dans l'édition envoyée aux clients (relevé bancaire, chéquier etc.) qui est certifié FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes). Ces deux distinctions attestent que la production du papier respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts à travers un organisme externe accrédité.
- ***Les déchets, une gestion au quotidien***

Crédit du Maroc veille à minimiser son impact sur l'environnement notamment par une gestion optimale des déchets à travers des partenariats ciblés, tels que les prestataires de nettoyage du siège, du réseau et des différents bâtiments centraux. Plusieurs actions visant l'amélioration de la gestion des déchets ont été mises en place telles que la sensibilisation des collaborateurs et prestataires au respect des règles de tri à travers des guides dédiés et le traitement des déchets dans les filières adaptées. Grâce à ces efforts, le volume de déchets revalorisés et recyclés (papier et plastique) sur la région du Grand Casablanca est de 71.868 Kg en 2022 (35.934 Kg de papier, 21.561 Kg de plastique et 14.373 Kg de DIB (déchets industriels banals)).

2. Capital humain

2.1. Politique RH de Crédit du Maroc

Le projet de renouveau « Tajdid 2022 » a profondément transformé Crédit du Maroc. Cette transformation aborde une nouvelle ère dans l'histoire de la Banque, avec un modèle d'activité plus proche et à l'écoute des attentes de ses clients et de ses collaborateurs. Pour réussir cette transformation, Crédit du Maroc s'est appuyé sur ses forces vives qui ont su faire preuve d'agilité et d'engagement grâce à une politique des Ressources Humaines responsable, proactive et ambitieuse.

La politique RH positionne les femmes et les hommes de Crédit du Maroc en tant que partenaires de son développement et, par la puissance du collectif, s'engage pour l'amélioration de leur expérience et l'enrichissement de leur parcours professionnel. Elle est basée sur 4 ambitions majeures :

- Devenir un employeur de référence au Maroc, soutenu par des femmes et des hommes engagés et fiers de travailler pour Crédit du Maroc ;
- Offrir aux collaborateurs l'accompagnement nécessaire pour se développer, améliorer leur bien-être au travail et diffuser de nouvelles méthodes de travail ;
- Renforcer le dispositif de formation et accélérer le développement des compétences des collaborateurs pour accompagner la transformation de Crédit du Maroc ;
- Transformer en profondeur le modèle managérial de la Banque pour permettre une plus grande responsabilisation et autonomie de chacune et chacun.

Sa raison d'être est de faire de Crédit du Maroc « the Best Place to Work » qui permet d'exprimer et de développer le potentiel de chacun.

Afin de décliner la Politique des Ressources Humaines, plusieurs politiques ont été élaborées pour mettre en exergue l'engagement de la Banque et affirmer cette volonté d'être un employeur responsable de référence.

Les piliers de la politique des Ressources humaines se déclinent comme suit :

2.1.1. Recrutement, un levier de transformation

Attirer les talents dont la Banque a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser cet enjeu, Crédit du Maroc s'appuie sur une gestion adaptée des recrutements et des départs de la Banque.

Ainsi, le processus de recrutement suit un enchaînement d'étapes issues des bonnes pratiques RH pour garantir une performance en lien avec les objectifs escomptés. Ainsi, les équipes en charge du recrutement veillent à suivre ces procédures et à associer les experts métiers en tant que référents pour mieux apprécier les candidats dans une logique objective. Les entretiens de recrutement sont complétés par des tests pour identifier les candidats à fort potentiel. Enfin, en vue d'améliorer l'expérience du candidat, des feedbacks sont adressés aux candidats afin de les tenir informés du statut de leur candidature.

Crédit du Maroc veille à ce que les nouvelles recrues aient la meilleure intégration pour une immersion réussie au sein de la Banque. Des tournées d'intégration, des rencontres avec les équipes et un parcours de formation au sein de l'Université Crédit du Maroc sont mis à la disposition des candidats pour permettre une prise de fonction opérationnelle plus rapide et productive

Le Digital est au cœur de la transformation de la Banque. Cela se traduit également au niveau du projet Humain au travers des nombreuses actions de digitalisation de la fonction RH dans le but d'offrir une expérience collaborateur fluide et optimale.

« MyTalent » est une plateforme conçue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit du Maroc. Lancé le 12 décembre 2022, elle vise à confirmer l'engagement de la Banque dans l'amélioration continue de l'expérience collaborateur et candidat. Baptisée MyTalent pour exprimer toute l'importance que la Banque accorde à la gestion de carrière de ses collaborateurs actuels et futurs, elle permet aujourd'hui aux collaborateurs, managers, candidats et experts RH de réaliser et suivre le processus de recrutement interne et externe de bout en bout avec un maximum de souplesse et d'efficacité.

Crédit du Maroc a poursuivi ses efforts d'innovation et a lancé également une plateforme digitalisée de traitement et de gestion des notes de frais dite « MyExpenses ».

2.1.2. Rémunération responsable

La politique de la Banque en matière de rémunération a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance et de mettre en œuvre l'engagement de la Banque en matière de responsabilité sociétale.

Elle permet d'assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé au niveau national, au travers de benchmarks réguliers.

La politique de rémunération de Crédit du Maroc vise à garantir une rémunération compétitive, équitable et responsable. Le traitement équitable en interne est assuré notamment par la mise en place d'un système de classifications des emplois et des postes. L'évaluation des performances des collaborateurs de la Banque (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale) est réalisée au cours de l'entretien annuel d'évaluation et formalisée selon des principes à l'ensemble des collaborateurs. Ce système de management de la performance repose sur quatre valeurs clés qui reflètent les principes fondateurs de la Gestion des Ressources Humaines au Crédit du Maroc :

- **Cohérence** : l'architecture du système est commune à tous mais permet à chaque métier d'établir ses propres principes de gestion afin d'assurer une adéquation entre indicateurs de performance et spécialité ;
- **Équité** : en vue d'assurer l'impartialité du système entre les différents métiers et entités, la Banque a implémenté des principes directeurs et des règles de gouvernance communs à tous ;
- **Transparence** : en permettant aux collaborateurs de voir et de comprendre la structure de la rémunération variable, la Banque les encourage à se surpasser au quotidien ;
- **Motivation** : le maintien de l'intéressement est primordial pour assurer la performance. C'est à ce titre que Crédit du Maroc a choisi de lier les niveaux de rémunération aux réalisations de chacun en récompensant la surperformance, et de créer un effet levier plus fort qui tire vers le haut l'efficacité des collaborateurs.

La rémunération constitue un outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, rétribuant leurs performances. Par ailleurs, la Banque offre à ses collaborateurs un large éventail de prestations en termes d'avantages sociaux et de protection sociale au-delà du minimum légal et qui couvrent les assurances maladie et les régimes de prévoyances de retraite.

2.1.3. Formation et développement des compétences, des outils pour fidéliser les collaborateurs

Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux du projet Humain et constitue l'un des facteurs clés de la réussite de Tajdid 2022.

Afin de maîtriser cette transformation profonde et permettre la réalisation de son projet d'entreprise, Crédit du Maroc a décidé d'investir dans le développement des compétences de son capital humain, à travers la mise en place d'une politique de formation adaptée aux besoins d'évolution des métiers, et des avancées technologiques.

L'Université Crédit du Maroc procède chaque année au recensement des besoins en formation des collaborateurs, offrant ainsi la possibilité aux collaborateurs d'exprimer leurs besoins depuis leur espace RH en ligne. Ce recensement est complété par les besoins remontés lors des entretiens annuels d'évaluation .

Plusieurs formations sont offertes par l'Université Crédit du Maroc sur toutes les composantes métiers de la Banque et aussi le leadership, le management, les langues et la transformation digitale.

Les modes d'apprentissage, outre le présentiel, ont également connu des évolutions pédagogiques et technologiques, accélérés par la crise liée à la COVID 19, et matérialisés par la mise en place de solutions digitales permettant le déploiement de plusieurs formations en mode distanciel, E-learning et Mobile learning ainsi qu'une plate-forme digitale pour le recensement des besoins en formation. Gestion de carrière pour accompagner les potentiels

Afin de renforcer son offre de formation, l'année 2022 a été marquée par la signature de plusieurs conventions de partenariats avec des organismes de renom :

- Cycle de formation certifiant COMEX : 100 collaborateurs des directions Corporate et Filière Flux Internationaux seront formés aux meilleurs standards en termes de Commerce international entre 2022 et 2023 par l'UIR (l'Université Internationale de Rabat). Une première promotion a déjà été formée et certifiée.
- Corporate Banking : Deux conventions de partenariat ont été signées avec l'ISCAE (Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises) ayant pour objet le développement d'une coopération durable sur plusieurs domaines, et plus spécifiquement, la mise en place d'un cycle certifiant "Corporate Banking" qui démarrera en 2023.
- Exécutive Master en Management Bancaire : Formation diplômante mise en place par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), en collaboration avec l'UIR. Cette formation vise le développement de l'expertise dans les métiers de la banque ainsi que le renforcement des compétences managériales. Une sixième promotion vient d'être sélectionnée pour démarrer la formation.

L'année 2022 a également connu la création de l'Académie de la Bancassurance qui forme les équipes du Réseau de Crédit du Maroc à l'excellence en matière de bancassurance, dans les domaines clés que sont la prévoyance, l'épargne, les dommages ou encore l'assistance. Banquier-assureur, Crédit du Maroc se doit d'offrir à ses clients aussi bien des solutions de couverture leur permettant de faire face aux imprévus de la vie et d'aborder l'avenir en toute sérénité que des solutions d'épargne qui permettent de concrétiser leurs projets et de répondre à leurs besoins dans leurs moments de vie. L'Université Crédit du Maroc accompagne donc cette ambition et forme les collaborateurs dans un cycle de formation complet dispensé sur trois années.

Ce sont près de 400 collaborateurs qui ont déjà été embarqués dans le cadre de ce programme de formation.

2.1.4. Gestion de carrière, un levier important pour fidéliser et accompagner les talents

La politique des Ressources Humaines inclut parmi ses principales missions le développement du capital humain. La Banque dispose d'une politique d'accompagnement de carrière définissant le rôle du collaborateur, du manager et du Gestionnaire RH ainsi qu'un référentiel des métiers et des compétences en vue du développement individuel et de la mobilité interne. Cette politique est accessible aux collaborateurs à travers l'intranet. Elle est aussi présentée aux candidats au recrutement à travers la participation aux différents forums et à l'organisation des " Onboarding Days " par la direction du développement RH.

Chaque année, Crédit du Maroc conduit une campagne d'entretiens annuels d'évaluation ainsi que des talent reviews et des people reviews. Le processus est conçu pour identifier et gérer la performance à la fois individuelle et collective, aider le développement personnel, détecter les hauts potentiels et les collaborateurs ayant des activités-clés, établir et diffuser des viviers de talents pour les postes et les fonctions clés.

Un référentiel des métiers et des compétences est mis en place répertoriant les différentes fiches de postes dans lesquelles les collaborateurs peuvent identifier les activités liées au poste, les compétences nécessaires, et le rattachement hiérarchique. Il permet aux collaborateurs d'avoir une visibilité sur les postes auxquels ils peuvent prétendre et les parcours professionnels possibles.

2.1.5. Santé, sécurité et qualité de vie au travail

La Banque met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des conditions de travail optimales pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs dans tous les postes de travail. Des actions de prévention (communication, formation, sensibilisation), en particulier sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, sont mises en œuvre auprès des managers et des collaborateurs.

Le responsable de Sécurité-Sûreté-Hygiène et Environnement, rattaché au Directeur de l'Immobilier et du Facility Management, est en charge du déploiement de l'engagement de la Banque. D'autres départements et directions sont également impliqués notamment la DRH, les contrôles permanents et les risques opérationnels. Pour les régions, le suivi est assuré par les Responsables Administratifs Régionaux.

Afin de structurer la démarche santé, sécurité et qualité de vie au travail, une évaluation des risques professionnels est effectuée pour chaque poste de travail et pour chaque site de la Banque. En conséquence, une cartographie des risques est établie et actualisée tous les ans lors du rapport médical annuel et donne lieu à un plan d'action annuel central puis régional en fonction des risques recensés.

Chaque année, des actions préventives sont déployées notamment en lien avec la médecine du travail et le Comité d'Hygiène et de Sécurité en réponse aux demandes des collaborateurs, telles que les campagnes de dépistage et les actions de sensibilisation sur des thématiques spécifiques. Parmi les actions réalisées depuis 2019 : la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique pour l'accompagnement des collaborateurs en partenariat avec le Centre International de Psychologie du Travail.

2.1.6. Respect des droits humains, diversité et inclusion

De par sa volonté d'être un employeur responsable, Crédit du Maroc s'est engagé à respecter les droits fondamentaux de la personne tels que définis par la Constitution marocaine et les conventions internationales et notamment l'OIT. L'objectif de la Banque est d'être en ligne avec les meilleurs standards internationaux et de promouvoir ces droits.

Crédit du Maroc s'engage ainsi à garantir la liberté syndicale et à développer des échanges avec les instances représentatives des collaborateurs.

Crédit du Maroc porte également une attention particulière en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ainsi que la non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap et leur insertion professionnelle. Le principe de la non-discrimination est clairement affiché. La Banque interdit toute discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale. Ce principe est constitutif de la politique de Gestion des Ressources Humaines et régit tous les processus et procédures de recrutement, formation, gestion de carrière des collaborateurs jusqu'aux systèmes de rémunération et avantages sociaux. En rendant l'environnement de travail attractif et accessible à une population diverse, Crédit du Maroc crée des conditions plus propices à l'innovation à l'égard de ses équipes.

▪ Insertion professionnelle et emploi des personnes en situation de handicap

La non-discrimination et l'insertion professionnelles des personnes en situation de vulnérabilité telle que le handicap est un principe que la Banque veille à respecter et à promouvoir dans ses activités. De ce fait, l'accessibilité des locaux de la Banque aux personnes en situation de handicap est systématiquement intégrée dans la conception du nouveau siège « Les Arènes », des nouvelles agences dans le cadre du Nouveau Modèle d'Agence, en sus de l'aménagement des anciennes agences. De surcroît, afin de favoriser leur insertion professionnelle et leur permettre d'exercer leur activité, Crédit du Maroc met en place les mesures nécessaires en vue de réadapter les conditions de travail au profit des collaborateurs en situation de handicap.

▪ Promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Crédit du Maroc accorde une importance cruciale à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en fait une conviction de cohésion sociale et un facteur essentiel au service de la performance. La volonté de la Banque s'inscrit dans une démarche qui veille à favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité.

L'engagement de Crédit du Maroc s'est traduit en 2022 par la progression de la féminisation des managers : de + 6 points depuis 2017 portant à 30 % la proportion de femmes managers et à 71 % la proportion des femmes au poste de directeurs régionaux (5 femmes et 2 hommes). Dans le cadre du projet « Tajdid 2022 », Crédit du Maroc s'était fixé comme objectif d'atteindre un taux de 30 % de femmes au niveau du management de la Banque. Cet objectif est désormais atteint.

2.2. Évolution des effectifs de Crédit du Maroc

L'évolution récente des effectifs du groupe Crédit du Maroc se présente comme suit :

En nombre de personnes	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Banque*	2 488	2 425	-2,53%	2 407	-0,74%
Siège	794	923	16,25%	946	2,49%
Réseau	1 694	1 502	-11,33%	1 461	-2,73%
Filiales	51	46	-9,80%	40	-13,04%
Total	2 539	2 471	-2,68%	2 447	-0,97%

Source : Crédit du Maroc

*y compris les ANAPEC

Revue analytique 2021 – 2022

A fin décembre 2022, l'effectif global du groupe Crédit du Maroc ressort à 2 447 collaborateurs pour l'ensemble du groupe (2 403 collaborateurs pour Crédit du Maroc, hors effectif ANAPEC³⁷ et 40 pour les filiales), en baisse de -0,97 % par rapport au 31 décembre 2021.

Cette diminution est principalement due à la baisse de l'effectif au niveau du réseau de la banque pour atteindre 1 461 collaborateurs en 2022.

Quant aux filiales, l'effectif a diminué de 6 collaborateurs entre décembre 2021 et décembre 2022.

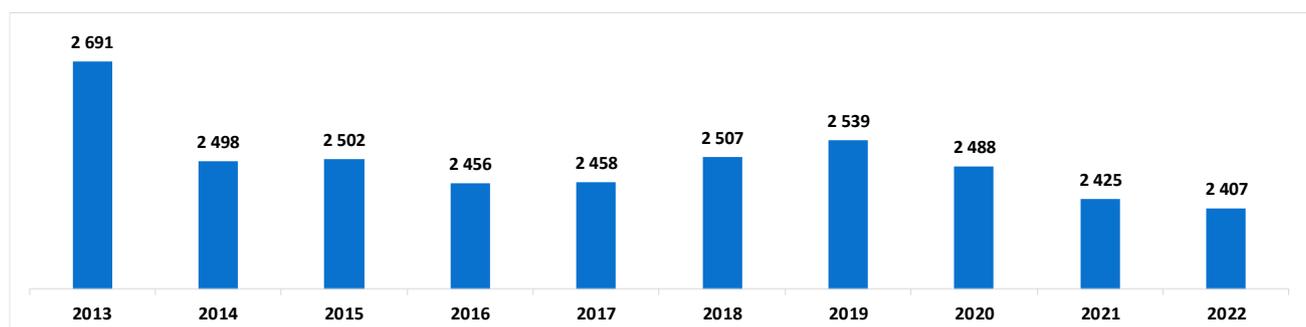
Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de l'exercice 2021, l'effectif global du groupe Crédit du Maroc s'établit à 2 471 collaborateurs pour l'ensemble du groupe (2 406 collaborateurs pour Crédit du Maroc, hors effectif ANAPEC³⁸ et 46 pour les filiales), en baisse de -2,68 % par rapport au 31 décembre 2020.

Cette diminution est principalement due à la baisse de l'effectif au niveau du réseau de la banque (-192 collaborateurs) pour atteindre 1 502 collaborateurs au 31 décembre 2021.

Quant aux filiales, l'effectif a diminué de 5 collaborateurs entre décembre 2020 et décembre 2021. Cette diminution est principalement due à la dissolution de la filiale C.D.M.C dont l'effectif a été transféré vers le Crédit du Maroc.

Évolution de l'effectif de Crédit du Maroc depuis 2013 (hors filiales)



Source : Crédit du Maroc

*Y compris les ANAPEC

En 2022, l'effectif global de Crédit du Maroc est composé à 50,19 % de cadres dont la part se consolide dans le total des effectifs de Crédit du Maroc par rapport à 2021 (49,8 %).

³⁷ L'effectif ANAPEC s'élève à 4 collaborateurs au 31.12.2022.

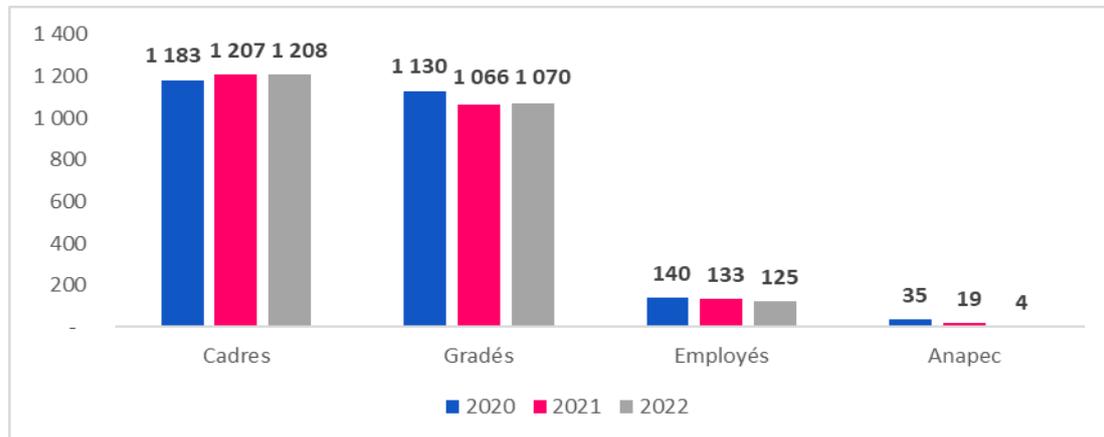
³⁸ L'effectif ANAPEC s'élève à 19 collaborateurs au 31.12.2021.

En nombre de personnes	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Effectif permanent*	2 488	2 425	-2,53%	2 407	-0,74%
Cadres	1 183	1 207	2,03%	1 208	0,08%
Non cadres	1 305	1 218	-6,67%	1 199	-1,56%

Source : Crédit du Maroc

*Y compris les ANAPEC

La catégorie des non-Cadres, majoritaire, est composée de gradés, d'employés et ANAPEC, dont l'évolution se présente comme suit :



Source : Crédit du Maroc – Rapport ESG

➤ Répartition des effectifs par contrat de travail

Le nombre de collaborateurs liés par un contrat CDD en 2022 est limité à 4 contrats contre 19 contrats en 2020.

Les Contrats en CDI s'élèvent à 2 403 contrats en 2022 contre 2 406 contrats à fin décembre 2021.

Données sociales	2020	2021	2022
Part des CDI	2 504	2 406	2 403
Nombre total des employés Hommes avec contrat CDI	1 440	1 356	1 326
Nombre total des employées Femmes avec contrat CDI	1 064	1 050	1 077
Part des CDD	35	19	4
Nombre total des employés Hommes avec contrat CDD	16	6	2
Nombre total des employées Femmes avec contrat CDD	19	13	2

Source : Crédit du Maroc

➤ Évolution de la structure de l'effectif de Crédit du Maroc

L'évolution de la structure des effectifs, sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Données sociales	2020	2021	2022
Recrutement	70	108	202
Recrutement ANAPEC	33	20	3
Titularisation ANAPEC	53	30	11
Démission	107	117	152
Retraite	18	27	28
Retraite anticipée	0	24	24
Licenciement et révocation	15	13	13
Détachement et fin de contrat	6	3	3
Fin de contrat ANAPEC	5	1	1

Source : Crédit du Maroc

La politique de recrutement adoptée par Crédit du Maroc s’inscrit dans la continuité de la stratégie des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l’anticipation des besoins et l’accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines dans le cadre de la politique de croissance interne menée.

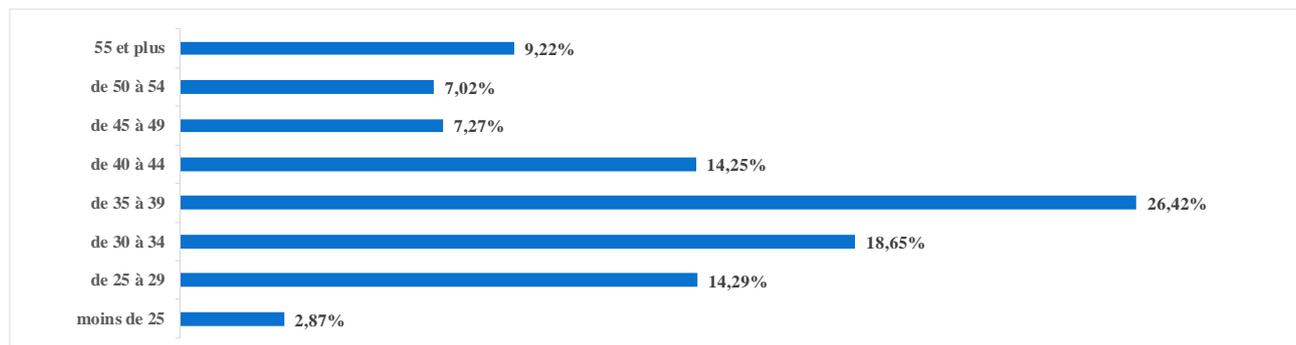
Les recrutements 2022 enregistrent une hausse de plus de 87,03 % par rapport à l’exercice précédent. En recourant à des prestataires externes la Banque dénombre, au terme de l’exercice 2022, 3 personnes ANAPEC recrutés et 11 ANAPEC ont été titularisées durant le même exercice.

Les démissions ont connu une hausse passant de 117 démissions en 2021 à 152 démissions en 2022, soit 29,3 %. Ainsi, le Turnover annuel s’établit à 6 % au 31 décembre 2022 contre 5% en 2021.

Le nombre de départs à la retraite a enregistré 28 départs additionnels par rapport à 2021 ainsi que 5 retraites anticipées en 2022. Le nombre de licenciements s’établit à 13 licenciements au titre de l’année 2022.

➤ Répartition de l’effectif par tranche d’âge

La répartition par âge des effectifs de la banque, au 31 décembre 2022, se présente comme suit :



Source : Crédit du Maroc

La pyramide d’âge de Crédit du Maroc est marquée par la prédominance de la tranche d’âge supérieure à 35 ans représentant plus de 64 % de l’effectif global.

➤ Répartition de l’effectif par tranche d’âge et par genre

Au 31 décembre 2022, la répartition par tranche d’âge et par genre des effectifs de la banque se présente comme suit :

Répartition par tranche d’âge	Homme	Femme	Total
moins de 25	28	41	69
de 25 à 29	139	205	344
de 30 à 34	234	215	449
de 35 à 39	337	299	636
de 40 à 44	200	143	343
de 45 à 49	114	61	175
de 50 à 54	122	47	169
55 et plus	154	68	222
Total	1 328	1 079	2 407

Source : Crédit du Maroc

Au 31 décembre 2022, l’effectif féminin représente 44,8 % de l’effectif global de la Banque.

La parité Homme/Femme est indicateur suivi par la banque pour la mise en place d’une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l’entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

➤ **Répartition de l'effectif par ancienneté**

La pyramide des âges de Crédit du Maroc est marquée par une prépondérance du personnel ayant de 5 à moins de 15 ans d'ancienneté, représentant ainsi 48,7 % de l'effectif global en 2022.

Le tableau suivant donne l'évolution de l'effectif par ancienneté sur la période 2020 – 2022 :

Données sociales	2020	2021	2022
Part des employés avec une ancienneté inférieure à 5 ans	656	646	655
Part des employés avec une ancienneté entre 5 ans et 15 ans	1 249	1 251	1 192
Part des employés avec une ancienneté supérieure à 15 ans	634	574	600

Source : Crédit du Maroc

➤ **Répartition de l'effectif par sexe :**

La répartition de l'effectif du Crédit du Maroc sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

Répartition par sexe	2020	2021	2022
Hommes	1423	1362	1328
Femmes	1065	1063	1079

Source : Crédit du Maroc

Les femmes représentent 45% des effectifs à fin décembre 2022 contre 43% en 2020, soit une évolution de 5 points.

Le tableau suivant traduit l'évolution de l'effectif par genre et par grade au 31 décembre 2022 :

Répartition par grade	Féminin	Masculin
Cadre	482	726
Employé	51	74
Gradé	544	526
ANAPEC	2	2

Source : Crédit du Maroc

➤ **Autres indicateurs RH**

Données sociales	2020	2021	2022
Nombre de représentant du personnel	120	66	66
Nombres d'accidents de travail	24	13	23
Litiges sociaux	11	3	16

Source : Crédit du Maroc

Les litiges sociaux des trois dernières années concernent principalement des affaires liées à des licenciements pour fautes graves (Détournement de fonds, abandon de poste ou non-respect des dispositions du code de déontologie de Crédit du Maroc).

La Banque n'a enregistré aucun jour de grève au titre de la période 2020 - 2022.

2.3. Intéressement et participation du personnel

L'adossement de Crédit du Maroc au groupe Crédit Agricole lui a permis de bénéficier des offres de participation dans les augmentations de capital de Crédit Agricole S.A. réservées aux salariés du groupe.

Ainsi les salariés de Crédit du Maroc et de ses filiales ont participé à sept augmentations de capital du Crédit Agricole S.A. depuis 1999. Les dernières opérations sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Années	Nature de l'opération	Montant Global de l'Opération	Montant alloué au Maroc	Nombre de souscripteurs	Taux de souscription au Maroc ³⁹
2007	Augmentation de capital du Crédit Agricole SA	450 M Euros	3,5 MMAD	265	15%
2010	Augmentation de capital du Crédit Agricole SA	250 M Euros	2,1 MMAD	106	4,88%
2011	Augmentation de capital du Crédit Agricole SA	200 M Euros	Néant ⁴⁰	-	-
2016	Augmentation de capital du Crédit Agricole SA	175 M Euros	0,3 MMAD	19	0,76%
2018	Augmentation de capital ⁴¹ du Crédit Agricole SA	96 M Euros	-	-	-
2019	Augmentation de capital du Crédit Agricole SA	96 M Euros	0.34 MMAD	14	0,55%

Source : Crédit du Maroc

³⁹ Nombre de souscripteurs sur Total collaborateurs éligibles

⁴⁰ L'opération d'augmentation de capital menée par le Groupe Crédit Agricole en 2011 et qui a concerné les salariés de Crédit du Maroc ne s'est pas concrétisée compte tenu des fluctuations importantes du cours de bourse avant l'ouverture de la période de souscription. Toutefois, il est à noter qu'un plan d'intéressement du personnel a été décidé fin 2011 par voie d'attribution gratuite de 60 actions Crédit Agricole SA en faveur des salariés du Groupe.

⁴¹ L'offre d'augmentation de capital menée par le Groupe Crédit Agricole en mai 2018 n'a concerné que les salariés des entités ayant leur siège social (i) en France ou (ii) en Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Singapour et Suisse, dès lors qu'elles sont détenues directement ou indirectement à au moins 50%. Crédit du Maroc est exclu du périmètre de ladite offre.

Section VI - STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

1. Stratégie de développement

1.1. Plan de développement

Crédit du Maroc inscrit son plan de développement moyen terme au travers de projets d'entreprise pluriannuels au service d'une croissance durable.

Crédit du Maroc a lancé en 2020 son projet d'entreprise 2020-2022 baptisé Tadid2022, qui succède à CAP2020.

Ce nouveau projet d'entreprise répond à l'ambition majeure de Crédit du Maroc qui est de devenir la banque préférée de ses clients plaçant ainsi la satisfaction client comme priorité absolue de tous. Cette ambition se traduit par rejoindre le Top 3 de l'Indice de Recommandation Client (IRC) sur le marché des particuliers en 2023. Ce projet s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

Trois orientations stratégiques « piliers » du renouveau de la banque, à savoir le « Projet Client », le « Projet Humain » et le « Projet Sociétal » :

- le Projet Client : "Faire de la satisfaction client la priorité absolue de tous" et qui porte l'ambition de devenir "la banque préférée de ses clients".
- le Projet Humain va de pair avec le projet Client car ce sont les femmes et les hommes de Crédit du Maroc qui incarnent l'excellence relationnelle : "Faire de Crédit du Maroc « the best place to work » qui permet d'exprimer et de développer le potentiel de chacun".
- le Projet Sociétal, parce que Crédit du Maroc s'engage dans l'intérêt de la société et qu'il est essentiel de donner du sens à notre mission : "Agir en tant que banque verte responsable et inclusive".

Les deux autres orientations stratégiques, servent de socle transversal à ces trois Projets :

- l'installation de nouvelles « fondations » à travers :
 - ✓ la transformation du Système d'Information, programme ayant pour objectif de doter Crédit du Maroc d'un nouveau système d'information bancaire moderne, fiable, sécurisé et robuste. L'enjeu est de mettre les processus métiers, les fonctionnalités et services client aux meilleurs standards du marché, de faciliter les transformations futures, notamment digitales, d'améliorer le « time to market » et d'assurer la fiabilité des opérations de la demande du client jusqu'à son exécution ;
 - ✓ la construction d'un nouveau siège, « les Arènes », symbole du renouveau de Crédit du Maroc au-delà du projet immobilier. Ce programme vise à travers son architecture et ses aménagements à développer davantage les synergies entre les métiers au profit du client, à améliorer l'expérience collaborateur et à ancrer l'image d'une banque moderne et citoyenne ;
 - ✓ le déploiement d'un Nouveau Modèle de Distribution qui vise à changer profondément la manière d'interagir avec les clients et la façon de travailler en agence ; et
 - ✓ l'accélération sur le digital qui a pour objectif de transformer de manière significative et durable l'expérience client et collaborateur par la digitalisation des services et des parcours.
- la pérennisation des « Incontournables » que représentent la solidité financière, la conformité, l'amélioration du profil risque et de la performance opérationnelle ; pour garantir un développement durable de Crédit du Maroc.

Tajdid 2022 est arrivé à son terme fin 2022. Il a tenu ses principaux engagements grâce à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs sur chacune des orientations durant trois années riches en réalisations.

Le Projet Client a atteint son objectif phare de placer Crédit du Maroc dans le TOP 3 de l'IRC des particuliers et a ainsi érigé la satisfaction client comme priorité absolue. La banque a également réussi à améliorer certains parcours clés retail (notamment le parcours habitat) et corporate (Commerce International), à rattraper son retard sur le digital et à renforcer l'autonomie de ses clients.

Sur le Projet Humain, Crédit du Maroc a œuvré depuis le lancement de Tajdid2022 afin de devenir « the best place to work ». La banque a amélioré de façon continue l'expérience des collaborateurs à travers la simplification des parcours et la digitalisation. Le dispositif de formation a été renforcé au service du développement des compétences par la mise en place de formations diplômantes et certifiantes en s'appuyant sur des partenariats avec des écoles et des universités de renom. Enfin, le Projet Humain a permis le déploiement d'une nouvelle culture managériale prônant l'autonomie et la responsabilité.

Sur le Projet Sociétal, la banque s'est affirmée comme un acteur responsable agissant dans l'intérêt de la société et de l'environnement. Ainsi, sur le volet sociétal, Crédit du Maroc a concentré ses efforts dans 3 domaines : parité, inclusion du handicap et insertion des jeunes vers l'emploi avec des actions concrètes en interne et en externe. Sur le volet environnemental, la banque a mis en place un plan pluriannuel afin de accompagner la transition énergétique des clients en proposant des solutions de financement vert dans trois domaines clés :

- la production d'énergie pour développer les énergies renouvelables ;
- l'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie ;
- la protection de l'environnement pour réduire l'impact environnemental.

La banque accompagne également la transition énergétique des opérateurs marocains grâce au développement en transverse d'une approche conseil en partenariat avec les banques multilatérales et les partenaires et les réseaux d'influence, les cabinets de diagnostic et de conseil locaux et les énergéticiens.

Autonomisation de Crédit du Maroc dans le cadre de la cession de la participation majoritaire détenue par Crédit Agricole S.A au profit du Groupe Holmarcom

L'année 2022 a été marquée par le lancement, dans le cadre du projet de cession, des travaux préparatoires à l'autonomisation de Crédit du Maroc vis-à-vis de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, en juin 2022, le programme intitulé « plan de transition » a démarré avec l'objectif d'assurer l'autonomie de Crédit du Maroc à la fin des contrats de services transitoires (TSA) fournis par Crédit Agricole S.A. qui concernent un nombre réduit d'adhérences métier et IT à lever, représentant moins de 10% des applicatifs de la banque.

Dès le closing 1 (le 6 décembre 2022), une autonomisation complète a été réalisée sur l'ensemble des services sans TSA via la mise en service de solutions de substitution qui couvrent les besoins, donnent satisfaction aux métiers concernés et permettent d'assurer le fonctionnement dans des conditions optimales. Post-closing, le programme s'est poursuivi avec le même suivi rapproché pour sécuriser l'aboutissement des services avec TSA.

A fin mai 2023, les réalisations sont également au rendez-vous grâce à la mise en service de plus de 80 % des applicatifs dans le périmètre du programme et ces travaux se poursuivront jusqu'à fin 2023.

Le programme « plan de transition » avance ainsi en ligne avec le planning initialement défini.

1.2. Partenariats stratégiques

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de sa démarche d'intensification de la relation avec ses clients, le Crédit du Maroc a signé en 2016 un partenariat exclusif avec Sanlam Assurance pour la commercialisation de ses produits d'assurance par le réseau d'agences Crédit du Maroc. A travers ce partenariat, Crédit du Maroc a souhaité renforcer son activité de bancassurance avec des ambitions d'équipement en solutions d'assurances et de fidélisation de ses clients. Le dispositif mis en place repose sur une offre de produits complète, un dispositif d'animation Sanlam couvrant tout le réseau d'agences du Crédit du Maroc et une plateforme de gestion Sanlam dédiée aux clients de la banque.

A l'image du partenariat avec Sanlam Assurance, Crédit du Maroc est partenaire de Wafasalaf sur le crédit à la consommation. Ce partenariat vise à sous-traiter partiellement à Wafasalaf le processus de la chaîne de traitement et de recouvrement des crédits à la consommation, lesquels sont distribués au sein du réseau d'agences de Crédit du Maroc.

Par ailleurs, Crédit du Maroc poursuit toujours son ambition de renforcer son positionnement en faveur de l'essor du secteur des énergies vertes et la transition énergétique.

La banque accompagne des opérateurs marocains grâce au développement en transverse d'une approche conseil en partenariat avec les banques multilatérales, les partenaires, les réseaux d'influence, les cabinets de diagnostic et de conseil locaux et les énergéticiens.

Crédit du Maroc a renforcé son partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). En plus de la ligne « Green Value Chain » (GVC) signé en 2020, destinée au financement des chaînes de valeur vertes des PME-PMI, il a lancé, en 2022, l'offre « Green Economy Financing Facility » (GEFF 2) destinée à soutenir les projets des entreprises marocaines dans le domaine des énergies durables, de l'efficacité énergétique, l'eau, la réduction des déchets, des bâtiments verts et de l'économie circulaire. Ceci vient s'ajouter à une collaboration plus importante sur le Trade Finance qui passe de 40 M€ à 70 M€

Crédit du Maroc a officialisé aussi un nouveau partenariat avec la Société financière internationale (IFC) pour un partenariat Trade Finance de 50 M€.

Crédit du Maroc s'appuie sur des partenariats B2B pour développer les financements avec une stratégie choisie sur les secteurs prioritaires. Pour ce faire, l'approche partenariat est identifiée comme un réel contributeur. Les partenariats permettent d'apporter un sourcing externe en ligne avec la stratégie de développement et sont un levier fort pour le développement du fonds de commerce et les financements avec des prospects ciblés.

1.3. Projets de transformation

La solidification des « fondations » de Crédit du Maroc est l'une des 5 orientations stratégiques du projet d'entreprise de Crédit du Maroc « Tajdid 2022 ».

Crédit du Maroc a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de ces programmes en ligne avec le planning initial. La banque a réalisé une avancée majeure dans la transformation de chacune de ces quatre fondations.

1.3.1. Ocsigen

Le programme Ocsigen a pour objectif de transformer le système d'informations de Crédit du Maroc en installant notamment un nouveau « core banking system ». L'enjeu est de mettre les processus métiers, les fonctionnalités et services client aux meilleurs standards du marché, de faciliter les transformations futures, notamment digitales, d'améliorer le « time to market » et d'assurer la fiabilité des opérations de la demande du client jusqu'à son exécution.

La première phase du programme (cadrage, analyse et conception) s'est achevée et a abouti au démarrage de la phase de mise en œuvre de la solution cible...

1.3.2. Les Arènes

Il s'agit de la construction du nouveau siège de Crédit du Maroc en plein centre de Casablanca. Ce nouveau bâtiment permettra de regrouper les collaborateurs du siège sur un seul et même site et ainsi renforcer les synergies entre les métiers au profit du client, améliorer l'expérience collaborateur et ancrer l'image d'une banque moderne.

Durant l'année 2022, la quasi-totalité des travaux de construction et d'aménagement du siège de Crédit du Maroc ont été finalisées. Le certificat de conformité a notamment été délivré par les autorités compétentes.

Depuis avril 2023, les premiers déménagements vers le nouveau siège ont eu lieu.

Le conseil de Surveillance, tenu le 26 mai 2023 a décidé le transfert du siège l'adresse au 201 Boulevard d'Anfa – Casablanca et de procéder à la modification corrélative des statuts. Les formalités juridiques relatives au transfert sont en cours.

1.3.3. Le nouveau modèle de distribution

Dans le cadre de son projet d'entreprise 2022, Crédit du Maroc a initié la transformation de son modèle de distribution à travers la mise en place d'un programme de transformation baptisé Tahfiz qui vise à changer profondément la manière d'interagir avec les clients et la façon de travailler en agence.

Au cours des 3 dernières années, le programme Tahfiz a permis (i) de rationaliser le réseau à travers le programme maillage via des fermetures/regroupements d'agences et des ouvertures dans les zones à potentiel, (ii) de renforcer l'autonomie des clients (iii) d'améliorer l'efficacité opérationnelle en agence et libérer du temps commercial (iv) de mettre en place une nouvelle organisation distributive et (v) de ré-enchanter les agences en repensant les différents espaces et en modernisant les façades de certaines agences.

Ainsi, en 2022, le programme a concrétisé des objectifs clés parmi lesquels l'aménagement de plusieurs agences nouvelle génération, la revue des métiers du réseau, l'accélération du déploiement des libres services bancaires et l'industrialisation des processus front-to-back.

1.3.4. L'accélération sur le digital

Cette fondation a permis au Crédit du Maroc de rattraper son retard dans le domaine du Digital conformément à la feuille de route établie. Ainsi, pour le retail, l'application mobile MyCDM Mobile et le site web MyCDM Web ont fortement évolué et ont été enrichis.

Pour le corporate, le site e-corporate a été significativement amélioré depuis son lancement.

Enfin, l'expérience collaborateur a également été améliorée à travers la digitalisation des parcours clés (catalogue de formation en ligne, généralisation progressive d'outils collaboratifs...).

2. Stratégie d'investissement

En termes d'investissement, Crédit du Maroc a engagé sur l'année 2022 un montant total de 353,1 MMAD, lié essentiellement aux investissements informatiques et au nouveau siège social.

Les investissements déployés par Crédit du Maroc sur la période 2020 – 2022 sont ventilés comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Immobilisations incorporelles	253 926	358 448	41,2%	336 854	-6%
- Droit au bail	-	-	-	1 100,0	
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	253 926	358 448	41,2%	335 754	-6,3%
Immobilisations corporelles	114 412	205 948	80%	237 111	15,1%
- Immeubles d'exploitation	48 800	135 702	>100%	128 809	-5,1%
. Terrain d'exploitation	-	-	-	6 999	
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	48 800	135 702	>100%	121 810	-10,2%
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	-	-	-	-	
- Mobilier et matériel d'exploitation	37 879	29 724	-21,5%	63 598	>100%
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 387	833	-75,4%	3 964	>100%
. Matériel de bureau d'exploitation	913	1 382	51,3%	21 772	>100%
. Matériel de bureau Telecom	4 284	4 598	7,3%	4 985	8,4%
. Matériel Informatique	25 888	21 307	-17,7%	32 101	50,7%
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	
. Autres matériels d'exploitation	3 406	1 605	-52,9%	777	-51,6%
- Autres immobilisations corporelles d'expl.	26 431	31 156	17,9%	42 933	37,8%
- Immobilisations corporelles hors exploitation	1 301	9 366	>100%	1 771	-81,1%
. Terrains hors exploitation	-	2 152	-	-	-100%
. Immeubles hors exploitation	-	2 248	-	-	
. Mobiliers et matériel hors exploitation	418	903	>100%	541	-40,1%
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	883	4 063	>100%	1 230	-69,7%
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	368 337	564 396	53,2%	573 965	1,7%

Source : Crédit du Maroc

En 2022, les investissements effectués par la Banque ont enregistré une hausse de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 574 MMAD suite à la hausse des immobilisations corporelles à 237 MMAD.

2.1. Immobilier

La direction de l'immobilier a réalisé des investissements de l'ordre de 72,4 MMAD à fin décembre 2022. Ces investissements ont porté sur les principaux projets suivants :

- ***Les projets de construction***

Ces projets ont pour objectif d'assurer les meilleures conditions pour recevoir les clients et veiller au bien-être et au confort des collaborateurs.

Dans ce cadre, durant l'année 2022 le projet de construction de la Direction Régionale Fès Meknès s'est poursuivi, avec un montant engagé en 2022 de 8 MMAD pour un budget global pluriannuel de 40 MMAD. Le site permettra également d'héberger plusieurs métiers de la banque (banque privée, espace Maskane, centre d'affaires, ...) et une agence selon le nouveau concept d'agences.

- ***Projets d'aménagement et de mise à niveau des agences***

Les investissements portant sur l'aménagement et la mise à niveau des agences sont de l'ordre de 33 MMAD en 2022. Ils ont porté sur la réalisation de 25 projets d'aménagement au profit de plus de 350 collaborateurs.

- ***Projets rebranding***

Dans le cadre du projet de changement de l'identité visuelle de la banque, deux chantiers majeurs ont été réalisés par la Direction de l'Immobilier pour un investissement de 22 Mdhs, à savoir :

- le changement de la signalétique extérieure au niveau de 270 sites ;
- la revue et déclinaison de 73 supports avec la nouvelle identité visuelle.

2.2. Systèmes d'Information (SI)

Crédit du Maroc dispose d'un Système d'Information (SI) permettant de gérer la relation avec les clients, les opérations quotidiennes et les échanges avec les différents partenaires et organismes de tutelle (Bank Al-Maghrib, Office des Changes, Maroclear, etc.).

Constitué en grande partie de progiciels, le SI de Crédit du Maroc est bâti autour d'une architecture technique centralisée lui permettant d'avoir une visibilité en temps réel sur les différents flux initiés dans les points de vente ou sur les canaux directs.

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'information et pour faire bénéficier sa clientèle des dernières avancées en matière de sécurité des transactions, de qualité de prestations et de performance des équipements informatiques, Crédit du Maroc s'est engagé depuis quelques années dans une démarche de transformation de son SI afin d'accompagner les ambitions stratégiques et commerciales de la banque.

Les réalisations de l'année 2022 témoignent du maintien de la forte dynamique de transformation, de modernisation et de sécurisation des Systèmes d'Information de Crédit du Maroc, dans le but de gagner en efficacité opérationnelle, de répondre aux besoins des clients, de se conformer aux exigences réglementaires et de relever les défis de la banque.

Dans ce sens, l'année 2022 a été marquée par le déploiement de plusieurs grands projets, l'accélération des grands programmes de transformation ainsi qu'une nette amélioration de la qualité des services rendus aux collaborateurs et aux clients.

2.2.1 Une dynamique de transformation maintenue

Le programme de sécurisation du Système d'Information qui vise à maîtriser les risques SI et fiabiliser les services IT a connu une avancée sur les différents chantiers qui le composent :

- la finalisation des actions permettant d'améliorer l'efficacité de la production IT, la sécurisation du système monétique ;

- le renforcement de la proximité et de l'écoute des agences et l'enrichissement des solutions digitales de la banque.

En outre, en 2022, plusieurs actions ont été réalisées pour le développement des services offerts aux clients, l'industrialisation des processus et l'amélioration de l'expérience client, dont :

- le découplage des applications digitales ainsi que leur cycle de vie du reste des systèmes opérants de la banque ;
- le renforcement de la sécurité des paiements en ligne sur les sites marchands en adoptant le protocole 3DS 2.0 favorisant la prévention de la fraude et en contribuant à l'accélération du commerce numérique avec une authentification simple et sécurisée

2.2.2 Dématérialisation, vers une workplace « zéro papier »

Le projet de gestion des documents physiques, lancé en avril 2020, a pour objet de réduire la production, le stockage et le flux des documents physiques dans une optique zéro papier et dans un but d'amélioration des conditions de travail.

Ce chantier a permis l'identification et la mise en place d'une cinquantaine de solutions de dématérialisation permettant d'obtenir des gains rapides avant la mise en place du nouveau système d'information, en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle des équipes (en particulier pour atteindre les objectifs fixés par le programme du nouveau siège « Les Arènes »).

A fin 2022, ce projet a permis d'externaliser près de 3,5 millions de documents papiers et de recycler 23 tonnes

2.2.3 Plusieurs réalisations au service des métiers

En synergie avec les différentes lignes métiers, l'année 2022 atteste de l'aboutissement de nombreux projets structurants parmi lesquels :

- la mise en place d'une nouvelle solution de workflow documentaire pour assurer les échanges de documents entre les agences et le service central ;
- la refonte de la segmentation des particuliers et la mise en place d'une nouvelle segmentation pour les clients PRO et TPE ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif Wafasalaf « SARII » permettant le règlement des impayés et le traitement des rachats en temps réel ;
- le lancement de la dématérialisation des échanges avec la plateforme Tamwilcom sur l'ensemble des processus crédit : octroi, gestion et recouvrement ;
- la refonte du Système d'Information de Crédit du Maroc International.

L'année 2022 a été également marquée par le déploiement de nouvelles solutions collaboratives au service d'une meilleure expérience collaborateur avec plus de mobilité et de flexibilité dans un contexte de travail en hybride et en multi-sites. Les principales solutions mises en place ont concerné :

- le déploiement d'une solution d'archivage numérique MyDocs, dans la continuité du programme Zéro papier, au niveau d'une trentaine d'entités centrales ;
- l'enrichissement de l'intranet Community avec une base documentaire regroupant plus de 500 documents ;
- la mise en place de nouvelles solutions, en préparation du déménagement au futur siège « Les Arènes », notamment, des solutions de softphonie et de visioconférence pour permettre plus de mobilité, une meilleure joignabilité et le renforcement de la communication transverse ;
- l'intégration d'une solution d'archivage automatique des e-mails à la messagerie Outlook pour plus de performance.

Section VII - SITUATION FINANCIÈRE DE CRÉDIT DU MAROC – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Crédit du Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

1. Indicateurs financiers consolidés de Crédit du Maroc

Les principaux indicateurs de Crédit du Maroc sur la période 2020-2022 se présentent comme suit :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Produit net bancaire	2 381,3	2 459,9	3,3%	2 568,7	4,4%
Résultat d'Exploitation	339,6	1 061,5	>100%	758,6	-28,5%
Résultat Net	195,5	631,4	>100%	398,1	-36,9%
Résultat Net Part du Groupe	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%
Prêts et créances sur la clientèle	43 897,4	46 079,2	5%	48 496,7	5,2%
Dettes envers la clientèle	44 524,6	46 239,1	3,9%	48 581,5	5,1%
Total Bilan	57 913,5	59 346	2,5%	62 862,5	5,9%

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés

A fin décembre 2022, l'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de Crédit du Maroc entre 2021 et 2022 fait ressortir ce qui suit :

- une augmentation de 4,4 % du produit net bancaire à 2 568,7 MMAD contre 2 459,9 MMAD en décembre 2021 ;
- une baisse de 28,5 % du résultat d'exploitation à 758,6 MMAD, en lien avec la hausse des charges générales d'exploitation accentuée par la hausse du coût du risque ;
- une baisse de 35,6 % du résultat net part du groupe à 404,3 MMAD en raison principalement, des charges non récurrentes constatées en 2022.

Le total bilan s'élève à 62 862,5 MMAD, en progression de 5,9 % par rapport à fin décembre 2021. Respectivement les crédits à la clientèle et les dépôts de la clientèle ont augmenté de 5,2 % et 5,1 % en 2022, s'établissant à 48 496,7 MMAD et 48 581,5 MMAD.

Au titre de l'exercice 2021, les principaux indicateurs d'exploitation de Crédit du Maroc ont connu une hausse qui s'est traduite par une progression du produit net bancaire consolidé de 3,3 % pour s'établir à 2 460 MMAD. Le résultat d'exploitation ressort à 1 062 MMAD, en hausse de significative de 212 % par rapport à 2020.

Le résultat net passe de 195,5 à 631,4 MMAD entre les deux derniers exercices bénéficiant ainsi d'une bonne dynamique commerciale et d'une amélioration du coût du risque

Les indicateurs bilanciaux, quant à eux, font ressortir un total bilan qui s'élève à 59 346 MMAD, en progression de 2,5 % comparativement à 2020.

2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (« le groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres, et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 6 359 463 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 398 099.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces provisions sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2022, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élèvent à MMAD 3 522, dont :

- MMAD 529 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 2 993 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 230.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS 9 et aux principes décrits dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des pertes attendues, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la banque de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »),
- vérifié le calcul des pertes attendues, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié, par sondage, le bien fondé des hypothèses utilisées par la direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des états financiers consolidés au titre du risque de crédit

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 8 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PwC Maroc
Leila Sijelmass
Associée

Mazars Audit et Conseil
Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 mars 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Crédit du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 7 021 734 dont un bénéfice net de KMAD 420 427.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation et pour risques en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des engagements sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.

Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 806 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 45 939.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 105 pour un encours en souffrance de MMAD 112.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation et pour risques comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, à l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des engagements sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des engagements sur la clientèle dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 8 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PwC Maroc
Leila Sijelmassi
Associé

Mazars Audit et Conseil
Abdou SOULEYE DIOP
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (le «groupe»), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 6 303 988 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 631 363 KMAD. Ces états ont été établis par le Directoire le 16 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des provisions au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élèvent à MMAD 3 596, dont :

- 493 MMAD de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- 3 103 MMAD de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les provisions pour risques relatives aux pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à 275 MMAD.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par le Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des provisions comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS9 et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des en cours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la Direction des risques de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 février 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé

PwC
Leila Sijelmassi
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 mars 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Crédit du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 6 882 760 KMAD dont un bénéfice net de 687 411 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 16 février 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank Al-Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des créances sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 2 850 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 42 828 MMAD.

Les provisions pour risques constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à 121 MMAD pour un encours en souffrance de 196 MMAD.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des engagements sur la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la banque pour classer les engagements sur la clientèle et évaluer le montant des provisions pour dépréciation comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et testé les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, à l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou en défaut.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des créances dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 24 février 2022

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP

Associé

PwC

Leila Sijelmassi

Associée

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 5 721 318 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 195 532 KMAD. Ces états ont été établis par le Directoire le 18 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des dépréciations au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élèvent à MMAD 4 051, dont :

- MMAD 528 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 3 523 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 254.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction des risques du Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS9 et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des en cours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la Direction des risques de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3,
- apprécié les analyses menées par la Direction et la méthodologie retenue pour déterminer les ajustements post-modèle appliqués dans le cadre de l'anticipation du risque lié à la Covid-19.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 février 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars Audit et Conseil
Abdou Souleye DIOP
Associé

PwC
Leila Sijelmassi
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 mars 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de Crédit du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 6 760 168 KMAD dont un bénéfice net de 99 010 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 18 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Crédit du Maroc comptabilise des provisions pour dépréciation en couverture du risque de crédit sur les engagements sur la clientèle.

Ces provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect des dispositions du Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) et de la circulaire de Bank Al-Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.

L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- l'identification des engagements en souffrance et des créances sensibles,
- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 3 113 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 41 291.

Compte tenu du jugement et des estimations entrant dans l'évaluation des provisions en couverture du risque de crédit et de l'importance des crédits à la clientèle, nous avons considéré que l'évaluation des provisions y afférentes constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction des risques de la Banque pour classer les créances et évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions du PCEC et de la circulaire 19/G/2002.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par Crédit du Maroc et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours sensibles ou en défaut et au calcul des provisions.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des provisions, nous avons notamment :

- apprécié la correcte classification des créances dans les catégories appropriées,
- testé les provisions, sur la base d'un échantillon, pour les engagements en souffrance et les créances sensibles,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP

Associé

PwC

Leila Sijelmassi

Associée

3. Principaux faits marquants

Les comptes au 31 décembre 2022 sont arrêtés conformément au référentiel en vigueur.

Les normes applicables et les options prises n'ont pas connu de changement par rapport à fin 2021.

Les paramètres de calcul des dépréciations selon IFRS 9 ont été revu en 2022 comme suit :

- Actualisation des paramètres de calcul des provisions IFRS 9 sur encours sains.
- Mise en place du Nouveau modèle Loss Given Default LGD qui permet le passage d'un modèle de provisionnement forfaitaire de 45% à une modélisation interne plus précise et plus fine permettant une optimisation des provisions.
- Prise en compte d'un Forward Looking Local sur Damane et inflation.

Les arrêtés de 2021 ont été marqués par l'entrée en vigueur de la norme IFRS 19 modifiant les modalités de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

3.1. Principe de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle généra de couverture d'IFRS 9.

3.2. Principes de la norme IFRIC IAS 19

L'interprétation IFRIC IAS19 apporte des éclaircissements sur la manière dont les engagements doivent être provisionnés pour certains régimes à prestations définies.

L'IFRIC IAS19 impacte le calcul de la provision comme suit : Au lieu d'étaler l'engagement sur toute la durée de présence dans la société, on l'étale sur les dernières années d'acquisition de droits ; autrement dit, s'il y a un plafond d'ancienneté à x années dans l'accord interne, alors le salarié commence à acquérir des droits x années avant son départ à la retraite.

L'application de la norme IFRIC IAS 19, au niveau du groupe CDM, s'est traduite par la baisse de la provision sur les primes de fin de carrière.

La première application de cette interprétation a été comptabilisée en 2021 en capitaux propres pour +1,6 MMAD.

4.2. Contribution des filiales au PNB et RNPG du Groupe au 31 décembre 2022

Dénomination	Capital Social (KMAD)	Capital Social (KUSD)	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	Contribution au PNB consolidé IFRS (KMAD)			Contribution au RNPG IFRS (KMAD)		
						31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Crédit du Maroc	1 088 121		100%	100%	E.C.	2 157 573,8	2 249 732,4	2 365 070,9	64 191,1	507 160,8	311 173,2
Crédit du Maroc Assurances	200		100%	100%	I.G.	62 004,3	67 676,5	64 978,5	39 973,8	43 562	40 092,5
Crédit du Maroc Capital	10 000		100%	100%	I.G.	5 976,8	510,9	91,7	679,9	-1 208,6	56,3
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66%	66,66%	I.G.	110 082,1	101 498	101 098,9	63 566,3	51 964,8	28 446,4
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100%	100%	I.G.	19 049,2	20 729,9	19 353,5	15 193,3	15 775,8	14 656,9
S.I.F.I.M.	168 321		100%	100%	I.G.	4 689,9	6 320,9	1 298,8	-2 858,7	2 284,5	796,6
Crédit du Maroc International	-	1 655	100%	100%	I.G.	21 919,0	13 478,2	16 787,7	9 569,9	7 852,7	9 067,8

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés IFRS

4.3. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de Crédit du Maroc se présente comme suit, sur les trois derniers exercices :

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Intérêts et produits assimilés	2 283,1	2 243,2	-1,7%	2 336,3	4,2%
Intérêts et charges assimilés	423,5	288,1	-32%	340	18%
Marge d'intérêt	1 859,6	1 955,1	5,1%	1 996,4	2,1%
Commissions perçues	414,7	433,4	4,5%	454,5	4,9%
Commissions servies	29,1	40,1	37,6%	51,3	27,9%
Marge sur commissions	385,5	393,3	2%	403,2	2,5%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	212,3	209,4	- 1,4%	263,9	26%
Gains ou pertes nets des instruments fin. à la juste valeur par capitaux propres	14,0	-0,4	>-100%	-0,1	-65,5%
Produits des autres activités	11,5	12,6	9%	14,8	18%
Charges des autres activités	101,6	110,1	8,3%	109,6	-0,4%
Produit net bancaire	2 381,3	2 459,9	3,3%	2 568,7	4,4%
Charges générales d'exploitation	1 170,1	1 156,8	-1,1%	1 309,8	13,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles	149,9	178,2	18,9%	190,3	6,8%
Résultat Brut d'Exploitation	1 061,3	1 125	6%	1 068,6	-5%
Coût du risque	-721,7	-63,5	-91,2%	-309,9	>100%
Résultat d'Exploitation	339,6	1 061,5	>100%	758,6	-28,5%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,1	-3,9	>100%	-15,4	>100%
Résultat avant Impôt	339,6	1 057,6	>100%	743,2	-29,7%
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	144,0	426,3	>100%	345,1	-19%
Résultat net	195,5	631,4	>100%	398,1	-36,9%
Intérêts minoritaires	5,2	4	-23,9%	-6,2	>-100%
Résultat Net Part du groupe	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%

Source : Crédit du Maroc

4.3.3. Produit net bancaire

➤ Evolution et structure du PNB

L'évolution du produit net bancaire de Crédit du Maroc se présente comme suit sur la période considérée :

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Intérêts et produits assimilés	2 283,1	2 243,2	-1,7%	2 336,3	4,2%
Intérêts et charges assimilés	423,5	288,1	-32%	340	18%
Marge d'intérêt	1 859,6	1 955,1	5,1%	1 996,4	2,1%
Commissions perçues	414,7	433,4	4,5%	454,5	4,9%
Commissions servies	29,1	40,1	37,6%	51,3	27,9%
Marge sur commissions	385,5	393,3	2%	403,2	2,5%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	212,3	209,4	-1,4%	263,9	26%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	14,0	-0,4	>-100%	-0,1	-65,5%
Gains ou pertes nets sur actifs fin. disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Résultat des activités de marché	226,3	209,1	-7,6%	263,8	26,2%
Produits des autres activités	11,5	12,6	9%	14,8	18%
Charges des autres activités	101,6	110,1	8,3 %	109,6	-0,4%
Produit net bancaire	2 381,3	2 459,9	3,3%	2 568,7	4,4%
<i>Marge d'intérêt en pourcentage du PNB</i>	78,1%	79,5%	1,4 pt	77,7%	-1,8 pt
<i>Marge sur commissions en pourcentage du PNB</i>	16,2%	16%	-0,2 pt	15,7%	-0,3 pt
<i>Marge des activités de marché en pourcentage du PNB</i>	9,5%	8,5%	-1 pt	10,27%	1,8 pt

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

Au 31 décembre 2022, le produit net bancaire consolidé de la banque se hisse à 2 568,7 MMAD, en progression annuelle de 4,4 % (+108,7 MMAD), portée par la bonne performance de l'ensemble des lignes métiers. Cette hausse est imputable aux éléments suivants :

- La croissance de la marge d'intérêts, représentant 77,7 % du PNB consolidé de Crédit du Maroc, de 2,1 % (+41,3 MMAD) par rapport à 2021 pour se situer à 1 996,4 MMAD à fin 2022, bénéficiant ainsi du dynamisme continu de l'activité commerciale ;
- la progression de la marge sur commissions, représentant 15,7 % du PNB consolidé, de 2,5 % (+ 10 MMAD) pour s'établir à 403,2 MMAD, grâce à la progression du taux d'équipement et de la bonne tenue des activités de commerce international et de cash-management ;
- la hausse de 26,2 % du résultat des activités de marché de 26,2 % (+54,8 MMAD), à 263,8 MMAD. Cette performance est portée par l'orientation positive de l'activité change qui compense la conjoncture défavorable de l'activité obligataire. Le résultat des activités de marché représente 10,27 % du PNB consolidé.
- l'augmentation des produits des autres activités de 18 % qui s'explique par la hausse des dividendes reçus des filiales et participations.

Revue analytique 2020 – 2021

Au titre de l'exercice 2021, le produit net bancaire consolidé de Crédit du Maroc a enregistré une progression de 3,3 % par rapport à 2020, pour s'établir à près de 2 460 MMAD. Cette évolution résulte des éléments conjugués suivants :

- la croissance de la marge d'intérêt de 5,1 % par rapport à l'exercice 2020, pour se situer à plus de 1 955,1 MMAD à fin 2021. Cette amélioration résulte principalement d'une baisse des intérêts et charges assimilés (-32 %) liée à l'amélioration de la marge commerciale au 4^{ème} trimestre 2021, plus importante que la baisse des intérêts et produits assimilés (-1,7 %) ;
- la hausse de la marge sur commissions de 2 % (+7,8 MMAD) pour s'établir à plus de 393 MMAD à fin 2021, suite notamment à la hausse des commissions perçues et de 4,5 % ;
- la baisse du résultat des activités de marché de 7,6 % (-17,2 MMAD) à 209,1 à fin 2021 ;
- la hausse des produits des autres activités de 9 % (+1 MMAD), par rapport à fin 2020, conjuguée à une progression de 8,3 % des charges des autres activités (8,5 MMAD). Le résultat des autres activités ressort ainsi en baisse de 7,4 MMAD.

➤ Evolution de la marge d'intérêts

La déclinaison de la marge d'intérêt de Crédit du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var.21/20	2022	Var. 22/21
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 166,5	2 153,3	-0,6%	2 244,0	4,2%
Opérations avec les établissements de crédit	87,2	82	-6%	80	-2,4%
Opérations avec la clientèle	1 991,4	1 988,7	-0,1%	2 081,5	4,7%
Opérations de location-financement	88,0	82,7	-6%	82,43	-0,3%
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105,2	76,7	-27,3%	79,7	3,9%
Titres de dettes	105,5	76,7	-27,3%	79,7	3,9%
Autres intérêts et produits assimilés	11,2	13,2	17,9%	12,7	-3,9%
Produits d'intérêts	2 283,1	2 243,2	-1,7%	2 336,3	4,2%
Sur les passifs financiers au coût amorti	296,2	201,1	-32,1%	258,8	28,7%
Opérations avec les établissements de crédit	23,3	24,1	3,2%	87,4	>100%
Opérations avec la clientèle	272,8	177,1	-35,1%	171,4	-3,2%
Autres intérêts et charges assimilées	127,4	87	-31,7%	81,2	-6,7%
Charges d'intérêts	423,5	288,1	-32%	340	18%
Marge d'intérêts	1 859,6	1 955,1	5,1%	1 996,4	2,1%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

A fin 2022, la marge d'intérêt ressort en augmentation de 2,1 % (+41,3 MMAD) par rapport à 2021. Cette évolution est liée essentiellement aux éléments suivants :

- la hausse des produits d'intérêts de 4,2 %, profitant de la progression de 4,7 % (+ 92,9 MMAD) des opérations avec la clientèle qui s'établissent à 2 336,3 MMAD en 2022, représentant 89,1 % du total des produits d'intérêt ;
- la hausse des charges d'intérêts de 18 % à fin 2022 sous l'effet de la hausse des intérêts assimilées sur opérations avec les établissements de crédit (+63 MMAD). Cette dernière découle principalement de l'augmentation des charges relatives aux opérations interbancaires.

La hausse de la marge d'intérêt de 42,2 MMAD chez crédit du Maroc (dont +14 MMAD de la fenêtre Arreda) s'explique par l'activité commerciale et la poursuite de l'optimisation du coût des ressources.

Les filiales CDMLF et CDMI contribuent respectivement à +3,5 MMAD et 1,1 MMAD.

La contribution des filiales à la marge d'intérêt, au titre de la période 2020 - 2022, se présente comme suit :

En MMAD	2020	% MNI	2021	% MNI	Var ⁽¹⁾ 21/20	2022	% MNI	Var ⁽¹⁾ 22/21
CDM	1 742,3	93,7%	1 844,4	94,3%	0,6 pt	1 888,7	94,6%	0,3 pt
CDMLF	103,5	5,6%	98,01	5%	-0,6 pt	99,1	5%	-
CDMI	13,8	0,7%	12,7	0,6%	-0,1 pt	8,5	0,4%	-0,2 pt
Groupe CDM	1 859,6	100%	1 955,1	100%	-	1 996,4	100%	-

Source : Crédit du Maroc

(1) Variation des parts en points de base

Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de l'exercice 2021, la marge d'intérêt de Crédit du Maroc poursuit son trend haussier (+5,1 %), profitant de la bonne tenue de l'activité commerciale combinée à une optimisation continue du coût des ressources. Elle augmente de 95,5 MMAD (dont +15 MMAD de la fenêtre Arreda) pour se situer autour de 1 955,1 MMAD. Cette évolution résulte de :

- la baisse des charges d'intérêts de 32 % (- 135 MMAD) pour s'établir à plus de 288 MMAD. Cette variation a été impactée essentiellement par les éléments conjugués suivants :
 - ✓ un repli des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle (-95,8 MMAD) suite à la baisse du taux de rémunération des ressources d'épargne et l'optimisation du coût des dépôts à terme ;
 - ✓ une baisse de 31,7 % (-40,4 MMAD) des autres intérêts et charges assimilées pour s'établir à 87 MMAD à fin 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par le repli des intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle combinée à une diminution des intérêts et charges assimilés sur les comptes et prêts/emprunts relatifs aux opérations interbancaires.
- la baisse des produits d'intérêts de 1,7 % (- 39,8 MMAD) pour s'établir à 2 243,23 MMAD sous l'effet de la baisse de 27,3% des produits d'intérêts sur les titres de dette conjuguée à la baisse de 6 % des produits d'intérêts sur les opérations interbancaires, en lien avec ratio de liquidité de la banque qui se maintient à un niveau confortable sur l'année 2021 et sur les opérations de location-financement.

Les filiales CDMLF et CDMI enregistrent une contribution à la marge d'intérêt respectivement de 2,8 MMAD et -1,1 MMAD.

➤ Evolution de la marge sur commissions

L'évolution de la marge sur commissions de Crédit du Maroc se présente comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS (en MMAD)	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec la clientèle	62,4	-	62,4	59,6	-	59,6	61,6	-	61,6
Sur opérations sur titres	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	4,1	2,5	1,6	4,7	4,4	0,3	8	3,9	4,1
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	318,1	24,3	293,7	335,6	33,3	302,3	351,4	44,9	306,5
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	30,1	2,3	27,8	33,5	2,5	31	33,5	2,4	31,1
Produits nets des commissions	414,7	29,1	385,5	433,4	40,1	393,3	454,5	51,3	403,2

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

La marge sur commissions s'élève à 403,2 MMAD, en hausse de 2,5 % (+10 MMAD), comparativement à fin 2021. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- la hausse des commissions perçues de 4,9 % (+21,1 MMAD), portée par l'augmentation des commissions perçues sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (+5 %) et sur les opérations avec la clientèle (3 %) . Les principales évolutions concernent les cartes bancaires, les virements étrangers et les commissions sur encaissements de remises documentaires ;
- Il y a lieu de préciser que (i) les commissions sur opérations avec la clientèle représentent près de 14% des commissions perçus, (ii) tandis que les produits sur moyens de paiement représentent plus de 77% de ces commissions ;
- la hausse des commissions servies de 27,9 % (+11,2 MMAD) en 2022, essentiellement portée par les charges sur moyens de paiement (+35 %).

La marge sur commission représente 15,7 % du PNB du groupe Crédit du Maroc quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

La contribution des filiales de Crédit du Maroc dans la marge sur commissions augmente de 3,5 MMAD, comparativement à 2020. Cette contribution est détaillée comme suit :

En MMAD	2020	% COM	2021	% COM	Var ⁽¹⁾ 21/20	2022	% COM	Var ⁽¹⁾ 22/21
CDM	299,2	77,6%	303,5	77,2%	-0,4 pt	317,4	78,7%	1,5 pt
CDMA	60,9	15,8%	67	17%	1,2 pt	64,8	16,1%	-1 pt
CDMC	5,4	1,4%	0,3	0,1%	-1,3 pt	-	-	-0,1 pt
CDMP	18,8	4,9%	20,6	5,2%	0,4 pt	19,3	4,8%	-0,5 pt
CDMI	1,2	0,3%	1,8	0,5%	-0,2 pt	1,8	0,4%	-
Groupe CDM	385,5	100%	393,3	100%	-	403,2	100%	-

Source : Crédit du Maroc

(1) Variation des parts en points de base

Entre 2020 et 2022, la contribution de Crédit du Maroc dans la marge sur commissions est majoritaire à une part de 78,7 % en 2022, suivie par celle de CDM Assurance (16,1 % à fin 2022).

Revue analytique 2020 – 2021

Profitant de la progression du taux d'équipement produit et de la bonne performance des métiers spécialisés, la marge sur commission de Crédit du Maroc s'établit à près de 393,3 MMAD affichant ainsi une hausse de 2 % (+7,7 MMAD) par rapport à l'exercice précédent. Dans le détail, cette progression résulte des évolutions sur les commissions perçues et servies :

- la hausse des commissions perçues (+18,7 MMAD) à fin 2021 pour s'établir à 433,4 MMAD et ce, en raison d'une augmentation des commissions perçues sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers de 2,9 % (+8,5 MMAD) malgré la baisse des commissions sur opérations avec la clientèle. Les principales évolutions sur les commissions perçues concernent les commissions monétiques (+6,5 MMAD), les virements domestiques et étrangers (+5,3 MMAD), les commissions sur droits de garde (+2,3 MMAD) et les commissions sur fonctionnement de compte (-2,7 MMAD) ;
- la hausse des commissions servies (+11 MMAD) à fin 2021 pour s'établir à 40,1 MMAD, soit une progression de 37,6 % portée par les charges sur moyens de paiement (+9 MMAD) et les commissions sur opérations de change virement (près de 2 MMAD).

Il y a lieu de préciser que les produits sur moyens de paiement et autres services financiers contribuent à hauteur de 77 % à la marge sur commissions, tandis que les commissions sur opérations avec la clientèle représentent plus de 15 %.

➤ **Résultat des activités de marché**

Le produit net bancaire a également bénéficié de la performance du résultat de marché. Son évolution sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	212,3	209,4	-1,4%	263,9	26%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	14	-0,4	>-100%	-0,1	-65,5%
Résultat des activités de marché	226,3	209,1	-7,6%	263,8	26,2%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Au terme de l'exercice 2022, le résultat des activités de marché ressort en hausse de 26,2 % à 263,8 MMAD. Cette appréciation (+54,7 MMAD) s'explique par : l'orientation positive de l'activité de change qui compense la conjoncture défavorable de l'activité obligataire.

Revue analytique 2020 - 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat des activités de marché est en recul de 7,6 % passant de 226,3 MMAD à 209,1 MMAD. Cette baisse est principalement liée à un effet de base 2020 sur l'activité obligataire, impactée par un contexte peu favorable aux marchés des taux et marquée par :

- la baisse du résultat sur l'activité trading sur titres de la salle de marché de Crédit du Maroc ;
- la baisse des gains nets sur titres à la juste valeur capitaux de propres et sur titres à la juste valeur par résultat.

Cette évolution a toutefois été atténuée par la performance de l'activité de change et la hausse des dividendes.

➤ **Autres activités bancaires**

Les autres activités bancaires ont évolué comme sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Produits des autres activités	11,5	12,6	9%	14,8	18%
Charges des autres activités	101,6	110,1	8,3%	109,6	-0,4%
Résultat des autres activités	-90,1	-97,5	8,3%	-94,8	-2,8%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Les produits des autres activités s'élèvent à 14,8 MMAD en hausse de 18 %. Cette variation provient de la hausse des dividendes reçus des filiales de participations.

Les charges des autres activités ressortent en baisse en lien avec la baisse de la cotisation au fonds Intelaka.

Revue analytique 2020 – 2021

Au 31 décembre 2021, le résultat des autres activités bancaires de Crédit du Maroc évolue de +8,3 % pour s'établir à -97,5 MMAD. Cette variation s'explique essentiellement par la croissance des produits des autres activités de 9 %, parallèlement à l'accroissement des charges des autres activités de 8,3 % (principalement lié à la hausse des autres charges bancaires Crédit du Maroc leasing)

Contribution des filiales de Crédit du Maroc dans le produit net bancaire consolidé

Au titre de la période considérée, le tableau suivant présente la contribution des principales filiales :

En MMAD	2020	% PNB	2021	% PNB	Var. 21/20*	2022	% PNB	Var. 22/21*
CDM	2 157,6	90,6%	2 249,7	91,5%	0,8 pt	2 365,1	92,1%	0,6 pt
CDMA	62	2,6%	67,7	2,8%	0,1pt	65	2,5%	-0,2 pt
CDMC	6	0,3%	0,5	-	-0,2 pt	0,1	-	-
CDMLF	110,1	4,6%	101,5	4,1%	-0,5 pt	101,1	3,9%	-0,2 pt
CDMP	19	0,8%	20,7	0,8%	-	19,4	0,8%	-0,1 pt
SIFIM	4,7	0,2%	6,3	0,3%	0,1 pt	1,3	0,1%	-0,2 pt
CDMI	21,9	0,9%	13,5	0,5%	-0,4 pt	16,8	0,7%	0,1 pt
Groupe CDM	2381,3	100%	2 459,9	100%	-	2 568,7	100%	-

Source : Crédit du Maroc

*Variation des parts en points de base

Au titre de l'année 2022, Crédit du Maroc demeure le principal contributeur au Produit Net Brut consolidé du groupe avec une part de 92,1 %, une contribution légèrement en hausse de 0,6 point de base comparativement à 2021, suivi de CDM Leasing & Factoring avec une part de 3,9 % au PNB consolidé puis CDM Assurance avec près de 2,5 %.

➤ Les charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation de Crédit du Maroc sont ventilées comme suit :

Consolidés IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Charges de personnel	763	784,7	2,8%	879,6	12,1%
Impôts et Taxes	25,4	46,4	82,5%	51,2	10,4%
Loyers	40,8	47,1	15,5%	56,1	19,1%
Honoraires	28,1	39,9	42,1%	54,7	37,2%
Frais d'entretien, d'électricité & eau, personnel, intérim	58,6	56,7	-3,3%	65,7	15,8%
Transport, mission et réception, publicité	48	50,8	5,9%	81,3	60,0%
Frais postaux & Telecom, recherche & Doc, Conseil.	51,2	48	-6,3%	46,0	-4,0%
Diverses autres charges externes	151	94,8	-37,2%	106,0	11,9%
Autres charges générales d'exploitation	7,1	-0,4	>-100%	5,1	>-100%
Dotations nettes aux provisions pour engagements de retraite et obligations similaires	9,5	9,7	2,3%	1,4	-85,7%
Logiciels informatiques produits	-12,5	-20,8	66,5%	-37,3	79,5%
Charges générales d'exploitation	1 170,1	1 156,8	-1,1%	1 309,8	13,2%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

A fin 2022, les charges générales d'exploitation ont atteint 1 309,8 MMAD, enregistrant une hausse de 13,2 % (+153 MMAD) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est marquée principalement par :

- la hausse des charges du personnel de 12,1% (+94,9 MMAD). Ils représentent 34% du PNB et restent stables à 67 % des charges générales d'exploitation. Cette évolution s'explique par l'accroissement des charges salariales et cotisations sociales y relatives et par le versement de primes exceptionnelles ;
- la hausse des charges de la rubrique « transport, mission et réception, publicité », de 60% à fin 2022, en raison du changement de l'identité visuelle de la banque et de la signalétique extérieurs ;
- la hausse des charges externes due essentiellement aux évolutions sur les frais de communication liés au « rebranding », la hausse des honoraires, des charges de loyers (redevances IT), des frais de déplacements et des réceptions sous l'effet des prestations externalisées ;
- la hausse sur les impôts et taxes de 10,4 % pour atteindre 51,2 MMAD au titre de l'exercice 2022. Cette variation découle essentiellement des charges sur Crédit du Maroc impactées par les rappels du Guichet Unique de Casablanca (Ex. Dar Al Khadamat) en lien avec le Projet des Arènes.

Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de l'exercice 2021, les charges générales d'exploitation ont diminué de 1,1 % par rapport à 2020, pour s'établir à 1 156,8 MMAD. Cette baisse résulte des éléments conjugués suivants :

la baisse sur les charges externes due essentiellement à :

- des baisses sur les dons suite à la prise en compte en 2020 du don Covid-19 ;
- des hausses sur les redevances IT, la rémunération d'intermédiaires et d'honoraires et les prestations externalisées.

la hausse des frais du personnel de 21,6 MMAD impactés par les hausses des salaires, des congés payés et engagements sociaux et des indemnités de départ, compensée par ailleurs par les transferts de charges RH sur logiciels produits en interne.

la hausse des impôts et taxes de près de 21 MMAD, dont 14 MMAD pour Crédit du Maroc.

Les contributions aux charges générales d'exploitation les plus significatives concernent Crédit du Maroc. Les contributions des autres filiales restent relativement faibles.

4.3.4. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation de Crédit du Maroc évolue comme suit sur la période considérée :

<i>Consolidé IFRS (montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Produit net bancaire (1)	2 381,3	2 459,9	3,3%	2 568,7	4,4%
Charges générales d'exploitation (2)	1 170,1	1 156,8	-1,1%	1 309,8	13,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles (3)	149,9	178,2	18,9%	190,3	6,8%
Résultat brut d'exploitation	1061,3	1 125	6%	1 068,6	-5%
<i>Coefficient d'exploitation ((2) + (3)) / (1)</i>	<i>55,4%</i>	<i>54,2%</i>	<i>-1,2 pt</i>	<i>58,40%</i>	<i>4,1%</i>

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Au 31 décembre 2022, le résultat brut d'exploitation s'établit à près 1 068,6 MMAD, en retrait de 5 % par rapport à l'exercice 2021 en raison de charges exceptionnelles enregistrées au cours de l'exercice. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation de 13,2 % des charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations.

En effet en termes d'investissement, Crédit du Maroc a engagé plus de 353 MMAD lié essentiellement aux investissements informatiques et au projet du siège social.

Hors éléments non récurrents liés à l'autonomisation de la banque suite au changement de l'actionnaire principal (coûts connexes à la transition), le résultat brut d'exploitation ressort, en 2022, en hausse de 3,7 % à 1 166,3 MMAD. Les coûts de transition incluent principalement les frais de rebranding et de changement de la signalétique extérieure, intéressement du personnel, les frais d'accompagnement juridique, des coûts IT...

Il en résulte un coefficient d'exploitation de 58,4 % à fin 2022.

Revue analytique 2020 – 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat brut d'exploitation a affiché une hausse de 6 % à 1 125 MMAD grâce à la baisse des charges générales d'exploitation. Retraitées du don consenti en 2020 au fond spécial pour la gestion de la Covid-19, les charges générales d'exploitation sont en hausse de 8,1 MMAD sous l'effet des amortissements (+28,3 MMAD) reflétant l'accélération des investissements de la Banque dans le cadre de son projet « Tajdid 2022 » ;

Crédit du Maroc a engagé sur l'année 2021 un montant de 359 MMAD d'investissements dont l'essentiel pour le développement des systèmes d'information.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 54,2 %. Hors contribution au fonds covid-19, ce coefficient est en amélioration.

4.3.5. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit du Maroc évolue comme suit, sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-135,6	49,9	>-100%	-11,7	>-100%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-39,3	8,7	>100%	-52,2	>-100%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par CP recyclables</i>	-15,9	16,1	>100%	-0,5	>-100%
<i>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	-22,4	- 9,3	58,3%	-48,4	>100%
<i>Engagements par signature</i>	-1,0	1,9	>100%	-3,3	>-100%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-96,3	41,3	>100%	40,6	-1,7%
<i>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	-89,3	58,1	>100%	2,8	-95,2%
<i>Engagements par signature</i>	-7,0	- 16,8	>-100%	37,8	>-100%
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)		-		-	
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-394,5	399	>100%	133,8	-66,5%
<i>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	-395,6	426,5	>100%	82,2	-80,7%
<i>Engagements par signature</i>	1,2	- 27,5	>-100%	51,6	>-100%
Autres actifs	-30,3	- 48,1	58,4%	-44,6	-7,1%
Risques et charges	-32,9	150,1	>100%	-86,6	>-100%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-593,3	551	>100%	-9,1	>-100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-141,1	- 626,8	>-100%	-327,5	47,7%
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	12,7	12,4	-2,7%	26,7	>100%
	12,7	12,4	-2,7%	26,7	>100%
Coût du risque de crédit	-721,7	- 63,5	- 91,2%	-309,9	>100%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

Le coût du risque consolidé se situe, à fin 2022, à 310 MMAD (+246,4 MMAD). Cette hausse provient essentiellement d'un effet de base 2021 lié à la constatation d'une reprise exceptionnelle de 176 MMAD au niveau du coût du risque de l'exercice 2021. Hors cet élément exceptionnel, le coût du risque ressort en hausse de 29,4 %. Cette évolution intègre :

- la baisse des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (-101,6 %) qui se chiffrent à -9,1 MMAD à fin 2022 contre 551 MMAD à fin 2021. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :
 - ✓ la hausse du Bucket 1 regroupant les pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir passant de 8,7 MMAD en 2021 à -52,2 MMAD en 2022, qui s'explique essentiellement par la hausse des provisions pour dépréciation des prêts et créances par rapport à fin décembre 2020, en lien avec la mise en place d'un coussin d'anticipation de l'impact de l'inflation des ménages ;
 - ✓ la baisse du Bucket 2 (-0,69 MMAD) regroupant les pertes attendues pour la durée de vie, passant de 41,3 à 40,6 entre 2021 et 2022. Cette variation de -1,7 % s'explique principalement par la baisse des instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ;
 - ✓ la baisse du Bucket 3 (-265 MMAD) regroupant les actifs dépréciés de la banque. Cette variation de -66,5 %, de 399 MMAD en 2021 à 133,8 MMAD en 2022, s'explique essentiellement par la baisse des instruments de dettes et des provisions pour risques et charges (en raison de la dissipation de l'effet de base de la reprise de la provision liée à un litige avec une contrepartie corporate) ;

- ✓ la hausse de dotations aux provisions pour risques et charges suite à des nouvelles dotations pour pertes et charges et pour divers litiges ;
- la diminution de 299,3 MMAD des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées qui se chiffrent à 328 MMAD à fin 2022, grâce à l'effort d'assainissement du portefeuille clients.
- la hausse sur la récupération sur prêts et créances passant de 12,4 à fin 2021 à 26,7 à fin 2022 soit une évolution de +14,4 MMAD sur la même période.

Crédit du Maroc voit son taux de couverture des créances en souffrance brutes en hausse de de 15 pts, à 91,8 %, reflétant une politique prudente en matière de provisionnement.

Revue analytique 2020 – 2021

Au titre de l'exercice 2021, Crédit du Maroc affiche un coût du risque de 63,5 MMAD, en diminution significative de 91,2 % (-658,2 MMAD) par rapport à l'année 2020 tout en maintenant sa politique prudente de provisionnement. En effet, le coût du risque a bénéficié d'un effet exceptionnel de reprise d'une provision importante liée à un ancien litige sur un dossier corporate et des efforts d'anticipation des impacts de la crise sanitaire entrepris en 2020 (reprise en 2021 du « coussin d'anticipation » mis en place en couverture de la crise sanitaire).

Il se compose de ce qui suit :

- les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs⁴² qui se chiffrent à 448,9 MMAD à fin 2021 dont :
 - ✓ 8,7 MMAD relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédits attendues pour les 12 mois à venir (Bucket1) ;
 - ✓ 41,3 MMAD correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) contre 96,3 MMAD en 2020 ;
 - ✓ 399 MMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

La baisse du Bucket 1 et du Bucket 2 est due essentiellement à la baisse des provisions pour dépréciation des prêts et créances par rapport à fin décembre 2020 qui s'explique par le retour progressif du coût du risque au niveau pré-covid. En 2020, il faut noter la détérioration du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie Covid-19 et le provisionnement anticipatif et prudent associé.

- les dotations nettes de reprises sur autres actifs enregistrent une baisse de 58,4 % à -48,1 MMAD, en lien avec la désactualisation des agios réservés IFRS.
- les dotations pour risques et charges se chiffrent à 150,1 MMAD à fin 2021. Ce poste intègre notamment la reprise d'une provision importante liée à un litige avec une contrepartie corporate suite à la décision de la Cour d'Appel de renvoi.
- les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 627 MMAD à fin 2021 en hausse de près de +486 MMAD par rapport à 2020. Ce poste enregistre une forte hausse liée à la radiation en 2021 des créances au contentieux ;
- les récupérations sur prêts et créances ont évolué à la baisse pour 12 MMAD et s'expliquent par les effets de la crise qui a engendré un moindre recouvrement sur les créances déjà amorties.

Crédit du Maroc contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 93 % (59 MMAD) confirmant sa politique prudente en matière de provisionnement avec un taux de couverture des créances en souffrance de 79,2 % à fin 2021 en hausse de 1,8 point.

⁴² Hors provisions sur « Autres221 actifs » et provisions « sur risques et charges »

➤ **Ventilation du coût du risque**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du coût du risque du Groupe Crédit du Maroc :

<i>Coût du Risque Consolidé (Montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Risques de contrepartie	659	208	-68,4%	207	-0,5%
Particuliers	385	40	-89,6%	107	>100%
Entreprises	81	138	70,4%	82	-40,7%
Autres	78	66	-15,4%	10	-85,3%
Provisions/actifs dégradés B1&B2	114	-36	>-100%	7	>100%
CDMLF	22,8	6,2	-72,8%	54,3	>100%
CDMI	3,8	-2,1	>-100%	-2	-4,8%
SIFIM	0,0	-	-	0,1	-
Risques opérationnels	36,5	-148	>-100%	51	>100%
TOTAL	722	64	-91,1%	310	>100%

Source : *Crédit du Maroc*

Revue analytique 2021 – 2022

Au titre de l'exercice 2022, le coût du risque de contrepartie de la banque est quasi stable par rapport à 2021, à 207 MMAD. Il provient du marché des particuliers pour 107 MMAD et du marché des entreprises pour 82 MMAD. Les provisions sur pertes attendues contribuent pour 7 MMAD.

Le coût du risque opérationnel du Crédit du Maroc se situe à 51 MMAD à fin décembre 2022 et intègre principalement des dotations pour pertes et charges et des affaires en litiges.

Le coût du risque de CDMLF s'établit à 54,3 MMAD en hausse de 48,1 MMAD suite à la constatation de dotations sur dossiers en litiges sur l'activité factoring.

Revue analytique 2020 – 2021

Le coût du risque de contrepartie du CDM s'inscrit en forte baisse de 68,4 % pour s'établir à 208 MMAD. Cette baisse provient de l'effet conjugué de :

- la baisse de 89,6 % des dotations sur les dossiers du marché des particuliers, lié à un effet de base 2020 marqué par la constitution de dotations en couverture des impacts de la crise sanitaire ;
- la hausse de 70,4 % des dotations sur le marché des entreprises, suite au déclassement au cours de l'exercice, d'une nouvelle contrepartie de la promotion immobilière et la constatation de compléments de provisions sur plusieurs dossiers en renforcement de leur taux de couverture.

Le coût du risque opérationnel enregistre une reprise nette de 148 MMAD et tient compte d'une reprise d'une provision importante liée à un ancien litige consécutivement à la décision de la Cour d'appel de renvoi.

Pour les filiales, le coût du risque de CDMLF s'établit à 6,2 MMAD en baisse de 72,8 % et celui de CDMI à -2,1 MMAD en baisse de 5,9 MMAD.

➤ **Principaux indicateurs de risque**⁴³

L'évolution des indicateurs de risque sur la période 2020-2021, s'est traduite comme suit :

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	31.12.20	31.12.21	Var 21/20	31.12.22	Var 22/21
Créances clientèle nettes	43 897,4	46 079,2	5,0%	48 496,7	5,2%
Provisions (1)	4 051,2	3 585,9	-11,5%	3 521,8	-1,8%
Créances clientèle brutes	47 948,6	49 665	3,6%	52 018,4	4,7%
Créances en souffrance brutes (2)	4 957,9	4 669,2	-5,8%	3 835	-17,9%
Créances en souffrances nettes (2)-(1)	906,7	1 083,4	-19,5%	313,2	-71,1%
<i>Taux de contentieux⁴⁴</i>	<i>10,3%</i>	<i>9,4%</i>	<i>-0,9 pt</i>	<i>7,4%</i>	<i>-2 pts</i>

⁴³ Hors établissements de crédit et administrations centrales

⁴⁴Taux de contentieux = Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle brutes

Taux de couverture ⁴⁵	81,7%	76,8%	4,9 pt	91,8%	15 pts
Taux du coût du risque (en %) ⁴⁶	-1,5%	-0,1%	1,4 pt	-0,6%	-0,5 pt

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Crédit du Maroc affiche un taux de contentieux de l'ordre de 7,4 %, soit une baisse de 2 points comparativement à 2021, impacté principalement par la baisse des créances en souffrances brutes.

En effet, les créances en souffrance sont en baisse de 17,9 % (-834,2 MMAD) et s'établissent à 3 835 MMAD. Ainsi, le taux de couverture ressort à 91,8 %.

Au final, le coût du risque en pourcentage des créances sur la clientèle se situe à -0,6 % contre -0,1 % à fin décembre 2021 en lien, notamment, avec la hausse des créances clientèle couplée à l'évolution à la hausse du coût du risque à 310 MMAD à fin décembre 2022.

Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de l'exercice 2021, le taux de coût du risque ressort en baisse par rapport à 2020. Le taux de couverture global s'établit à 79,2 % à fin 2021. Confirmant la solidité de son bilan, Crédit du Maroc enregistre un recul de 9,2 % à 4 500 MMAD de ses créances en souffrance suite à la radiation de certaines créances pour plus de 600 MMAD, ramenant ainsi le taux des créances de contentieux à 9,1 %, en retrait de 1,3 point par rapport à l'exercice précédent.

4.3.6. Résultat d'Exploitation

Sur les trois derniers exercices, le résultat d'exploitation a évolué comme suit :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Résultat Brut d'Exploitation	1 061,3	1 125	6%	1 068,6	-5%
Coût du risque	-721,7	-63,5	-91,2%	-309,9	>100%
Résultat d'Exploitation	339,6	1 061,5	>100%	758,6	-28,5%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

A l'issue de l'exercice 2022, le résultat d'exploitation se situe à 758,6 MMAD en retrait de 28,5 % comparativement à l'exercice précédent sous l'effet combiné de la baisse de 5 % du résultat brut d'exploitation et de l'augmentation de près de 4x du coût du risque sur la période considérée.

Revue analytique 2020 – 2021

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de + 721,8 MMAD entre les deux exercices pour s'établir à 1 061,3 MMAD, qui s'explique principalement par les effets combinés de la hausse de 6 % du résultat brut d'exploitation (+ 63,7 MMAD) et la baisse de 91,2 % du coût du risque (-658,2 MMAD).

4.3.7. Résultat net

Les indicateurs de rentabilité du groupe Crédit du Maroc ont évolué comme suit :

Consolidé IFRS (montants en MMAD)	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Résultat d'Exploitation	339,6	1 061,5	>100%	758,6	-28,5%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,1	-3,9	>-100%	-15,4	>100%
Résultat avant Impôt	339,6	1 057,6	>100%	743,2	-29,7%
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	144,0	426,3	>100%	345,1	-19%
Résultat net	195,5	631,4	>100%	398,1	-36,9%
Intérêts minoritaires	5,2	4	-23,9%	-6,2	>-100%
Résultat Net Part du groupe	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%

Source : Crédit Du Maroc

⁴⁵Taux de couverture = Provisions sur créances en souffrance / Créances en souffrance brutes

⁴⁶Taux du coût du risque = Coût du risque / Créances sur la clientèle brutes

Revue analytique 2021 - 2022

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net enregistre un retrait de 36,9 % et se chiffre à 398,1 MMAD. Cette évolution s'explique la baisse du résultat d'exploitation de 28,5 % à 758,6 MMAD.

Le résultat net part du groupe ressort à 404,3 MMAD, en baisse de 35,6 %, en raison principalement, des charges non récurrentes constatées en 2022 liées aux frais de transitions, aux write-off des immobilisations IT et des biens immobiliers, en plus d'un effet de base d'une reprise exceptionnelle en 2021 (reprise de la provision liée à un litige avec une contrepartie corporate).

En retraitant ces éléments, le résultat net part du groupe 2022 retraité ressort à 482,2 MMAD, en baisse de 6,7 % par rapport au résultat net part du groupe 2021 retraité de 517 MMAD.

Revue analytique 2020 – 2021

A l'issue de l'exercice 2021, le résultat net de Crédit du Maroc a évolué positivement de + 435,8 MMAD, pour s'établir à 631,4 MMAD contre 195,5 MMAD en décembre 2020. Cette évolution est consécutive à une hausse du résultat d'exploitation de +721,8 MMAD entre 2020 et 2021.

Au titre de cette période, le résultat net part du groupe s'élève à près de 627,4 MMAD, en croissance de 230 % par rapport à 2020 bénéficiant ainsi d'une bonne dynamique commerciale et d'une amélioration du coût du risque.

➤ Contribution des filiales au résultat net consolidé du Groupe

Par ailleurs, la contribution des filiales de Crédit du Maroc au résultat net part du Groupe, au titre de la période 2020-2022, se présente comme suit :

En MMAD	2020 ⁽²⁾	% du RN	2021 ⁽²⁾	% du RN	Var ⁽¹⁾ 21/20	2022 ⁽²⁾	% du RN	Var ⁽¹⁾ 22/21
CDM	64,2	33,7%	507,2	80,8%	47,1 pts	311,2	77%	-3,9 pts
CDMA	40	21%	43,6	6,9%	-14,1 pts	40,1	9,9%	3 pts
CDMC	0,7	0,4%	-1,2	-0,2%	-0,5 pt	0,1	-	0,2 pt
CDMLF	63,6	33,4%	52,0	8,3%	-25,1 pts	28,4	7 %	-1,2 pt
CDMP	15,2	8%	15,8	2,5%	-5,5 pts	14,7	3,6%	1,1 pt
SIFIM	-2,9	-1,5%	2,3	0,4%	1,9 pt	0,8	0,2%	-0,2 pt
CDMI	9,6	5%	7,9	1,3%	-3,8 pts	9,1	2,2%	1 pt
Groupe CDM	190,3	100%	627,4	100%	-	404,3	100%	-

Source : Crédit du Maroc

⁽¹⁾ Variation des parts en points de base

⁽²⁾ Après élimination des écritures intra-groupe

Revue analytique 2021 - 2022

Au titre de 2022, la part de Crédit du Maroc dans le résultat net part du groupe demeure prépondérante malgré son retrait par rapport à l'exercice précédent, représentant ainsi 77 % du RNPG.

CDM Assurance figure en deuxième position avec une participation de 9,9 % à fin 2022, en progression de 3 points. Cette évolution s'explique par la hausse de la production commerciale, en particulier avec le lancement de l'assurance Takaful.

Après intégration des écritures d'élimination des charges réciproques, CDM Leasing et Factoring enregistre une contribution positive dans le RNPG consolidé du groupe avec une part 7% à près de 28,4 MMAD contre une part de 8,3 % l'an dernier. Néanmoins, cette contribution est en baisse de 1,2 point comparativement à 2021.

CDM Patrimoine enregistre, au titre de l'exercice 2022, une contribution positive de 14,7 MMAD en hausse de 1,1 point malgré la baisse de l'activité sur l'année 2022 dans un contexte marqué par une forte inflation et une faible croissance économique.

Revue analytique 2020 – 2021

En 2021, Crédit du Maroc demeure le principal contributeur au résultat net part du Groupe avec une part de 80,8 %, suivi par Crédit du Maroc Leasing & Factoring avec près de 8,3 % des parts et de CDM Assurance avec une part de près de 6,9 %.

La part de CDMLF affiche un repli de 25,1 points de base pour contribuer à hauteur 8,3 % au résultat net part du groupe,

La baisse de la contribution de CDMA au résultat net part du Groupe en 2021 de 14,1 points de base pour contribuer à hauteur de 6,9 % au résultat net part du groupe.

La part de la filiale CDMP a à son tour connu un repli de 5,5 points de base, enregistrant un résultat de 15,8 KMAD pour contribuer à fin 2021 à 2,5 % du résultat net part du groupe.

Après une contribution négative à fin 2020, SIFIM enregistre une contribution positive de 2,3 MMAD qui provient de l'amélioration de son résultat net.

➤ Ventilation du RNPG du groupe Crédit du Maroc par pôle d'activité à fin décembre 2022

Le tableau suivant présente la ventilation du RNPG par les différents pôles d'activité de Crédit du Maroc :

Montants en MMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Banque Maroc et Banque Offshore	241,1	700	>100%	486,8	-30,6%
Sociétés de financement spécialisées	10,4	7,9	-23,9%	-12,4	>-100%
Eliminations	-61,2	-80,5	31,6%	-69,1	-14,2%
Total	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%

Source : *Crédit du Maroc*

Le RNPG enregistre une baisse de 223 MMAD sur la période 2021-2022, pour s'établir à 404,3 MMAD, sous l'effet de la baisse du RNPG de la Banque Maroc et de la Banque Offshore et de la baisse du RNPG des sociétés de financement spécialisées à fin 2022.

La répartition du RNPG de Crédit du Maroc par pôle d'activité fait ressortir la prépondérance de la banque de détail.

4.4. Analyse du bilan consolidé IFRS

Le bilan consolidé du groupe Crédit du Maroc est porté à hauteur majoritairement par Crédit du Maroc. Le bilan sur la période 2020 – 2022 en norme IFRS s'est établi comme suit :

Actif

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 559	1 925	-24,8%	1 867	-3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	791	2 618	>100%	1 567	-40,1%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	442	2 240	>100%	1 367	-39%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	349	378	8,3%	199	-47,3%
Actifs financiers à la juste valeur par CP	2 922	2 932	0,3%	2 948	0,5%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	2 922	2 932	0,3%	2 948	0,5%
Titres au coût amorti	15	14	-8,7%	8	-39,1%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 068	3 335	-34,2%	5 231	56,9%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	43 897	46 079	5%	48 497	5,2%
Actifs Impôt Exigible	141	75	-46,4%	148	95,5%
Actifs d'impôt différé	408	154	-62,2%	152	-1,7%
Comptes de régularisation et autres actifs	428	340	-20,7%	366	7,9%
Immobilisations corporelles	1 352	1 410	4,3%	1 478	4,8%
Immobilisations incorporelles	331	464	40,4%	601	29,4%
Total Actif	57 913	59 346	2,5%	62 863	5,9%

Source : Crédit du Maroc

Passif

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,0	-	90,2%	0,1	>100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14	5	-63,8%	14	>100%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	14	5	-63,8%	14	>100%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 227	3 092	38,9%	2 881	-6,8%
Dettes envers la clientèle	44 525	46 239	3,9%	48 582	5,1%
Titres de créances émis	1310	603	-54%	1 612	>100%
Passif d'impôts exigibles	13	124	>100%	58	-53,4%
Passifs d'impôt différé	206	15	-92,6%	9	-39,1%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 433	1 144	-20,1%	1 496	30,7%
Provisions	697	567	-18,6%	600	5,9%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 768	1 252	-29,2%	1 251	0,0%
Capitaux propres	5 721	6 304	10,2%	6 360	0,9%
Capitaux propres part du groupe	5 665	6 246	10,2%	6 309	1%
Capital et réserves liées	3 865	3 860	-0,1%	3 854	-0,1%
Réserves consolidées	1600	1 749	9,3%	2 097	19,9%
<i>Part du groupe</i>	1 549	1 694	9,4%	2 040	20,4%
<i>Part des minoritaires</i>	51	55	7,2%	57	4,2%
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	61	64	6,3%	11	-83,6%
<i>Part du groupe</i>	61	64	6,3%	11	-83,6%
<i>Part des minoritaires</i>	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	196	631	>100%	398	-36,9%
<i>Part du groupe</i>	190	627	>100%	404	-35,6%
<i>Part des minoritaires</i>	5	4	-23,9%	-6	>-100%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Total Passif	57 913	59 346	2,5%	62 863	5,9%

Source : Crédit du Maroc

➤ **Principales évolutions sur la période 2021 - 2022**

Au titre de l'exercice 2022, le total bilan consolidé s'est affiché à 62 863 MMAD, en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice 2021. Cette amélioration de l'actif de 3 517 MMAD est due essentiellement à l'effet conjugué des éléments suivants :

- la hausse du poste « prêts et créances sur la clientèle qui a connu une augmentation de 5,2 % (+2 418 MMAD) pour s'établir à 48 497 MMAD à fin décembre 2022, représentant ainsi plus 77 % du total actif ;
- la hausse des prêts sur les établissements de crédit de 56,9 % (+1 896 MMAD) par rapport à décembre 2021 ;
- la baisse de 40,1 % (- 1 051 MMAD) des actifs financiers à la juste valeur par résultat provenant du portefeuille trading de la salle des marchés.

La hausse du passif consolidé est due essentiellement à :

- l'accroissement de l'encours des dettes envers la clientèle de 5,1% (+2 342 MMAD) à plus de 48 582 MMAD au 31 décembre 2022 ;
- la hausse de 30,7% « des comptes de régularisation et autres passifs » par rapport à fin 2021, en raison des hausses sur le compte de transit crédit pour le paiement des impôts des clients et sur les marges constatées d'avance sur les opérations Mourabaha conjuguées aux baisses constatées sur le fournisseurs de biens et services au niveau de CDMLF.
- la hausse du poste « Titres de créances émis » à 1 612 MMAD, en progression de 1,5x par rapport au bilan d'ouverture.
- La hausse de 1% des fonds propres consolidés du groupe par rapport à fin 2022, pour se situer à 6 360 MMAD au 31 décembre 2022.

➤ **Principales évolutions sur la période 2020 – 2021**

Au 31 décembre 2021, le total bilan consolidé de Crédit du Maroc s'est élevé à 59 346 MMAD en progression de 2,5 % par rapport à décembre 2020. Cette hausse est attribuable essentiellement à :

- la hausse des prêts et créances sur la clientèle qui s'apprécie de 5 % à 46 079 MMAD, soit +2 182 MMAD, confirmant la mobilisation de la Banque pour accompagner la reprise de l'économie marocaine ;
- la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de +1 826 MMAD pour atteindre 2 618 MMAD ;
- la baisse des prêts et créances envers les établissements de crédit de 34,2 % (-1 733 MMAD) par rapport à décembre 2020, pour se situer à 3 335 MMAD ;
- la baisse des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, services des chèques postaux de 24,8 % (-634 MMAD) à 1 925 MMAD ;
- la hausse des dettes envers la clientèle de de 3,9 % à 46 239 MMAD (+1 715 MMAD), profitant de l'orientation positive des ressources à vue en hausse.

4.4.1. Analyse des principaux postes de l'actif

4.4.1.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution de ce poste, sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

Montants en MMAD	2020	Var. 20/19	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 559	27,6%	1 924,7	-24,8%	1 867,3	-3%
% Total Actif	4,4%	1 pt	3,2%	-1,2 pt	3%	-0,3%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Au 31 décembre 2022, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP » s'élève à 1 867,3 MMAD, soit une baisse de 3 % par rapport à 2021. L'évolution de ce poste s'explique principalement par la baisse des effets mobilisables auprès des banques centrales (solde du compte ordinaire BAM).

Revue analytique 2020 - 2021

A titre de l'exercice 2021, le poste « valeurs en caisse, banque centrale, trésor public, services des CP » ressort en baisse de 24,8 % (-634,3 MMAD) pour s'établir à 1 924,7 MMAD par rapport au 31 décembre 2020. Cette variation est principalement liée à la baisse de la réserve monétaire auprès de BAM.

4.4.1.2. Structure des actifs financiers à la juste valeur

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 4 514,9 MMAD à fin décembre 2022, en baisse de 18,65 %. L'évolution de ces actifs est détaillée comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Actifs financiers à la JV par résultat	791,4	2 617,6	>100%	1 566,6	-40,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	442,4	2 239,5	>100%	1 367,2	-39%
Autres actifs financiers à la JV par résultat	349,0	378	8,3%	199,4	-47,3%
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	2 922,2	2 932,3	0,3%	2 948,3	0,5%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	2 922,2	2 932,3	0,3%	2 948,3	0,5%
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	3 713,6	5 549,9	49,45%	4 514,9	-18,65%
% Total Actif	6,4%	9,4%	3 pts	7,2%	-2,2 pts

Source : Crédit du Maroc – Comptes consolidés suite à l'application d'IFRS 9

Revue analytique 2021 - 2022

A fin décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un repli de 40,1 % par rapport à fin décembre 2021, s'établissant ainsi à 1 566,6 MMAD. Cette baisse provient principalement du portefeuille trading de la salle des marchés en rapport avec les opportunités de placement sur le marché obligataire et du maintien du statut de teneur de marché ainsi que les baisses des portefeuilles OPCVM des filiales.

De leur côté, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres enregistrent une légère hausse de 0,5 % (+16 MMAD), suite à :

- la baisse du portefeuille de placement compte tenu des opportunités de placement sur le marché obligataire

- la hausse du portefeuille ALM s'inscrivant dans le cadre de la gestion des équilibres bilanciaux.

Revue analytique 2020 - 2021

Au titre de l'exercice 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat se sont inscrits en hausse de +1 826,2 MMAD, pour s'établir à 2 617,6 MMAD. Cette évolution provient principalement du portefeuille trading de la salle des marchés qui augmente de 1 797 MMAD, en rapport avec les opportunités de placement sur le marché obligataire et du maintien du statut de teneur de marché.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ont, pour leur part, affiché une hausse de 10 MMAD expliquée par l'effet conjugué de :

- la baisse du portefeuille de placement de la trésorerie de 238 MMAD compte tenu des opportunités de placement sur le marché ;
- la hausse du portefeuille ALM de 335 MMAD s'inscrivant dans le cadre de la gestion des équilibres bilanciaux Actifs/Passif.

4.4.1.3. Analyse des crédits

Au 31 décembre 2022, l'encours des crédits octroyés par le Groupe Crédit du Maroc a évolué comme suit :

Consolidé IFRS (Montants en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Prêts et créances sur les Etab. de crédit et assimilés	5 068,3	3 334,9	-34,2%	5 231,2	56,9%
% Total Actif	8,8%	5,6%	-3,1 pts	8,3%	2,7 pts
Établissements de crédit	5 068,3	3 334,9	-34,2%	5 231,2	56,9%
Créances sur la clientèle au coût amorti	43 897,3	46 079,2	5%	48 496,7	5,2%
% Total Actif	75,8%	77,6%	1,8 pts	77,1%	-0,5 pt
Total crédits	48 965,7	49 414	0,9%	53 727,9	8,7%
% Total Actif	84,5%	83,3%	-1,3pt	85,5%	2,2 pts

Source : Crédit du Maroc

Ainsi l'encours des crédits par type de produit et par client a évolué comme suit sur la période considérée :

➤ Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Établissements de crédit	-	-	-	-	-
Comptes et prêts	3 287,2	2 348,1	-28,6%	2 420,1	3,1%
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	3 287,2	2 348,1	-28,6%	1 913,3	-18,5%
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-	-	506,8	>100%
Valeurs reçues en pension	1 739,9	716,8	-58,8%	2 494	>100%
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	50,2	275,7	>100%	321,6	16,6%
Valeur brute	5 077,3	3 340,7	-34,2%	5 235,7	56,7%
Dépréciations	-9,0	-5,8	-35,6%	-4,4	-23,3%
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 068,3	3 334,9	-34,2%	5 231,2	56,9%
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-	-	-	-
Total prêts et créances internes au CDM	-	-	-	-	-
Valeur au bilan	5 068,3	3 334,9	-34,2%	5 231,2	56,9%

Source : Crédit du Maroc

➤ **Prêts et créances sur la clientèle de crédits au coût amorti**

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Opérations avec la clientèle					
Créances commerciales	9 013,7	10 521	16,7%	11 634,6	10,6%
Autres concours à la clientèle	31 869,5	32 648,4	2,4%	34 171,6	4,7%
Valeurs reçues en pension	2 246,2	2 513,4	11,9%	1 239,1	-50,7%
Comptes ordinaires débiteurs	3 136,6	2 342,5	-25,3%	3 413,3	45,7%
Valeur brute	46 266,0	48 025,3	3,8%	50 458,6	5,1%
Dépréciations	-3 870,4	-3 411	-11,9%	-3 371,6	-1,2%
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	42 395,6	44 614,3	5,2%	47 087	5,5%
Opérations de location-financement					
Location-financement immobilier	686,9	740,3	7,8%	435,3	-41,2%
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	995,7	899,4	-9,7%	1 124,5	25%
Valeur brute	1 682,7	1 639,7	-2,6%	1 559,8	-4,9%
Dépréciations	-180,8	-174,8	-3,3%	-150,2	-14,1%
Valeur nette des opérations de location-financement	1 501,8	1 464,8	-2,5%	1 409,7	-3,8%
Valeur au bilan	43 897,4	46 079,2	5%	48 496,7	5,2%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Au titre de l'exercice 2022, les crédits octroyés par Crédit du Maroc affichent progression de 8,7 % par rapport 2021 portant ainsi leur encours à 53 727,9 MMAD. Cette évolution recouvre les éléments ci-dessous :

- l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti ressort à 5 231,2 MMAD, en hausse de 56,9 % par rapport à 2021, représentant ainsi 8,3 % du total Actif.
- les crédits à la clientèle ont progressé de 5,2 % par rapport 2021 à 48 496,7 MMAD. Cette variation trouve principalement son origine dans les performances des crédits aux entreprises et intègre :
 - une amélioration de 1,8 % des crédits aux particuliers à 19 623 MMAD en lien avec la bonne tenue des crédits à l'habitat qui évoluent de 2,7 % (+428 MMAD) à 16,1 MMAD. Les crédits à la consommation se replient, quant à eux, de 2,1 % à 3 531 MMAD) ;
 - une hausse de 17 % des crédits à court à terme accordés aux entreprises. Ces derniers sont marqués par des hausses sur les crédits de trésorerie et sur les comptes courants couplées à une baisse des pensions clientèles ;
 - une hausse de 19,9 % des crédits à moyen et long terme octroyés aux entreprises tirés par la hausse des prêts financiers et des crédits à l'équipement (dynamique positive de la production). Les crédits à la promotion immobilière clôture l'année 2022 sur une baisse de 8,1 % ;
 - une baisse de 3,8 % du crédit-bail.

Revue analytique 2020 - 2021

Au terme de l'exercice 2021, l'encours total des crédits s'est établi à près de 49 414 MMAD, en progression de 0,9 % (+448,3 MMAD) par rapport à décembre 2020. Cette tendance s'explique par les éléments conjugués suivants :

- la baisse de l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti de 34,2 % par rapport à 2020, à 3 334,9 MMAD, représentant ainsi 5,6 % du total Actif. Cette évolution résulte principalement de la baisse de 58,8 % des valeurs reçues en pension pour atteindre 716,8 MMAD ;

- l'accroissement de l'encours des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti qui ressort à 46 079,2 MMAD, en progression de 5 %, représentant ainsi 77,6 % du total Actif. Cette progression est le résultat des tendances au niveau des marchés des entreprises et de la banque de détail. Sur le marché des entreprises, Crédit du Maroc enregistre une performance favorable sur les crédits court terme avec une croissance de 5,9 %. Pour leur part, les crédits à l'équipement et le crédit-bail clôturent l'année 2021, sur des baisses respectives de 1,1 % et 2,5 % dans un contexte marqué par la baisse des besoins d'investissement des clients due notamment à la crise sanitaire. Les crédits aux particuliers enregistrent une progression de 4,9 % grâce à une bonne dynamique de la production (les crédits à l'habitat en l'occurrence).

➤ **Répartition des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit (actifs financiers au coût amorti)**

Le tableau suivant présente la répartition des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit (actifs financiers au coût amorti) au 31 décembre 2022 :

En MMAD	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 953	-	-	5,1	-	-
<i>Titres de dettes</i>	2 953	-	-	5,1	-	-
Actifs financiers au coût amorti	49 805,5	3 358,7	4 098,3	177,5	355,4	2 993,3
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales</i>	5 011	225		4,3	0,1	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	44 786	3 134	4 098	173,2	355,3	2 993,3
<i>Titres de dettes</i>	8	-	-	-	-	-
Actifs financiers	52 758,9	3 358,7	4 098,3	182,6	355,4	2 993,3

Engagements Hors bilan	4 356	202	187	15	32	183
-------------------------------	--------------	------------	------------	-----------	-----------	------------

Source : Crédit du Maroc

A fin 2022, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de 6 % à 44 786 MMAD tandis que les dépréciations gagnent 34 % à 173,2 MMAD. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de 11 % à 3 134 MMAD pour des dépréciations en légère hausse de 1 % à 355,3 MMAD. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de 2 % à 4 098 MMAD tandis que les dépréciations diminuent de 3,5 %.

Le tableau suivant présente la répartition des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit (actifs financiers au coût amorti) au 31 décembre 2021 :

En MMAD	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 937	-	-	4,7	-	-
<i>Titres de dettes</i>	2 937	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	45 247,7	3 754,8	4 017,1	130,3	358,1	3 103,2
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales</i>	3 116	225		1,1	4,7	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	42 118	3 530	4 017	129,2	353,4	3 103,2
<i>Titres de dettes</i>	14	-	-	-	-	-
Actifs financiers	48 184,7	3 754,8	4 017,1	135	358,1	3 103,2

Engagements Hors bilan	3 849	257	219	12	70	193
-------------------------------	--------------	------------	------------	-----------	-----------	------------

Source : Crédit du Maroc

A l'issue de l'année 2021, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 progressent de 9 % à 42 118 MMAD tandis que les dépréciations gagnent 15 % à 129,2 MMAD. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de 29 % à 3 530 MMAD pour des dépréciations en baisse également de 15 % à 353,4 MMAD. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 diminuent de 11 % à 4 017 MMAD, les dépréciations d'autre part ressortent en régression de 12 %.

Le tableau suivant présente la répartition des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit (actifs financiers au coût amorti) au 31 décembre 2020 :

En MMAD	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 943	-	-	20,8	-	-
<i>Titres de dettes</i>	2943	-	-	20,8	-	-
Actifs financiers au coût amorti	43 566,8	4 972,9	4 501,4	120,9	416,3	3 523
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales</i>	5 077,3	-	-	9,0	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	38 474,3	4 972,9	4 501,4	111,9	416,3	3 523
<i>Titres de dettes</i>	15,2	-	-	-	-	-
Actifs financiers	46 509,8	4 972,9	4 501,4	141,7	416,3	3 523
Engagements Hors bilan	3 409,5	627,8	217,4	13,5	53,3	186,8

Source : Crédit du Maroc

➤ **Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité**

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Montant en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Banque Maroc et Banque Offshore	6 380,6	5 004,7	-21,6%	7 261,1	45,1%
Sociétés de financement spécialisé	0,1	0,1	20,9%	-	-
Eliminations	- 1 312,3	-1 669,9	27,2%	-2 029,9	21,6%
Total Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 068,3	3 334,9	-34,2%	5 231,2	56,9%

Source : Crédit du Maroc

Au 31 décembre 2022, les prêts et créances sur les établissements de crédit sont principalement générés par Crédit du Maroc et ses filiales (Hors CDML).

➤ **Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité**

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Montant en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Banque Maroc et Banque Offshore	42 255	44 421,1	5,1%	46 877,4	5,5%
Sociétés de financements spécialisés	1 642,4	1 658	1%	1 619,3	-2,3%
Eliminations	-	-	-	-	-
Total Prêts et Créances sur la clientèle, au coût amorti	43 897,4	46 079,2	5%	48 496,7	5,2%

Source : Crédit du Maroc

Au 31 décembre 2022, la croissance des prêts et créances sur la clientèle, provient principalement, de l'augmentation des prêts octroyés par la banque et ses filiales (hors CDML) représentant 97 % du total des prêts sur la clientèle. Les prêts octroyés par CDMLF représentent une part non significative.

4.4.1.4. Actif d'impôt différé

Au titre de l'exercice 2022, le poste « Actif d'impôt différé » s'établit à 151 MMAD, en baisse de 2,7 MMAD. Cette variation provient des impôts différés principalement des retraitements IFRS des provisions sur risques de contreparties compensés par les impacts des retraitements des titres.

Montants en MMAD	2020	2021	Var.21/20	2022	Var. 22/21
Actifs d'impôt différé	408,0	154,2	-62,2%	151,5	-1,7%

Source : Crédit du Maroc

Au titre de l'exercice 2021, le poste « Actif d'impôt différé » s'établit à 154 MMAD, en baisse de 62,2%, liée essentiellement aux impôts différés des retraitements IFRS sur les provisions sur risques de contreparties selon IFRS 9.

4.4.1.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évolution de l'actif immobilisé de Crédit du Maroc à fin décembre 2021 se détaille comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Immobilisations corporelles	1 352,1	1410	4,3%	1 477,7	4,8%
Immobilisations incorporelles	330,8	464,3	40,4%	600,9	29,4%
Total Actif Immobilisé	1 682,2	1 874,4	11,4%	2 078,6	10,9%
% Total Actif	2,9%	3,16%	0,25%	3,31%	0,15%

Source : Crédit du Maroc

Les immobilisations de Crédit du Maroc sont majoritairement constituées des immobilisations corporelles qui représentent en moyenne, sur les trois derniers exercices, 75,6 %, de la valeur totale des immobilisations.

La valeur des immobilisations incorporelles a enregistré une hausse annuelle moyenne de 29,4 % sur la période entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022.

Revue analytique 2021 - 2022

Les immobilisations corporelles et incorporelles enregistrent une hausse de 10,9 %, de l'ordre de 204,2 MMAD pour s'établir à 2 078,6 MMAD à fin décembre 2022 compte tenu des investissements relatifs à :

- la construction du siège et l'aménagement des locaux commerciaux;
- l'acquisition de matériel et logiciels informatiques (Ocsigen et transition).

Revue analytique 2020 - 2021

Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles et incorporelles ont progressé de 191 MMAD du fait des éléments conjugués suivants :

- de la hausse de l'actif immobilisé pour 241 MMAD. Les nouvelles acquisitions de l'année ont principalement concerné la construction du siège et des locaux commerciaux, ainsi que du matériel (GAB et serveurs) et logiciels informatiques (dans le cadre du programme Ocsigen).
- de la baisse pour 50 MMAD due au reclassement des terrains acquis en dation au niveau des autres actifs (nouvelle directive du régulateur sur les datations en paiement).

4.4.2. Analyse des principaux postes du passif

4.4.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat ont évolué comme suit sur la période considérée :

Consolidé IFRS (Montant en MMAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14,3	5,2	-63,8%	13,9	>100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14,3	5,2	-63,8%	13,9	>100%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

A fin décembre 2022, les passifs financiers à la juste valeur par résultat se sont inscrits en hausse de 168 % (+ 8,7 MMAD) et concernent exclusivement la valorisation des contrats de change à terme. L'évolution constatée au cours de l'exercice est due à la valorisation intermédiaire de ventes à terme de EUR contre MAD à des cours en date d'arrêté différents des cours de négociation.

Revue analytique 2020 - 2021

Au terme de l'exercice 2021, les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse 63,8 % (- 9,2 MMAD) comparativement à l'exercice 2020 et concernent exclusivement la valorisation des contrats de change à terme. Cette baisse est due à la valorisation intermédiaire d'achat à terme de l'EUR et de l'USD contre le MAD à des cours en date d'arrêté différents des cours de négociation.

4.4.2.2. Analyse des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle a évolué comme suit sur la période considérée :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dettes envers les Etab. de crédit et assimilés	2 226,8	3 092,33	38,9%	2 880,8	-6,8%
Comptes courants / Dépôts à vue	634,4	396,9	-38,3%	681	71,6%
Dépôts à terme	1 583,4	2 695,4	70,2%	2 199,8	-18,4%
% Total Bilan	3,8%	5,2%	1,4 pts	5%	-0,2 pt
Dettes envers la clientèle	44 524,6	46 239,14	3,9%	48 581,5	5,1%
Comptes courants / Dépôts à vue	30 973,3	33 136,1	7%	34 128,9	3%
Dépôts à terme	2 142,3	1 752,7	-18,2%	2 990,7	70,6%
Comptes d'épargne	9 906,4	9 896,3	-0,1%	9 920,7	0,2%
Autres dépôts	1 502,5	1 454	-3,2%	1 541,7	6%
% Total Bilan	76,9%	78%	1 pts	77,3%	-0,6 pt
Total Dépôts	46 751,4	49 331,5	5,5%	51 462	4,3%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

A fin décembre 2022, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 51 462 MMAD, affichant une progression de 4,3 % par rapport à fin 2021.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ressortent en retrait de 6,8 % à 2 880,8 MMAD. Cette variation est due à une baisse des dépôts à terme en vers les établissements de crédit à 2 199,8 MMAD qui s'explique principalement par les tirages en devises de la clientèle sur les comptes du Crédit du Maroc en USD et en EUR. (En effet, la hausse des taux devises a incité les clients de la banque à utiliser davantage leurs ressources.) Leur part dans le total Passif ressort en baisse de 0,2 point par rapport 2021.

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 5,1 % comparativement à 2021, à 48 581,5 MMAD.

Cette évolution est due à la progression des ressources à vue de de 3 %, à 34 128,9 MMAD, profitant principalement d'une accélération de la dynamique de la collecte depuis juillet 2022.

Les dépôts à terme de la clientèle enregistrent une progression significative de 70,6 % par rapport à 2021, à 2 990 MMAD, notamment grâce au lancement des offres à des conditions attractives.

A noter que les ressources d'épargne se stabilisent, quant à elles, à de 9 921 MMAD.

Revue analytique 2020 - 2021

Au terme de l'exercice 2021, les dépôts du groupe Crédit du Maroc accélèrent leur progression à 5,5 % pour atteindre 49 331,5 MMAD. Cette évolution est due à la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 38,9 % essentiellement grâce à l'évolution des dépôts à terme de 70,2 % (+1 112 MMAD) pour s'établir à 2 695,4 MMAD. La part des dettes envers les établissements de crédit dans le total Passif ressort en hausse passant de 3,8 % en 2020 à 5,2 % à fin 2021.

En parallèle, les dettes envers la clientèle ont connu une évolution de 3,9 %, essentiellement grâce à la hausse des comptes courants et dépôts à vue de 7 % pour s'établir à 33 136 MMAD.

La part des dettes envers la clientèle dans le total Passif ressort en hausse passant de 76,9 % en 2020 à 78 % à fin 2021.

Ainsi la structure de l'encours des dépôts demeure quasi inchangée avec une domination des dettes sur la clientèle pour 93,7 % contre 6,3 % des dettes des établissements de crédit et assimilés.

Pour ce qui est de la structure des dépôts, l'année 2022 a vu une amélioration de la structure des ressources clientèle qui demeurent la principale composante avec une part de 94,4% du total Dépôts, en progression de 0,7 pt par rapport à fin 2021.

La part des dettes envers les établissements de crédit dans le total Passif est en baisse de 0,7 point par rapport à l'an dernier, à 5,6% du total des dépôts.

<i>Consolidé IFRS (Montant en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dettes envers les Etab. de crédit et assimilés	4,8%	6,3%	1,5%	5,6%	-0,7 pt
Comptes courants / Dépôts à vue	1,4%	0,8%	-0,6%	1,3%	0,5 pt
Dépôts à terme	3,4%	5,5%	2,1%	4,3%	-1,2 pt
Dettes envers la clientèle	95,2%	93,7%	-1,5%	94,4%	0,7 pt
Comptes courants / Dépôts à vue	66,3%	67,2%	0,9%	66,3%	-0,9 pt
Dépôts à terme	4,6%	3,6%	-1%	5,8%	2,3 pts
Comptes d'épargne	21,2	20,1	-1,1%	19,3%	-0,8 pt
Autres dépôts	3,2%	2,9%	-0,3%	3 %	-
Total Dépôts	100%	100%	-	100%	-

Source : Crédit du Maroc

Les ressources non rémunérées représentent près de 73,4 % des dépôts.

Les ressources rémunérées ont augmenté de 9,6 % (soit + 1,1 Mrd MAD). Elles sont marquées par la hausse des comptes à termes et des bons de caisse et celle des comptes d'épargne. Les valeurs données en pensions ressortent, quant à elles, en baisse de 127 MMAD à fin 2022.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période concernée se présente comme suit :

<i>Consolidé IFRS (Montant en MMAD)</i>	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Dépôts rémunérés	12 098,7	11 776	-2,7%	12 910,9	9,6%
Dépôts non rémunérés	32 425,8	34 463,1	6,3%	35 670,6	3,5%
Total Dette envers la clientèle	44 524,6	46 239,1	3,9%	48 581,5	5,1%

Source : Crédit du Maroc

4.4.2.3. Titres de créances émis

L'évolution des titres de créances émis par Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Titres de créances émis	1 310	602,5	-54%	1 612,4	>100%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'encours des titres de créances émis s'est établi à 1 612 MMAD, en hausse de 1 Mrd MAD par rapport à l'exercice 2021. Ce poste enregistre, exclusivement, les certificats de dépôt émis dans le cadre de gestion de la liquidité de la banque.

Revue analytique 2020 – 2021

Au terme de 2021, les titres de créances émis par Crédit du Maroc ont baissé de 54 % (-708 MMAD) pour se stabiliser à 602,5 MMAD à fin 2021. Ce poste enregistre exclusivement l'encours des certificats de dépôt émis dans le cadre de la gestion de la liquidité de l'établissement.

La baisse enregistrée s'explique principalement par l'arrivée à échéance en 2021 de certains titres de créances.

4.4.2.4. Comptes de régularisation et autres passifs

Au titre de l'exercice 2022, le poste « Comptes de régularisation et autres passifs » enregistre une hausse de 30,7 % (+351 MMAD), pour s'établir à 1 495,6 MMAD expliquée principalement les hausse des comptes transitoires de Crédit du Maroc. En effet, des hausses sont constatées sur les comptes de transit créditeur pour les prélèvements d'impôts de la clientèle à reverser à l'état, sur les charges constatées d'avance sur opérations Mourabaha et sur les charges à payer de la banque.

Au titre de l'exercice 2021, le poste « Comptes de régularisation et autres passifs » enregistre un repli de 20 % soit une baisse de 289 MMAD, à 1 144 MMAD expliquée principalement par la baisse des comptes transitoires et d'attente (comptes de règlements d'opérations sur titres dénoués ultérieurement...)

4.4.2.5. Analyse des provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Provisions pour risques légaux et fiscaux	281,8	127,1	-54,9%	146	14,9%
Provisions pour obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	95,7	96	0,31%	97	0,9%
Provisions pour engagements de prêts et garanties	253,6	275	8,4%	230	-16,3%
Autres provisions	65,7	68,9	4,9%	127,5	84,9%
Total Provisions	696,8	567	-18,6%	600,4	5,9%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

A l'issue de l'exercice 2022, les provisions Passifs se sont inscrites en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice 2021, pour s'établir à 600,4 MMAD, impactées essentiellement par des reprises aux provisions pour engagements par signature et des dotations sur risques et charges (litiges, pertes, imôts et taxes...)

Les autres dotations intègrent principalement des dotations pour risques et charges des filiales.

Revue analytique 2020– 2021

Au terme de l'exercice 2021, le stock de provisions pour risques et charges de crédit du Maroc ressort en baisse de 18,6 % (-129,8 MMAD) pour s'établir à 567 MMAD. Cette situation relève essentiellement de :

- la baisse des provisions pour risques légaux et fiscaux de 54,91 %, constituant ainsi, 22 % du total des provisions pour risques et charges. Cette évolution s'explique principalement par la reprise de la provision sur un ancien litige ;
- une hausse des provisions pour engagements de prêts et garanties de 8,4 % pour s'établir à 275 MMAD, représentant 50 % du total des provisions pour risques et charges.

4.4.3. Structure des ressources consolidées du Groupe Crédit du Maroc

Les ressources externes du groupe de Crédit du Maroc se composent principalement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

<i>Consolidé IFRS (En MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Fonds propres et assimilés	7 489,1	7 555,7	0,9%	7610,5	0,7%
Dont					
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 767,8	1 252	-29,2%	1 251,1	-
Capitaux propres	5 721,3	6 304	10,2%	6 359,5	0,9%
Capitaux propres part du groupe	5 665,3	6 245,5	10,2%	6 308,9	1%
<i>Capital et réserves liés</i>	3 865,3	3 859,7	-0,1%	3 854,3	-0,1%
<i>Réserves consolidées</i>	1 600,0	1 748,6	9,3%	2 096,5	19,9%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	60,5	64,3	6,3%	10,6	-83,6%
<i>Résultat net de l'exercice</i>	195,5	631,4	>100%	398,1	-36,9%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Ressources externes	48 061,4	49 934	3,9%	53 074,7	6,3%
Dettes envers les États de Crédit et Assimilés	2 226,8	3 092,3	38,9%	2 880,8	-6,8%
Dettes envers la Clientèle	44 524,7	46 239,1	3,9%	48 581,5	5,1%
Titres de créances émis	1 310	602,5	-54%	1 612,4	>100%
Total	55 550,5	57 489,6	3,5%	60 685,3	5,6%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

Au terme de l'exercice 2022, les fonds propres et assimilés de la banque affichent une légère hausse de 0,7 % à 7,6 Mrds MAD suite à une légère variation positive des capitaux propres de +0,9 %, malgré un résultat net annuel en baisse de 36,9 % à près de 398,1 MMAD.

De leur côté, les ressources externes ressortent en progression de 6,3 % à 53,1 Mrds MAD en ligne avec la hausse des dépôts de la clientèle à 48,6 Mrds MAD, soutenue de la hausse des émissions de certificats de dépôts en 2022 (+à 1 Mrd MAD).

Quant aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés, elles se sont établies à 2,9 Mrds MAD et ont enregistré une baisse de 6,8 % par rapport à l'exercice 2021.

Revue analytique 2020 – 2021

A la clôture de l'exercice de 2021, Les ressources consolidées du groupe ont connu une progression de 3,5 % pour s'établir à 57 489,6 MMAD, cette évolution résulte des éléments conjugués suivant :

- la croissance de 3,5 % des fonds propres consolidés de Crédit du Maroc, suite à l'appréciation du résultat net de 435,8 MMAD et des réserves consolidées de 9,3% soit (+148,6 MMAD) ;

- la progression de de 3,9 % des ressources externes pour s'établir à 49 934 MMAD, cette hausse est due essentiellement à de la hausse des dettes envers la clientèle qui a progressé de 3,9 % pour s'établir à 46 239,1 MMAD, combinée à la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés qui ont connu une hausse de 38,9% pour s'établir à 3 092,3 MMAD.

Les dépôts de la clientèle continuent à constituer la part prépondérante des ressources du groupe à 80,3 %.

4.4.4. Analyse des engagements de prêts, garanties financières et autres engagements

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022, les engagements hors bilan de Crédit du Maroc ont évolué comme suit sur la période considérée :

Montants en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements de financements donnés	5 482,5	6 884,5	25,6%	7 133,4	3,6%
Établissements de crédit	7,11	309,3	>100%	342	10,6%
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	5 424,2	6 471,5	19,3%	6 718,5	3,8%
Clientèle de détail	51,2	103,7	>100%	73	-29,6%
Engagements de garanties données	5 410,6	4 244,2	-21,6%	3 741,5	-11,8%
Établissements de crédit	2 827	2 490,6	-11,9%	1 887,6	-24,2%
Grandes entreprises	2 547	1 719	-32,5%	1 829	6,4%
Clientèle de détail	36,6	34,6	-5,5%	25	-27,9%
Engagements de garanties reçus	2 366,6	3 021	27,6%	2 955,9	-2,2%
Établissements de crédit	2 366,6	3 021	27,6%	2 955,9	-2,2%

Source : *Crédit du Maroc*

Revue analytique 2021 – 2022

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de financement donnés affichent une hausse de 3,6 % à 7 133,4 MMAD. Ils sont majoritairement constitués des engagements donnés à la clientèle Grandes Entreprises à hauteur de 6 718,5 MMAD.

Par ailleurs, les engagements de garanties données enregistrent, au titre de l'exercice 2022, un recul de 11,8 % à 3 742 MMAD.

Pour leur part, les engagements de garanties reçus baissent de 2,2 % à 2 956 MMAD et concernent en exclusivité les établissements de crédit.

Revue analytique 2020 – 2021

A fin 2021, les engagements de financements donnés augmentent de 25,6 % et passent de 5 482,5 en 2020 à 6 884,5 MMAD, en 2021. Cette croissance est principalement due à la hausse de 19,3 % des engagements de financement donnés à la clientèle Grande Entreprise pour 6 471,5 MMAD. Cette catégorie constitue plus de 94 % du total des engagements donnés à la clientèle.

Quant aux engagements de garanties donnés, ils ont enregistré une baisse de 21,6 % pour s'établir à 4 244,2 MMAD principalement en raison de la baisse de 11,9 % des engagements de garanties donnés aux établissements de crédit qui sont passés de 2 827 MMAD à 2 490 MMAD suite de la baisse sur les réémissions de cautions internationales, combinée à la baisse des engagements de garanties donnés à la clientèle Grande Entreprise (baisse des contre-garanties leasing, baisse des cautions sur marchés privés et avals d'ordre de la clientèle et baisse des cautions sur marchés publics et des cautions douanières).

Durant la même période, les engagements de garanties reçus, exclusivement composés des engagements reçus des établissements de crédit, affichent un montant de 3 021 MMAD, en croissance de 27,6 % en raison de la hausse des engagements clientèles couverts par des garanties.

4.4.5. Analyse de la variation des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres au 31 décembre 2022 est présenté comme suit :

En milliers de dirhams	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres clôture au 31.12.2020	1 088 121	2 777 134	1 739 527	60 508	5 665 290	56 028	5 721 318
Opérations sur capital							
Paievements fondés sur des actions							
Opérations sur actions propres							
Dividendes			- 49 510	-	49 510	- 1 546	-51 055
Autres		- 5 533			-5 533	-	-5 533
Changements méthodes comptables		-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice			627 392		627 392	3 971	631 363
Immo. corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat				-540	-540		-540
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies				4 324	4 324		4 324
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat			2 507		2 507		2 507
Gains ou pertes latents ou différés			2 507	3 784	6 291		6 291
Autres			1 604	-	1 604		1 604
Variations de périmètre			-	-	-		-
Capitaux propres clôture au 31.12.2021	1 088 121	2 771 601	2 321 521	64 292	6 245 536	58 453	6 303 988
Opérations sur capital							
Paievements fondés sur des actions							
Opérations sur actions propres							
Dividendes			-281 823		-281 823	-1 686	-283 510
Autres		- 5 452	-5 051		-10 503		-10 503
Changements méthodes comptables							
Résultat de l'exercice			404 290		404 290	-6 191	398 099
Immo. corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat				-54 000	-54 000		-54 000
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies				274	274		274
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat			5 114		5 114		5 114
Gains ou pertes latents ou différés			5 114	-53 726	-48 611		-48 611
Autres							
Variations de périmètre							
Capitaux propres clôture au 31.12.2022	1 088 121	2 766 149	2 444 050	10 567	6 308 887	50 576	6 359 463

Source : Crédit du Maroc

2022 a été marqué par une hausse des capitaux propres du groupe, qui se sont établis à 6 359 MMAD. Cette évolution s'explique par la croissance des réserves et résultats consolidés de l'ordre de +5,3 % pour atteindre 2 444 MMAD.

Au titre de l'exercice 2021, les capitaux propres de Crédit du Maroc s'élèvent à 6 304 MMAD, en progression de 10 %. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de l'enregistrement d'un résultat net de 631 363 MMAD et la distribution de 51 MMAD de dividendes.

4.4.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie sur les trois derniers exercices présente les évolutions suivantes :

Consolidé IFRS (En Milliers de MAD)	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22 /21
Résultat avant impôts	339 563	1 057 622	>100%	743 209	-29,7%
Résultat net des activités abandonnées					
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149 896	178 153	18,9%	190 273	6,8%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	574 236	-422 256	>-100%	-30 763	92,7%
+/- Dotations nettes aux provisions	21 257	-121 318	>-100%	33 611	>100%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-61	- 3 866	>-100%	-15 419	>-100%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-7 407	-23 675	>-100%	9 316	>100%
+/- Autres mouvements	-24 473	6 077	>100%	-30 071	>-100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	713 449	-386 887	>-100%	156 946	>100%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 335 006	3 293 490	>100%	-2 005 037	>-100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	426 395	-15 843	>-100%	-99 346	>-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs fin.	1 580 809	-1 839 499	>-100%	961 245	>100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non fin.	140 314	-69 842	>-100%	268 165	>100%
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-		-	
- Impôts versés	-261 244	-365 824	-40%	-316 454	13,5%
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-448 731	1 002 481	>100%	-1 191 427	>-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	604 281	1 673 217	>100%	-291 272	>-100%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-257 815	-365 742	-41,9%	-379 093	-3,7%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-257 815	-365 742	-42%	-379 093	-4%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-45 610	-56 588	-24,1%	-294 013	>-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-750 000	-1 200 000	-60%	1 000 000	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-795 610	-1 256 588	-58%	705 987	>100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-3 712	2 507	>100%	5 114	>100%
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-452 856	53 394	>100%	40 735	-23,7%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 617 836	3 164 981	-12,5%	3 218 375	1,7%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 005 314	2 559 758	27,6%	1 925 068	-24,8%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 612 522	605 223	-62,5%	1 293 307	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 164 981	3 218 375	1,7%	3 259 110	1,3%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 559 758	1 925 068	-24,8%	1 868 563	-2,9%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	605 223	1 293 307	>100%	1 390 546	7,5%
Variation de la trésorerie nette	-452 856	53 394	>100%	40 735	-23,7%

Source : Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 – 2022

La trésorerie de la banque s'établit à 40,7 MMAD (contre 53,4 MMAD en 2021). Cette évolution intègre :

- des flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui se sont établis à près de -292 MMAD au 31 décembre 2022 contre 1 673 MMAD en 2021. Cette variation résulte de la constatation de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (-5 298 MMAD) et avec la clientèle (-83 MMAD), compensée par les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers à (+2 800 MMAD).
- des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en amélioration affichant un solde négatif de 379,1 MMAD à fin 2022, essentiellement due à la hausse de 3,7 % des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles entre 2021 et 2022.
- des flux liés aux activités de financement qui s'établissent à près de 706 MMAD au 31 décembre 2022 contre -1 257 MMAD au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, dont le montant est passé de -1 200 MMAD à fin 2021, à 1 000 MMAD à fin 2022.

Revue analytique 2020 – 2021

En 2021, la trésorerie de Crédit du Maroc ressort en hausse de 1,7 % soit (+53 393,8 MMAD) pour se stabiliser à 3 218 375 MMAD.

- Activités opérationnelles

Les activités d'exploitation génèrent un excédent de trésorerie de 1 673 MMAD en 2021 contre 604 MMAD en 2020. Cette hausse s'explique principalement par les effets conjugués suivant :

- L'augmentation de 1 451 MMAD des actifs et passifs d'exploitation résultant de :
 - ✓ la hausse 5 628 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - ✓ la baisse de 442 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle en raison de la hausse des décaissements de crédits ;
 - ✓ la baisse de 3 420 MMAD des flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers.
- la baisse de 1 100 MMAD du total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements en raison de la baisse de 996 MMAD des dotations pour dépréciations des actifs financiers ;
- la hausse du résultat avant impôts à plus de 718 MMAD.

- Activités d'investissement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement affichent un solde négatif de -366 MMAD contre -257 MMAD au titre de l'exercice 2020, soit une hausse de 42 % (108 MMAD). Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles entre les deux exercices, en lien avec la poursuite de la politique d'investissements menée par la banque dans le cadre de son projet d'entreprise « Tajdid 2022 ». Les nouvelles acquisitions de l'année ont concerné la construction du siège et des locaux commerciaux, ainsi que du matériel (GAB et serveurs) et logiciels informatiques (dans le cadre d'Ocsigen).

- Activités de financement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 58 % (-461 MMAD) pour s'établir à près de -1 257 MMAD. Cette évolution résulte essentiellement du repli des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement.

4.4.7. Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs de Crédit du Maroc sur la période 2021 - 2022 se récapitule comme suit :

➤ Rentabilité des actifs

<i>Consolidé IFRS (montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Total actif	57 913,4	59 346	2,5%	62 862,5	5,9%
Résultat net part du groupe	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%
ROA	0,3%	1,1%	0,7 pt	0,6%	-0,4 pt

Source : *Crédit du Maroc*

➤ Rentabilité des fonds propres

<i>Consolidé IFRS (montants en MMAD)</i>	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. /22/21
Capitaux propres part du Groupe*	5 475	5 618,1	2,6%	6 308,9	1%
Résultat net part du groupe	190,3	627,4	>100%	404,3	-35,6%
ROE	3,5%	11,2%	7,7 pts	6,41%	-3,6 pts

Source : *Crédit du Maroc*

* Hors résultat net part du groupe

Revue analytique 2021 - 2022

A fin 2022, la rentabilité des actifs (ROA) est en retrait de 0,4 point de base pour s'établir à 0,6 % contre 1,1 % à fin 2021. La baisse du ROA s'explique principalement par un effet de base sur le résultat de l'année 2021.

La rentabilité des fonds propres (ROE) diminue de 3,6 pts par rapport à l'exercice précédent et passe de 11,2 % à 6,4 %. Cette diminution tient compte de la baisse du résultat net part du groupe de 35,6 %.

Revue analytique 2020 – 2021

La période a été marquée par une augmentation du total bilan de 2,5 % (+1 432 MMAD) pour atteindre 59 346 MMAD, une hausse des fonds propres +14,1 % soit (+770,5MMAD) par rapport à fin 2020 et par une hausse du résultat net consolidé de 2,3 % (+437,1 MMAD) à près de 627,4 MMAD.

Ainsi le ROE du groupe a enregistré une augmentation de 7,7 points pour s'établir à 11,2 % à fin 2021, tandis que le ROA s'établit à 1,1 %, en légère hausse de 0,7 point par rapport à fin 2020.

4.4.8. Analyse des principaux ratios

4.4.8.1. Ratio de transformation

L'évolution du ratio de transformation de Crédit du Maroc sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

Montant en MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Crédits à la clientèle nets (A)	43 897,4	46 079,1	5%	48 496,7	-2,3%
Dépôts de la clientèle (B)	44 524,6	46 239,1	3,9%	48 581,5	5,1%
Taux transformation : A/B	98,6 %	99,7 %	1,1 pt	99,8%	-7,5%

Source : *Crédit du Maroc*

Au titre de l'exercice 2022, le taux de transformation en crédits du Groupe Crédit du Maroc s'est établi à 99,8 % comparativement à 99,7 % enregistré à fin 2021.

En 2021, Crédit du Maroc enregistre un ratio crédit nets / encours de ressources à 99,7 %, niveau stable par celui de 2020.

4.4.8.2. Solvabilité et adéquation des fonds propres

- Composition des fonds propres⁴⁷

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8 % (incluant un coussin de conservation de 2,5 %), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9 % et un ratio sur fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12 %.

Les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20 % annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

- Ratio de solvabilité

Crédit du Maroc dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2020 - 2022.

Sur base sociale :

Montants en MMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Fonds propres de base Tier 1 (1)	4 662	4 922	5,6%	5 005	1,7%
Fonds propres (2)	6 414	6 633	3,4%	6 572	-0,9%
Risques pondérés (3)	41 749	42 016	0,64%	44 951	6,99%
Ratio CET 1 (min. 8%)	10,8%	11,5%	0,70 pt	10,8%	-0,70 pt
Ratio sur fonds propres (min. 9%)	11,2%	11,71%	0,55 pt	11,13%	-0,58 pt
Ratio de solvabilité (min. 12%)	15,36%	15,79%	0,42 pt	14,62%	-1,17%

Source : Crédit du Maroc

Le ratio de solvabilité social de la banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12 %. Il ressort à 14,62 % au 31 décembre 2022.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 11,1 % en 2022, contre 11,7 % en 2021 (vs. exigence réglementaire à 9 %).

Sur base consolidée :

Montants en MMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Fonds propres de base (1)	5 201,8	5 550,1	6,7%	5 540,2	-0,1%
Fonds propres consolidés* (2)	6 534	6 782,2	3,8%	6 648	-2%
Risques pondérés (3)	43 680	43 851,6	0,4%	45 936,8	4,8%
Ratio CET 1 (min. 8%)	11,5%	12,3%	0,8 pt	11,7%	-0,6 pt
Ratio sur fonds propres (1)/(3)	11,9%	12,7%	0,8 pt	12,1%	-0,6%
Ratio de solvabilité (2)/(3)	14,96%	15,47%	0,5 pt	14,47%	-1%

Source : Crédit du Maroc

* Fonds Propres consolidés sont calculés selon la circulaire de la 14/G de Bank Al-Maghrib.

⁴⁷ Rapport des résultats financiers 2022 – Site institutionnel Crédit du Maroc

Revue analytique 2021 - 2022

A fin décembre 2022, le ratio des fonds propres de base affiche une baisse de 0,6 pt à 12,1 % en lien avec la régression des fonds propres de base de 0,2 % à 5 540,2 MMAD. Crédit du Maroc a répondu, au titre de l'exercice aux exigences réglementaires en termes de solvabilité avec un ratio de 14,47 %. Ce ratio affiche une baisse de 1 pt par rapport à l'exercice précédent en ligne avec la baisse du niveau des fonds propres consolidés de 2 % à 6 648 MMAD.

Revue analytique 2020 – 2021

Au 31 décembre 2021, le ratio sur fonds propres de base de Crédit du Maroc a affiché une hausse de 0,8 point par rapport à fin 2020 pour atteindre 12,7 % (vs. ratio minimum réglementaire de 8,5 %), en lien avec l'augmentation des fonds propres de base de 6,7 % à 5 550,1 MMAD.

Le ratio de solvabilité consolidé s'établit à 15,47 % en hausse de 0,5 point (vs. ratio minimum réglementaire de 11,5 %), en ligne avec la hausse du niveau des fonds propres consolidés de 3,8 % à 6 782,2 MMAD.

Liquidity Coverage Ratio (LCR) ou ratio de liquidité⁴⁸

A partir de juillet 2015, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 60%, qui devrait augmenter progressivement de 10 pts par an pour atteindre 100% en juillet 2019. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par Crédit du Maroc.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de Crédit du Maroc (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En %	Ratio exigé par BAM à partir de juillet 2019	2020	2021	2022
LCR (Social)	100%	202%	160,8 %	133%
LCR (Consolidé)		206%	160,8 %	135%

Source : Crédit Du Maroc

Au 31 décembre 2022, le ratio LCR base sociale s'établit à 133 % contre 160,8 % en 2021 et le ratio LCR base consolidée ressort à 135 % contre 160,8 % en 2021.

Leverage ratio ou ratio de levier

A partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable. (Taux : 3 %)

Depuis son entrée en vigueur (circulaire n° 6/W/2021), le ratio de levier de Crédit du Maroc se présente comme suit :

Sur base sociale :

En MMAD	Décembre 2021	Décembre 2022	Mars 2023
Fonds propres de catégorie 1	4 984	5 005	5 024
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	55 929	60 784	59 890
Ratio de levier	8,9%	8,2%	8,4%

Source : Crédit Du Maroc

⁴⁸ Depuis 2015, le calcul du ratio de liquidité n'est plus exigé, il est remplacé par le LCR Ratio calculé conformément à la circulaire de BAM n° 31/G/2006, soit le rapport entre les actifs disponibles à court terme + engagements par signature reçus et les exigibilités à vue+ engagements par signature donnés.

LCR (liquidity coverage ratio) Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours.

Sur base consolidée

En MMAD	Décembre 2021	Décembre 2022	Mars 2023
Fonds propres de catégorie 1	5 550	5 540	5 568
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	55 315	60 010	59 287
Ratio de levier	10%	9,2%	9,4%

Source : *Crédit Du Maroc*

Le Crédit du Maroc a opté depuis fin 2020 pour le choix stratégique d'accompagner le tissu économique marocain dans la sortie de crise à travers une politique volontariste mais sécurisée de distribution de crédit. Il a de ce fait impacté son LCR qui s'est orienté logiquement dans une tendance baissière maîtrisée avec une progression des emplois à un rythme plus soutenu que celui des ressources avec un recours très limité aux ressources de marché ;

Néanmoins, le ratio de levier, au 31 décembre 2022, demeure supérieur au seuil minimal de 3% exigé par Bank- Al Maghrib et s'établit à 8,2 % (base sociale) et 9,2% (base consolidée.)

Pour sa part, le ratio de levier base consolidé et social, au titre du 31 mars, ressort respectivement à 8,4% et à 9,4%.

Section VIII - ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT AU T1 2023

1. Informations financières consolidées au titre du T1 2023

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	T1 2022	T1 2023	Var.
Produit net bancaire	648	719	11%
Résultat Brut d'Exploitation	295	338	14,4%
Coût du Risque	-23	-59	>100%
RNPG	134	137	1,6%

Source : Crédit du Maroc

Au terme du 1^{er} trimestre 2023, les principaux agrégats financiers de Crédit du Maroc ressortir les évolutions suivantes :

- une progression du produit net bancaire consolidé de 11 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022, à 719 MMAD porté par la contribution positive de l'ensemble des lignes métiers de la banque ;
- une hausse de +14,4 % du résultat brut d'exploitation à 338 MMAD, lié principalement à la hausse du PNB consolidé ;
- une hausse de 2,5x du coût du risque passant de 23 MMAD 1^{er} trimestre 2022 à 59 MMAD au 1^{er} trimestre 2023. Cette évolution résulte de la hausse du risque de contrepartie en lien avec les nouvelles dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et 2) et la hausse des dotations sur actifs dépréciés (Bucket 3) ;
- un résultat net part du groupe en hausse de 1,6 % pour s'établir à 137 MMAD, reflétant ainsi la croissance de l'activité commerciale et la maîtrise des charges et du coût du risque.

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	2022	T1 2023	Var.
Prêts et créances sur la clientèle	48 497	49 695	2,5%
Dettes envers la clientèle	48 582	51 672	6,4%
Total Bilan	62 863	64 489	2,6%

Source : Crédit du Maroc

Au 31 mars 2023, les principaux indicateurs bilanciaux ont évolué comme suit :

- une progression de 2,5 % des crédits à la clientèle passant de 48,5 Mrds MAD à fin décembre 2022 à 49,7 Mrds MAD au 31 mars 2023 ;
- une hausse de 6,4 % des dettes envers la clientèle à 51,6 Mrds MAD contre 48,6 Mrds MAD à fin décembre 2022.

Le total bilan ressort à près de 64,5 Milliards de dirhams à fin mars 2023, en progression de 2,6 % comparativement à fin décembre 2022.

2. Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des commissaires des comptes consolidés au 31 mars 2023

En exécution de la mission prévue par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 6.521.466 KMAD, dont un bénéfice net de 137.114 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit du Maroc arrêtés au 31 mars 2022, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 mai 2023

Les auditeurs indépendants

Mazars Audit et Conseil
Taha Ferdaous
Associé

Ernst & Young
Abdeslam Berrada Allam
Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux au 31 mars 2023

En exécution de la mission prévue par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 7.164.455 KMAD, dont un bénéfice net de 128.416 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtée au 31 mars 2023, conformément aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 mai 2023

Les auditeurs indépendants

Mazars Audit et Conseil
Taha Ferdaous
Associé

Ernst & Young
Abdeslam Berrada Allam
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire consolidée IFRS au 31 mars 2022

En exécution de la mission prévue par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés, relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 6 432 596 KMAD, dont un bénéfice net de 135 244 KMAD. Elle a été arrêtée par le directoire le 21 avril 2022, dans un contexte évolutif de crise sanitaire de l'épidémie de Covid19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit du Maroc arrêtés au 31 mars 2022, conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars Audit et Conseil
Abdou SOULEYE DIOP
Associée

PwC Maroc
Leila Sijelmassi
Associée

Attestation d'examen limite de la situation intermédiaire des comptes sociaux au 31 mars 2022

En exécution de la mission prévue par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 et conformément à la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1er janvier au 31 mars 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 7 082 450 KMAD, dont un bénéfice net de 187 258 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Elle a été arrêtée par le directoire le 21 avril 2022, dans un contexte évolutif de crise sanitaire de l'épidémie de Covid19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtée au 31 mars 2022, conformément aux méthodes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars Audit et Conseil
Abdou SOULEYE DIOP
Associée

PwC Maroc
Leila Sijelmassi
Associée

3. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS, Crédit Du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Ainsi, le périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc se définit comme suit :

Société consolidée	Capital social (KMAD)	Capital social (KUSD)	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00%	100,00%	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66%	66,66%	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc Assurance	200		100,00%	100,00%	I.G
Crédit du Maroc International - SIFIM	168 321	1 655	100,00%	100,00%	I.G

E.C Établissement consolidant

I.G Intégration globale

Les comptes au 31 mars 2023 sont arrêtés conformément au référentiel en vigueur.

Les normes applicables et les options prises n'ont pas connu de changement par rapport à fin 2022.

4. Evolution de la rentabilité du Groupe – Comptes consolidés au 31 mars 2023

a. Compte de résultat consolidé IFRS

Les comptes de résultat du T1 2022 et du T1 2023 se présentent comme suit :

<i>Consolidé IFRS (Montants en MMAD)</i>	Mars 2022	Mars 2023	Var.
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	565	652,2	15,4%
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	66,3	108	63%
Marge d'intérêt	498,7	544,2	9,1%
Commissions perçues	120	131,3	9,4%
Commissions servies	6,4	7,1	11,1%
Marge sur commissions	113,7	124,2	9,3%
<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	61,9	78,6	26,8%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	61,2	86	39,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	0,7	-7	>100%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produits nets des activités d'assurance	-	-	-
Produits des autres activités	1,6	1,5	2,8%
Charges des autres activités	28	29,7	5,9%
Produit net bancaire	647,9	718,9	11%
Charges générales d'exploitation	306,9	332,3	8,3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles	45,9	49,1	6,9%
Résultat Brut d'Exploitation	295	337,5	14,4%
Coût du risque ⁴⁹	-22,5	-58,5	>100%
Résultat d'Exploitation	272,5	279	2,4%
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	23,2	-7,5	>-100%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant Impôt	295,7	271,5	-8,2%
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	160,4	134,4	-16,2%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net	135,2	137,1	1,4%
Intérêts minoritaires	0,8	0,4	-41,3%
Résultat Net Part du groupe	134,5	136,7	1,6%

Source : Crédit du Maroc

⁴⁹ Le coût du risque tient compte de la revue annuelle des paramètres de calcul des provisions sur les encours sains (Bucket 1&2) ainsi que de la première application de la LGD modèle du groupe CDM en lieu et place de la LGD forfaitaire sur ces mêmes encours. Ces changements ont eu un impact positif sur le coût du risque du premier trimestre 2023.

Au titre du premier trimestre 2023, le produit net bancaire consolidé de Crédit du Maroc s'élève à 719 MMAD, en progression de 11 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Son évolution résulte essentiellement des éléments conjugués suivants :

- la hausse de 9,1 % de la marge nette d'intérêt pour se situer à 544,2 MMAD (+45,5 MMAD par rapport à fin mars 2022), profitant de l'élargissement du fonds de commerce et de la poursuite de l'optimisation du coût de la ressource. L'entité Crédit du Maroc enregistre une contribution en hausse de +43,6 MMAD (dont + 3 MMAD de la fenêtre Arreda).
A fin mars 2023, la contribution de la marge d'intérêt au PNB s'élève à 75,7 % ;
- la hausse de 9,3% de la marge sur commissions à 124,2 MMAD (+10,5 MMAD par rapport à fin mars 2022) grâce à la performance des filières spécialisées en monétique, commerce international et cash management ;
- la progression du résultat des opérations de marché de 26,8 % à 78,6 MMAD, bénéficiant de l'orientation positive de l'activité de change.

Le résultat brut d'exploitation progresse de 14,4 % à 337,5 MMAD au premier trimestre 2023 grâce à la hausse du PBN consolidé combinée à celle des charges générales d'exploitation qui ont connu une évolution de +8,3 % portées principalement par les honoraires de la transition, les management fees, la hausse des charges de personnel. Quant aux dotations aux amortissements, elles sont en hausse de près de 7% compte tenu des nouveaux investissements sur les locaux commerciaux (sièges et agences NMD⁵⁰) et les outils (le core banking et le digital). Sur le premier trimestre 2023, Crédit du Maroc a engagé un montant de 21,5 MMAD destiné essentiellement aux investissements informatiques.

Par ailleurs, l'évolution des créances en souffrance reste maîtrisée à 2,2%, avec un taux de créances douteuses et litigieuses de 7,6%, en amélioration par rapport au premier trimestre 2022.

De son côté le coût du risque consolidé s'établit à 59 MMAD contre 23 MMAD au premier trimestre 2022, enregistrant ainsi une hausse de +36 MMAD .

Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit, à fin mars 2023, à 87,7 % reflétant ainsi la politique prudente et anticipative de Crédit du Maroc en matière de provisionnement.

Bénéficiant de la croissance soutenue de l'activité commerciale et de la maîtrise des charges et du coût du risque, Crédit du Maroc affiche un résultat net part du groupe de 136,7 MMAD, en hausse de 1,6 % par rapport au T1 2022.

⁵⁰ Nouveau Modèle de développement

b. Analyse du bilan consolidé IFRS

Au 31 mars 2023, le total bilan ressort à 64,5 Mrds MAD en hausse de 2,6 % par rapport au 31 décembre 2022.

Montants en MMAD	Déc. 2022	Mars 2023	Var.
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1867,3	2 678,8	43,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1566,6	1 962,8	25,3%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>1367,2</i>	<i>1 731,8</i>	<i>26,7%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>199,4</i>	<i>231</i>	<i>15,8%</i>
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par CP	2948,3	892,2	-69,7%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>2948,3</i>	<i>892,2</i>	<i>-69,7%</i>
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Titres au coût amorti	8,5	1 657,9	>100%
Prêts et créances sur les Ets de crédit et assimilés, au coût amorti	5 231,2	4 682,3	-10,5%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	48 496,7	49 695,2	2,5%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-
Actifs Impôt Exigible	147,5	80,7	-45,3%
Actifs d'impôt différé	151,5	146,2	-3,5%
Comptes de régularisation et autres actifs	366,4	570	55,6%
Actifs non courants destinés à être cédés -	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 477,7	1 506,6	2%
Immobilisations incorporelles	600,9	616,1	2,5%
Total Actif	62 862,5	64 488,8	2,6%

Montants en MMAD	Déc. 2022	Mars 2023	Var.
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,1	0,1	0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13,9	14,4	3,7%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	<i>13,9</i>	<i>14,4</i>	<i>3,7%</i>
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 880,8	1 659	-42,4%
Dettes envers la clientèle	48 581,5	51 672,1	6,4%
Titres de créance émis	1 612,4	877,6	-45,6%
Passif d'impôts exigibles	58	82,6	42,5%
Passifs d'impôt différé	9,3	12,8	37,2%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 495,6	1 796	20,1%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	600,4	589,3	-1,9%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 251,1	1 263,4	1%
Capitaux propres	6 359,5	6 521,5	2,5%
Capitaux propres part du groupe	6 308,9	6 471	2,6%
Capital et réserves liées	3 854,3	3 854,3	0%
Réserves consolidées	2 096,5	2 493	18,9%
<i>Part du groupe</i>	<i>2 039,8</i>	<i>2 443</i>	<i>19,8%</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>56,8</i>	<i>50</i>	<i>-11,9%</i>
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	10,6	37,1	>100%
<i>Part du groupe</i>	<i>10,6</i>	<i>37,1</i>	<i>>100%</i>
<i>Part des minoritaires</i>	-	-	-
Résultat net de l'exercice	398,1	137,1	-65,6%
<i>Part du groupe</i>	<i>404,3</i>	<i>136,7</i>	<i>-66,2%</i>
<i>Part des minoritaires</i>	<i>-6,2</i>	<i>0,4</i>	<i>>-100%</i>
Total Passif	62 862,5	64 488,8	2,6%

Source : Crédit du Maroc

A l'issue du 1^{er} trimestre 2023, le total actif consolidé progresse de 2,6 % comparativement à fin 2022 et ressort à plus de 64 Mrds MAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse de 43,5 % (+ 811,5 MMAD) constatée sur les Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ;
- la hausse de 25,3 % (+396,1) MMAD des actifs financiers à la juste valeur par résultat, se stabilisant à 1 962,8 MMAD par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse provient du portefeuille trading de la salle des marchés Crédit du Maroc qui augmente de 368 MMAD en rapport avec les opportunités de placement sur le marché obligataire et du maintien du statut de teneur de marché et du portefeuille OPCVM de la CDMA qui augmente de 38 MDH en remplacement des placements en DAT ;
- la hausse des titres au coût amorti pour s'établir à 1 657,9 MMAD (+ 1,6 Mrds MAD) par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse provient des titres transférés du portefeuille ALM et s'inscrit dans le cadre de la gestion des équilibres bilanciaux Actifs/Passifs de la banque ;

- la hausse de 2,5 % (+1,2 MMAD) des prêts et créances sur la clientèle. Cette évolution découle principalement de la hausse des crédits aux particuliers en raison notamment de l'accroissement des encours du crédit à l'habitat et au renforcement des crédits entreprises dont notamment les crédits à l'équipement, le crédit-bail et les crédits court terme qui compensent les baisses des prêts financiers.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du groupe Crédit du Maroc au titre du premier trimestre 2023 recouvre principalement :

- la progression des ressources de la clientèle de 6,4 % (+3,1 Mrds MAD), se situant à 51 672 MMAD, bénéficiant d'une progression notable des ressources à vue et des ressources d'épargne. Les ressources de la clientèle s'établissent à 51,7 MMDH en hausse de 6,4% par rapport à décembre 2022. Les ressources non rémunérées ressortent en hausse de 8,5 % (soit +3 MMAD) et représentent 74,9% de l'encours global des ressources clientèle. Les ressources rémunérées ont augmenté de 0,4% (soit +47 MMAD), en lien avec la hausse des comptes d'épargne de +37 MMAD et des dépôts à terme (comptes à terme et bons de caisse) de 10 MMAD.

Les dettes envers la clientèle représentent 80 % du total passif consolidé du groupe.

- la hausse de 3,7 % du passif financier à la juste valeur par résultat, se hissant à 14,4 MMAD. Ce poste concerne exclusivement la valorisation des contrats de change à terme ;
- la progression des comptes de régularisation de 20,1 % pour s'établir à 1 796 MMAD, contre 1 495,6 à fin 2022 ;
- la baisse des provisions de 11,1 MMAD, se stabilisant à 589,3 MMAD, en baisse de 1,9 % par rapport à fin 2022. Cette évolution s'explique par des reprises aux provisions pour engagements sociaux et des reprises aux provisions sur risques et charges intégrant des reprises sur litiges et des dotations de provisions pour impôts et taxes.
- la baisse de 42,4 % des dettes envers les établissements de crédit et assimilés entre 2022 et fin mars 2023 pour s'établir à 1 659 MMAD.

Section IX - PERSPECTIVES

1. Principales orientations stratégiques de Crédit du Maroc

Crédit du Maroc a entamé une phase de transition naturelle dans un objectif d'autonomisation de la Banque et de ses filiales vis-à-vis de Crédit Agricole SA.

A la date d'enregistrement du document de référence, les travaux d'autonomisation, suite au changement de l'actionnaire principal, ont déjà permis d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés à ce stade et se poursuivront sur le 2ème semestre 2023 pour garantir la continuité, la conformité des activités de la Banque, ainsi que le maintien d'une qualité de service optimale.

En effet, s'inscrivant dans la continuité de la démarche engagée, 2023 sera une année de pleine intégration au Groupe Holmarcom ainsi qu'une année de renforcement de l'élan commercial, d'accélération de la transformation de la banque et de confirmation de son engagement.

Ainsi, les performances commerciales et financières du premier trimestre témoignent du maintien de la forte dynamique commerciale (hausse des emplois clientèle), de l'amélioration de la qualité des services rendus aux collaborateurs et aux clients et de la modernisation et de sécurisation des Systèmes d'Information, dans le but de gagner en efficacité opérationnelle, de se conformer aux exigences réglementaires et de relever les défis de la banque.

De même, la banque avec le groupe Holmarcom vont mettre à profit cette période pour définir la stratégie de la banque, les priorités futures et les modalités d'exécution associées, dans le respect de la place centrale accordée au client dans le nouveau projet incarné par la signature « vous d'abord ».

Porté par un projet d'entreprise ambitieux, Crédit du Maroc compte jouer un rôle important dans l'accompagnement de l'économie marocaine et de ses clients, particuliers et entreprises, notamment pour la relance de l'investissement et de devenir un opérateur financier moderne, innovant et engagé au service de ses clients et en faveur d'un développement durable et responsable.

2. Prévisions chiffrées⁵¹

Avertissement :

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Crédit du Maroc.

Dans le cadre du document de référence visé par l'AMMC en date du 28 juillet 2022, la banque a présenté des prévisions chiffrées des investissements au titre de l'exercice 2022. Ces prévisions sont rappelées ci-dessous :

▪ Investissements

(Montants en MMAD)	Prévisions 2022	2022r
Total investissements, dont :	285	353
<i>Investissements immobiliers</i>	26	85
<i>Investissements IT</i>	259	268

Source : Crédit du Maroc

En termes d'investissements, les réalisations 2022 sont supérieures aux prévisions annoncées dans le précédent document de référence suite à un réajustement budgétaire relatif aux ambitions stratégiques de la banque.

⁵¹ Les prévisions données ci-après correspondent aux données consolidées de Crédit du Maroc. Elles sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Crédit du Maroc.

L'écart entre le montant des prévisions et les réalisations relatives à l'année 2022 s'explique principalement par l'impact de la transition et l'accélération des investissements.

Section X - FAITS EXCEPTIONNELS

1. Provisions pour risques généraux

La provision pour risques généraux tient compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire et de l'inflation sur les ménages.

L'estimation des impacts a été faite notamment sur la base d'une analyse comportementale de la clientèle retail et elle tient compte des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes.

Au terme de l'exercice 2022, la provision pour risques généraux nette s'établit à 764 MMAD contre 795 MMAD à fin 2021. Cette provision est constituée par la Banque pour se prémunir contre des risques divers non affectés et affectés notamment en anticipation sur certains risques sensibles.

2. Impact de la conjoncture sur l'activité

Après le rebond de la croissance économique mondiale constaté en 2021, celle-ci a connu un net ralentissement en 2022.

Dans sa dernière publication datant de janvier 2023, le FMI prévoit une croissance économique mondiale de 3,4 % en 2022 contre 6,2 % en 2021. Cette décélération est portée principalement par les tensions inflationnistes exacerbées par les répercussions de la guerre en Ukraine sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires et par la persistance de la crise sanitaire en Chine qui perturbe les chaînes d'approvisionnement.

Pour 2023, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance mondiale de 2,9 %, malgré l'atténuation des risques de dégradation des perspectives économiques et une résilience plus forte que prévu dans de nombreux pays avec des prévisions d'atténuation de l'inflation en 2023.

Néanmoins, plusieurs risques continueront à peser sur les perspectives économiques mondiales. Il s'agit notamment de la poursuite du conflit russo-ukrainien et son impact sur les matières premières et agricoles ou encore la hausse des taux d'intérêt avec une dette mondiale élevée.

Par ailleurs, le FMI prévoit une modération de l'inflation passant de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023.

Sur le plan national, l'économie a connu une légère croissance de 1,4 % en 2022 selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP). L'activité économique resterait impactée en 2023 par la poursuite des tensions géopolitiques et le maintien des prix à des niveaux élevés, et ce dans un contexte où les conditions climatiques demeurent difficiles.

Toutefois, la situation devrait connaître des améliorations :

- Impact sur l'économie nationale : le secteur primaire devrait afficher une valeur ajoutée en hausse de 9 % en 2023 au lieu d'une baisse de 15,6 % attendue en 2022 suite aux pluies du mois de décembre 2022. Les activités secondaires⁵² devraient continuer de subir l'impact négatif de la décélération de la demande extérieure et du maintien des prix des matières premières à des niveaux élevés quoiqu'en légère baisse. Son rythme de croissance devrait rester modéré à 1,9 % en 2023 vs 0,4 % en 2022. Le secteur tertiaire devrait enregistrer, quant à lui, une décélération de sa valeur ajoutée en 2023, après une année de rattrapage pour les services touristiques et de transport, avec une croissance se situant autour de 3,1 % ;
- Impact sur l'inflation : légère augmentation des prix intérieurs en lien avec la baisse des pressions sur les matières premières à l'échelle mondiale. Ainsi, l'inflation, mesurée par l'indice implicite du PIB, devrait se situer à 1,9 % au lieu de 5% attendue en 2022 ;
- Impact sur le secteur bancaire : les revenus des banques marocaines bénéficieront d'une croissance positive, bien que modérée des prêts, suite à l'évolution à la hausse de la demande de crédits des

⁵² Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).

entreprises pour financer leurs besoins en fonds de roulement, dans un contexte de pressions inflationnistes⁵³ ;

- Au-delà de la résilience du secteur bancaire grâce à des fondamentaux solides, l'augmentation des besoins des entreprises pour l'année 2023 ouvrent des perspectives potentiellement favorables.

3. Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir

L'année 2022 a été la dernière année d'exécution du projet d'entreprise Tajdid 2022. De ce fait, la banque a connu une accélération au niveau des différents volets de son projet d'entreprise, tant sur les projets Client, Humain et Sociétal que sur la solidification de ses 4 fondations, à savoir, le nouveau Core Banking System « Ocsigen », le nouveau modèle de distribution, le futur siège « Les Arènes » et le digital, et sur la pérennisation des incontournables (la solidité financière, la conformité, l'amélioration du profil risque et la performance opérationnelle).

Pour assurer l'autonomisation de Crédit du Maroc vis à-vis de Crédit Agricole S.A., suite à la cession, des travaux préparatoires ont démarré en juin 2022 et ont déjà permis d'atteindre, au closing de l'opération, le 6 décembre 2022, l'ensemble des objectifs fixés pour cette première phase. Ces travaux se poursuivront en 2023 jusqu'à l'autonomisation complète de la banque.

2023 sera ainsi une année de pleine intégration au groupe Holmarcom ainsi qu'une année d'accélération de la transformation de la banque impulsée par le projet d'entreprise Tajdid2022, de renforcement de la dynamique commerciale et de confirmation de son engagement au service des citoyens et des entreprises pour mener leurs projets et les grands chantiers du Maroc.

⁵³ Source : « North Africa and Jordan Bank Outlook 2023 : Uncertainty Will Test Resilience »

Section XI - LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Au 31 décembre 2022, les litiges en cours sont provisionnés en accord avec les commissaires aux comptes.

Le montant des litiges sociaux est totalement provisionné.

S'agissant de la saisie-conservatoire pratiquée par un client Grande Entreprise pour un montant de 175 MMAD, Crédit du Maroc a obtenu, en 2018, un arrêt favorable de la Cour de cassation, confirmé une seconde fois, en 2020, par un arrêt prononcé par la même Cour autrement constituée. Considérant que ce dossier a fait l'objet de deux arrêts favorables de la Cour de Cassation et considérant que la décision prononcée par la Cour d'appel de renvoi, en 2021, ne pourrait faire l'objet d'un recours sérieux, Crédit du Maroc a décidé, sur avis de ses avocats et en accord avec les commissaires aux comptes, de reprendre la totalité de la provision constituée. A noter que ledit client a restitué en 2022 les originaux des actes de garanties. Un nouveau pourvoi en cassation a été introduit par le client. La décision de la Cour de Cassation n'a pas encore été rendue.

Hormis les éléments cités ci-dessus, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel, litige ou affaire contentieuse susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de Crédit du Maroc.

Section XII - FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe Crédit du Maroc est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales, le dispositif de contrôle interne mis en place répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé Crédit du Maroc. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du groupe.

Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG accompagne les métiers à l'élaboration des cartographies des risques et la mise en place de contrôles., organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les principaux risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes : Risque de marché, risque ALM, risque de Change, risque de Crédit ou de Contrepartie, risque Opérationnel...

1. Risque de marché

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

➤ ***Le Front Office :***

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées. Il est rattaché hiérarchiquement à la DGA Coporate & Investment Banking.

▪ ***Le Middle Office :***

Le Middle Office assure les contrôles et le respect des limites fixées par les Risques.

▪ ***Le Back-Office :***

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le Pôle des Risques de Marché et Financier (RMF), a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de la banque avec des séparations de pouvoir entre le front office, le middle office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle RMFa accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositifs de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux

Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change

C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

A l'instar de tous les établissements bancaires, Crédit du Maroc encourt un risque de change lié à ses différentes activités (agences à l'étranger, crédits en devises, emprunts en devises, change à terme...). La banque peut constater une évolution des taux de change futurs en sa défaveur et enregistrer en conséquence une réduction de sa marge.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Pour la banque, ce risque est limité dans la mesure où il est supporté par le client dans la plupart des opérations en devises, la banque ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire. C'est le cas notamment des financements en devises, des transferts des marocains résidents à l'étranger...

Risques de change par type de devises au 31 décembre 2022

Devises	Position en devises	Contre-valeur en KMAD	% Fonds Propres
AED	131	372	0,556%
BHD	16	456	0,681%
CAD	201	1 554	2,321%
CHF	207	2 351	3,511%
DKK	219	328	0,490%
DZD	76	6	0,009%
EUR	867	9 674	14,451%
GBP	296	3 721	5,559%
GIP	0	12	0,018%
JPY	915	73	0,108%
KWD	22	763	1,139%
NOK	314	333	0,497%
QAR	125	358	0,535%
SAR	531	1 475	2,204%
SEK	222	223	0,333%
TND	9	-32	-0,048%
USD	1198	12 517	18,697%

Source : Crédit du Maroc

La somme des positions de change nettes est de 34 184 KMAD (Positions longues), soit 0,51% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que Crédit du Maroc reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

Risques liés aux défauts

Une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une plusieurs contreparties, risque de non-transfert...)

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison ;
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment). Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil Global View Risk alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, GVR calcule aussi de manière automatisée des stress historiques (crises de 1994, de 1997, subprimes, Covid-19, etc..) selon des chocs observés qui sont paramétrés dans l'outil, ainsi que des stress hypothétiques (resserrement liquidité, tensions internationales, etc...).

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans un autre outil et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Des travaux de remplacement de GVR et de CADRE par un outil disposant des mêmes fonctionnalités sont en cours afin d'autonomiser le CDM avant la fin du premier semestre 2023.

Ségrégation des Banking et Trading books

Afin d'assurer d'une gestion saine et prudente de sa Trésorerie ainsi que de la couverture de ses risques propres, Crédit du Maroc a mis en place une réorganisation de ses portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2. Risque ALM

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque. Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la Direction Gestion Financière qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global (RTIG)

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt.

Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

La mesure du RTIG fait appel à une approche statique, basée sur plusieurs modèles afin de transformer les données mensuelles en indicateurs de risque quantifiables sur toute la durée de vie future du bilan.

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours et taux de cession interne associés) dans une devise donnée.

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est la résultante de différentes composantes de risque qui sont notamment représentées par des gaps :

- Un risque directionnel sur opérations à taux fixe : Le gap « Taux fixe »
- Un risque optionnel sur les options explicites (caps, floors ...) si la banque a développé des modèles d'options, et implicites s'agissant notamment des remboursements anticipés sur les crédits
- Un risque de base sur les opérations à taux révisable et variable induit par des dé-corrélations entre les index : Les gaps d'Index

Bank Al-Maghrib a publié en mars 2021 une nouvelle circulaire qui encadre la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire et fixe de nouvelles exigences en matière de fonds propres économiques. Cette circulaire est entrée en vigueur en juin 2021.

Les principaux changements introduits par cette nouvelle réglementation qui impacte considérablement l'appréciation du risque de taux du Banking Book :

- Les postes non sensibles aux taux d'intérêts notamment les Fonds Propres de Base, les titres de transactions, les titres de négociation ainsi que leurs ressources de marché ne sont pas pris en compte dans l'exposition au risque de taux ;
- Les flux de Trésorerie prévisionnels sont ventilés sur 20 tranches de maturités ;
- La limite réglementaire sur les Fonds Propres est revue à la baisse passant de 20% des fonds propres globales à 15% des fonds propres de catégorie 1 (CET1). A noter que le régulateur a prévu une période transitoire pour le respect du minimum réglementaire sur le Δ EvE : 20% des FP globales au 31-12-21, 20% des FP CET1 au 31-01-22, 15% des FP CET1 au 01-01-23 ;
- L'identification du risque de base en précisant pour les instruments à taux variables, la date de révision, la référence considérée pour l'indexation et les taux appliqués ;
- Le calcul de la durée de vie moyenne des flux du bilan et du hors bilan actualisés, conformément à une formule de duration spécifique ;
- L'application de 6 scénarii de chocs de taux d'intérêt sur trois devises : MAD / EUR / USD.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées.

Risque de liquidité

Il est défini comme étant le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il peut prendre deux formes :

- **Risque d'illiquidité** : se traduisant par l'incapacité de la banque à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts ;
- **Risque de transformation** : où le terme des emplois est en général supérieur au terme des ressources, transformation inhérente à l'activité bancaire.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue) ;
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client) ;
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédit).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le Comité ALM a pour fonction de :

- Approuver la stratégie globale en matière de gestion du risque de liquidité ;
- Gérer la trésorerie MLT de la banque ;
- Mettre en place une approche pour mesurer et suivre du risque de liquidité ;
- Etablir un système de limites appropriées encadrant les principaux indicateurs utilisés ;

- Veiller à ce que des simulations de scénarios de stress soient effectuées en vue d'évaluer la capacité de la banque à faire face à des situations de crise de liquidité ;
- Décider du plan d'urgence destiné à être mis en œuvre en cas de tensions ou de crises de liquidité ;
- Prévoir les instruments et les stratégies de couverture du risque de liquidité ;
- Définir le système de reporting dans les situations normales ou de crise de liquidité ;
- Veiller au respect des coefficients réglementaires, dont le Liquidity Coverage Ratio (LCR).

En plus du Comité ALM trimestriel, un Comité Trésorerie mensuel a été instauré en janvier 2016 avec pour objectif, entre autres, de piloter de façon opérationnelle la trésorerie court terme de la banque.

Conventions d'écoulement

Les modèles ALM au sein de la banque suivent une logique de « Run Off » à partir d'un bilan constaté à la date de calcul. Cette approche permet d'avoir une vision sur l'écoulement du bilan dans le temps et d'avoir une mesure précise de la marge sous une hypothèse de cessation d'activité dénuée de toute prise en compte d'une production commerciale ou activité financière future.

Les règles d'écoulement se fondent sur une approche segmentée des encours. Par cette segmentation, elles s'appuient sur la définition de populations homogènes en termes de « comportement » (au sens statistique).

Ces modèles sont le socle commun à la mesure des risques de taux et de liquidité et au pilotage de la marge. Ils servent :

- d'une part pour le calcul du RTIG et donc influencent les prises de décisions en matière de couverture ;
- d'autre part pour le calcul des taux de cession internes entre le pool commercial et le pool ALM. A ce titre, ils déterminent les marges analytiques des crédits et de la collecte.

Les modèles ALM, calibrés et revus annuellement, doivent minimiser le risque de sur-couverture ; dans ce sens l'étude statistique a pour principaux objectifs :

- Éliminer le risque de concentration : Si une faible fraction de clients détient une forte proportion de l'encours, l'encours global est susceptible de chuter brutalement de façon imprédictible. La règle de prudence demande donc à ce que cette fraction d'encours soit retirée (part volatile) ;
- Tenir compte des cycles / saisonnalités : Si l'historique d'encours présente des saisonnalités, la variable « solde des comptes » sera remplacée par « moyenne glissante des soldes des comptes », cette moyenne étant calculée sur une période suffisamment longue pour s'affranchir des effets de cycle ;
- Conserver la pertinence sur la durée afin de garder une logique commerciale d'écoulement.

Risque de change (Banking Book)

Le risque de change du Banking book est suivi et géré par le Comité ALM qui prend connaissance des expositions et de leur évolution à travers les reportings trimestriels mis en place.

La fonction ALM suit l'ensemble des positions de change de la banque, à l'exception des positions gérées dans le cadre des activités de trading, et ce dans le cadre des normes internationales relatives à la mesure et l'encadrement du risque de change.

Dans le cadre du risque de change, le Comité ALM a comme principaux objectifs :

- Analyser le risque ;
- Valider la proposition de limites et leur compatibilité avec les limites globales et réglementaires ;
- Vérifier le respect de ces limites ;
- Valider les propositions de gestion.

Les Positions de Change Opérationnelles (PCO) peuvent se mesurer en méthode « flux » ou « stock ». Pour Crédit du Maroc, cette position se compose des positions de change virement bilan et hors bilan de la clientèle, ainsi que l'encaisse en billets de banque.

Les positions de change structurelles (PCS) résultent principalement des prises de participations dans des établissements en devises étrangères. A noter, toutefois, l'exception des participations en devise comptabilisées à la JVR (juste valeur par résultat) qui sont à prendre en compte dans la position de change opérationnelle et non structurelle dans la mesure où la position de change induite est réévaluée par contrepartie du compte de résultat. Pour Crédit Du Maroc, cette position se compose de la position en USD sur les titres de participation de la filiale « CDM International » qui fait l'objet d'un encadrement par une limite globale en montant.

Le pilotage des risques financiers est géré dans ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A et opérationnel depuis 2008.

3. Risque de Crédit ou de Contrepartie

La politique de Crédit de Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur. Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour gérer son risque de crédit, Crédit du Maroc a défini plusieurs niveaux de contrôle :

- Contrôle à priori des demandes de crédit : les demandes de prise de risque émanant des différentes unités de vente du groupe, sont soumises à la Direction des Risques qui a pour mission l'analyse du dossier de crédit, l'appréciation du volume d'activité du client et du bien-fondé économique des financements sollicités ainsi que l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties. Ensuite, les demandes de crédits validées sont soumises à l'approbation d'un Comité des Crédits ;
- Contrôle a posteriori des financements : suivi des engagements de la banque ;
- Conformité avec les règles édictées par Bank Al-Maghrib notamment en matière d'analyse des risques par client et pour tous les clients appartenant au même groupe ;
- Contrôle périodique par l'Inspection Générale qui assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. En cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

➤ *Dispositif de décision et de gestion des risques*

➤ Étude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées de Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

➤ Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

➤ Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié. Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes réglementaires.

➤ Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis », il est pris en charge par la Direction du Recouvrement qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

➤ Notation interne

Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique.

Le système de notation de Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2.

Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires. Il est backtesté annuellement.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

➤ Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

➤ Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

➤ **Risques sensibles**

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

Risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition. Des mesures sont mises en place par Crédit du Maroc comme les mécanismes de garanties...

Crédit du Maroc reste toutefois exposé à certaines contreparties :

En KMAD

Nombre de bénéficiaires au 30/06/2022	Montant des risques pondérés dépassant 10% des Fonds Propres Nets			
	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Autres engagements	TOTAL
7	5.640.384	1.537.159	-	7.177.543
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2022	Montant des risques pondérés dépassant 10% des Fonds Propres Nets			
	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Autres engagements	TOTAL
7	4.606.906	2.224.246	-	6.831.151

Risque sensible

La surveillance de risques sensibles est assurée par un service dédié et indépendant de la Direction des Risques, appuyé de correspondants dans les différents marchés et régions.

Ce service qui dispose d'un accès au système d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Le dispositif de suivi des risques repose sur une revue régulière des contreparties présentant de possibles signes de fragilité selon différents critères qualitatifs et quantitatifs, comme des indicateurs avancés de risques.

L'animation de ce dispositif s'effectue notamment au travers du Comité mensuel d'Anticipation et de Suivi des Risques.

Ce Comité mensuel est scindé en cinq (5) sous-comités par marché, à savoir : (i) Grande Entreprise, (ii) le réseau Casablanca, (iii) le réseau hors Casablanca, (iv) le Retail et (v) la fenêtre participative et les filiales.

A l'issue de chaque comité, les décisions prises peuvent porter sur :

- le suivi de l'avancement des plans d'actions décidés lors du précédent comité et dont la réalisation incombe aux marchés ;
- le retrait d'un dossier des risques sensibles suite à l'amélioration de sa situation ;
- le déclassement d'un dossier Risques Sensibles ;
- le transfert d'une affaire sensible à la filière Recouvrement pour intervenir de manière conjointe avec le marché dans le suivi desdites affaires ;
- la dégradation de la cotation d'un client sensible ;
- des plans d'actions à entreprendre visant à la sauvegarde et au recouvrement des créances enregistrées sur les affaires logées en risques sensibles ;
- la constitution d'éventuelles provisions, dans le cadre de la réglementation en vigueur, et qui feront l'objet d'une validation lors du Comité mensuel de Déclassement des créances ;
- le transfert du dossier au Contentieux.

Risque de défaut

Le risque de défaut est défini comme le risque liés à la défaillance d'une contrepartie, entraînant l'incapacité de cette dernière à exécuter ses obligations vis-à-vis du groupe Crédit du Maroc.

La définition du défaut utilisée en gestion est conforme aux exigences prudentielles en vigueur en lien avec la circulaire de Bank Al Maghrib (19/G/2002).

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours ;
- Gel du compte ;
- Plus globalement, la banque estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

4. Risque de solvabilité

Crédit Du Maroc est assujetti à la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib relative au calcul et au respect du ratio de solvabilité minimum. Conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit, la banque est tenue de respecter sur base individuelle et/ou consolidée un ratio de solvabilité minimum de 12 %, dont 9 % en Tier1.

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif d'Appétence aux Risques, Crédit du Maroc s'est fixé des objectifs de gestion et des seuils d'appétence sur le ratio solvabilité supérieurs aux minimums réglementaires.

La Trésorerie & ALM a pour mission de s'assurer de l'adéquation permanente entre les fonds propres disponibles et les RWA de la banque, conformément à ses objectifs de gestion.

Le chiffrage du besoin en fonds propres est établi en prenant en considération :

- les RWA et fonds propres à date ;
- les prévisions sur l'évolution des agrégats bilanciels ;
- l'écoulement prévisionnel des fonds propres (dette subordonnée / résultat...etc.) ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les éventuelles évolutions réglementaires ou normatives prévues sur les modalités de calcul.

Ce processus de Capital Planning est réalisé de façon concomitante avec l'exercice budgétaire avec lequel il est fortement lié. L'actualisation du Capital planning est réalisée chaque fois qu'il est nécessaire.

La Trésorerie & ALM reporte trimestriellement au Comité ALM le niveau du ratio de solvabilité et son évolution. Elle lui propose le cas échéant des actions prévues en vue de respecter l'objectif de gestion fixé, et met en œuvre ces actions après validation. Les instruments financiers (par exemple : dettes subordonnées) émis par Crédit du Maroc dans le cadre de sa gestion des fonds propres sont sous la responsabilité de la Direction Trésorerie et ALM.

Ratio de solvabilité 2020 – 2022

Crédit du Maroc présente des fondamentaux solides qui lui permettent de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste le ratio de solvabilité dégagé sur la période 2020 – 2022 :

Social (MMAD)	juin-20	déc-20	juin.-21	déc-21	juin-22	déc-22
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1)	4.508	4.662	4.861	4.922	5 111	5 005
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	1.674	1.753	1.710	1.711	1 699	1 567
FONDS PROPRES	6.182	6.414	6.571	6.633	6 811	6 572
Risques Pondérés Crédit, Opérationnel, Marché	41.758	41.749	41.846	42.016	44 955	44 951
Risques Pondérés Crédit	37.420	37.352	37.088	37.219	40 200	40 371
Risques Pondérés Opérationnel	4.120	4.168	4.196	4.268	4 336	4 464
Risques Pondérés Marché	219	228	562	529	419	116
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,79%	11,17%	11,62%	11,71%	11,37%	11,13%
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	14,80%	15,36%	15 ,70%	15,79%	15,15%	14,62%

Source : Crédit du Maroc

Sur la période 2020-2022, Crédit du Maroc répond aux exigences réglementaires en termes de solvabilité et de ratio tiers one et ressort à 11,13 % à fin 2022.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2022, ressort à 14,62 %. Ce ratio affiche un niveau de solvabilité traduisant une capacité importante de la banque à faire face aux engagements via les fonds propres.

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

Depuis 2019, pour des considérations de surveillance macro-prudentielle, Bank Al-Maghrib demande aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contracyclique » sur base individuelle et/ou consolidée. Ledit coussin dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés, est composé de fonds propres de base de catégorie 1. Le respect de ce seuil additionnel est précédé d'un préavis de 12 mois. La fréquence de déclaration des ratios de solvabilité au régulateur est semestrielle, celle-ci est accompagné par la publication du Pilier III destiné à garantir une transparence de l'information financière : détail des ratios prudentiels, composition des fonds propres réglementaires, répartition des risques pondérés.

Ratio de solvabilité prévisionnel

Les ratios prévisionnels de Crédit du Maroc sur base individuelle et sur base consolidée à fin 2022 sont largement supérieurs aux minimums réglementaires en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Les fonds propres prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution du ratio de solvabilité prévisionnel de Crédit du Maroc sur les 18 prochains mois :

En social	juin-23	déc.-23	juin-24	déc.-24
Ratio CET 1	10,63%	11,03%	11,97%	12,10%
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	10,98%	11,74%	11,93%	12,41%
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	14,35%	14,79%	14,82%	14,88%

Source : Crédit du Maroc

<i>En consolidé</i>	juin-23	déc.-23	juin-24	déc.-24
Ratio CET 1	11,49%	12,36%	12,49%	12,11%
Ratio de Fonds Propres de Base (Tier 1)	11,83%	12,69%	12,53%	12,40%
Coefficient Minimum de Solvabilité (Tier 1+Tier 2)	14,22%	14,75%	14,39%	13,77%

Source : Crédit du Maroc

Les ratios prévisionnels de Crédit du Maroc demeurent supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Détail et variation des RWA (En milliers de dirhams)

	déc-21		déc-22		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	38 672 239	3 093 779	41 091 647	3 287 332	2 419 407	193 553
Dont: Souverain	16 964	1 357	6 820	546	-10 144	-811
Dont: Établissements	3 028 933	242 315	2 914 980	233 198	-113 953	-9 116
Dont: Entreprises	22 417 798	1 793 424	25 218 503	2 017 480	2 800 705	224 056
Dont: Clientèle de détail	9 551 431	764 114	9 627 905	770 232	76 474	6 118
Risque de Marché	529 029	42 322	115 891	9 271	-413 138	-33 051
Risque Opérationnel	4 650 313	372 025	4 729 259	378 341	78 945	6 316
Total	43 851 582	3 508 127	45 936 796	3 674 944	8 085 214	166 817

Source : Crédit du Maroc

Détail Risque de marché

	<i>En milliers de dirhams</i>		
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres de catégorie 1	5 201 810	5 550 085	5 540 206
Total fonds propres	6 534 187	6 782 220	6 648 040
Risques pondérés	43 680 189	43 851 582	45 936 796
Ratio sur fonds propres de base (T1)	11,91%	12,66%	12,06%
Ratio de solvabilité	14,96%	15,47%	14,47%

Source : Crédit du Maroc

ICAAP (Internal Capital Adequacy Process)

Le processus d'évaluation et d'adéquation du capital interne est un processus qui vise, d'une part à assurer en permanence un équilibre entre les fonds propres de la banque et l'ensemble des risques encourus, et anticiper tout déséquilibre pouvant nuire à sa viabilité financière et la continuité de son activité et d'autre part, à mettre en œuvre les solutions de rétablissement appropriées.

C'est un processus qui apporte une contribution substantielle à l'évaluation :

- Du modèle d'activité de la banque
- De la gouvernance interne et la gestion globale des risques
- Des risques majeurs – appétence aux risques
- Des exigences en capital réglementaire et interne
- Du pilotage des fonds propres prudentiels (pilier 1 et 2)

La démarche ICAAP est un processus en enrichissement continu, qui évolue à la demande des dirigeants, pour prendre en compte les évolutions réglementaires (Directive 3/W/2021 et exigences croissantes de BAM) et intégrer les meilleures pratiques internationales.

Le cadre général d'appétence aux risques présente l'ICAAP comme l'un de ses dispositifs opérationnels clés.

Pour l'exercice ICAAP 2021, ce cadre a été respecté et enrichi. Ainsi, le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé des évolutions significatives de l'ICAAP, les comptes rendus du Comité des risques lui ont été régulièrement faits. Les dernières évolutions de l'ICAAP ont été inscrites à l'ordre du jour de la réunion du Directoire.

L'appropriation du dispositif s'est enfin renforcée via :

- Une formation ICAAP dispensée aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance en 2021 ;
- Une prise en charge renforcée par la Direction Financière, qui assure la centralisation du dispositif ICAAP, et qui a réalisé, sur l'exercice écoulé, d'importants travaux d'amélioration et de renforcement du dispositif (Cf. Evolutions majeurs intégrées dans le dispositif ICAAP 2021) ;
- Un appui technique d'un cabinet externe dans une perspective d'amélioration continue du dispositif ICAAP et afin d'intégrer les meilleures pratiques internationales ;
- Les éléments clés de l'ICAAP sont intégrés aux états de reporting adressés aux instances dirigeantes, ainsi qu'au Conseil Surveillance, et enrichis d'une dimension prospective régulièrement actualisée.

5. Risque concurrentiel

Crédit du Maroc est une banque universelle, présente sur l'ensemble des segments de clientèle (particuliers et professionnels, PME-PMI et grandes entreprises) et sur tous les métiers de la banque.

Ses principaux concurrents sont Attijariwafa Bank, BCP, Bank Of Africa, Société Générale, BMCI et récemment CIH BANK, CAM et CFG BANK qui développent une activité de banques commerciales.

La stratégie de positionnement de Crédit du Maroc se base sur :

- La qualité de service et le respect de ses engagements envers la clientèle (ex : campagnes crédit immobilier 48h, et crédit à la consommation.) ;
- L'innovation comme culture d'entreprise au service de sa clientèle (paiement de facture sur GAB, carte prépayée rechargeable Daba Daba, e-banking...) ;
- Faire de la dimension Groupe un facteur de différenciation pour tous les segments de clientèle (offre de mobilité pour les particuliers avec la gamme RIBAT en partenariat avec Le Crédit Lyonnais, Intermed et e-Ris avec les Caisses régionales du Crédit Agricole en France pour les PME-PMI et une forte proximité avec la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe pour la clientèle d'entreprises).

6. Risque opérationnel

Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

C'est le Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

> Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

La maîtrise du coût des risques opérationnels ;

La prévention des grands risques ;

L'optimisation de la couverture des risques ;

L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

➤ **La composante organisationnelle**

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité des risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

➤ **La composante qualitative**

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

➤ **La composante quantitative**

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

➤ **La composante d'allocation de fonds propres**

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests d'intrusions et des scans de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont régulièrement réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

En matière de gestion des activités externalisées, la banque dispose d'une politique d'externalisation formalisée, qui précise :

- les modalités d'externalisation par la Banque de ses prestations ;
- les clauses juridiques qui engagent le prestataire ;
- les indicateurs de suivi du niveau de qualité de la prestation et de mesure de la performance.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

6. Respect des obligations FATCA - (Foreign Account Tax Compliance Act) :

Crédit Du Maroc, en tant qu'institution financière filiale du Groupe Crédit Agricole S.A, ainsi que ses 2 filiales également concernées, CDM Offshore et CDM Capital, disposent d'un statut conforme à la réglementation FATCA depuis son entrée en vigueur.

FATCA est une loi américaine visant à renforcer la lutte contre l'évasion fiscale de citoyens ou résidents fiscaux américains.

Afin de répondre aux obligations imposées par cette réglementation à portée extraterritoriale, les institutions financières non-américaines (Foreign Financial Institutions ou FFIs) doivent identifier et communiquer des informations concernant leurs titulaires de comptes d'origine ou résidents US.

Crédit Du Maroc a adopté depuis décembre 2016 le statut FATCA « Participating FFI hors accord IGA avec reporting agrégé » et procède régulièrement depuis 2016 au reporting annuel directement auprès de l'IRS américain conformément à la réglementation FATCA, et en respect aux dispositions légales marocaines.

Enfin, Crédit Du Maroc, et ses filiales ont mis en place un dispositif adéquat qui leur permet d'être en conformité par rapport à la réglementation FATCA et qui fait l'objet d'une certification annuelle par son Responsable Officer.

7. Dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise sont évalués et gérés en conséquence par le biais du système de gestion environnementale et sociale de la banque SGES qui a été développé par le Crédit du Maroc en ligne avec les exigences de bonne gouvernance des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement de la directive 5W2021 de Bank Al Maghrib (BAM) et en collaboration avec notre partenaire privilégié la Société de Financement Internationale (SFI).

Le dispositif garantit une approche holistique et structurée des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Notre politique environnementale et sociale a été rédigée en accord avec les standards internationaux et approuvée par le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc.

La banque veillera à ce que son dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement soit de plus en plus intégré dans la structure organisationnelle afin de protéger la valeur des actifs de la banque et s'aligner sur une trajectoire de croissance responsable et durable.

Au 31 décembre 2022, aucun risque financier lié aux questions environnementales n'a été enregistré.

8. Gestion des risques identifiés par Crédit du Maroc et découlant du changement de l'actionnaire majoritaire

Les risques liés au changement de contrôle sont parfaitement maîtrisés. La transition se déroule conformément au plan et au calendrier établis entre les différentes parties et le régulateur.

Section XIII - ANNEXES

Statuts

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cdm_statuts_mis_a_jour_27_mars_2020_0.pdf

Rapports de notation

Moody's

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_moodys_decembre_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_du_maroc_20211027_120037370_1306449.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/mdys_published_credit_opinion_credit-du-maroc_13feb21.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_opinion_moodys_novembre_2020.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/mdys_published_credit_opinion_credit_du_maroc_18may20.pdf

Capital Intelligence

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_capital_intelligence_aout_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_de_notation_capital_intelligence_septembre_2021.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_capital_intelligence_septembre_2020.pdf

Rapports des commissaires aux comptes

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_du_maroc_livret_financier_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cdm_rapport_general_comptes_sociaux_2021.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cdm_rapport_comptes_consolides_2021.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_general_des_etats_consolides_au_31_dec_20.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_general_des_etats_sociaux_des_cac_au_31_dec_2020_0.pdf

Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/credit_du_maroc_livret_financier_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cdm_rapport_special_2021.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_special_des_cac_au_31_dec_2020.pdf

Rapports financiers annuels

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2021.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2020.pdf

Indicateurs trimestriels

Les indicateurs au premier trimestre 2023 sont disponibles au lien suivant :

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cp_resultats_financiers_t1_2023.pdf

Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale

2022

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/Rapport_financier_annuel_2022.pdf

2021

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2021.pdf

2020

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_financier_annuel_2020.pdf

Communiqués de presse

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/communiqué_ver_finale_du_30_septembre_2021.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/communiqué_post_ag_14062022.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cp_document_de_reference_def.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/communiqué_de_presse_post_ag_9juin_2021_def.pdf

<https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/communiqué.pdf>

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/cp_opa_cdm_003_2023_fr.pdf

https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/pm_communique_credit_du_maroc_jal_closing_0.pdf